

Institut National Agronomique El-Harrach

Thèse En vue de l'obtention du diplôme de Magister en sciences agronomiques

Spécialité : Economie Rurale

Option : Développement Rural

Essai d'évaluation d'une politique de lutte contre la pauvreté

la mise en valeur des terres par la concession

Réalisée par : Melle MOKDAD Soraya

Directeur de thèse : M^r BEDRANI Slimane Professeur agrégé
2009-01-25

Jury d'examen composé de : Président : Mr CHEHAT Foued Maître de conférences Examineurs :
Melle BERABEZ Fatima Maître de conférences Mr ADLI Zoheir Maître de conférences

Table des matières

| | |
|---|----|
| Dédicace . . . | 5 |
| Remerciements . . . | 6 |
| LISTE DES ABREVIATIONS . . . | 8 |
| Résumé . . . | 9 |
| Abstract . . . | 10 |
| قص الخ . . . | 11 |
| Introduction et Problématique . . . | 12 |
| Première Partie : L'évaluation de l'efficacité du PMVTC . . . | 17 |
| CHAPITRE I : L'évaluation des politiques publiques. . . | 17 |
| Introduction . . . | 17 |
| I-Une vue d'ensemble de la gestion des projets . . . | 17 |
| II L'évaluation . . . | 24 |
| Conclusion . . . | 28 |
| CHAPITRE 2: Le programme de mise en valeur des terres par la concession . . . | 29 |
| I Introduction . . . | 29 |
| II Objectifs du programme . . . | 30 |
| III Caractéristiques du programme de MVTC . . . | 31 |
| IV Encadrement du programme . . . | 33 |
| V Les procédures d'exécution du programme de MVTC . . . | 36 |
| Conclusion . . . | 39 |
| CHAPITRE 3: Analyse physique globale des projets des projets de mise en valeur . . . | 39 |
| Introduction . . . | 39 |
| I La logique d'intervention ou cadre logique du PMVTC . . . | 40 |
| II Evolution du nombre de projets et des montants alloués à leurs réalisations . . . | 41 |
| III Réalisation globale des objectifs opérationnels « Actions de mise en valeur » . . . | 45 |
| IV Les résultats du PMVTC . . . | 47 |
| V Répartition des projets par zone naturelle . . . | 47 |
| VI- Evaluation de l'efficacité du PMVTC dans la zone steppique . . . | 48 |
| VII- Evaluation de l'efficacité du PMVTC dans les zones de montagne . . . | 58 |
| VIII- Evaluation de l'efficacité du PMVTC dans les zones sahariennes . . . | 67 |
| Conclusion . . . | 75 |
| CHAPITRE 4 : Analyse physique des projets clôturés . . . | 76 |
| Introduction . . . | 76 |
| I Projets clôturés . . . | 77 |
| Conclusion . . . | 84 |
| CHAPITRE 5 : Evaluation de l'impact du PMVTC sur les bénéficiaires . . . | 85 |
| Introduction . . . | 85 |
| I Le PMVTC et la pauvreté . . . | 85 |

| | |
|--|------------|
| II Résultats directs du PMVTC sur les communes rurales (pauvres et non pauvres) . . | 87 |
| III Les dépenses allouées aux communes pauvres touchées par le PMVTC . . | 89 |
| IV La pauvreté, facteur déterminant dans le choix des projets de MVTC . . | 90 |
| V Evaluation de l'impact du PMVTC sur les bénéficiaires : « études de cas » . . | 91 |
| VI Analyse des résultats liés à l'aspect technique des projets . . | 100 |
| VII Utilisation des réseaux d'irrigation par les concessionnaires . . | 103 |
| Conclusion . . | 119 |
| Deuxième partie : l'évaluation de l'efficacité du PMVTC . . | 121 |
| CHAPITRE 1 : Analyse financière globale du PMVTC . . | 121 |
| Introduction . . | 121 |
| I Dotations, engagements et dépenses du PMVTC . . | 122 |
| II Evolutions des prestations de la GCA . . | 124 |
| III Investissements et dépenses des projets de MVTC . . | 125 |
| IV Restructuration des projets . . | 126 |
| V Investissements, dotations, dépenses du PMVTC . . | 129 |
| VI Les dépenses par zone naturelle et par mode de conduite de projet . . | 130 |
| V Les dépenses des études . . | 138 |
| Conclusion . . | 139 |
| CHAPITRE 2: Contraintes et perspectives de développement du PMVTC. . . | 140 |
| Introduction . . | 140 |
| I Contraintes relevant des autorités locales . . | 141 |
| II Causes relevant des procédures . . | 142 |
| III Causes relevant de la qualité de l'étude . . | 144 |
| IV Causes relevant de la GCA . . | 145 |
| Conclusion . . | 147 |
| Conclusion générale . . | 148 |
| Références bibliographiques . . | 153 |
| Annexes . . | 156 |

Dédicace

Je dédie ce travail : A mes très chers parents à qui je dois tout ; A mes chères sœurs Rym, Imèn et Nina ; A tous mes amis ; Ainsi qu'à toute la promotion de poste graduation de développement rural 2003/2004 et à tous ceux qui nous aiment.

Remerciements

Je remercie, au terme de ce travail, mon professeur Monsieur **BEDRANI Slimane** d'avoir dirigé cette thèse.

Je remercie aussi Monsieur **CHEHAT Foued** maître de conférences à l'**INA** d'Alger d'avoir accepté de présider mon jury.

Mes remerciements s'adressent également à M^{elle} **BRABEZ Fatima** et Mr **ADLI Zoheir** maîtres de conférences qui ont accepté d'évaluer et d'examiner mon travail.

Ma gratitude va à la **Générale des Concessions Agricoles** et tout particulièrement à Monsieur **B.Oumid** Directeur Général de la **GCA** d'avoir facilité et mis à ma disposition les moyens nécessaires pour la réalisation de l'étude.

Je tiens à remercier le personnel de la **Direction Technique** de la **GCA** et tout particulièrement M^{elle} **K.Guechida** et M^{elle} **A.Ameur** de m'avoir aidé et éclairé pendant toute la durée de l'étude, M^{me} **I.Draïdi**, M^{elle} **F.Garici**, M^{elle} **N.Bekai**, et M^f **L.Berkenou** pour leurs aides.

Je tiens à remercier M^f **R.Zerbout** Directeur d'Etudes à la **GCA** pour sa précieuse aide et ses orientations.

Je n'oublierai pas de remercier M^f **T.Semsar** Directeur des **Finances** et de la **Comptabilité** de la **GCA** de m'avoir aidé et éclairé.

Ma gratitude va également à M^f **B.Kacimi** ex **Président Directeur Général** et M^f **Tirèche** ex **Directeur Général** de la **GCA** de m'avoir soutenu et facilité les démarches pour l'élaboration de l'enquête.

Mes remerciements s'adressent également à tous les **Directeurs de Projets** de la **GCA** qui ont apporté leur aide sur terrain lors du déroulement de l'enquête à savoir :

M^f Ziani directeur de projet au niveau de la Wilaya d'Adrar ;

M^f Raâchi directeur de projet au niveau de la Wilaya de M'sila ;

Messieurs Djouamâa directeur de projet et Zerarka coordinateurs de projets au niveau de la Wilaya de Biskra ;

M^f Ben Baba Ali Directeur de projet au niveau de la Wilaya de Médéa;

M^f Laâchi directeur de projet au niveau de la Wilaya de Khenchela ;

M^f Salhi Directeur de projet au niveau de la Wilaya de Ouargla ;

M^f Abdet directeur de projet au niveau de la wilaya de Témouchent ;

M^f H'djel directeur de projet au niveau de la Wilaya de Tlemcen.

Ma gratitude s'adresse à M^F **E-H.Makboul** Directeur Général du **CNEAPet** tout particulièrement à M^F **S.Benmerd** pour leur inestimable aide ainsi que Messieurs **Rahmouni** et **Belkaid**.

Je remercie mon camarade et ami M^F **Z.Tafer** chargé de cours à l'Université de Béchar pour son soutien moral et sa précieuse aide.

Mes remerciements s'adressent également à M^F **S.Mokdad** pour m'avoir beaucoup soutenu et aidé lors de la finalisation cette thèse.

LISTE DES ABREVIATIONS

- **ANAT** : Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire.
- **ANRH** : Agence Nationale des Ressources Hydrauliques.
- **APC** : Assemblée Populaire Communale.
- **APFA** : Accession à la Propriété Foncière Agricole.
- **BADR** : Banque Agricole de Développement Rural.
- **BNEDER** : Bureau National D'Etude Pour le Développement Rural.
- **CNEAP** : Centre National d'Etudes et d'Analyse pour la Population et le Développement.
- **CNPE** : Conseil National des Participations de l'Etat.
- **CDARS** : Commissariat au Développement de l'Agriculture des Régions Saharienne.
- **CP** : Commune Pauvre.
- **CNP** : Commune Non Pauvre.
- **DF** : Décision de Financement.
- **DGF** : Direction Générale des Forêts.
- **DSA** : Direction des Service Agricoles.
- **DP** : Directeur de Projet.
- **DR** : Direction Régionale.
- **EPE** : Entreprise Publique Economique.
- **FMVTC** : Fond National de Mise en Valeur des Terres Par la Concession.
- **FNDA** : Fond National de Développement Agricole.
- **GCA** : La Générale des Concessions Agricoles.
- **HCDS** : Haut Commissariat du Développement de la Steppe.
- **IDRD** : Indice de Développement Rural Durable.
- **ISGP** : Institut Supérieur de Gestion et de Planification.
- **MA** : Ministère de l'Agriculture.
- **MDDR** : Ministère Délégué du Développement Rural.
- **ML** : Mètre Linéaire.
- **ONS** : Office National des Statistiques.
- **PMVTC** : Programme de Mise en Valeur des Terres par la Concession.
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- **PAPC** : Président d'Assemblée Populaire Communale.
- **RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
- **SAU** : Superficie Agricole Utile.
- **SGP** : Société de Gestion et de Participation.
- **SMV** : Superficies Mises en Valeur.
- **SPA** : Société Par Action.
- **ZN** : Zone Naturelle.

Résumé

L'objet de ce travail est un essai d'évaluation d'un programme initié par l'Etat depuis 1998, les objectifs fixés pour une durée de 3 ans étaient : la création de 50 000 concessions et de 60 000 emplois générés par les travaux ainsi que la mise en valeur de 600 000 Ha de terres.

Cependant, et après 10 ans de mise en œuvre de ce programme nous avons constaté un degré d'efficacité (62% de concessions créées, 87% d'emplois occasionnels, 70% de superficies mise en valeur) par rapport au objectif relativement bon mais d'efficience insatisfaisant vu les moyens importants dont a été doté ce programme.

Nous avons également essayé de connaître le nombre de communes pauvres touchées par le PMVTC ainsi que les résultats en matière de réalisations d'actions de développement et d'impacts initiaux dans ces communes.

A l'issue de ce travail nous avons identifié les conditions de succès et les causes d'échec à travers un échantillon de projets répartis à travers les trois zones naturelles mais aussi à démontrer l'impact qu'a eu la concession sur ses bénéficiaires au niveau de cet échantillon.

En perspective, depuis une date récente le Ministre de l'Agriculture a intégré la GCA à la politique du Renouveau Rural dont l'outil de mise en œuvre est le PPDRI, ce qui offre d'une part au programme concession une nouvelle approche dans la conception et l'exécution de ses projets et d'autre part une opportunité qui lui permet de mettre en exergue l'expérience acquise dans l'ancien programme.

Mots clés : Evaluation, efficacité, efficience, impacts.

Abstract

The purpose of this work is a test evaluation of a program initiated by the State since 1998, the targets for a period of 3 years were as follows: the creation of 50 000 concessions and 60 000 jobs created by the works and the improvement of 600 000 hectares of lands. However, after 10 years of implementation of this program we notice a degree of efficiency (62% created concessions, 87% of casual jobs, 70% of lands have been improved) over the goal relatively good but despite the important resources given to the program, it revealed an unsatisfactory efficiency degree. We also tried to know the number of poor municipalities affected by the PMVTC and the results in terms of achievements of development and initial impacts in these municipalities. At the end of this work we have identified the conditions of success and causes of failure through a “sample of project” across the three natural areas but also to show the impact of the concession on beneficiaries of these projects.

Finally the Minister of Agriculture integrated recently the GCA to the policy of “Renouveau Rural” and the PPDRI is the tool to achieve this program, by offering to the concession program a new approach in design and execution of its projects and in the other hand another opportunity that allows GCA to highlight the experience gained in the old program.

Key word s: Evaluation, effectiveness, efficiency, impact

تصالح

الفرض من هذا العمل هو اختبار البرنامج المقرر من طرف الدولة منذ عام 1998، و تمثلت أهدافه الاسطرة لمدة 3 سنوات في : إنشاء 50 000 وظيفة دائمة و خلق 60 000 فرص عمل المتولدة عن الأئشغال وتنمية 800 000 هكتار من الأراضي. إلا أنه و بعد 10 سنوات من تنفيذ هذا البرنامج إلا أننا وجدنا درجة من الفعالية (62%) ووظيفة دائمة، 87% من فرص العمل المتولدة عن عمل، 70% ألسصلحة) مرضية نسبيا ولكن كفاءة غير مرضية نظرا للموارد كبيرة التي يتمتع البرنامج. كما حاولنا إحصاء عدد من البلديات الفقيرة التي تطرق لها PMVTC إضافة إلى النتائج الإنجازات الخاصة بالتنمية والآثار التي خلفت في هذه البلديات.

في النهاية حددت شروط النجاح وأسباب الفشل من خلال عينة من المشاريع عبر ثلاث مناطق طبيعية إضافة إلى إظهار أثر البرنامج على المستفيدين على مستوى من العينة.

منذ مؤخرًا قام وزير الفلاحة بإدماج GCA إلى سياسة "التجديد الريفي" التي يعتبر فيها IPPDR أداة التنفيذ على الميدان، هذا ما يعطي للبرنامج صيغة جديدة من حيث التصميم و تنفيذ المشاريع من جهة و استعماله الخبرة المكتسبة من البرنامج القديم من جهة أخرى.

الكلمات الرئيسية: التقييم، الفعالية، الكفاءة، الأثر.

Introduction et Problématique

La terre est un élément d'une importance primordiale pour des milliards de personnes qui vivent dans les zones rurales des pays en développement. Les pressions sur la terre ne feront qu'augmenter ces prochaines décennies, vue l'impact de la croissance continue des populations, l'urbanisation, le changement climatique... etc.

Cette rareté rend certains groupes plus vulnérables que d'autres en particulier les populations rurales qui vivent de l'exploitation de cette dernière.

Cependant, l'Algérie de par sa superficie est, après le Soudan, le plus grand pays africain et arabe ; mais avec ces 230 millions d'hectares, la surface agricole utile n'en représente que 3%, soit 7,5 millions d'hectares, le reste étant occupé par :

- Le désert du Sahara (200 millions d'hectares),
- La steppe (20 millions d'hectares),
- Les nappes alfatières (5 millions d'hectares),
- Et les forêts (5 millions d'hectares).

Ainsi, ce vaste territoire est pauvrement doté en terres arables. (MA, 2006).

En effet, avec une population estimée à 30 millions d'habitants, la SAU ne représente que 0,3 ha par habitant et compte tenu de la forte pression démographique et des effets de l'urbanisation et de la désertification, d'ici à la fin de la décennie, les surfaces disponibles seront inférieures à 0,25 ha par habitant (MA, 2006).

D'autre part, les enjeux du développement pour l'Algérie sont aggravés par la pauvreté, phénomène éminemment rural. Ainsi et sur la base des enquêtes de l'O.N.S en 1995, la population pauvre a presque doublé entre 1988 et 1995, au cours de la période des ajustements.

Actuellement, la population algérienne vivant sous le seuil de la pauvreté est estimée à 22,6% ; de plus 30,3 % de la population rurale est pauvre, taux nettement plus élevé en comparaison avec celui de la population urbaine (14,7 %).

En cette même date, on estimait que près de 20 % de la population rurale vivait en dessous du seuil de pauvreté soit un rapport de 1/5 en zones rurales et de moins de 1/10 en zones urbaines. L'accroissement de la pauvreté est donc plus important dans les zones rurales que dans les zones urbaines (MADR, 2004).

Ainsi, le chômage, par son ampleur et sa généralisation à toutes les régions du pays, tend à être le principal facteur de pauvreté de la population, 19 Wilayates représentant la moitié de la population rurale connaissent un taux de chômage rural supérieur à la moyenne nationale. Ceci s'est traduit par un exode rural entre 1977-1998 qui a été estimé à 4,8 millions d'habitants.

Cet état de fait a contribué à amplifier le sentiment de précarité chez les ruraux, en plus des disparités de développement qui existaient déjà historiquement entre les populations rurales et celles des milieux urbains.

Les actions et les projets s'inscrivant dans l'approche d'un développement durable des zones rurales ont été nombreux ces dernières années exemple : le projet pilote

d'aménagement intégré du bassin versant de l'oued MINA (1984), le programme des grands travaux (initié au début des années 90).

Ces tentatives multiples, mises en œuvre n'ont pas connu de succès des résultats obtenus tant sur le plan méthodologique que pour l'amélioration du bien-être des populations concernées.

Selon l'examen du pré bilan établi par le C.E.N.E.A.P en 1991 sur le développement des zones rurales en Algérie, « les actions entreprises par les pouvoirs publics, étaient, plus urbaines que rurales à cela s'ajoute que les programmes de développement rural ont été, dans leur majorité, conçus, financés et dirigés de manière centrale, sans l'implication des acteurs locaux concernés ».

Le programme de mise en valeur des terres par la concession créé par le conseil du gouvernement en Janvier 1998 s'inscrit parfaitement dans une approche d'un développement durable dans les zones rurales en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Aujourd'hui et après presque 10 années de mise en marche du programme il serait intéressant de réaliser une évaluation de celui-ci et de son impact sur les populations rurales ; de ce fait la question principale qui en découle est la suivante :

« Le programme de mise en valeur des terres par la concession a-t-il réussi à atteindre ses objectifs dans le but d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et ce à moindre coût ? ».

Questions secondaires :

1-Quels sont les objectifs opérationnels et spécifiques prônés par les PMVTC, ont-ils été atteints?

2-Quel est le constat sur les bénéficiaires après bientôt 10 années de mise en application du PMVTC ?

Hypothèses :

Deux hypothèses peuvent être formulées pour répondre à cette problématique :

1-Le PMVTC, un degré d'efficacité et d'efficience tout relatif.

2-Le PMVTC a pu contribuer à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

Méthodologie :

La réalisation de cette étude a nécessité le passage par les étapes suivantes :

I-La partie bibliographique : La recherche bibliographique et les entretiens auprès des personnes et organismes spécialistes de la thématique nous ont permis de rassembler le maximum d'informations, et de se forger une idée globale sur les problèmes liés à la mise en valeur des terres afin de mieux cerner notre problématique, et formuler nos hypothèses qui restent à démontrer par la suite.

II-La partie étude : qui constitue l'essentiel de cette thèse (en terme de volume), et qui porte sur le diagnostic et l'étude proprement dite, elle est divisée en deux volets :

Le premier volet : a consisté en une étude d'évaluation de l'efficacité et de l'efficience du programme de mise en valeur des terres, qui à son tour a consisté en une collecte d'informations liées à la mise en œuvre du PMVTC, conçues des bases de données se rapportant aux réalisations physiques et financières du programme.

* L'évaluation de l'efficacité du « PMVTC » se fera par la description des objectifs opérationnels exprimés en réalisations des actions de mise en valeur et des objectifs spécifiques sont exprimés en résultats du PMVTC qui sont :

- les superficies mises en valeur,
- la création de concession ou emplois permanent,
- ainsi que les emplois générés par les travaux.

Pour cela nous avons jugé plus judicieux de suivre l'évolution des réalisations par année et de raisonner par zone naturelle afin de mieux cerner les causes d'échec ou de réussite liées à la réalisation dans chaque zone et de dévoiler des différences majeures entre les régions.

L'évaluation de l'efficacité du PMVTC

Dans le contexte de notre étude lié à l'évaluation du PMVTC nous essayerons d'évaluer l'efficacité à deux niveaux :

L'efficacité de la production des réalisations au niveau des projets : à ce niveau on s'intéressera aux montants administrés à la réalisation des différents projets de mise en valeur et aux dépenses effectuées.

On s'intéressera également à la question de la rémunération de la GCA, et à celle de l'organisation interne « efficacité interne ».

L'efficacité de la production des résultats :

Il s'agit de calculer les coûts des résultats directs du programme (coût à l'hectare mis en valeur, de la concession, ainsi que l'emploi saisonnier)

Le deuxième volet : consacré à l'évaluation de l'effet du programme de MVTC sur les populations rurales « bénéficiaires », est la partie de l'étude la plus importante puisqu'elle a été concrétisée à travers des enquêtes auprès des bénéficiaires des projets de mise en valeur.

Ces enquêtes ont permis non seulement d'évaluer l'effet du programme sur les bénéficiaires mais aussi de mettre en évidence les goulots d'étranglement qui empêchent l'épanouissement du PMVTC.

Pour trouver des éléments de réponse à la problématique posée, des investigations et analyses ont été menées, sur la base de l'exploitation des enquêtes, menées sur une quinzaine de projets répartis à travers 8 Wilayas, celles ci ont été réalisées à partir de :

1-Questionnaires : renfermant 62 variables s'adressant aux 376 concessionnaires avec deux grands types de questions, celles d'ordre *technique* dont l'objectif est de déterminer, les problèmes, et contraintes majeurs, ainsi que les formes et les capacités d'organisation de ces bénéficiaires à mettre en œuvre des projets de MVTC ; et d'autres questions liées à l'évaluation d'impact du PMVTC sur les populations, l'objectif de celle-ci étant de cerner le profil socio-économique des concessionnaires enquêtés selon les aspects suivants : (l'activité, le revenu, la consommation alimentaire, l'éducation, la santé, les conditions d'habitat et l'équipement du logement), avant et après l'acquisition de la concession.

2-Echantillonnage des projets :

Pour l'évaluation d'impact : le choix des échantillons a été réalisé sur la base des projets les plus productifs, certains d'entre eux ont fait l'objet de clôture, appartenant à des communes rurales pauvres. Nous nous sommes basés au départ sur l'étude de la pauvreté

effectuée par le PNUD en (2001), le choix de certains projets a été justifié par leur IDRD¹, relativement faible révélée par l'étude du renouveau rural du MADR en 2006.

Pour évaluer l'impact du PMVTC sur la pauvreté rurale, il faut se poser la question fondamentale suivante : quelle serait la situation si cette intervention n'avait pas eu lieu ?

S'il est bien sur impossible de le savoir par l'observation, nous allons procéder à une approximation en élaborant une situation fictive qui cherche à décrire les niveaux de bien être des individus en l'absence du programme.

Pour les programmes à couverture totale on fait appel à une méthode quasi-expérimentale appelée **comparaison réflexive** qui consiste à comparer la situation du groupe de population pertinent (bénéficiaires du programme ou concessionnaires) avant et après l'intervention.

Pour le ciblage des contraintes de mise en œuvre du programme :

D'autres projets ont été choisis appartenant parfois aux mêmes communes précédentes mais qui ont fait l'objet d'échec, ces derniers ont été choisis afin de soulever les problèmes liés à leur mise en œuvre.

3-Méthodes de collecte de données :

La fiabilité des résultats d'intervention dépend en grande partie de l'adéquation des données, c'est pour cela que le recours aux méthodes quantitatives et qualitatives est important.

Bien que les deux méthodes soient complémentaires, l'approche quantitative génère des résultats faciles à synthétiser, à comparer et à généraliser, alors que l'approche qualitative fournit des données approfondies et détaillées qui pourront servir à comprendre le pourquoi des résultats et à appréhender en quoi la perception que les individus ont de leur bien être change.

Dans le but de réaliser un échantillonnage homogène et assez représentatif nous avons procédé à sa stratification c'est à dire une ventilation des projets par zone naturelle (steppe, montagne, Sahara) puis par zone géographique (centre, est, ouest).

Nous avons également tenté de connaître l'importance du critère « pauvreté » dans le choix des projets et cela en questionnant directement les autorités locales (DSA) engagées dans l'initiation des projets MVTC.

4-Conditions de réalisation des enquêtes et entretiens des groupes de bénéficiaires des communes :

Globalement, les conditions de réalisation des enquêtes et des discussions avec les concessionnaires ont été favorables.

Néanmoins quelques difficultés ont surgi qui peuvent être résumées dans :

1. La méfiance et le scepticisme des populations enquêtées, bien qu'elles aient acceptées sans aucun problème de répondre aux questionnaires qu'ils leur ont été adressés. Elles étaient souvent sceptiques et défiantes du bien fondé des opérations d'enquêtes engagées, certains entretiens par contre, ont été, une occasion pour eux, d'étaler tous leurs griefs et parfois leurs diverses sources d'inquiétude liées à certains problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du PMVTC.

¹ Indice de Développement Rural Durable : calculé à partir d'indices composites : indice de développement humain et social (IDHS), indice de développement économique rurale (IDER), et l'indice de l'environnement (IEnv)

2. Le manque de communication : Il est à remarquer un manque de communication entre ces populations et les services publics concernés (APC, DSA,...etc.).
3. La persistance du sentiment d'assistanat : les populations espèrent et revendiquent fortement aide et soutien total de l'Etat. L'illusion de l'Etat nourricier étant toujours présente dans l'esprit de cette frange de la population.
4. Le manque en documentation technique concernant surtout les monographies des communes.

III- La partie calcul : une fois l'enquête effectuée les résultats sont un à un saisis sur Excel, nous avons eu recours au logiciel de statistique **SPSS** pour la vérification de la fiabilité de certains résultats, le traitement des données s'est fait à l'**Excel** par le *tableau croisé dynamique*.

Plan de travail :

Nous avons divisé notre travail en deux parties distinctes :

La première est structurée en cinq chapitres, nous avons commencé par l'évaluation des politiques publiques, le second chapitre traite le programme de mise en valeur des terres par la concession (définition, mise en œuvre, consistance, objectifs), et présente l'outil de réalisation du programme concession nommé « la Générale des Concessions Agricoles », les buts de sa création, son organisation, sa rémunération et sa gestion. Le troisième consiste en l'évaluation de l'efficacité « un des critères d'évaluation » et les outils de sa mesure.

Le quatrième chapitre : traite l'évaluation de l'efficacité du PMVTC (par zone naturelle et par mode de conduite de projet). Ce volet viendra en réponse à une partie de la première hypothèse formulée. On abordera la description des résultats par rapport aux objectifs opérationnels (actions de mise en valeur) et spécifiques (superficies mises en valeur, les emplois permanents et occasionnels) du programme de MVTC.

Le cinquième concerne l'évaluation de l'impact met en évidence les communes pauvres touchées par le PMVTC et les réalisations opérationnels et spécifiques atteintes dans ces communes par rapport aux communes non pauvres.

Ainsi qu'une évaluation ex-post du PMVTC sur les bénéficiaires en prenant en considération l'indicateur du revenu (global et agricole), l'habitat (statut et type d'habitat), l'alimentation (consommation en viande et légumes frais), et l'emploi du concessionnaire. Ce chapitre comporte une analyse des résultats liés à l'aspect technique des projets enquêtés.

La deuxième partie : le premier chapitre traite l'évaluation de l'efficacité du PMVTC (par zone naturelle et par mode de conduite de projet).

Elle comprend l'évaluation de l'efficacité de la production des réalisations, pour les niveaux projets, programme et organisation, «comparaison entre dotations engagement et dépenses, analyse globale des projets subventionnés et des projets clôturés (bilans financiers), durée de réalisation des projets (entre l'inscription du projet à sa réception définitive) ».

Le deuxième discute les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre du programme et des perspectives de développement illustrées par des suggestions et recommandations pour une meilleure dynamique du PMVTC.

Nous avons terminé notre travail par une conclusion générale.

Premiere Partie : L'évaluation de l'efficacité du PMVTC

CHAPITRE I : L'évaluation des politiques publiques.

Introduction

Les collectivités locales interviennent dans des champs de plus en plus larges, depuis les services publics de la vie de tous les jours jusqu'aux politiques les plus complexes. Elles doivent faire face à de nouveaux enjeux financiers exigeant des outils de connaissance, de prévision et d'action adaptés. L'évaluation est l'outil de mise à niveau des politiques publiques locales.

Définition :

La définition de l'évaluation peut différer selon les contextes institutionnels dans lesquels elle s'exerce. C'est d'abord un mode de questionnement, une démarche d'analyse de l'action publique. Elle s'attache à expliciter la mise en œuvre de l'action publique, sous ses différentes formes, et les relations entre les objectifs, les moyens et les résultats de cette action. C'est un outil de connaissance au service de l'action.

L'évaluation est à différencier du contrôle qui a pour but de vérifier la régularité et la conformité à la norme juridique et débouche sur une sanction. Cependant, ces deux notions peuvent s'associer car le contrôle contribue de son côté à améliorer la performance et l'évaluation a aussi pour finalité d'attester la validité des dispositifs mis en place. (Conseil Scientifique de l'Evaluation, 2001).

Avant de procéder à la description de l'évaluation, il est important de connaître ce que signifie un projet, le cycle de vie d'un projet, le cadre logique d'un projet.

I-Une vue d'ensemble de la gestion des projets

Définition d'un projet : « Un projet est une entreprise temporaire en vue de créer un produit ou un service unique ». PMBOK®, 2000

En général, un projet est lancé par une personne ou une organisation qui constate qu'un besoin commercial ou problème spécifique se fait sentir et mérite d'être résolu. Lorsque le besoin commercial ou le problème est déterminé, un concept initial est élaboré autour des solutions potentielles.

1-1-Le cycle de projet

La manière dont les projets sont planifiés et réalisés suit un enchaînement répondant au nom de cycle de projet. Le cycle débute par l'identification d'une idée et développe cette idée pour en faire un plan de travail qui puisse être mis en œuvre et évalué. Les idées sont identifiées dans le cadre d'une stratégie convenue. Le cycle de projet fournit une structure visant à garantir la consultation de toutes les parties prenantes et la mise à disposition des

informations pertinentes, afin de faciliter la prise de décisions éclairées à chaque étape de la vie d'un projet.

Le cycle de projet comporte six phases : programmation ; identification ; instruction ; financement ; mise en œuvre et évaluation. Le contenu de chaque phase peut différer d'une institution à l'autre, ce qui démontre les différences de procédures. Cependant, dans toutes les institutions le cycle couvre trois thèmes communs :

1. Le cycle définit à chaque stade les décisions clés, les exigences en matière d'information et les responsabilités.

2. Les phases du cycle suivent une progression ; chaque phase doit être complétée avant d'aborder sereinement la phase suivante.

3. Le cycle s'appuie sur l'évaluation pour tirer parti de l'expérience des projets existants dans la conception de programmes et projets futurs.

1-2 Les phases du cycle de projet

Les phases du cycle de projet peuvent être décrites comme suit :

1. la phase de **programmation**, Durant cette phase la situation au niveau national et sectoriel est analysée afin d'identifier les problèmes, les contraintes et les potentialités auxquelles pourrait être confrontées l'institution. Cela implique un examen des indicateurs socio-économiques ainsi que des priorités des pays et des bailleurs de fonds. Il s'agit d'identifier et de retenir les principaux objectifs au développement et d'établir un cadre de programmation pertinent et réaliste à l'intérieur duquel il est possible d'identifier et de préparer des projets. Pour chacun de ces objectifs, des stratégies inspirées des leçons de l'expérience passée seront formulées.

2. la phase d'**identification**, pendant les idées de projets et d'autres actions sont identifiées et sélectionnées en vue d'une étude approfondie. Cela implique une consultation avec les bénéficiaires prévus de chaque action, une analyse des problèmes qu'ils rencontrent et la mise en évidence des options de traitement de ces problèmes. Une décision peut alors être prise sur la pertinence de chaque idée de projet (aussi bien au niveau des bénéficiaires prévus qu'au niveau du cadre de programmation), et sur les idées à approfondir durant la phase de formulation.

3. la phase d'**instruction**, les idées de projet pertinentes sont traduites en plans opérationnels de projet. Les bénéficiaires et les autres parties prenantes participent à la spécification détaillée de l'idée de projet dont la faisabilité ou chances de réussite et la viabilité qui est sa disposition à procurer des bénéfices à long terme aux bénéficiaires sont évaluées. Sur la base de cette évaluation, une décision est prise quant à l'opportunité d'élaborer une proposition de financement formelle et de solliciter un financement du projet.

4. Durant la phase de **financement**, les propositions de projet sont examinées par l'autorité compétente (comité) et une décision est rendue quant à l'attribution ou le refus du financement du projet. Durant cette phase des modalités sont mise en œuvre et actées juridiquement, à savoir qu'ils définissent les conditions de financement et de mise en œuvre du projet dans un document légal.

5. Durant la phase de **mise en œuvre**, le projet est lancé et exécuté. C'est à ce niveau que peuvent intervenir les appels d'offres et les attributions de contrats d'assistance technique ou de travaux et de fournitures. Durant la mise en œuvre et en concertation avec les bénéficiaires et les parties prenantes, les gestionnaires du projet évaluent l'avancement effectif par rapport à l'avancement prévu afin de déterminer si le projet est en voie d'atteindre

ses objectifs. Si nécessaire, le projet est réorienté sur la bonne voie, ou certains de ses objectifs sont modifiés à la lumière de tout changement important qui aurait pu survenir depuis sa formulation.

6. Durant la phase d'**évaluation**, le bailleur de fonds et le pays partenaire évaluent le projet pour dresser le bilan des réalisations et tirer les leçons de l'expérience. Les conclusions de l'évaluation servent à améliorer la conception de projets ou programmes à venir. Bien que dans le cours normal du cycle, la phase d'évaluation vienne après celle de la mise en œuvre, il est courant de procéder également à une évaluation à mi-parcours durant la mise en œuvre, pour appliquer les enseignements acquis à ce stade jusqu'au bout du projet. (www.ceneap.com.dz)

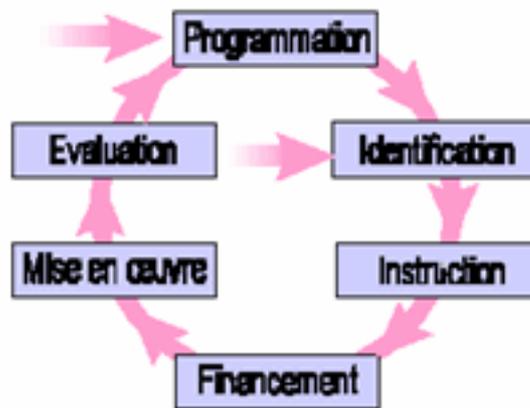


Schéma n°1: le cycle d'un projet

Source : <http://www.particip.de>

1-3 La gestion du cycle de projet

Le concept de gestion du cycle de projet a été conçu afin d'améliorer la qualité de la conception et de la gestion des projets. « La gestion de projet est l'application de connaissances, de compétences, d'outils et de méthodes aux activités d'un projet afin de répondre à ses besoins ». PMBOK®, 2000

La GCP peut se résumer comme suit :

1. Adhésion aux phases du cycle de projet pour assurer un processus de prise de décision structurée et éclairée.

2. Priorité au client moyennant le recours aux ateliers de planification participative aux points clés du cycle de projet et la formulation de l'objectif spécifique du projet en termes des bénéfices durables pour les bénéficiaires.

3. Intégration des aspects de viabilité à la conception du projet afin de garantir des avantages durables.

4. Utilisation de l'Approche du Cadre Logique pour garantir une approche analytique cohérente lors de la conception et la gestion du projet.

5. Approche intégrée reliant les objectifs de chaque projet aux besoins prioritaires des groupes concernés et aux objectifs sectoriels et nationaux du gouvernement; cette approche permet de s'assurer

que les plans de travail et les budgets relatifs à chaque projet soient préparés dans le respect du cadre logique pour le projet en utilisant le format de base pour garantir un traitement cohérent et approfondi

des aspects clés tout au long du projet.

1-4 Rôle et responsabilités de la gestion des projets

La GCP doit garantir :

1-4-1 La pertinence des projets

par rapport à la stratégie convenue et les besoins réels des bénéficiaires

1. les projets sont liés aux objectifs sectoriels, nationaux
2. les bénéficiaires sont impliqués très tôt dans le processus de programmation
3. l'analyse des problèmes est approfondie
4. les objectifs sont clairement définis en termes de bénéfices pour les groupes cibles

1-4-2 La faisabilité des projets

de manière à ce que les objectifs puissent être réellement atteints, considérant les contraintes de leur environnement opérationnel et les capacités et compétences des organismes de mise en œuvre

- Les objectifs sont logiques et mesurables ;
- Les risques, les hypothèses et les facteurs affectant la viabilité sont pris en compte ;
- Le suivi se concentre sur les cibles pertinentes.

1-4-3 La viabilité des projets

Les facteurs affectant la viabilité sont pris en compte dans la conception même du projet ; les résultats de l'évaluation sont mis à profit dans l'élaboration des projets futurs.

1-5 Parties prenantes et équipe de projet

1-5-1 Equipe de projet

L'équipe de projet comprend une combinaison de personnes et de compétences. Elle ne se résume pas à un ensemble de membres accomplissant des tâches spécifiques. La combinaison requise pour chaque équipe de projet doit comprendre, sans s'y limiter, les personnes suivantes :

Personnes spécialement chargées de la réalisation de la solution de projet.

Indépendamment de l'organisation du projet, des rôles et responsabilités doivent être envisagés. Ces derniers peuvent comprendre les éléments suivants :

- Personnel chargé de l'élaboration des exigences;
- Personnel chargé des spécifications liées aux règles administratives;
- Personnel de gestion de projet;
- Experts en la matière;
- Personnel de documentation (utilisateur et technique);
- Personnel de formation;
- Personnel technique;

- Responsables/décideurs.
- Clients (internes et externes) du produit ou service créé.
- Promoteur du projet.
- Parties prenantes.

1-5-2 Partie prenantes

Les parties prenantes sont des personnes ou des organisations qui ont des intérêts dans la réussite du projet. L'identification et la contribution des parties prenantes aident à définir, clarifier, guider et changer le contenu, contribuent au contenu et, en dernière analyse, contribuent au succès du projet. Les parties prenantes à chaque projet comprennent les personnes et groupes suivants :

- Le chef de projet, qui assume la responsabilité ultime pour garantir la réussite du projet;
- Le promoteur du projet, qui est le premier à faire reconnaître la nécessité du projet et parfois à fournir des ressources financières;
- La direction des ministères ou organismes, qui définit les nécessités du projet;
- Les membres de l'équipe de projet, qui sont chargés de la réalisation du travail lié au projet;
- Les entités de gestion de la configuration au sein des limites du projet;
- Les équipes d'assurance qualité, qui vérifient la capacité du produit ou du processus à satisfaire aux exigences nécessaires affichées;
- Le personnel d'approvisionnement des ministères/organismes, qui contribue à l'approvisionnement des ressources du projet;
- Le client, qui est la personne ou l'organisation utilisant le produit issu du projet;
- Les citoyens qui sont intéressés par la réussite de tous les projets.

1-5-3 Chef de projet

Le chef de projet a l'entière responsabilité de l'ensemble du projet ²et de sa bonne réalisation. Pour y parvenir, il doit travailler en étroite collaboration avec le promoteur pour garantir que les ressources soient adéquatement appliquées. Le chef de projet est également chargé de planifier le projet et de s'assurer qu'il est terminé avec succès dans les délais, dans le respect du budget et à un niveau acceptable de qualité. Le chef de projet doit être désigné pendant le processus de démarrage du projet de sorte que le plan soit la propriété de la personne responsable de sa réalisation.

1-6 L'approche du cadre logique « Outils de programmation et de gestion de la GCP »

L'Approche du Cadre Logique est le principal outil utilisé pour la conception de projets durant les phases d'identification et de d'instruction du cycle de projet. L'approche est divisée en deux phases:

1-6-1 La phase d'analyse

au cours de laquelle la situation existante est analysée pour dégager une vision de la 'situation future désirée' et pour sélectionner les stratégies qui seront appliquées pour y parvenir.

² Démarrage, planification, réalisation, contrôle, clôture du projet.

A-Analyse des problèmes :

L'analyse des problèmes consiste à dégager les aspects négatifs d'une situation et les relations « causes à effets » entre les différents problèmes. Il s'agit de:

1. Identification des parties prenantes concernées par l'intervention proposée
2. Identification des principaux problèmes rencontrés par les bénéficiaires
3. Elaboration d'un arbre à problèmes ou hiérarchie des problèmes pour établir les relations « causes à effets ».

B-Analyse des objectifs :

L'analyse des problèmes présente les aspects négatifs d'une situation existante, tandis que l'analyse des objectifs traite des aspects positifs d'une situation souhaitée pour l'avenir; ce qui implique une reformulation des problèmes en objectifs.

C-Analyse des stratégies :

La phase d'analyse débouche sur la sélection de la stratégie à utiliser pour parvenir aux résultats désirés. L'analyse des stratégies sert à décider des objectifs (spécifique et objectifs globaux) qu'il convient d'**inclure ou d'exclure**. Outre un examen de la logique, l'analyse des stratégies étudie aussi la faisabilité des différentes interventions.

En fonction du champ couvert et du volume des travaux, les sous-ensembles ou la stratégie retenue peuvent constituer une intervention "à l'échelle du projet" ou un programme consistant en un certain nombre de projets.

1-6-2 La phase de planification

au cours de laquelle l'idée du projet est précisée pour devenir opérationnelle.

1-7 Le cadre logique

Le cadre logique est le principal produit de l'ACL. Avant de le décrire, il est important de rappeler que le cadre logique, quels que soient ses bénéfices s'il est bien compris et appliqué avec professionnalisme, ne fournit pas de solution miracle pour identifier ou concevoir de bons projets.

Le cadre logique contribue à rendre plus transparentes les relations logiques entre les activités, les résultats, l'objectif spécifique et les objectifs globaux, au moins pour l'utilisateur averti.

La matrice de cadre logique fournit un moyen de vérifier la logique interne de l'avant-projet et de veiller à ce que les activités, les résultats et les objectifs soient liés entre eux en établissant des objectifs clairs et en les exposants dans une "hiérarchie des objectifs". Il force les planificateurs à identifier les hypothèses et les risques essentiels susceptibles d'affecter la faisabilité du projet. Les planificateurs doivent spécifier des indicateurs vérifiables et des moyens de contrôler l'état d'avancement, et doivent ainsi penser la manière dont ils vont assurer le suivi et l'évaluation du projet dès le départ.

Le cadre logique lui-même consiste en un tableau ou matrice, composée de quatre colonnes et quatre rangées. La logique verticale met en évidence ce que le projet vise à réaliser, clarifie les relations «causes à effets» et spécifie les hypothèses et incertitudes importantes conditionnant le projet et échappant au contrôle du gestionnaire.

La logique horizontale, relative à la mesure des effets du projet et des ressources qu'il utilise, précise les caractéristiques des indicateurs de mesure clés et les sources de vérification des mesures prévues.

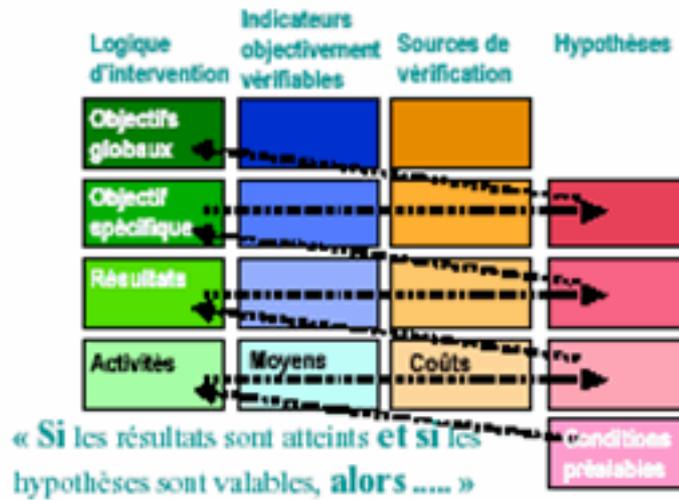


Schéma n°2 : Cadre logique.

Source : <http://www.particip.de>

1-8 Niveaux des objectifs

Les objectifs sélectionnés pour être inclus dans le projet sont reportés dans la première colonne du cadre logique et font apparaître la logique d'intervention du projet. A ce stade, il est important de s'assurer que les niveaux des objectifs sont corrects :

1-8-1 Objectifs globaux

Les grands objectifs du programme devraient expliquer l'importance du programme pour la société en montrant les bénéfices à long terme qu'il procurera à ses bénéficiaires directs et plus généralement à d'autres groupes, tout en montrant comment il s'inscrit dans le cadre des politiques régionales et sectorielles des gouvernement et des organisations concernées au niveau régional. La réalisation des objectifs globaux est impossible dans le cadre du seul projet et exige le concours d'autres programmes et projets.

1-8-2 Objectif spécifique

Il définit l'objectif central du projet en fonction des bénéfices que l'utilisation des services fournis par le projet fournira aux bénéficiaires ou au groupe concerné.

1-8-3 Résultats

Il s'agit des services que doit offrir le projet aux bénéficiaires ou aux groupes cibles désignés et que les gestionnaires du projet peuvent être considérés comme directement tenus d'accomplir. Les résultats doivent aborder les causes principales des problèmes auxquels le groupe cible doit faire face. Pour assurer la pertinence de ces résultats, l'analyse des problèmes devrait par conséquent avoir identifié une demande de services de projet de la part des bénéficiaires.

1-8-4 Activités

La manière d'assurer la fourniture des biens et services du projet. La réussite dans le maniement du cadre logique dépend en particulier d'une bonne compréhension de ce que va impliquer la définition en termes opérationnels et en particulier du rapport entre les résultats et l'objectif spécifique.

1-9 Les hypothèses

La phase d'analyse aura mis en évidence que le projet seul ne peut pas réaliser tous les objectifs identifiés dans la hiérarchie des objectifs. Certains objectifs qui ne s'intègrent pas dans la logique d'intervention et d'autres facteurs externes vont avoir une incidence sur la mise en œuvre et sur la viabilité à long terme du projet mais échappent à son contrôle. Ces conditions doivent être remplies pour assurer la réussite du projet et figurent comme hypothèses dans la quatrième colonne du cadre logique.

II L'évaluation

2-1 Définitions

L'évaluation est définie de plusieurs manières, mais elles ont toutes en commun qu'elle comporte des observations et une analyse sur un objet précis (politique, programme, projet, organisation...) et ses résultats ; que cette analyse est aussi objective que possible et que l'évaluation se termine par un jugement de valeur par rapport à une série de critères.

Par évaluation on entend aussi le jugement porté à intervalles réguliers sur la pertinence, la performance, l'efficacité et l'impact (attendus ou non) d'un projet.

L'évaluation vise à comprendre pourquoi et dans quelle mesure des résultats, voulus ou non, sont atteints, ainsi que leur impact sur les parties prenantes. L'évaluation offre un moyen important d'établir le degré de réalisation des résultats et des rendements institutionnels. (**Norme d'évaluation applicable dans le système des Nations Unies**).

L'évaluation des politiques publiques est l'un des outils permettant au service public de mieux gérer et cibler ses interventions.

2-2 Les types d'évaluations

Il existe cependant trois types d'évaluations chacun à un stade précis de la vie d'un programme :

- **L'évaluation « ex-ante »** a lieu au moment de la conception d'un programme. C'est un processus d'évaluation servant à préparer et à vérifier le bien fondé d'une proposition d'un nouveau programme avant son lancement.
- **L'évaluation à mi-parcours « intermédiaire » ou concomitante** : peut être mise en œuvre pour vérifier, au milieu du cycle du programme c'est-à-dire en parallèle à l'action, si les besoins sont toujours présents, si la gestion du programme se déroule comme prévu ou nécessite des réorientations pour une réussite optimale, et pour analyser éventuellement les premiers effets du programme.
- **L'évaluation finale ou ex-post (après l'arrêt du programme) rétrospective** : Elle vise à mesurer les impacts globaux d'un programme étudié jusqu'à son achèvement mais il est rare que la politique publique soit totalement achevée. Il s'agit souvent de la clôture d'une étape de la politique définie évaluée.

Elle est réalisée le plus souvent dans le but, politique, de rendre des comptes aux contribuables, pour des raisons d'objectivité et de crédibilité, elle est le plus souvent réalisée en externe. Elle est appelée aussi évaluation de résultats et d'impact³.

L'évaluation peut être menée en interne ou en externe :

- **L'évaluation interne** : émanant de l'organisme lui-même, elle a pour objectif de appuyer l'apprentissage organisationnel nécessitant la mobilisation de l'expertise interne du domaine.
- **L'évaluation externe** : est celle utilisée dans notre étude. Menée en externe, elle a pour objectif de renforcer l'indépendance et l'objectivité, d'optimiser l'utilisation des ressources rares et de mobiliser l'expertise en évaluation.

2-3 Les fonctions de l'évaluation

Les évaluations remplissent une pluralité de fonctions :

- **L'évaluation a une dimension cognitive** : Elle donne aux acteurs des éléments de connaissance sur les actions publiques auxquelles ils participent. Ainsi, elle permet de comprendre et d'éclairer le processus de mise en œuvre et d'obtention de ces effets.
- **L'évaluation a une finalité normative** : Elle vise à *formuler un jugement de valeur* sur les politiques publiques analysées.
- **L'évaluation a une finalité instrumentale**. L'évaluation permet *de mesurer*, ou du moins d'apprécier le plus objectivement possible, les effets d'une politique publique sur la collectivité. Elle permet ainsi de mieux maîtriser l'action et de l'adapter à la gestion.

En relation avec ses missions, les apports de l'évaluation sont multiples pour les collectivités qui la mettent en place. L'évaluation permet ainsi de :

- **Rendre des comptes** aux responsables politiques et aux citoyens sur la manière dont une politique a été mise en œuvre et sur les résultats qu'elle a obtenus et ainsi permettre d'éviter les fautes ;
- **Améliorer la gestion des services** et répartir plus rationnellement les ressources humaines et financières entre différentes actions ;
- Aider à une bonne identification des besoins et préparer les décisions concernant la poursuite, l'arrêt ou la réorientation d'une politique ;
- **Contribuer à la formation et à la motivation** des agents publics et de leurs partenaires en les aidant à comprendre les processus auxquels ils participent.

2-3 Les critères d'évaluation

Fondamentalement l'évaluation d'un programme ou d'une politique publique vise à analyser ses effets et de porter un jugement. Ce dernier s'articule autour de six critères :

1. La pertinence : une politique est dite pertinente si ses objectifs sont adaptés à la nature du problème qu'elle est sensée résoudre, considérée comme le critère d'évaluation le plus délicat et le plus politique.

³ www.technopolis-group.com

2. L'efficacité : c'est la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints, d'où l'importance d'avoir des objectifs clairs au départ, l'intérêt est de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser.

3. L'efficience (coût -efficacité) : vise à comprendre si les résultats de la politique sont à la mesure des sommes dépensés.

4. La pérennité : vise à comprendre si les effets produits par le programme perdureront après son achèvement.

5. L'utilité : vise à comprendre les effets prévus d'un programme mais aussi les effets imprévus (qu'ils soient positifs ou négatif) sur les populations visées par le programme et celles non prévues initialement.

Mis à part les cinq critères cités ci-dessus, il existe la question de la cohérence d'un programme, il est divisé en :

- **Cohérence interne** : dans la quelle est vérifié l'adaptation des moyens par rapport aux objectifs, elle consiste à relier les différents sous objectifs à l'objectif global.
- **Cohérence externe** : consiste à comprendre la relation entre un programme et les autres politiques ou programmes similaires.

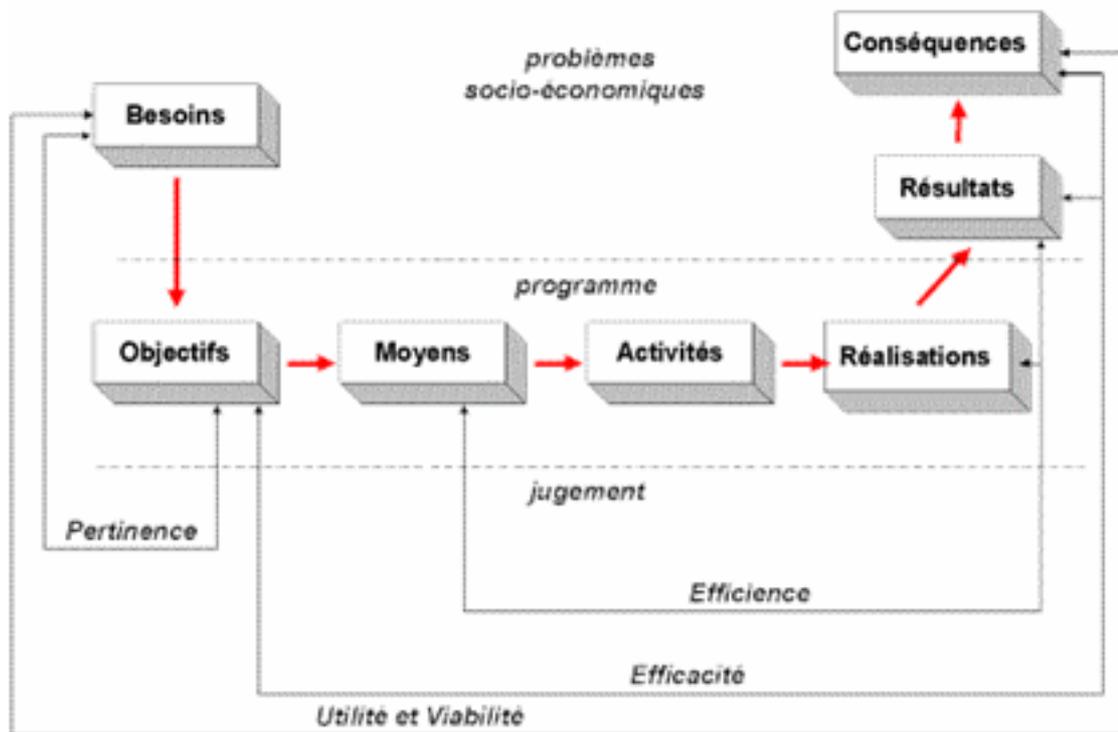


Schéma n°3 : Les critères d'évaluation

www.technopolis-group.com

2-4 Etapes de l'évaluation

L'évaluation proprement dite est généralement découpée en quatre étapes principales :

La structuration : consiste à inventorier les données disponibles, finaliser l'approche à suivre, détailler les outils à mobiliser et leur modalités de mobilisation.

L'observation : se résume dans le travail de terrain par des *Enquêtes et études* : si l'on veut mesurer les résultats et l'impact d'un projet, on peut être amené à collecter des données à partir d'enquêtes par sondage ou d'études spéciales y compris, de méthodes participatives⁴.

L'analyse : aux cours de laquelle on interprète les données du terrain.

Le jugement : étape dans laquelle des conclusions et des recommandations sont élaborées.

2-5 Les indicateurs

Pour juger des performances d'un programme à cet égard, nous devons nous appuyer sur des indicateurs.

Définition : un indicateur est une « caractéristique ou un attribut qui peut être mesuré afin d'évaluer un programme en termes de réalisations ou d'impacts ». Les indicateurs sont nécessairement des simplifications d'une réalité plus complexe. Les indicateurs confèrent une dimension quantitative et qualitative à un ensemble d'objectifs. Ils décrivent la situation qui prévaut lorsqu'un objectif est atteint.

Lorsqu'un indicateur peut être défini en concertation avec les parties prenantes et que l'accord se fait sur un objectif chiffré et un calendrier, c'est que les objectifs du projet sont clairement définis, bien compris et appuyés par les intéressés. Ils peuvent être soit :

- L'indicateur quantitatif : est signe que l'on peut facilement observer (existence ou absence) ou mesurer (qualité, valeur..), il est chiffré.
- L'indicateur qualitatif : est constitué par une échelle de valeur qui décrit les différents niveaux d'un fait.⁵

Les intrants figurant au bas du tableau indiquent en données chiffrées et datées les ressources qui seront fournies. L'information relative à ces indicateurs provient essentiellement des fichiers comptables et de gestion. Ce type d'indicateur est souvent laissé en dehors des discussions ayant trait au suivi du projet, bien qu'il fasse partie intégrante du système d'informations de gestion.

Les indicateurs de processus permettent de mesurer ce qui se passe durant l'exécution. Il s'agit souvent d'une série d'éléments qui coïncident avec l'achèvement d'une tâche ou les événements marquants d'un plan d'activité, comme par exemple la date à laquelle l'autorisation d'un chantier doit être délivrée.

Les indicateurs de résultats montrent les réalisations physiques et financières immédiates du projet :

Quantités physiques, renforcement organisationnel, flux initiaux de services. Ils permettent de mesurer les performances à partir d'un coût ou de ratios opérationnels, par exemple : kilomètres de route permanente terminés fin septembre.

Par impact, on entend les progrès à plus ou moins long terme accomplis sur le plan du développement. Pour mesurer les changements, il faut souvent prendre en compte des statistiques complexes sur le bien-être socio-économique et s'en remettre aux données

⁴ Peuvent apporter de nouveaux éléments d'appréciation des besoins des populations, mais elles exigent des compétences. Ces méthodes prennent du temps et supposent la mise en œuvre de talents remarquables de communication entre les responsables de la planification et les participants.

recueillies auprès des bénéficiaires. On peut se faire une première idée de l'impact du projet en demandant aux bénéficiaires ce qu'ils pensent des services offerts par celui-ci.

Ce type d'indicateur présente le double avantage de permettre la consultation des parties prenantes et de signaler à l'avance les problèmes qui risquent de se poser.

| <i>Niveau des objectifs</i> | <i>Nature des indicateurs</i> | <i>Entité responsable</i> |
|-----------------------------|--|---|
| Finalité | Statistiques à long terme sur l'impact du projet | Organismes nationaux/sectoriels |
| Objectif | Enquêtes socio-économiques sur les résultats et les effets du projet Indicateurs donnant à l'avance une idée des perceptions et des réactions des bénéficiaires à l'égard du projet | Projet/évaluateurs indépendants Équipe du projet |
| Résultats | Fichiers de gestion Rapports établis en interne | Équipe du projet |
| Activités | Gestion des tâches liées aux processus du projet Comptabilité financière Données de gestion sur l'avancement des activités | Équipe du projet |
| Ressources | Comptabilité financière Données de gestion sur les ressources disponibles et leur emploi | Équipe du projet |

Encadré n° 1: les indicateurs dans une structure hiérarchique

Source : OED, Département de l'évaluation des opérations, conceptualisation des projets, suivi et évaluation.

Les indicateurs exogènes se rapportent aux éléments qui échappent au contrôle du projet, mais qui pourraient en affecter les résultats, notamment les risques (paramètres identifiés lors de l'analyse économique, sociale ou technique, susceptibles de compromettre les avantages du projet) et la performance du secteur sur lequel porte le projet. Cela nous amène au concept de la **logique d'intervention** du programme. Celle-ci renvoie au lien conceptuel entre les moyens d'un programme (les ressources humaines et financières qui lui sont allouées) et ses réalisations et, par la suite, l'obtention des résultats et des conséquences du programme.

Le type d'évaluation que nous essaieront de faire dans notre étude et une évaluation ex-post du programme de mise en valeur des terres par la concession en tenant compte de deux critères d'évaluation qui sont l'efficacité et l'efficience par rapport aux résultats dans un premier temps, et une évaluation des effets induits du programme sur les populations concernées situées dans les communes rurales pauvres dans un second plan.

Conclusion

En définitive, l'évaluation a pour finalité de contribuer à l'élaboration d'un jugement de valeur, de préparer une décision, d'améliorer pratiquement la mise en oeuvre d'une politique ou le fonctionnement d'un service. Dans tous les cas, il faut que le commanditaire et les autres destinataires de l'évaluation (y compris, dans certains cas, le grand public) puissent *s'approprier* les résultats et connaissances produites, les intégrer à leur propre vision de la réalité.

Cependant, il n'est jamais facile d'harmoniser le temps de l'évaluation et celui qui rythme la vie d'une politique. Dans le cas idéal, les décisions politiques publiques devraient faire l'objet d'une évaluation *ex ante*, d'une évaluation concomitante relative au dispositif de gestion de l'action, et d'une évaluation (*ex post*), débouchant sur un ajustement des objectifs et des moyens. En pratique, il est important d'admettre que les retombées de l'évaluation sont souvent indirectes et longues à se manifester.

CHAPITRE 2: Le programme de mise en valeur des terres par la concession

I Introduction

1-1 Notions de la concession

L'analyse des expériences menées en matière de mise en valeur des terres agricoles particulièrement dans le sud, des programmes de lutte contre la désertification et des programmes des travaux, ainsi que tous les problèmes dont souffre le monde rural, ont contribué pour que le Gouvernement lors de son Conseil du **23 Janvier 1998** adopte un important programme intitulé la mise en «valeur des terres par la concession ».La notion de la concession se présente selon deux cas :

Le premier : la concession s'entend comme un acte de droit public par lequel l'administration charge une personne morale ou physique de droit public ou privé d'assurer un service public ou d'exploiter, d'occuper et d'utiliser une portion du domaine public de l'Etat.

Le deuxième : elle s'entend également comme un contrat administratif conclu entre l'administration et une personne physique ou morale de droit public ou privé en vu d'exploiter une portion du domaine privé de l'Etat.

« La concession au sens des dispositions légales, est l'acte par lequel. L'Etat confère pour une durée, la jouissance d'un terrain disponible relevant de son domaine privé, à toute personne physique ou morale, dans le cadre de la mise en valeur en zones sahariennes, de montagne et steppique » (article 2, p 22, PNDA).

« Il est entendu par mise en valeur toute action d'investir tendant à mettre en production et à valoriser le potentiel du patrimoine foncier »⁶.

1-2 La concession en droit algérien

Le droit algérien connaît deux types de concession :

⁶ Article n°2 décret exécutif n° 97-483 du 15 Décembre 1997 fixant les modalités charges et conditions de la concession.

La première, instituée par la loi domaniale et les différents textes régissant le domaine public de l'Etat, est applicable au domaine public caractérisé par son inaliénabilité, son imprescriptibilité et son insaisissabilité.

Cette concession est précaire et révocable à tout moment et le bénéficiaire d'une telle concession ne peut en aucun cas prétendre à un droit de propriété sur la parcelle de terre concédée.

La deuxième : introduite par l'article 117 de la loi de finances pour 1994 modifiée et complétée par l'article 148 de la loi de finances pour 1996 est applicable pour le domaine privé de l'Etat.

Cette concession nouvellement introduite par le législateur peut contrairement à la première être reconvertie en cession après la réalisation du programme pour lequel elle a été accordée.

Compte tenu de ce qui précède, seul l'une des deux concessions définies ci-dessus peut être appliquée en fonction de la nature juridique de la parcelle de terre devant servir à la réalisation du programme de mise en valeur, arrêté par le ministre de l'agriculture.

Toute fois ces terres ou ces périmètres ne peuvent être cédés à moins que l'on procède à leur intégration dans le domaine privé, opération qui obéit à une procédure particulière.

Dans la réalité nous devons adopter le programme de mise en valeur agricole au statut juridique des terres, C'est à dire, identifier toutes les possibilités offertes pour parvenir à mettre en place des types de concessions selon la nature du foncier et de l'action envisagée.

Plusieurs formes de concessions sont mises en place sur le plan pratique :

- Les concessions de terres sur le domaine privé de l'Etat, qui évolueront en cession après mise en valeur.
- Les concessions d'exploitations sur le domaine public de l'Etat sous forme de concessions temporaires, précaires et révocables sur de longues années (forestière) afin de rassurer les concessionnaires.
- Les concessions de services sur le domaine public pour assurer une activité publique d'intérêt général.

Pourquoi la concession ?

Les décideurs ont pensé que les retards dans l'utilisation des ressources publiques destinés à l'agriculture et au développement rural s'expliquaient en grande partie par les contraintes imposées par les règles de comptabilité publique. Ils indiquent clairement que le programme de mise en valeur des terres par la concession « devra être soustrait dès le début aux démarches bureaucratiques (gestion et conduite directe de l'administration) » (Ministère de l'Agriculture, 2002).

Confier la gestion du FNMVTC devra permettre une gestion souple, répondant quasi immédiatement aux besoins des bénéficiaires du Fonds une fois leurs projets approuvés par les autorités compétentes.

L'administration de l'agriculture espérait aussi une rapidité plus grande de la part d'une entreprise comme la GCA parce qu'elle pouvait lui imposer des délais de réalisation contractuelle des projets. (BEDRANI S, ABDELGUERFI Aissa, 2002).

II Objectifs du programme

Deux types d'objectifs sont fixés par le **PMVTC** :

2-1 Les objectifs globaux

- La fixation et la stabilisation des populations rurales par l'amélioration de leurs revenus et de leurs conditions de vie ;
 - L'accroissement de la production par l'amélioration de la productivité des patrimoines ;
- L'extension de la superficie agricole utile ;
- La valorisation, le conditionnement et la transformation des produits provenant du patrimoine mis en valeur ;
 - La création d'activité dans différents domaines en relation avec les objectifs de la mise en valeur et de la production agricole. (Circulaire interministérielle n° 323 du 29 juin 1999, PNDA, MA).

2-2 Les objectifs spécifiques

Les premières évaluations du programme ont permis de situer les objectifs à atteindre sur **3** années à environ :

- **600 000** ha à mettre en valeur ;
- **50 000** concessions à créer;
- **500 000** emplois à créer.

III Caractéristiques du programme de MVTC

Le programme de mise en valeur des terres par la concession diffère des autres programmes de développement par le fait qu'il :

- Est limité dans le temps : une période de trois années pour réaliser la mise en valeur de **600 000** ha à travers la création de **50 000** emplois permanents.
- Vise la mise en valeur des zones steppiques, montagneuses et sahariennes.
- acquiert un caractère intégré qui s'ajoute à celui de développement rural.
- Ait des objectifs clairs qui consistent : en la création d'emplois et la préservation durable des ressources naturelles.

3-1 Populations ciblées

Le programme s'adresse en premier lieu aux populations rurales locales, et ce dans le but d'améliorer de leurs conditions de vie par la création d'activités économiques nouvelles et d'emplois.

« Les concessions seront également accordées en priorité aux populations locales qui ont travaillé à la réalisation du projet de base, aux jeunes issus de cycle de formation en agriculture et aux investisseurs potentiels »⁷.

3-2 Nature des concessions

⁷ Dispositif encadrant le PMVTC.

La mise en valeur des terres par la concession s'exécute sur les terres ayant un statut juridique privé de l'Etat y compris celle privées se trouvant à l'intérieur de celui ci⁸, les concessions concernent :

- **Les terres** : situées au niveau des zones de montagne, de la steppe et des régions sahariennes.
- **Les services** : et touche tout ce qui est mobilisation des eaux d'irrigation (retenues collinaires, forages, bassins, mares, Djoub), distribution des eaux (réseaux d'irrigation et de drainage), le matériel agricole ou l'approvisionnement.

Les concessions sont attribuées pour : Gérer et exploiter des ressources naturelles, exploiter les terres et les actions de mise en valeur réalisées, et gérer une petite entreprise de services issue de projet auquel ils auront participé.

3-3 Localisation des projets de MVTC

La répartition des projets a été effectuée sur la base d'études et des expériences passées en matière de mise en valeur tels que les projets intégrés de Tiaret, de Oued Mellègue à Tébessa, des Grands Travaux à Khenchela, etc. Cependant la répartition des projets est faite par :

Zone naturelle (steppe, montagne, Sahara).

Zone de projet ou périmètre réparti à son tour en plusieurs sous périmètres.

3-4 Composantes des projets de mise en valeur

Chaque projet comportera trois principales composantes :

3-4-1 La composante agro-sylvo-pastorale

Elle concerne la réunion des conditions écologiques de durabilité (plantations forestières, ouvrages nécessaires à la mobilisation des ressources en eau, ouverture de pistes, protection de berges...), les actions d'amendement et de préparation des sols (épierrage, défoncement, plantations fruitières, fourragères pastorales...).

Et enfin des actions de valorisation de la production agricole tels que les unités d'élevage, transformation, de conditionnement, etc.

3-4-2 La composante viabilisation

consiste en la réalisation des opérations au profit des bénéficiaires du programme de MVTC, elles sont relatives à la promotion du logement, de l'électrification rurale, des équipements socioculturels, des aménagements de centres de vie etc.

3-4-3 La composante sociale et culturelle

qui consiste en des actions pouvant améliorer le cadre de vie des populations cibles (formation, animation, cellule de proximité, lutte contre la pauvreté,...).

3-5 Eligibilité d'un projet

⁸ « Les terrains susceptibles d'être concédés, doivent relever du domaine privé de l'Etat et être délimités sur la base d'une fiche d'identification approuvée par l'arrêté des ministres chargés de l'agriculture, de l'hydraulique et des finances » article 3, cahier des charges type relatif à la concession de terres relevant du domaine privé de l'Etat.

Pour qu'un projet soit éligible autrement dit élu pour être mis en valeur il doit répondre impérativement à trois critères :

- **La viabilité économique** : qui consiste en « la capacité d'un projet à faire vivre les bénéficiaires des richesses qu'ils créeront grâce à lui » (Bedrani S, 2002).
- **L'acceptabilité sociale** : le projet est destiné au profit des populations locales; pour cela il doit impérativement leur être présenté et cela afin s'assurer leur adhésion et la réalisation des actions de mise en valeur prévues.
- **La durabilité écologique** : en aucun cas les actions de mise en valeur ne doivent engendrer un déséquilibre des écosystèmes ou des phénomènes de dégradations des ressources naturelles tels que la pollution, l'érosion...

IV Encadrement du programme

4-1 Encadrement législatif et réglementaire conditionnant l'engagement du programme

Des procédures juridiques ont été adoptées afin de permettre aux bénéficiaires du programme d'acquiescer des perspectives d'appropriation des terres selon plusieurs paramètres à savoir : la nature des tâches à confier aux populations de la zone des projets ; la nature juridique des zones de projets, la nature des ouvrages à réaliser. Ces formules juridiques sont résumées comme suit :

-les opérations de mise en valeur des terres, au sens d'extension de la SAU, sont régies par le décret exécutif n°97-483 du 15 Décembre 1997 fixant les modalités, charges et conditions de la concession de parcelles de terres du domaine privé de l'Etat dans les périmètres de mise en valeur situés en zones sahariennes, de montagne et steppique .

-En ce qui concerne les plantations et ensemencement en milieu steppique, un régime de concession de longue durée à des usagers ou groupes de familles, est possible dans le but d'intégrer les bénéficiaires engagés à la fois dans les travaux, l'exploitation et la préservation.

-Pour les travaux dont la finalité est une utilisation collective (segouia, retenue collinaires, puits, forages etc.), il s'agira, de le concéder « une fois l'ouvrage réalisé » selon les modalités prévues dans le décret relatif aux concessions de réalisation, et d'exploitation des ouvrages hydrauliques.

-Pour toutes les interventions prévues dans les espaces régis par la loi n° 84.12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts, la formule de la concession est la seule possible car il s'agit du domaine public.

4-2 Encadrement et modes de gestion du programme et de ses projets

4-2-1 Encadrement par le directeur de projet

Le projet de MVTC est soustrait dès le début aux démarches bureaucratique; il est géré et conduit directement par l'administration.

Le déroulement des opérations de mise en valeur du projet est suivi par un directeur de projet ; ce dernier doit renfermer des qualités lui permettant d'accomplir ses missions à savoir :

- Les aptitudes techniques,

- une connaissance approfondie de la zone à promouvoir,
- et l'expérience professionnelle en matière de gestion et de communication sociale.

En plus de la conduite de l'ensemble des actions qui s'intègrent dans le projet, il doit :

- animer le mouvement associatif pour la participation au projet
- promouvoir la création de PME/PMI afin de valoriser les potentialités de la zone considérées.
- identifier des actions complémentaires afin d'améliorer l'intégration du projet.

4-2-2 La gestion du programme : « création de la GCA »

Afin d'atteindre les objectifs précités, d'importantes mesures concernant l'encadrement du programme ont été prises à savoir :

La Loi de Finance Complémentaire procède, en **1998**, à la création d'un fond de soutien au développement agricole nommé le fond de mise en valeur par la concession.

La création par le **C.N.P.E** du **23 Décembre 1997** d'une entreprise publique économique, ayant forme d'une société par action « SPA » avec un capital de **10 millions** de DA, détenu par le Holding Agroalimentaire Divers, « SGP » actuellement.

1-Missions de l'entreprise GCA :

L'objet de la société GCA, est de gérer pour le compte de l'Etat le programme de mise en valeur par la concession dans le secteur agricole. Les prérogatives de la G.C.A telles qu'indiquées dans ses statuts, sont principalement :

- de mobiliser par voie de convention au profit des programmes de mise en valeur initiés par les concessionnaires, les ressources mobilisées à cet effet par l'Etat.
- peut mobiliser et utiliser toutes autres ressources financières par voie d'emprunt ou d'autofinancement.
- d'effectuer pour le compte des concessionnaires et des tiers toutes études liées à l'aménagement foncier, la mise en valeur des sols, au développement des activités agroalimentaires...
- peut conduire la mise en œuvre d'opérations destinées à faciliter l'investissement dans les concessions.
- peut déployer tout dispositif nécessaire à toute autre mobilisation des ressources.
- peut recruter les directeurs de projets.
- peut déployer tout instrument et outil de restructuration et de valorisation des activités se rapportant à ses missions
- déployer les démarches impliquant la responsabilité de ses partenaires.
- recevoir tout marché au contrat concourant à la réalisation de ses missions (**P.N.D.A, Ministère de l'agriculture**).

2-Démarrage du programme par des projets « test » :

Avant sa mise en œuvre complète il a été préconisé de lancer six projets test afin de cerner les effets et éventuellement les contraintes liés à sa mise en œuvre générale .Ces projets pilotes étaient financés par le FNDA à concurrence de 400 millions de DA incluant la prise en charge des études ; il s'agit dont des projets suivants :

1-Le projet agropastoral Hassi F'doul - Sidi Laâdjal dans Wilaya de Djelfa d'une superficie de 4 240 Ha.

2-Le projet Beni Chougrane agro-sylvo-pastoral dans la Wilaya de Mascara d'une superficie de 3580 Ha.

3-Le projet agro-sylvo-pastoral de Oued Mellagou , communes de Chelia, Yabous, M'sara et Boumama dans la Wilaya de Khenchela, d'une superficie de 8 600 Ha.

4-Le projet Ain Abassa (bassin versant) dans le Wilaya de Sétif sur une superficie de 6 307 Ha.

5-Le projet de réhabilitation de la palmeraie de N'goussa Wilaya de Ouargla.

6-Le projet Zelfana Wilaya de Ghardaia.

3- Ressources :

Pour accomplir ses missions et outre ses ressources propres ou des actionnaires, l'entreprise peut recourir à l'utilisation des ressources financières mobilisées à cette fin sur le budget de l'Etat.

Ces ressources sont mobilisées et utilisées par voie de conventions.

Les conventions doivent préciser les modalités d'utilisation de ces ressources et les modalités de rémunération des prestations effectuées par l'entreprise.

Le recours à ces ressources s'effectue après l'approbation de l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

4-Administration et contrôle de la GCA :

Les organes sociaux de l'entreprise sont ceux dictés par les textes législatifs régissant les sociétés par actions :

5-L'assemblée générale :

- les membres de l'assemblée générale sont désignés par le C.N.P.E,
- le Ministre chargé de l'agriculture (président) ;
- un représentant du ministère des finances ;
- un membre du directoire du holding Agro divers (SGP, actuellement)
- l'assemblée générale se réunit au moins deux fois par ans. Elle est convoquée autant de fois que nécessaires par son président.

6-Le conseil d'administration : composé de :

- deux représentants du Ministère chargé de l'agriculture,
- le directeur générale du budget
- le directeur général des domaines,
- le directeur général de la BADR,
- un membre du directoire du holding public agroalimentaire divers « SGP » ;
- le Directeur général du BNEDER.

7-Le directeur général : est désigné par le conseil d'administration après approbation par l'assemblée général. Il assiste aux réunions du conseil d'administration dont il assure le secrétariat.

8-Le commissaire aux comptes est désigné par le Ministère chargé des finances.

4-Rémunération de la GCA:

La rémunération de la **GCA** est déterminée par la convention cadre (article n° 6) qui la lie au ministère de l'agriculture, cette rémunération est estimée à **4,5 %** du montant (part de l'Etat) de chaque projet de la manière suivante :

- **1,5 %** : du montant (participation de l'Etat) acquise à la réception de la décision de financement du projet.
- **3 %** : du montant des décaissements effectués par la **G.C.A** correspondant à la réalisation des travaux du projet.

5-Les filiales de la GCA : afin d'augmenter la cadence des réalisations de ses projets répartis à travers toute les Wilayas du pays, la **G.C.A** a opté pour la création de filiales et ce depuis sa création.

Elle était au nombre de **07** filiales, transformées en **12** Directions Régionales depuis juin **2003**, elles se situent dans les Wilayas suivantes :

- Direction Régionale de Ain Témouchent : assure la réalisation des périmètres situés dans les wilayas de : Sidi Bel abbès, Ain Témouchent, Tlemcen.
- Direction Régionale de Batna : Batna, Oum El Boughi
- Direction Régionale D'Alger : Médéa, Tizi Ouzou, Tipaza, Blida, Bouira, Boumerdès.
- Direction Régionale de Chlef : Ain Defla, Chlef, Relizane.
- Direction Régionale d'El Tarf : El Tarf, Annaba, Souk Ahras.
- Direction Régionale de Khenchela : Khenchela, Tébessa, Biskra.
- Direction Régionale d'Oran : Mascara, Mostaganem, Oran.
- Direction Régionale d'Ouargla : El Oued, Ouargla, Ghardaïa.
- Direction Régionale de Saida : Saïda, El Bayadh, Nâama, Adrar, Tindouf.
- Direction Régionale de Sétif : Skikda, Sétif, Constantine, Jijel, Mila, Bordj Bou Arrridj
- Direction Régionale de Tiaret : Tiaret, Tissemsilt, Djelfa.
- Direction Régionale de Ghardaïa : Ghardaïa.

La GCA dispose actuellement d'un effectif de 500 agents répartis entre la Direction Générale et ses douze Directions Régionales.

Les missions qui reviennent aux trois 03 niveaux du processus de fonctionnement de la GCA sont :

6-La Direction Générale (GCA Birtouta) :

- Pilotage stratégique et gestion centralisée des projets,
- Normalisation et optimisation du fonctionnement des filiales.

7-La Direction Régionale :

Réalisation des actes de gestion opérationnelle des projets de mise en valeur des terres qui lui sont rattachés.

-La Direction de projet ou bureau de coordination :

Conduite des projets de mise en valeur des terres en concertation avec les différents partenaires.

V Les procédures d'exécution du programme de MVTC

5-1 Initiation du projet

L'idée initiale d'un projet émane des responsables locaux, sur la base des potentialités de la zone à promouvoir et de ses caractéristiques agro-pédologiques.

Avant son approbation, le projet doit faire l'objet d'acceptation par les populations locales, de délimitation par un arrêté interministériel, d'une étude préliminaire qui sera validée par les autorités locales présidée par le Wali de la région.

L'étude préliminaire élaborée par une Commission Technique de Wilaya présidée par le Directeur des Services Agricoles et validée par les autorités locales est transmise à la **GCA (Circulaire interministérielle N° 323 du 29 Juin 1999)**.

La **Générale des Concessions Agricoles** fera par la suite une commande d'étude du projet en question au BNEDER ; ce dernier remettra un premier rapport appelé préliminaire ainsi qu'une carte de délimitation qui fera l'objet d'exploitation et de critique selon les termes de référence par les services concernés de la GCA et les DSA, et transmis au BNEDER afin de constituer sur cette base le rapport définitif avec une carte de délimitation des travaux après une durée d'1 mois .

5-2 Le choix et la qualification des concessionnaires par la commission technique de Wilaya

« Toute personne physique ou morale peut bénéficier de la concession, à titre onéreux.... la concession accordée aux personnes physiques de nationalité algérienne et aux personnes morales dont tous les actionnaires sont de nationalité algérienne... »⁹.

Le choix des concessionnaires relève des prérogatives des autorités locales, une commission de Wilaya est chargée d'examiner les dossiers des futurs bénéficiaires, Celle-ci est instituée au niveau de chaque Wilaya concernée par le **PMVTC** et composée :

- du Wali (président) ;
- du Directeur des services agricoles ;
- du directeur des domaines ;
- du directeur de l'hydraulique ;
- du directeur du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle ;
- un représentant de l'assemblée populaire de Wilaya ;
- du président de l'assemblée populaire communale concernée ;
- du représentant de la générale des concessions agricoles ;

La sélection des postulants se fait selon les critères suivants :

- priorité aux jeunes résidant dans les zones du projet ;
- la capacité technique du candidat ;
- le niveau de participation du candidat ;
- le nombre d'emplois à créer par la concession.

Une fois la candidature acceptée, une décision autorisant la concession est délivrée par l'administration domaniale (après 15 jours qui suivent la transmission du dossier).

L'acte de concession est établi une fois que la décision prise et une fiche d'identification du projet (signée par le candidat et la GCA) sont transmises au directeur des domaines.¹⁰

L'acte de concession est notifié à l'intéressé dans un délai n'excédant pas un mois après transmission du dossier.

⁹ Article n° 5 du décret exécutif n° 97-483 du 15 Décembre 1 997 fixant les modalités charge et conditions de la concession.

¹⁰ Arrêté interministériel du 29 Octobre 1998 fixant la composition et le fonctionnement de la commission de Wilaya, chargée d'étudier les dossiers des postulants à la concession.

5-3 L'entrée en jouissance

Après la notification de l'acte de concession, le directeur des domaines de Wilaya autorise la prise de possession de la parcelle.

5-4 Obligation du concessionnaire

Le concessionnaire est alors tenu de réaliser les travaux de mise en valeur conformément au cahier des charges ; il est cependant tenu d'autoriser l'accès aux services de l'administration locale afin d'assurer le suivi et les opérations d'évaluation périodique.

Concernant les actions de mobilisation de l'eau, le bénéficiaire est tenu de se conformer à la réglementation en vigueur et notamment de détenir un permis d'exploitation délivré par les services concernés.

Pour les actions de préservation du patrimoine forestier, le concessionnaire est tenu de :

- respecter les limites préalablement matérialisées de la parcelle.
- procéder aux opérations d'entretien des ouvrages de défense et restauration des sols (DRS) situés à l'intérieur de la parcelle ;
- alerter l'administration des forêts en cas d'attaques parasitaires,
- prendre les précautions d'usage pour éviter toute déclaration d'incendies.
- en cas de déclaration d'incendies au niveau des forêts proches de la parcelle, alerter les services de l'administration des forêts et effectuer la première intervention pour circonscrire le foyer d'incendie ;
- Utiliser les voies d'accès existantes¹¹.

5-5 Validation d'un projet

Les autorités locales initiatrices du projet peuvent solliciter des bureaux d'études régionaux ou nationaux afin de réaliser les études de faisabilité des projets de mise en valeur

Tout projet doit répondre aux critères d'éligibilité à savoir (la viabilité économique, l'acceptabilité sociale, la durabilité écologique), avant d'être transmis à la **GCA** pour approbation au niveau du comité **ad hoc** siégeant au ministère de l'agriculture.

Le comité ad Hoc est constitué des membres suivants :

- Le Directeur de l'organisation foncière et de la protection du patrimoine (MA);
- Représentant de la DGF.
- Représentant de la GCA.
- Représentant du BNEDER.
- Représentant du HCDS pour les Wilayas steppiques.
- Représentant du CDARS pour les Wilayas du sud.

Une fois le projet approuvé, une décision de financement est effectuée et signée le même jour par le Ministre de l'agriculture.¹²

5-6 Encadrement du projet

¹² Décision N° 78 du 08 mars 2000 relative à l'institution du Comité Ad Hoc, chargé de se prononcer sur l'éligibilité des projets au financement.

Après validation du projet et sa dotation des ressources financières nécessaires à sa réalisation par l'élaboration d'une fiche de synthèse, la **GCA** en tant qu'outil de réalisation du programme doit assurer l'encadrement, l'animation, le suivi – évaluation des projets.

Elle désigne alors un directeur de projet qui doit être doté d'une connaissance approfondie de la zone de projet de préférence originaire de la région.

Celui-ci établit les formalités d'engagements contractuels avec les concessionnaires en collaboration avec les autorités locales et doit fixer les modalités de prise en charge des actions d'intérêt collectif à savoir : les forages, les puits, les retenues collinaires, de l'électrification....

L'apport des concessionnaires à la réalisation des projet doit couvrir les **30%** du montant global et ce à titre individuel ou collectif.¹³

5-7 L'intégration autour du projet

Dans le but de la stabilisation et de l'amélioration du cadre de vie des populations locales, des aides provenant des fonds de différents programmes (budget de Wilaya- logement social, FNDA...) doivent leur être attribuées.

«le PMVTC revêt une importance certaine pour le développement rural intégré et fait appel à la nécessité d'adaptation des méthodes d'intervention des différentes administrations concernées (agriculture, finances, Wilaya) en matière d'animation et de contrôle technique et financier.... » (**Circulaire interministérielle N° 323 du 29 Juin 1999**).

Conclusion

Il ressort de ce chapitre que le **PMVTC** est un programme qui s'adresse aux populations rurales locales en vue d'améliorer leur niveau de vie. La caractéristique de ce programme est de concerner les zones montagneuses, steppiques et les zones sahariennes, et de viser le domaine privé de l'Etat. C'est un programme rural intégré, qui vise à réaliser des objectifs limités dans le temps.

Pour cela l'entreprise GCA a été créée afin d'éviter les procédures trop longues de l'administration publique et de créer des activités économiques nouvelles.

CHAPITRE 3: Analyse physique globale des projets des projets de mise en valeur

Introduction

Qu'est ce que l'efficacité dans l'évaluation des politiques publiques ?

L' **efficacité** est la mesure des résultats obtenus au regard des objectifs. Elle met en évidence les rapports de causalité entre les objectifs, implicites et explicites, et les effets réels des actions publiques.

¹³ Cir culaire interministérielle N°323 du 29 Juin 1999 relative aux modalités de mise en œuvre du PMVTC.

La mesure de l'atteinte des objectifs répond à l'une des attentes principales des commanditaires : elle renseigne, en un certains sens sur la réussite ou l'échec de la politique. C'est en général ce que permettent d'apprécier les indicateurs de résultats.

Rappelons qu'un indicateur est une mesure dont les valeurs fournissent une indication incomplète mais utile sur un phénomène dont on cherche à apprécier l'évolution. Il est cependant nécessaire de disposer de plusieurs indicateurs pour cerner un phénomène complexe.

Il faut être conscient du fait qu'un ensemble d'indicateurs de résultats, si complet soit il, ne permet pas, en règle générale, d'évaluer l'efficacité d'une politique. Les variables représentatives des objectifs de la politique subissent toujours l'influence d'une multitude de facteurs exogènes (exp : la conjoncture économique).

Indicateur d'Efficacité = (Nombre de résultats valorisés / Ensemble des résultats produits par le programme)

Comment évaluer l'efficacité ?

L'évaluation de l'efficacité d'une politique publique se fait donc en comparant les résultats atteints avec les objectifs escomptés

Elle vise aussi la mesure de ses effets propres, à savoir les modifications de l'état de la société dont elle est la cause. En d'autres termes, l'évaluation de l'efficacité suppose de pouvoir répondre à la question : que ce serait-il passé si la politique n'avait pas existé ? Il est toujours beaucoup plus difficile de répondre à cette question qu'à l'atteinte des objectifs.

Documents utiles à l'évaluation de l'efficacité :

Bases de données « projets » ou « activités » (important : quels sont les champs dans la base)

Le cas échéant, l'ensemble des propositions de projets sur l'ensemble du/des programmes ;

Rapports intermédiaires et finaux des projets financés ou plus généralement des entités financées/soutenues par le programme

Eléments de monitoring et de mesures d'impact :

- Indicateurs (publications, rapport, degré de participation,...)
- Enquête auprès des bénéficiaires du soutien de l'intervention
- Evaluation (ex-ante, intermédiaires, finales, ex-post)

I La logique d'intervention ou cadre logique du PMVTC

C'est une explication de ce que le programme est censé réaliser et de la façon dont il est censé le réaliser.

L'examen de la logique d'intervention du programme de **MVTC** nous sera d'une importance capitale dans l'évaluation de ce dernier. Il est impératif **de se demander comment les moyens dévolus au programme amènent les différentes réalisations et comment ces réalisations, à leur tour, amènent les résultats et les conséquences attendus du programme**. En d'autres termes, comment le programme réalise-t-il ses objectifs spécifiques et comment ces derniers contribuent-ils à la réalisation des objectifs globaux.

Les résultats du diagramme de la logique d'intervention du programme de **MVTC** peuvent être analysés davantage avec la matrice suivante dans laquelle les relations causales « liens de cause à effet » entre les différents niveaux d'objectifs du programme sont représentés verticalement, et horizontalement de la façon dont ces objectifs sont suivis.

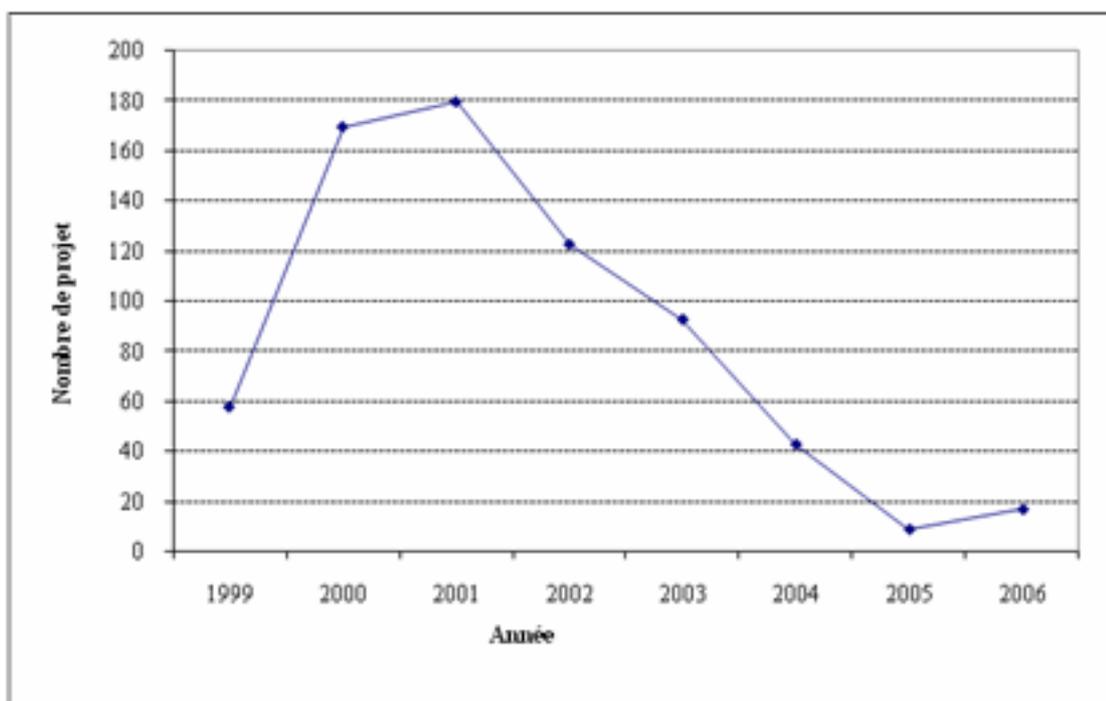
Pour chaque niveau d'effet attendu et pour l'ensemble des réalisations, l'on note les indicateurs à utiliser ainsi que leurs moyens de vérification « MDV », autrement dit la façon avec laquelle nous allons procéder à la collecte de l'information et les hypothèses liées la réalisation de chaque effet, et les risques prévus dans la réalisation des différentes composantes du programme ou de leur effets.

| Description des composantes | Matrice Logique (PMVTC) | | |
|--|--|--|---|
| | Indicateurs | Moyens de vérification | Hypothèses de réalisation et risques |
| Impacts attendus : Amélioration du niveau de vie des populations rurales | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Revenus (total et agricole) ➤ Emploi ➤ Statut et type d'habitation ➤ L'alimentation | Enquêtes, entretiens | Absence d'études de la situation initiale « avant concession » des populations |
| Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en valeur de 600 000 Ha de terres. ✓ Création de 50 000 concessions ✓ Création de 500 000 emplois. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Superficie mise en valeur « SMV » ✓ Nombre de concessions créées ou concessionnaires installés. ✓ Nombre d'emplois générés | Système de suivi du PMVTC | |
| Réalisations | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Actions de mise en valeur ❖ Nombre de projets clôturés | Système de suivi du PMVTC « Bilans des réalisations » Dossiers de clôtures | |
| Ressources mises en oeuvre pour la réalisation de PMVTC | <ul style="list-style-type: none"> 🌈 Ressources financières 🌈 Ressources humaines 🌈 Ressources institutionnelles | Comptabilité analytique de la GCA | Absence de comptabilité analytique |

Tableau n° 1 : La matrice logique du programme de MVTC

Source, fait par nous même

II Evolution du nombre de projets et des montants alloués à leurs réalisations



Graphique n°1 : Evolution du nombre de projet du PMVTC

L'évolution de l'inscription du programme a connu 2 étapes distinctes, la première caractérisée par une augmentation rapide allant de 58 projets en 1999 à 180 projets en 2001, la deuxième enregistre une baisse sensible dans des projets inscrits passant de 93 projets en 2003 à 17 projets en 2006.

Cette baisse considérable dans l'inscription ne veut pas dire que la GCA se trouve à cours de nouveau périmètres à mettre en valeur mais que dans la situation actuelle et après 8 ans de mise en marche du programme il est impératif de dresser un point de situation qui permettrait de connaître l'état d'avancement des projets déjà inscrits ainsi que les contraintes rencontrées au cours de la mise en œuvre du programme, et par la même occasion, de lancer une opération d'assainissement portant sur la restructuration des projets problématiques ainsi que ceux faisant l'objet de clôture.

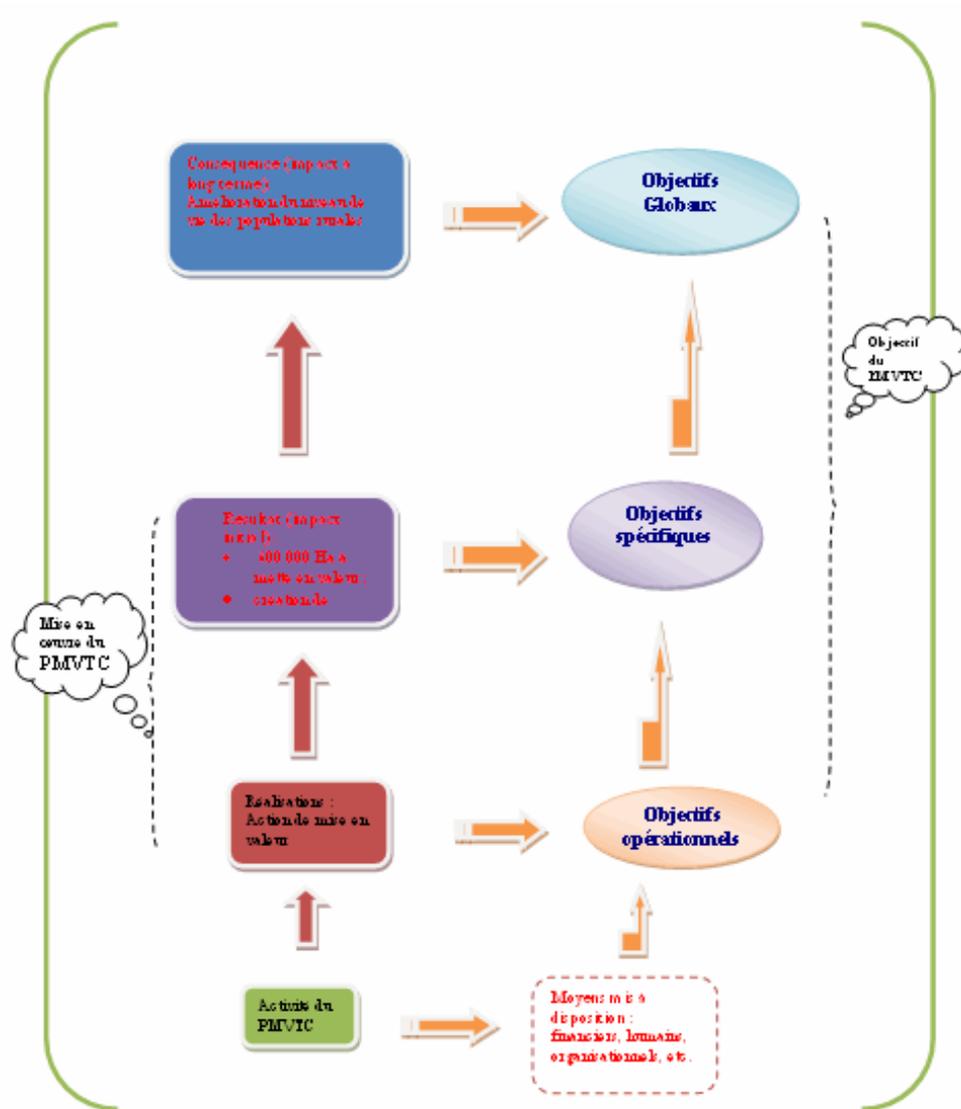
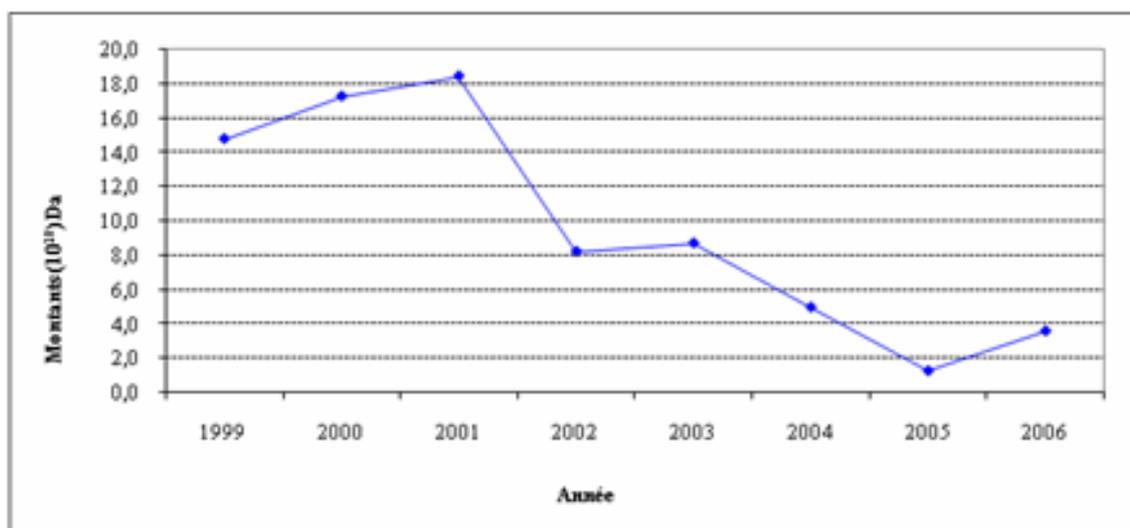


Schéma n°3 : La logique d'intervention du PMVTC



Graphique n°2 : Evolution des investissements des projets de MVTC

Cette diminution dans l'inscription des projets a eu un effet considérable sur les montants alloués à leur réalisation se traduisant par une diminution significative passant de 18Milliards en 2001 à 8Milliards en 2002et 1 milliard en 2005.

| PHASE | ANNEE | NBRE DE PROJETS | Taux | SUP | MONTANT | Taux |
|--------------|-------|-----------------|------------|----------------|-----------------------|------------|
| PH1 | 1999 | 58 | | 153 354 | 14 777 795 063 | |
| | 2000 | 170 | | 72 416 | 17 264 650 134 | |
| | 2001 | 180 | | 106 400 | 18 439 223 696 | |
| | 2002 | 123 | | 137 917 | 8 197 060 647 | |
| S/T 1 | | 531 | 79% | 470 087 | 58 678 729 540 | 76% |
| PH 2 | 2003 | 93 | | 65 804 | 8 685 213 157 | |
| | 2004 | 43 | | 156 068 | 4 945 082 889 | |
| | 2005 | 9 | | 1 710 | 1 226 160 000 | |
| | 2006 | 17 | | 7 512 | 3 556 936 000 | |
| S/T 2 | | 162 | 21% | 231 094 | 14 856 456 046 | 24% |
| T G | | 693 | | 701 181 | 73 535 185 586 | |

Tableau n° 2: Evolution du nombre et des investissements des projets de MVTC

(Source GCA, Décembre 2006).

Cela veut dire que 67 % des projets et les 76% du montant alloué à leur réalisation ont été notifiés au cours de la première phase allant de 1999 à 2002, ce qui représente 58 Milliards de DA.

Carte n°2 : Répartition des projets de mise en valeur des terres par la concession à travers le territoire national.

Source : fait par nous même à partir les données de la GCA, Décembre 2006.

| ACTIONS | irrigué | | | sec | | | Total | | |
|---------------------------------------|------------|------------|----------|------------|------------|----------|------------|------------|----------|
| | OBJ | REAL | Taux (%) | OBJ | REAL | Taux (%) | OBJ | REAL | Taux (%) |
| AMELIORATION FONCIERE | | | | | | | | | |
| Amélioration foncière | 70 704,50 | 55 695,20 | 79 | 98 713,70 | 76 638,46 | 78 | 169 420,20 | 132 333,66 | 78 |
| Nivellement | 3 906,00 | 1 837,00 | 48 | 4 555,00 | 85,00 | 19 | 4 361,00 | 1 942,00 | 45 |
| Débroussaillage | 1 340,00 | 842,00 | 63 | 21 922,00 | 17 040,00 | 78 | 23 262,00 | 17 882,00 | 77 |
| PLANTATIONS | | | | | | | | | |
| Arboriculture en extensif | 20 089,80 | 8 708,24 | 43 | 99 967,75 | 46 474,23 | 46 | 197 043,20 | 152 157,66 | 77 |
| Arboriculture en intensif | 31 285,00 | 8 612,42 | 28 | 7 16,00 | 85,50 | 12 | 120 057,55 | 55 182,37 | 46 |
| Viticulture | 1 746,50 | 812,50 | 47 | 13 139,75 | 3 990,24 | 30 | 32 001,00 | 8 697,92 | 27 |
| Palmeraie | 15 684,00 | 4 374,78 | 29 | 0,00 | 0,00 | 0 | 14 886,25 | 4 802,74 | 32 |
| Grandes cultures | 25 034,00 | 6 962,00 | 28 | 55 129,10 | 33 431,00 | 64 | 15 684,00 | 4 374,78 | 29 |
| Cultures maraichères | 20 032,40 | 3 194,50 | 16 | 3 323,10 | 1 256,00 | 38 | 80 163,10 | 42 393,90 | 53 |
| Cultures industrielles | 110,00 | 30,00 | 27 | 2 906,50 | 2 245,00 | 77 | 23 337,50 | 4 430,30 | 19 |
| Arrachage et rénovation vergers | 1 424,00 | 833,38 | 59 | 83,00 | 0,00 | 0 | 3 016,50 | 2 275,00 | 75 |
| Plantations pastorales | 30 551,30 | 13 361,96 | 44 | 24 872,00 | 24 447,10 | 98 | 1 507,00 | 833,38 | 55 |
| Mise en défens | 49 820,00 | 2 470,00 | 5 | 227 376,00 | 214 820,00 | 94 | 277 196,00 | 217 290,00 | 78 |
| OUVRAGES HYDRAULIQUES | | | | | | | | | |
| Aménagements de puits | 31,00 | 31,00 | 100 | 44,00 | 26,00 | 59 | 75,00 | 57,00 | 76 |
| Fouage de puits | 208,00 | 182,00 | 88 | 1 139,00 | 314,00 | 45 | 1 347,00 | 696,00 | 52 |
| Equipements de puits | 163,00 | 85,00 | 52 | 197,00 | 65,00 | 33 | 360,00 | 150,00 | 42 |
| Aménagement de sources | 29,00 | 8,00 | 28 | 164,00 | 104,00 | 63 | 193,00 | 112,00 | 58 |
| Captage de sources | 18,00 | 10,00 | 56 | 262,00 | 227,00 | 87 | 280,00 | 237,00 | 85 |
| Requalification de forages | 1 524,00 | 1 105,00 | 73 | 6,00 | 5,00 | 83 | 1 530,00 | 1 110,00 | 73 |
| Equipement forages | 1 533,00 | 799,00 | 52 | 22,00 | 10,00 | 45 | 1 575,00 | 809,00 | 51 |
| Abris forages | 1 560,00 | 1 052,00 | 67 | 8,00 | 5,00 | 63 | 1 568,00 | 1 057,00 | 67 |
| Mares d'eau | 10,00 | 4,00 | 40 | 23,00 | 4,00 | 17 | 33,00 | 8,00 | 24 |
| Réseau d'irrigation gouttes à gouttes | 40 488,50 | 15 549,00 | 38 | 0,00 | 0,00 | 0 | 40 488,50 | 15 549,00 | 38 |
| Réseau d'irrigation (aspersion) | 8 784,80 | 3 023,00 | 34 | 1 987,00 | 150,00 | 8 | 10 771,80 | 3 173,00 | 29 |
| Bassins d'accumulation | 1 361,00 | 965,00 | 71 | 137,00 | 41,00 | 26 | 1 518,00 | 1 006,00 | 66 |
| Bassins d'irrigation | 101,00 | 100,00 | 99 | 0,00 | 0,00 | 0 | 101,00 | 100,00 | 99 |
| Aménagement bassins | 6,00 | 6,00 | 100 | 0,00 | 0,00 | 0 | 6,00 | 6,00 | 100 |
| Retenues collinaires | 5,00 | 1,00 | 20 | 16,00 | 1,00 | 6 | 21,00 | 2,00 | 10 |
| Djoubes | 7,00 | 6,00 | 86 | 0,00 | 0,00 | 0 | 7,00 | 6,00 | 86 |
| ACTIONS ANTI-EROSIVES | | | | | | | | | |
| Brise vents | 4 883,60 | 1 321,45 | 31 | 2 568,69 | 1 269,68 | 49 | 7 452,29 | 2 591,13 | 35 |
| Reboisement | 6 119,70 | 4 738,10 | 77 | 12 610,70 | 10 303,70 | 82 | 18 730,40 | 15 041,80 | 80 |
| TRAVAUX SYMBOLES | | | | | | | | | |
| Travaux symboles | 7 300,00 | 7 300,00 | 100 | 28 300,00 | 28 300,00 | 100 | 35 600,00 | 35 600,00 | 100 |
| Banquettes | 1 000,00 | 810,00 | 81 | 5 787,80 | 2 025,00 | 35 | 6 787,80 | 2 835,00 | 42 |
| Fixation de berges | 23,00 | 11,00 | 48 | 504,00 | 317,50 | 63 | 527,00 | 328,50 | 62 |
| Corrections torrentielles | 239 580,00 | 221 286,00 | 92 | 411 030,99 | 378 564,19 | 92 | 650 630,99 | 599 850,19 | 92 |
| Murettes | 6 000,00 | 25 300,00 | 425 | 65 000,00 | 63 500,00 | 98 | 71 000,00 | 89 000,00 | 125 |
| UTILITE | | | | | | | | | |
| Aménagement de pistes | 643,50 | 585,20 | 91 | 1 384,42 | 1 233,12 | 89 | 2 027,92 | 1 820,42 | 90 |
| Ouverture de pistes | 2 232,80 | 1 324,39 | 60 | 1 479,30 | 1 304,87 | 88 | 3 712,10 | 2 629,26 | 71 |
| Apiculture | 41 933,00 | 19 840,00 | 47 | 123 102,00 | 61 398,00 | 49 | 167 035,00 | 81 238,00 | 49 |
| Electrification | 1 931,21 | 946,26 | 49 | 70,00 | 5,00 | 7 | 2 001,21 | 951,26 | 48 |
| Cadastre | 184 303,24 | 114 152,71 | 62 | 191 151,91 | 171 933,29 | 90 | 375 637,15 | 286 086,00 | 76 |

Tableau n°3 : Réalisations physiques des actions de MVTC

(Source GCA, Décembre 2006)

Le tableau ci-dessus indique l'ensemble des actions de mise en valeur ainsi que leurs niveaux de réalisation par rapport aux objectifs fixés. Les résultats indiquent des taux de réalisation considérables pour :

- **Les opérations des travaux du sol** : 78% des objectifs pour l'amélioration foncière et 77% pour le débroussaillage ont été atteints.
- **Les plantations** : de grands taux de réalisation ont été marqués, les plantations en sec pastorales et les mises en défens avec respectivement 68 et 78% de réalisation, les plantations industrielles avec 75% des réalisations, les plantations arboricoles « en extensif et en intensif » restent en deçà des objectifs escomptés avec respectivement

46 et 27 %, de même pour le maraîchage à la charge des concessionnaires avec 19 % des réalisations.

- **Les actions d'hydraulique** dont les réalisations de forage ont enregistré un taux de 73%, les captage de sources 85%, les bassins d'accumulation 99%. Cependant il est tout de même important de signaler que les réseau d'irrigation en goutte à goutte n'ont été réalisé qu'à un taux de 30 et 29% , les retenues collinaires reste en deçà des objectifs fixé soit un taux de réalisation de 10% seulement.
- **Les actions anti-érosives** ont été réalisées dans leur majorité dépassant même les objectifs fixés pour les murettes soit 125% des réalisation, les reboisement 80%, les travaux sylvicoles 100%, les correction torrentielles à 92% des réalisations .
- **Les actions de désenclavement** sont marquées par des taux de réalisation assez important illustrés par les ouvertures et aménagements de pistes avec respectivement 76% et 90% des, objectifs.
- Les périmètres de **MVTC** ont été cadastrés à raison de 76%.

IV Les résultats du PMVTC

La réalisation des actions de développement cité ci-dessus a engendré la réalisation des résultats suivants :

tabl4.gif (Source GCA, Décembre 2006).

Le tableau ci-dessus indique les réalisations en termes de résultats ou d'impacts initiaux du PMVTC après huit années de mise en œuvre du programme : 70% des superficies à mettre en valeur arrêtés par les décisions de financement ont été mise ne valeur; les emplois permanents créées enregistrent 62% des objectifs, les emplois générés par les travaux sont beaucoup plus élevés soit 87% mais ils restent occasionnels donc précaires.

Ceci dit, les réalisations énoncées ci-dessus concernent la totalité des projets soit les 693 projets arrêtés au 31 décembre 2006. Une fois la réflexion orientée vers les projets clôturés ou encore achevés ces chiffres seront revus à la baisse.

Pour connaître les contraintes qui entravent l'atteinte totale des objectifs, il serait plus adéquat d'orienter l'étude vers une stratification des projets par zone naturelle puis par mode de conduite des projets afin de mieux cibler les avantages et limites de la mise en œuvre du PMVTC typique à chaque strate.

V Répartition des projets par zone naturelle

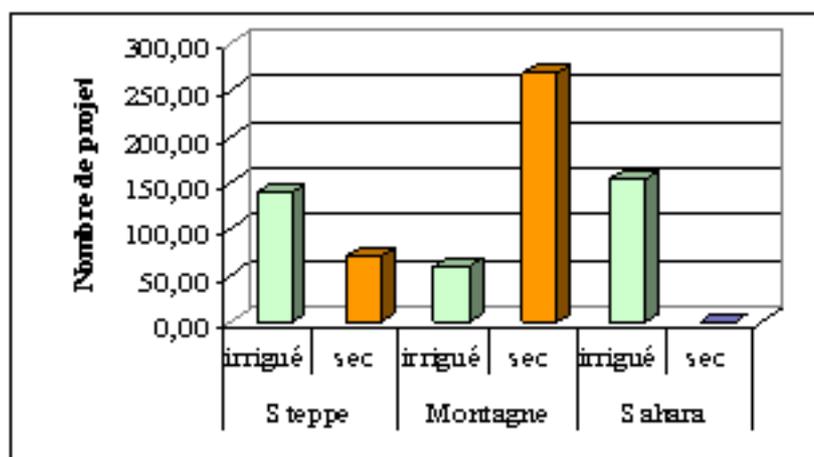
La distribution des projets par zone naturelle révèle que la montagne s'accapare la plus grande part soit 48% du porte feuille projets, la steppe 30% et le Sahara renferme 22 % du total projet.

Leur répartition en mode de conduite c'est à dire en sec ou en irrigué¹⁴ est illustrée dans le schéma ci-dessous.

¹⁴ **projet conduit en sec** : ce sont tous les projets ayant des cultures plantées en extensif et pastorales n'exigeant pas d'irrigation continu « sauf d'appoint », donc c'est des projets qui ne nécessitent pas la mobilisation d'un volume d'eau important pour l'irrigation sauf captage de source, fonçage de puits. **projet conduit en irrigué** : représenté par tous les projets où la mobilisation d'eau est importante (retenues collinaires, forages, bassins, réseau d'irrigation) afin d'irriguer les plantations ayant des exigences hydriques continues tels que l'arboriculture, et le maraîchage.

| Zone naturelle | Conduite de projet | Nombre de projet | Taux (%) |
|----------------|--------------------|------------------|----------|
| Steppe | irrigué | 152 | 22 |
| | sec | 55 | 8 |
| S/Total 1 | | 207 | 30 |
| Montagne | irrigué | 65 | 9 |
| | sec | 267 | 39 |
| S/Total 2 | | 332 | 48 |
| Sahara | irrigué | 154 | 22 |
| | sec | 0 | 0 |
| S/Total 3 | | 154 | 22 |
| Total irrigué | | 371 | 54 |
| Total sec | | 322 | 46 |
| Total général | | 693 | 100 |

Tableau n°5 : Répartition des projets par zone naturelle et par mode de conduite
(Source fait par nous même à partir des données de la GCA, décembre 2006)



Graphique n°3 : Répartition des projets par zone naturelle et par mode de conduite

Les résultats indiquent que les projets menés en irrigué constituent 54% du volume global répartis à part égale entre la steppe et le Sahara, la montagne renferme 9% du portefeuille projets en irrigué.

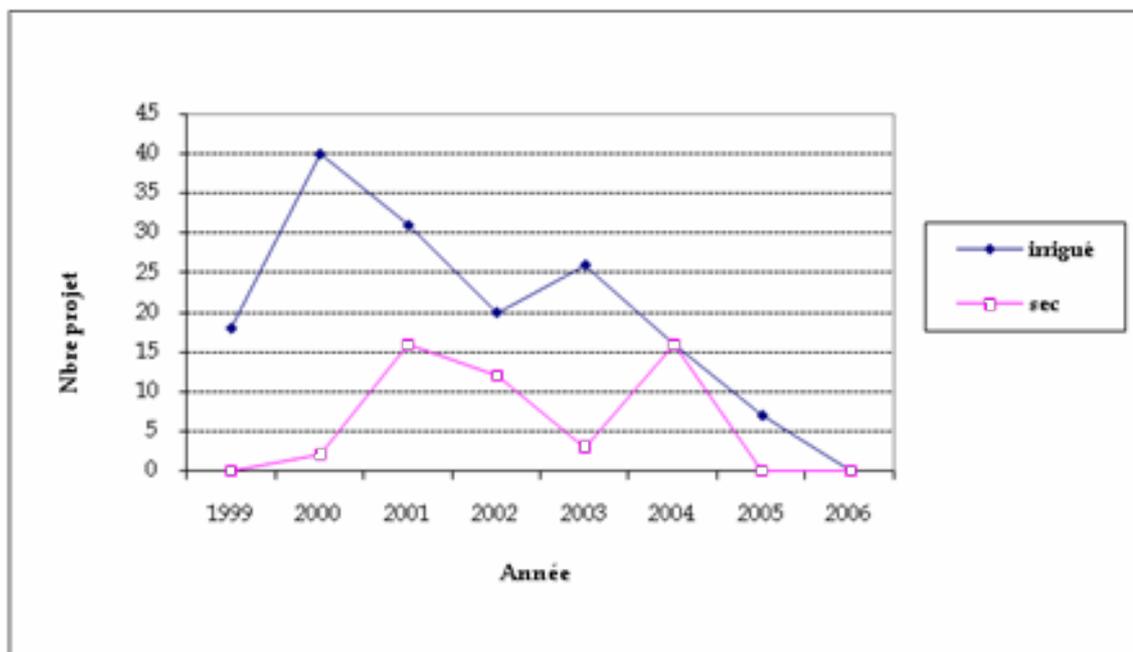
Le sec regroupe 46% des projets localisés pour une grande partie en montagne et 8 % en steppe correspondant aux projets agropastoraux.

VI- Evaluation de l'efficacité du PMVTC dans la zone steppique

6-1 Inscription des projets

Le nombre de projets dans les zones steppiques s'élève à 207 projets soit 30% du nombre total des projets, avec 54 en sec et 152 conduits en irrigué.

Le maximum de projets inscrits conduits en irrigué a été atteint en 2 000 soit 47 projets, ceux en sec en 2001 et 2 004 soit 22projets.



Graphique n°4 : Evolution du nombre de projets inscrits en zone steppique

6-2 Réalisations physiques

Essai d'évaluation d'une politique de lutte contre la pauvreté

| ACTIONS | UNITE | IRR | | | SEC | | | Total | | |
|-------------------------------------|-------|----------------|--------|----------|----------------|---------|----------|----------------|---------|----------|
| | | Obj spécifique | Réal | Taux (%) | Obj spécifique | Réal | Taux (%) | Obj spécifique | Réal | Taux (%) |
| TRAVAUX DU SOL | | | | | | | | | | |
| Amélioration foncière | Ha | 31 932 | 25 655 | 80 | 6 362 | 4 096 | 64 | 38 294 | 29 741 | 78 |
| PLANTATIONS | | | | | | | | | | |
| Arboriculture en extensif | Ha | 1 698 | 847 | 53 | 5 636 | 1 315 | 23 | 7 234 | 2 162 | 30 |
| Arboriculture en intensif | Ha | 20 846 | 4 813 | 23 | 80 | 0 | 0 | 20 926 | 4 813 | 23 |
| Viticulture | Ha | 127 | 11 | 9 | 0 | 0 | 0 | 127 | 11 | 9 |
| Palmier | Ha | 1 468 | 297 | 20 | 0 | 0 | 0 | 1 468 | 297 | 20 |
| Grandes cultures | Ha | 20 557 | 4 982 | 24 | 43 770 | 30 678 | 70 | 64 327 | 35 660 | 55 |
| Cultures maraîchères | Ha | 13 800 | 2 534 | 18 | 810 | 10 | 1 | 14 610 | 2 534 | 17 |
| Arrachage et rénovation verges | Ha | 100 | 40 | 40 | 0 | 0 | 0 | 100 | 40 | 40 |
| plantation pastorale | Ha | 25 694 | 11 660 | 45 | 21 831 | 20 889 | 96 | 47 525 | 32 549 | 68 |
| Mises en défens | Ha | 45 800 | 0 | 0 | 227 376 | 214 820 | 94 | 273 176 | 214 820 | 79 |
| OUVRAGES HYDRAULIQUES | | | | | | | | | | |
| Aménagement de puits | U | 25 | 25 | 100 | 13 | 20 | 154 | 38 | 45 | 118 |
| Fermege de puits | U | 36 | 60 | 167 | 153 | 110 | 72 | 189 | 170 | 90 |
| Équipement de puits | U | 45 | 25 | 56 | 125 | 33 | 26 | 170 | 58 | 34 |
| Aménagement de sources | U | 6 | 0 | 0 | 4 | 3 | 75 | 10 | 3 | 30 |
| Captage de sources | U | 8 | 7 | 88 | 1 | 0 | 0 | 9 | 7 | 78 |
| Réalisation forages | U | 797 | 597 | 75 | 6 | 5 | 83 | 803 | 602 | 75 |
| Équipement forages | U | 782 | 433 | 55 | 10 | 8 | 80 | 792 | 441 | 56 |
| Adits forages | U | 773 | 548 | 71 | 6 | 5 | 83 | 779 | 553 | 71 |
| Mares d'eau | U | 4 | 4 | 100 | 14 | 0 | 0 | 18 | 4 | 22 |
| Réseau d'irrigation Goutte à Goutte | Ha | 19 509 | 7 785 | 40 | 0 | 0 | 0 | 19 509 | 7 785 | 40 |
| Réseau d'irrigation (aspersion) | Ha | 6 101 | 2 755 | 45 | 565 | 130 | 27 | 6 666 | 2 905 | 44 |
| Bassin d'accumulation | U | 783 | 574 | 73 | 83 | 27 | 33 | 866 | 601 | 69 |
| Bassin d'irrigation | U | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Aménagement de bassins | U | 1 | 1 | 100 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 100 |
| Retenues collinaires | U | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| Djoub | U | 7 | 6 | 86 | 0 | 0 | 0 | 7 | 6 | 86 |
| ACTIONS ANTI-ÉROSIVES | | | | | | | | | | |
| Brise vents | Éna | 2 548 | 637 | 25 | 215 | 91 | 42 | 2 763 | 728 | 26 |
| Reboisement | Ha | 4 020 | 2 917 | 73 | 5 069 | 4 054 | 80 | 9 089 | 6 971 | 77 |
| Travaux Sybérials | Ha | 6 300 | 6 300 | 100 | 9 000 | 9 000 | 100 | 15 300 | 15 300 | 100 |
| Banquettes | Ha | 0 | 0 | 0 | 2 566 | 200 | 8 | 2 566 | 200 | 8 |
| Évacuation de berges | Ha | 0 | 0 | 0 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Corrections torrentielles | M3 | 91 400 | 82 606 | 90 | 74 000 | 72 000 | 97 | 165 400 | 154 606 | 93 |
| UTILITES | | | | | | | | | | |
| Aménagement de puits | Éna | 252 | 231 | 92 | 445 | 429 | 96 | 697 | 660 | 95 |
| Ouverture de puits | Éna | 1 013 | 729 | 72 | 209 | 127 | 61 | 1 222 | 856 | 70 |
| Apiculture | U | 4 806 | 742 | 15 | 3 500 | 700 | 20 | 8 306 | 1 442 | 17 |
| Électrification | Éna | 1 025 | 438 | 43 | 47 | 0 | 0 | 1 072 | 438 | 41 |
| Cadastre | Ha | 126 209,34 | 69 249 | 55 | 67 344 | 67 374 | 100 | 193 613 | 136 623 | 71 |

Tableau n°6: Réalisation physique globale des actions de mise en valeur.

(Sources GCA, Décembre 2006).

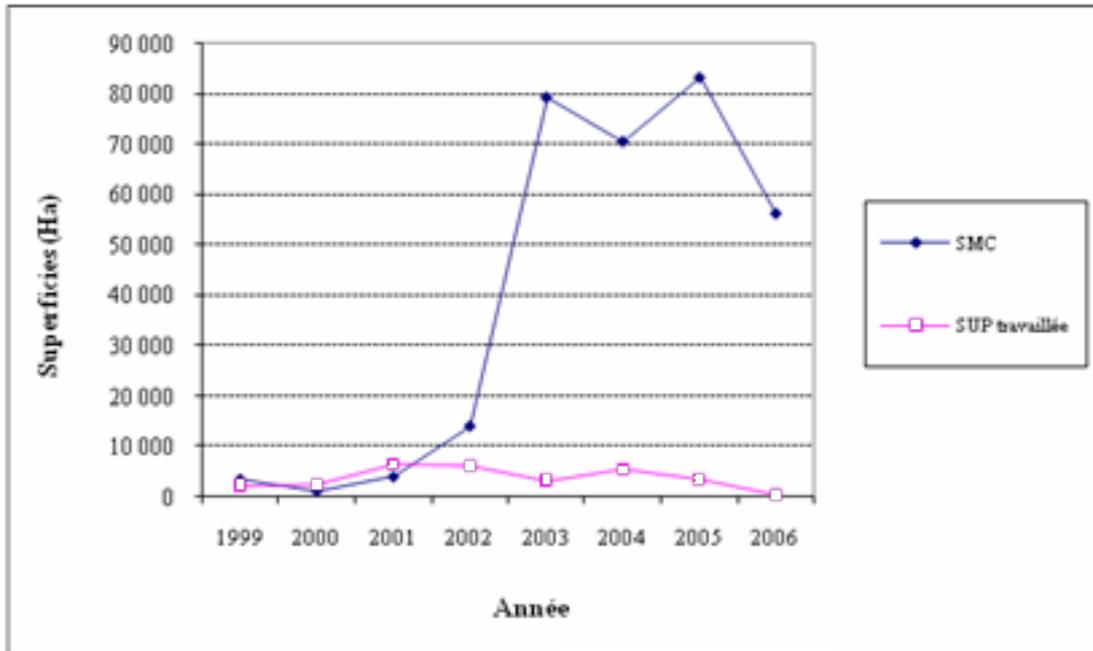
Les réalisations en **travaux du sol** ont atteint un taux de 78% par rapport aux objectifs (86% pour l'irrigué et 13% pour le sec par rapport au total réalisé).

Les cultures pérennes : L'arboriculture en intensif a été réalisée à 23% par rapport aux objectifs, celle en extensif a enregistré 30% des objectifs. Les plantations pastorales et les mises en défens quand à elles enregistrent de plus grands pourcentages en matière de réalisation soit respectivement 68 et 79 %, les grandes cultures 55 %, le maraîcher n'a été réalisé qu'à hauteur de 17% et la viticulture avec 9%.

La mobilisation d'eau : la réalisation des puits a été atteinte à 90%, celle des forages à 75%, le réseau d'irrigation goutte à goutte à 40%, l'aspersion à 44%, les bassins à 69%, et les Djoub à 86%.

L'action antiérosive : a enregistré un grand taux de réalisation soit 93% pour les corrections torrentielles, 100% pour les fixations de berges, les reboisements avec 77%, les brises vent n'ont été réalisés qu'à 26% par rapport au total steppe.

Les actions de désenclavement : les aménagements et ouverture de pistes ont enregistré respectivement 95% et 70% des réalisations. L'électrification a été réalisée à hauteur de 41% des objectifs.



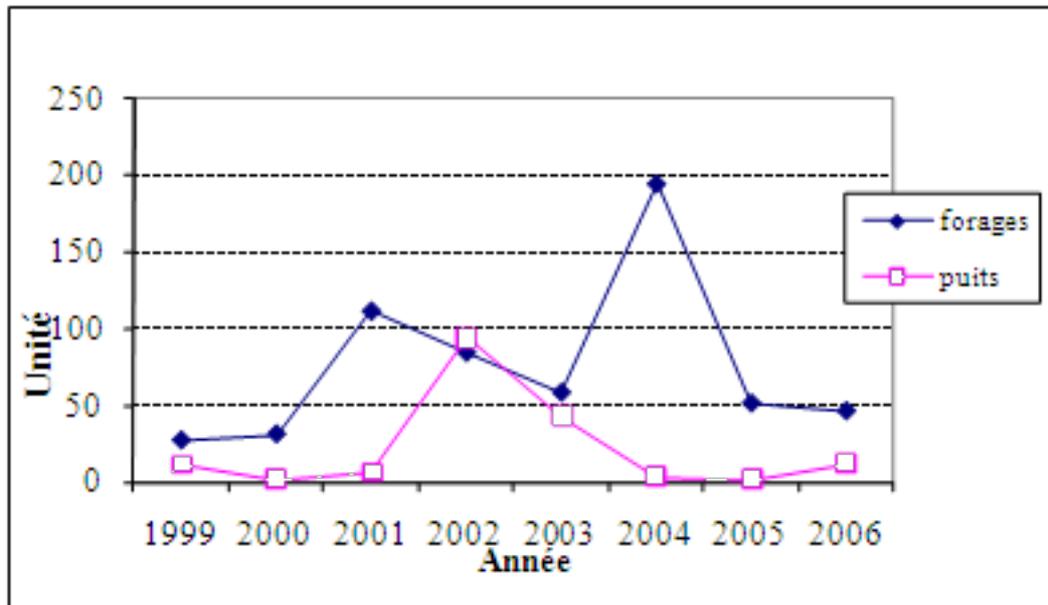
Graphique n°5 : Evolution des superficies travaillées et celles mises en culture en steppe

Le graphe ci-dessus indique que les superficies travaillées¹⁵ restent en deçà des superficies mises en culture¹⁶, ces dernières ont atteint à fin Décembre 2006 315 489,76 Ha plantés soit 44,7% des objectifs escomptés, les superficies ayant subies des travaux du sol sont de plus de 29 740,70 soit 75% des objectifs et 39% par rapport aux réalisations de la région.

Les disparités ont été perçues surtout à partir de l'année 2 003 où les superficies plantées ont atteint 79 354 Ha dont 92% (soit 73 085 Ha) appartiennent aux projets menés en sec où les plantations prédominantes sont les mises en défens et les plantations pastorales (ne nécessitant pas de grands travaux du sol).

¹⁵ Les surfaces ayant subies les travaux du sol à savoir : l'amélioration foncière, épierrage, nivellement, débroussaillage etc.

¹⁶ Concernent toutes les surfaces plantées avec toutes les plantations confondues (arboriculture, viticulture, palmeraie, maraîchage, grandes cultures etc.), les brises vent, et les reboisements.

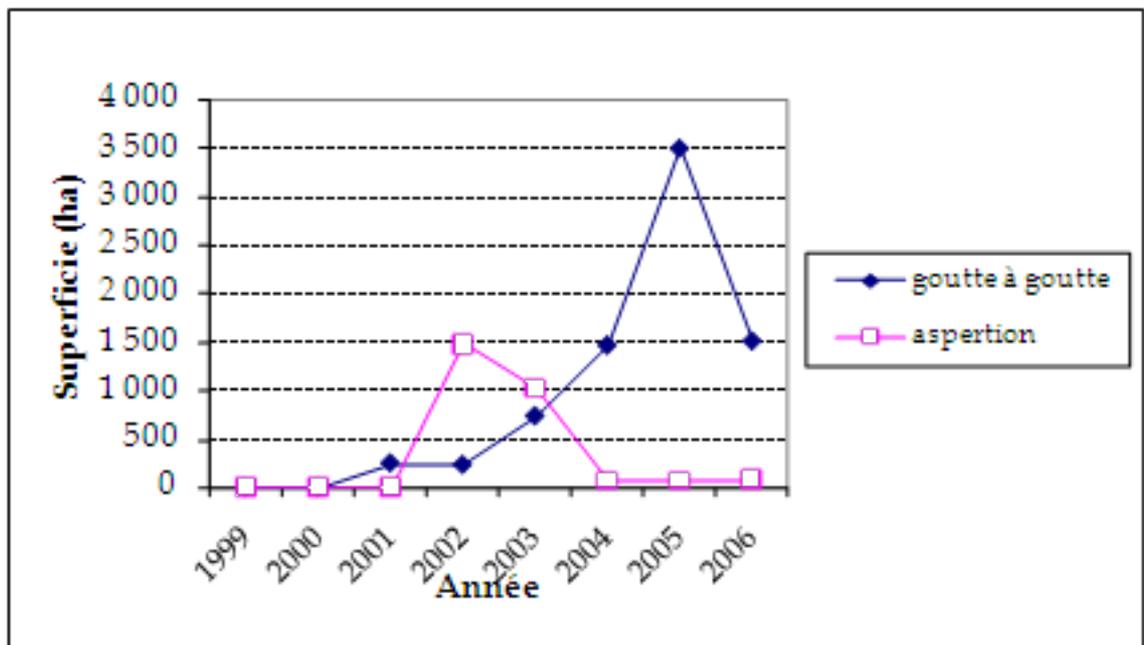


Graphique n°6 : Evolution des réalisations en forages et puits en steppe

Le nombre de forage réalisés depuis le démarrage du programme est évalué à 602 en zone steppique soit 75% des objectifs de la région ont été atteint soit 54% des réalisations totales en forages du programme évalués à fin 2006 à 1 110 forages.

Les plus grandes réalisations en forage ont été atteintes en 2004 totalisant 194 forages et représentant 32% des réalisations de la zone.

Les puits ont été réalisés à 90% des objectifs assignés pour la steppe soit 24% des réalisations totales du programme en puits, les réalisations maximales de l'action ont été atteintes en 2002 avec 55% des réalisations dans la zone.



Graphique n°7 : Evolution de la réalisation du réseau d'irrigation

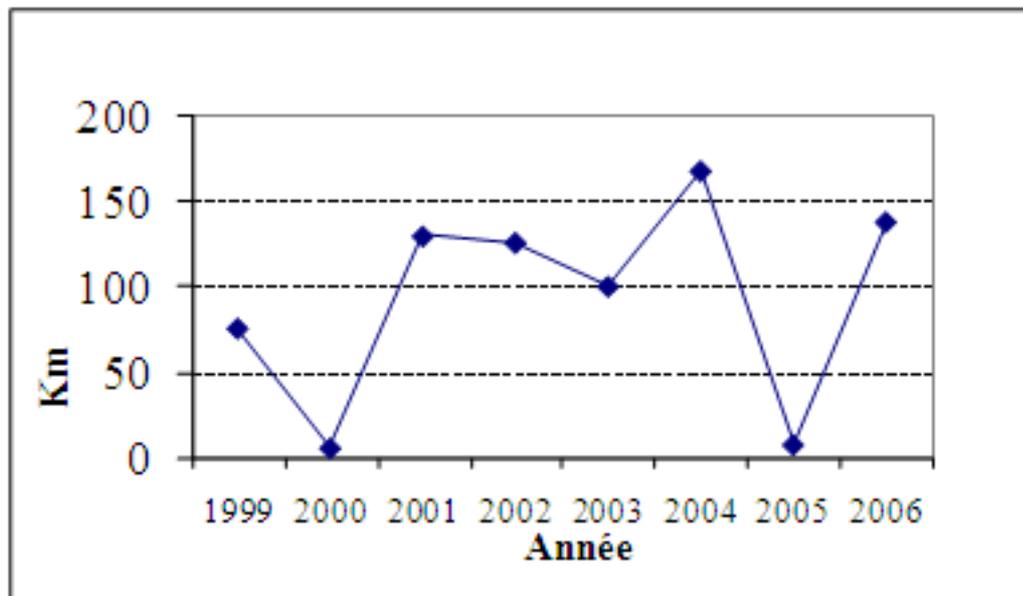
Les réalisations en système d'irrigation que cela soit pour le goutte à goutte ou l'aspersion ont connu des évolutions différentes.

Le goutte à goutte a connu une réalisation de 7785 Ha soit 40% des objectifs attendus dans la zone et 50% des réalisations globales du programme évalués à 15 549,00 Ha équipés en goutte à goutte.

L'aspersion a été réalisée à hauteur de 3 175,00 soit 44% des objectifs et à 91% des réalisations globales en aspersion.

Celle-ci étant la plus utilisée entre 2 002 et 2 003 a servi pour l'irrigation des superficies respectives de 1 489 Ha (27 % de la superficies mise en culture) et 1 032 Ha (16 % de la superficies mise en culture).

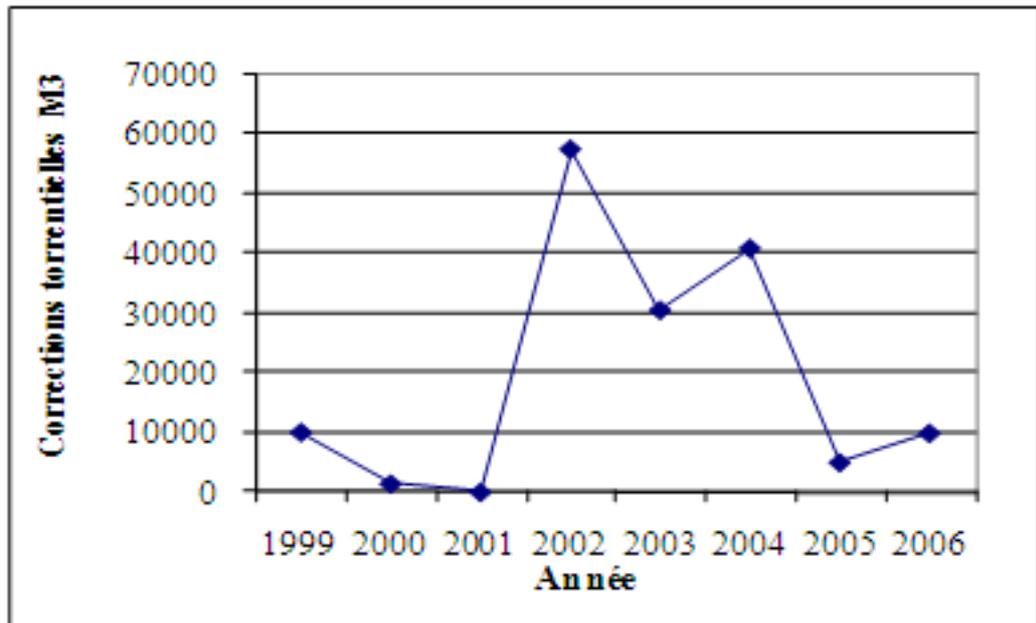
Par ailleurs et au-delà de cette période les réalisations en aspersion ont connu une diminution en faveur du goutte à goutte qui a enregistré une évolution croissante un peu timide les premières années de la mise en œuvre du programme pour atteindre son maximum en 2 006 avec 3 502 Ha irrigué par ce système.



Graphique n°8 : Evolution des réalisations des brises vent en steppe

Les brises vents ont été réalisés à hauteur de 26% par rapport aux objectifs et aux réalisations globales en brise vent du programme.

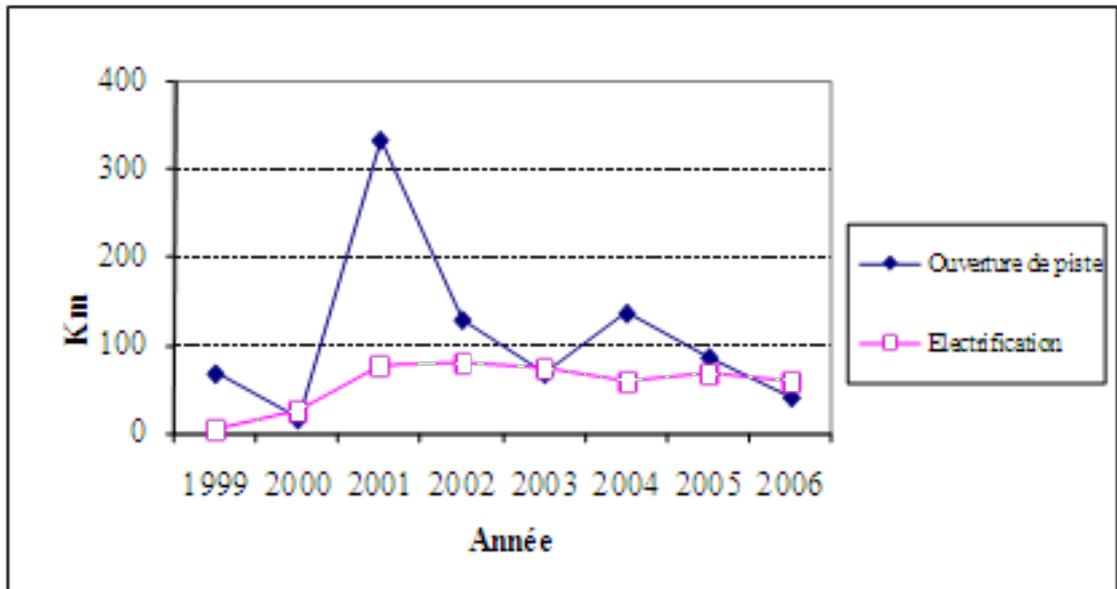
Considérée comme action anti érosive la réalisation des brises vent en steppe a connu en 2004 son maximum et a atteint 168,4 Km soit 23% des réalisations de la zone en brises vent.



Graphique n°9 : Evolution des réalisations en correction torrentielle en steppe

Les corrections torrentielles ont été réalisées dans une proportion de 93% en steppe par rapport aux objectifs soit 154 606 M³ et occupent une part de 25% par rapport aux réalisations globales du programme.

Les réalisations maximales ont été atteintes en 2002 soit 57 259,8 M³ réalisés soit 34% par rapport aux réalisations globales.



Graphique n°10 : Evolution des réalisations des principales actions de désenclavement

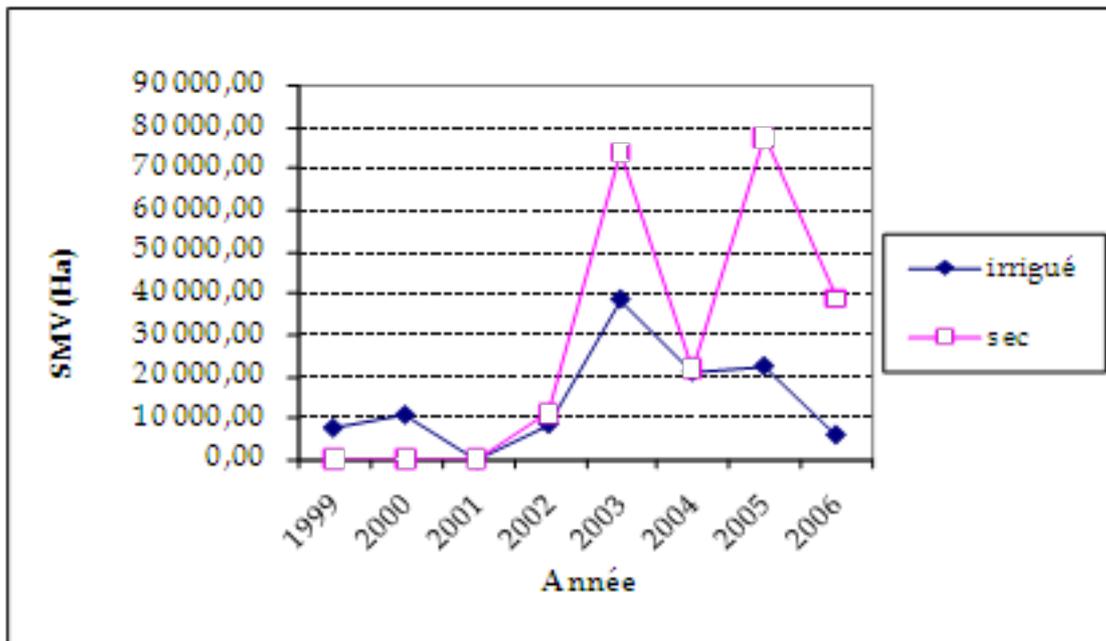
L'électrification et les ouvertures de piste constituent les principales actions de désenclavement du programme. Les ouvertures de piste ont été réalisées à 70% par rapport

aux objectifs soit 856 Km d'ouverture de piste réalisée, et a connu un taux de réalisation maximal en 2 001 de 331Km soit 38% du total réalisation de cette action.

L'électrification quant à elle a connu une évolution relativement importante et ce à partir de l'année 2 001 passant de 3,2 Km en 1 999 à 75 Km en 2 001. Au-delà les réalisations « par année » se sont faite au même rythme en général pour atteindre à fin décembre 2006, 438 Km soit 41% des objectifs prévus.

6-3 Impacts initiaux « Résultats »

6-3-1 Superficie mise en valeur



Graphique n° 11 : Evolution de la superficie mise en valeur

Les superficies mises en valeur dans la steppe ont atteint 335 929 Ha soit 73% des superficies prévues d'être mise en valeur de la zone.

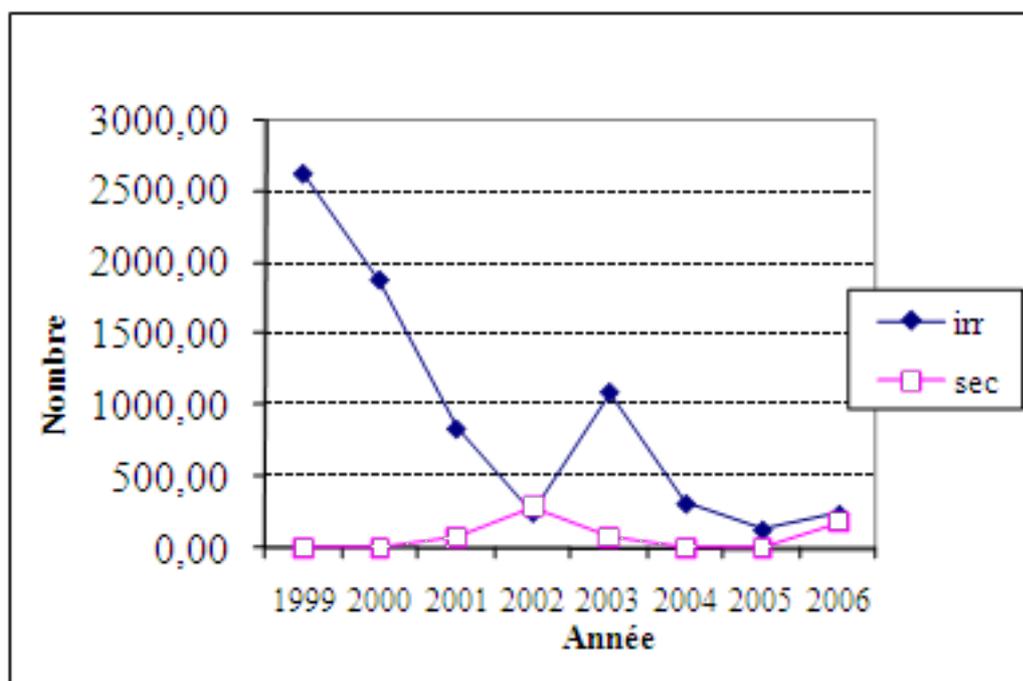
L'irrigué détient une part de 34% par rapport à la superficie totale mise en valeur soit une superficie de 113 837,46 Ha. Les superficies des projets menés en sec ont atteint 222 744,20 Ha soit 66,3% des superficies totales mises en valeur.

Les résultats indiquent que la plus grande superficie mise en valeur pour l'irrigué a été atteinte en 2003 soit 36% de la SMV totale. En parallèle les SMV en sec ont atteint un taux de 30% en 2 005 par rapport à la SMV globale.

Les superficies mises en valeur en sec ont marqué une grande évolution à partir de l'année

2 003 et ce par la réalisation des grandes surfaces de parcours dans les projets agropastoraux inscrits en cette année.

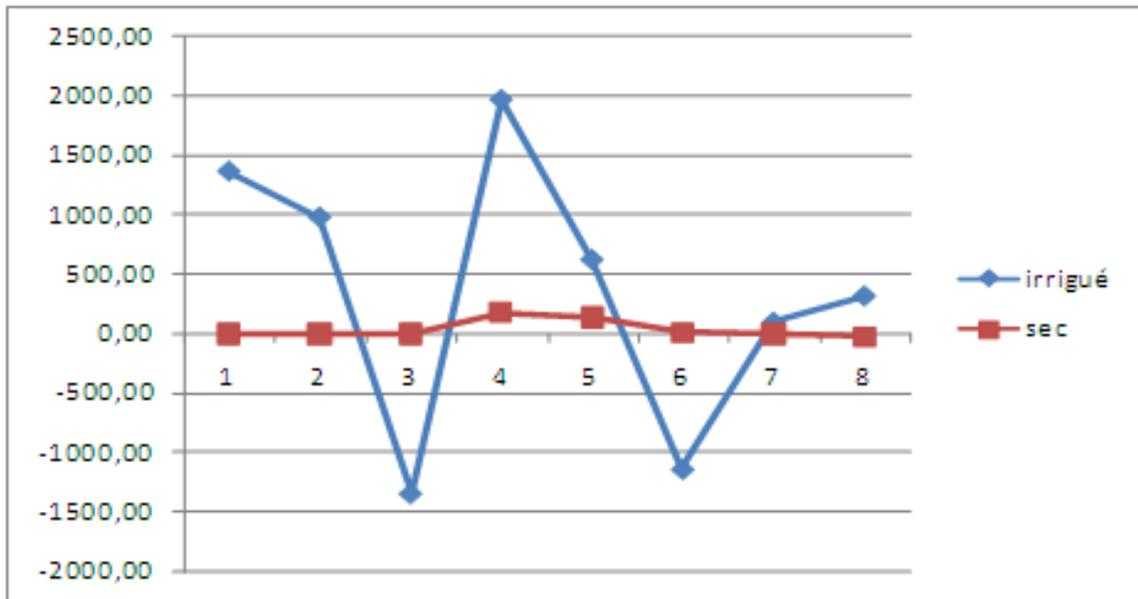
6.3.2 Concessions créées



Graphique n°12 : Evolution du nombre des concessionnaires qualifiés

La qualification des concessionnaires a atteint 65% des objectifs, au niveau des projets en irrigué .Elle enregistre une nette diminution entre la période 1999-2002 « début d'exécution du PMVTC » passant de 2 611 concessionnaires qualifiés en 1 999 à 250 concessionnaires qualifiés en 2 002 considéré comme étant le point culminant pour les projets en sec soit 295 concessionnaires qualifiés. Au-delà l'opération a connu une diminution pour tous les projets en sec, la qualification des concessionnaires dans les projets en irrigué a connu une légère augmentation en 2 003 soit 1 093. Il est de ce fait utile de rappeler que la qualification des concessionnaires est une procédure relevant des prérogatives des autorités locales.

Le nombre de concessionnaires installés en irrigué dans la steppe est de 7 018 concessionnaires ceux en sec sont de 1 039.



Graphique n°13 : Evolution du nombre des concessionnaires installés

En irrigué l'évolution par année des concessionnaires installés quant à elle, a révélé de sérieuses fluctuations, passant de 1 256 concessionnaires installés en 2002 à l'abandon de 1 144 concessions en 2004, et plus de 129 cas d'abandon en 2005 pour les projets en sec.

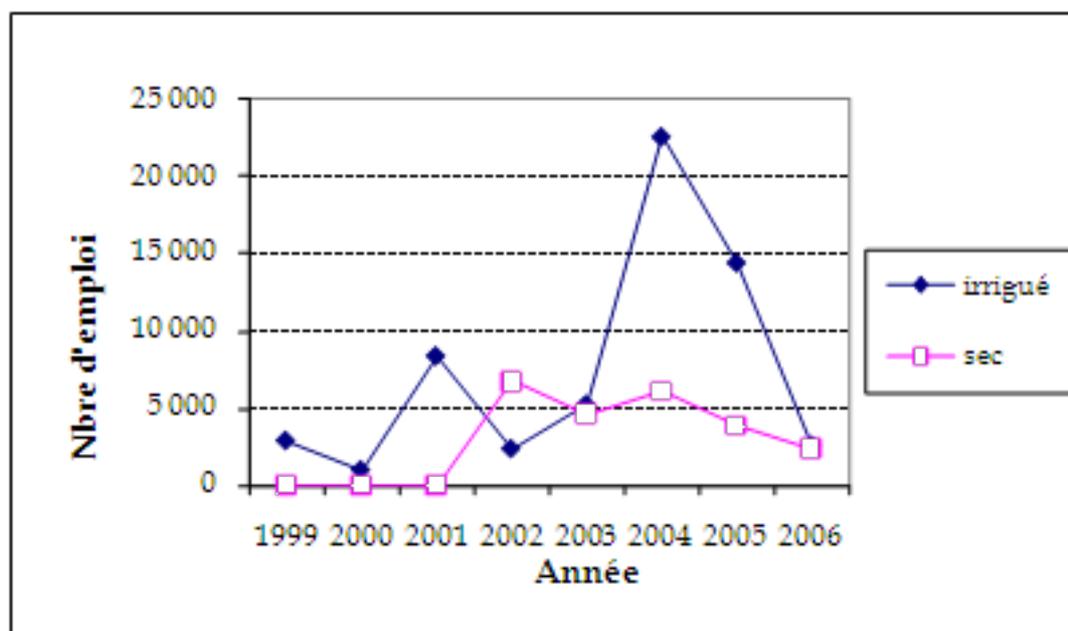
Le nombre de concessionnaires installés d'une année ne correspond pas à celui de ceux qualifiés la même année cela est due à la lenteur des procédures administratives dans l'installation des concessionnaires.

Les causes d'abandon ne sont pas spécifiques à chaque zone naturelle. D'après les directeurs de projets, elles sont énumérées brièvement dans ce qui suit:

1. le manque de moyens des concessionnaires dans la prise en charge de leurs exploitations, difficultés entre autres à payer les factures d'électricité.
2. le recours au prêt aux niveaux des banques n'est pas toujours évident vu que les actes de concessions tardent à être établis par les domaines d'une part, d'autre part les redevances sont exigées pour leur acquisition (en moyenne 10 000 DA/ hectare/année).
3. l'éloignement par rapport au site.
4. les systèmes de productions proposés (arboriculture, maraîchage) par le PMVTC dans la steppe diffèrent des pratiques agricoles de la zone (élevage, fourrage, plantation pastorale).
5. les litiges fonciers au niveau des terres Aâch entre autochtones et concessionnaires qualifiés.
6. le manque de qualification: les bénéficiaires sont en majorité des éleveurs et des agro pasteurs n'ayant subi aucune formation et n'ont dans leur majorité jamais pratiqué d'activité agricole.

6.3.3 Emplois générés

Il est évident que les projets en irrigué génèrent plus d'emplois que ceux conduits en sec



Graphique n°14 : Evolution du nombre des emplois générés par les travaux

Ceci s'explique par le fait que l'irrigué exige beaucoup de main d'œuvre afin de réaliser les actions hydrauliques nécessaires à l'irrigation des plantations.

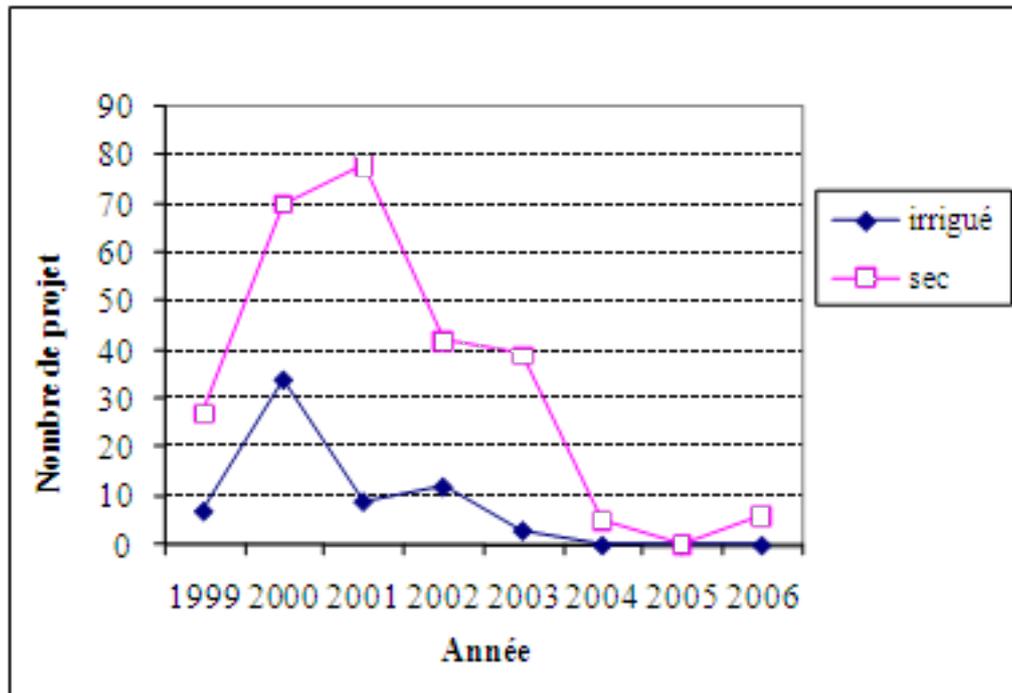
Le nombre d'emplois générés¹⁷ dans la steppe à fin Décembre 2006 est de 81 123 ce qui a largement dépassé l'objectif fixé à 61 588 emplois. Ceux générés dans les périmètres irrigués sont de 58 172 et de 22 951 en sec.

Les emplois générés ont atteint leur point culminant en 2004 que cela soit pour le sec ou l'irrigué, soit un taux de 38 % par rapport au total emplois irrigué (ne comportent que la main d'œuvre engagée par les entreprises de réalisation, celle embauchée par les concessionnaires n'est pas comprise vu qu'il y a eu abandon pour ces derniers de leur parcelle).

VII- Evaluation de l'efficacité du PMVTC dans les zones de montagne

7-1 Inscription des projets

¹⁷ Les emplois générés par les travaux sont calculés en « équivalent emplois », ce dernier est égal à 240 jours de travail ouvrables/ année, Ex. afin de connaître le nombre d'équivalent emplois générés par la réalisation d'un forage de 300 ML, il nous faudra 4 hommes /jours/ 4 mois. 1 mois=22 jours ouvrables => 352 jours de travail. Sachant que 1 eq emplois = 240 jours => 1,46 équivalent emplois pour la réalisation du forage à 300 ML de profondeur.



Graphique n° 15: Evolution du nombre de projets inscrits en montagne

Le nombre de projets au niveau des zones de montagne est évalué à 332 projets dont 267 sont conduits en sec et 65 en irrigué. Les projets en sec évalués constituent 83% du total des projets menés en sec du PMVTC.

Leur évolution a connu comme pour l'ensemble des projets du programme deux phases distinctes. La première de 1999 à 2001 montre une évolution considérable dans les inscriptions des projets en sec soit plus de 65 % des projets de la montagne ont été inscrits pendant cette période, Au delà de cette phase, les inscriptions ont nettement baissé.

Pour les projets en irrigué, le maximum des inscriptions a eu lieu en 2000 où sont notés 34 projets inscrits ; au-delà le portefeuille projets en irrigué a connu une baisse considérable.

7-2 Réalisations

Essai d'évaluation d'une politique de lutte contre la pauvreté

| ACTIONS | Unité | Irrigué | | | Sec | | | Total | | |
|-------------------------------------|-----------|--------------|---------------|-----------|---------------|---------------|-----------|----------------|----------------|-----------|
| | | obj | réal | Taux (%) | obj | réal | Taux (%) | obj | réal | Taux (%) |
| TRAVAUX DU SOL | | | | | | | | | | |
| Amélioration foncière | Ha | 2 442 | 20 334 | 84 | 92 130 | 72 362 | 79 | 116 591 | 92 896 | 80 |
| Nivellement | Ha | 110 | 90 | 82 | 455 | 83 | 19 | 565 | 175 | 31 |
| Débroussaillage | Ha | 540 | 512 | 95 | 21 922 | 17 040 | 78 | 22 462 | 17 532 | 78 |
| TOTAL | Ha | 2 592 | 21 136 | 84 | 11 457 | 89 487 | 78 | 139 618 | 110 623 | 79 |
| PLANTATIONS | | | | | | | | | | |
| Agriculture en extensif | | | | | | | | | | |
| Arboriculture en extensif | Ha | 1 949 | 7 841,3 | 43 | 942,30 | 4 513,9 | 48 | 11 272,2 | 53 021 | 47 |
| Arboriculture en intensif | Ha | 6 718 | 2 623,3 | 39 | 636 | 85,5 | 13 | 7 354 | 2 708,8 | 37 |
| Viticulture | Ha | 1 376,5 | 801,36 | 51 | 13 140 | 3 990,2 | 30 | 1 4776 | 4 791,8 | 33 |
| Grandes cultures | Ha | 4 210 | 1890 | 45 | 11 359 | 4733 | 42 | 15 589 | 6 643 | 43 |
| Cultures maraichères | Ha | 2 539,1 | 511,5 | 20 | 2413,1 | 1246 | 52 | 4 952,2 | 1 757,5 | 35 |
| Cultures industrielles | Ha | 30 | 30 | 100 | 2906,5 | 2245 | 77 | 2936,5 | 2 273 | 77 |
| Arrachage et rénovation vergers | Ha | 1 324 | 793,36 | 60 | 83 | 0 | 0 | 1407 | 793,36 | 56 |
| plantation pastorale | Ha | 4 707,3 | 1532 | 33 | 3 041 | 3 338,1 | 110 | 7 748,3 | 5 110,1 | 66 |
| OLIVAGES HYDRAULIQUES | | | | | | | | | | |
| Aménagement de puits | | | | | | | | | | |
| Aménagement de puits | U | 4 | 4 | 100 | 31 | 0 | 0 | 35 | 4 | 11 |
| Fouage de puits | U | 83 | 27 | 33 | 978 | 402 | 41 | 1061 | 429 | 40 |
| Équipement de puits | U | 41 | 0 | 0 | 84 | 32 | 39 | 105 | 32 | 30 |
| Aménagement de sources | U | 23 | 8 | 35 | 160 | 101 | 63 | 183 | 109 | 60 |
| Captage de sources | U | 10 | 3 | 30 | 261 | 227 | 87 | 271 | 230 | 85 |
| Installation de forages | U | 185 | 125 | 68 | 0 | 0 | 0 | 185 | 125 | 68 |
| Équipement forages | U | 195 | 78 | 40 | 12 | 2 | 17 | 207 | 80 | 39 |
| Abris forages | U | 182 | 93 | 51 | 2 | 0 | 0 | 184 | 93 | 51 |
| Mises d'eau | U | 6 | 0 | 0 | 9 | 4 | 44 | 15 | 4 | 27 |
| Réseau d'irrigation Goutte à Goutte | Ha | 3 766 | 399 | 16 | 0 | 0 | 0 | 3 766 | 399 | 16 |
| Réseau d'irrigation (aspersion) | Ha | 1 232,3 | 0 | 0 | 1 330 | 0 | 0 | 2 562,3 | 0 | 0 |
| bassin d'accumulation | U | 263 | 154 | 51 | 70 | 14 | 20 | 333 | 146 | 44 |
| Aménagement de bassins | U | 5 | 3 | 100 | 0 | 0 | 0 | 5 | 3 | 100 |
| Fermettes collinaires | U | 3 | 1 | 33 | 16 | 1 | 6 | 19 | 2 | 11 |
| ACTIONS ANTI-ÉROSION | | | | | | | | | | |
| Érèges vents | | | | | | | | | | |
| Érèges vents | Km | 976 | 290,33 | 30 | 2 347,7 | 1174,9 | 30 | 3 323,7 | 1465,2 | 44 |
| Fécollement | Ha | 2 095,7 | 1621,1 | 87 | 7 541,7 | 6249,7 | 83 | 9 641,4 | 8070,8 | 84 |
| Trairea Syriacoles | Ha | 1 000 | 1000 | 100 | 19 300 | 19300 | 100 | 20 300 | 20300 | 100 |
| Banquettes | Ha | 1 000 | 810 | 81 | 3211,8 | 1823 | 57 | 4 211,8 | 2633 | 63 |
| Fixation de berges | Ha | 23 | 11 | 48 | 404 | 217,3 | 34 | 427 | 128,3 | 54 |
| Corrections torrentielles | M3 | 142180 | 136680 | 96 | 337051 | 300364 | 91 | 672331 | 443244 | 92 |
| Murettes | Ml | 6000 | 23300 | 423 | 65000 | 83300 | 98 | 71000 | 89000 | 125 |
| UTILITÉS | | | | | | | | | | |
| Aménagement de pistes | | | | | | | | | | |
| Aménagement de pistes | Km | 330 | 292 | 88 | 934,4 | 806,12 | 86 | 1264,4 | 1098,1 | 87 |
| Ouvrages de régulation | Km | 249,5 | 207,66 | 83 | 1270,3 | 1177,9 | 93 | 1519,8 | 1383,6 | 91 |
| Murettes | Ml | 6000 | 23300 | 423 | 65000 | 83300 | 98 | 71000 | 89000 | 125 |
| UTILITÉS | | | | | | | | | | |
| Aménagement de pistes | | | | | | | | | | |
| Aménagement de pistes | Km | 330 | 292 | 88 | 934,4 | 806,12 | 86 | 1264,4 | 1098,1 | 87 |
| Ouvrages de régulation | Km | 249,5 | 207,66 | 83 | 1270,3 | 1177,9 | 93 | 1519,8 | 1383,6 | 91 |
| Agriculture | U | 38927 | 18096 | 51 | 121542 | 60698 | 30 | 158469 | 79 596 | 50 |
| Électrification | Km | 223,92 | 123,97 | 55 | 18 | 3 | 28 | 241,92 | 128,97 | 53 |
| Caastre | Ha | 37221 | 28415 | 76 | 123604 | 104133 | 84 | 160825 | 132370 | 82 |

Tableau n°7: Réalisation physique des actions de mise en valeur en zone de montagne

(Sources GCA, Décembre 2006).

Les réalisations des objectifs spécifiques à savoir les actions principales de mise en valeur dans les zones montagneuses ont enregistré les réalisations suivantes :

Les travaux du sol : ont été réalisés à **79%**, rapportés au total des réalisations de l'action du **PMVTC** ils occupent une part de **72%**.

Les plantations : l'arboriculture en extensif est dominante dans les zones de montagne et cela est dû à ses modestes exigences en eau. Quand aux réalisations, elles n'ont pas été très importantes soit **47%** par rapport aux objectifs et détiennent une part de **96 %** par rapport aux réalisations globales des plantations en extensif.

L'arboriculture en intensif est réalisée à raison de 37% par rapport aux objectifs fixés à 7 354 Ha à fin Décembre 2006.

La viticulture est réalisée à raison 33%, les cultures maraichères à 35%, les cultures industrielles à 77% et les plantations pastorales à 66% des objectifs.

Les actions hydrauliques : en montagne, les forages ont été réalisés à **68%**, les puits à **40%** par rapport aux objectifs rapportés aux réalisations totales des puits du PMVTC elles constituent plus de **61%**, le captage de sources constituent une action aussi importante avec une réalisation de **80%**, 2 retenues collinaires réalisées par rapport à un objectif fixé à 16 retenues collinaires.

Le réseau goutte à goutte est réalisé à raison de 16% soit 599 ha par rapport aux objectifs fixés à 3 766 Ha ; les réseaux d'aspersion n'ont pas connu de réalisation. Les bassins d'accumulation ont été réalisés à 40 % des objectifs.

Les actions anti érosives : les reboisements ont enregistré **84%** de réalisation et **53%** par rapport au total des réalisations.

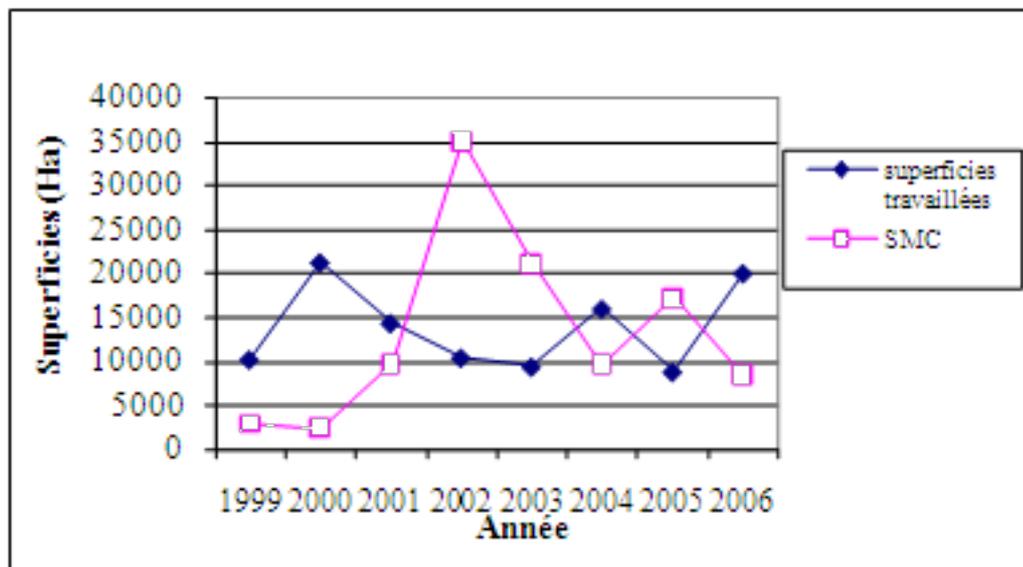
Les brises vent ont atteint les **44%** des réalisations et une part de **52%** dans les réalisations globales des brises vent du programme.

Les travaux sylvicoles ont été réalisés dans leur totalité soient 20 300 Ha, les banquettes réalisées à 63%, les corrections torrentielles à 92% par rapport aux objectifs de la zone.

Les actions de désenclavement : Les ouvertures et aménagement de pistes ont été réalisées avec respectivement 91 et 87 % par rapport aux objectifs de la zone, et à 60% et 48 % une fois rapporté aux réalisations totales du programme.

L'électrification quand à elle est réalisée à 53 % soit 129 km électrifié comparé à 242 Km en objectif.

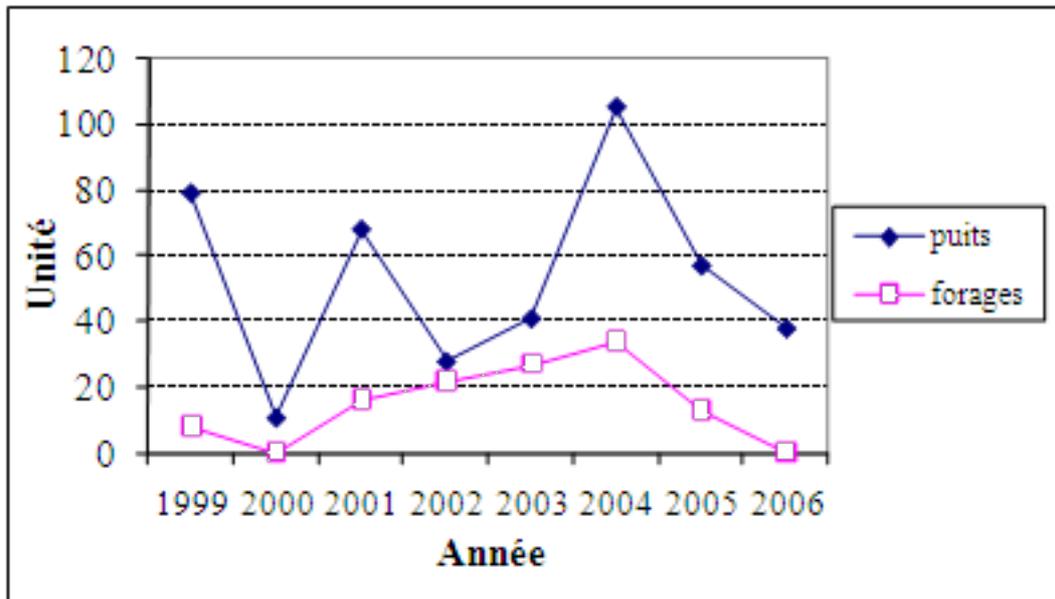
L'apiculture en montagne est réalisée à 50 % soit 79 596 ruches ont été attribuées pour un objectif 158 469 ruches à fournir dans la zone.



Graphique n°16 : Evolution des superficies travaillées et celles mises en culture en montagne

Les superficies mises en culture en montagne sont évaluées à 104 677,62 ha et celles qui sont travaillées sont estimées à 92 896,46 Ha.

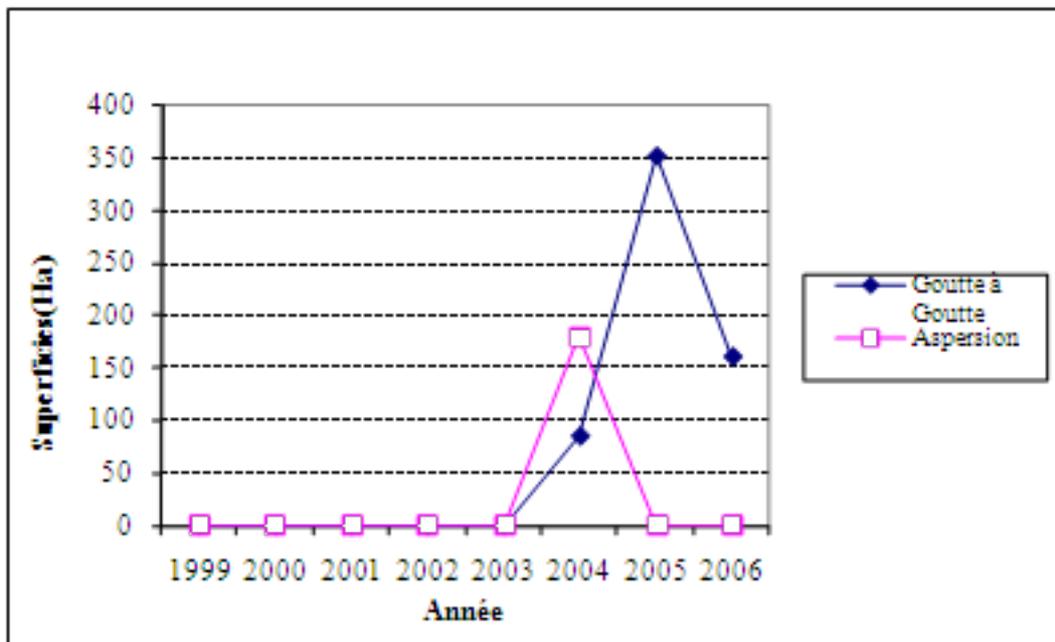
Les superficies plantées ont atteint le point culminant en montagne en 2 002 soit plus de 9 000 ha dont 8 800 ha plantés dans des projets conduits en sec.



Graphique n°17 : Evolution des réalisations des puits et forages dans la montagne

Le nombre de puits réalisés en montagne est de 429 puits et constitue 61% des réalisations totales du programme évalués à 696 puits.

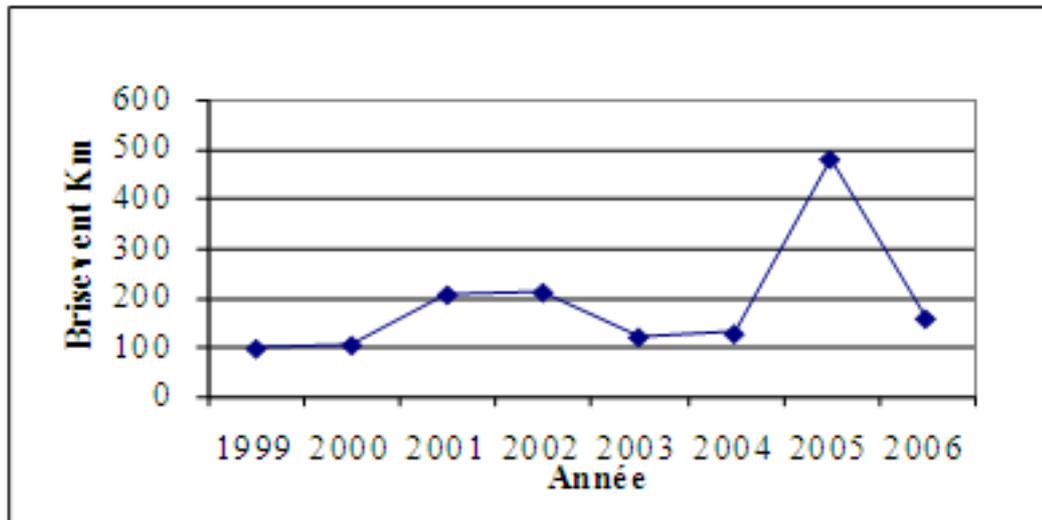
Les forages réalisés sont à hauteur de 67% des objectifs fixés soit 125 puits, et constituent une part de 20,7% par rapport aux réalisations totales du programme du programme.



Graphique n°18 : Evolution des réalisations en réseau goutte à goutte et aspersion en montagne

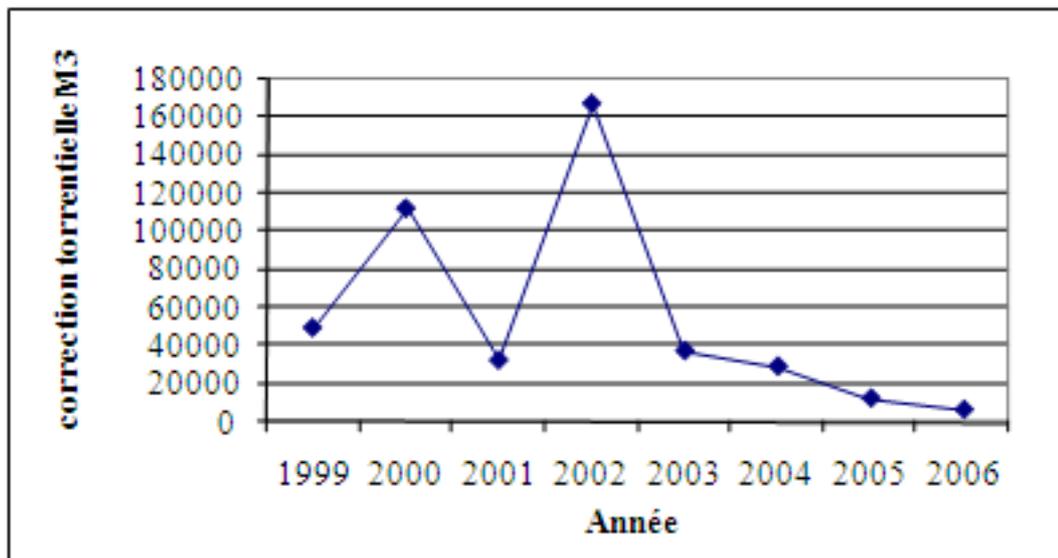
Les réalisations en réseau goutte à goutte en montagne ont atteint à décembre 2 006 les 4 Ha soit 26% des objectifs escomptés dans la zone et ne constituent qu'une partie insignifiante des réalisations totales en goutte à goutte du programme.

Les réalisations en aspersion ont atteint les 599 Ha soit 16% des objectifs fixés et 18% des réalisations totales en réseaux d'aspersion du programme.



Graphique n°19 : Evolution des réalisations en brise vent en montagne

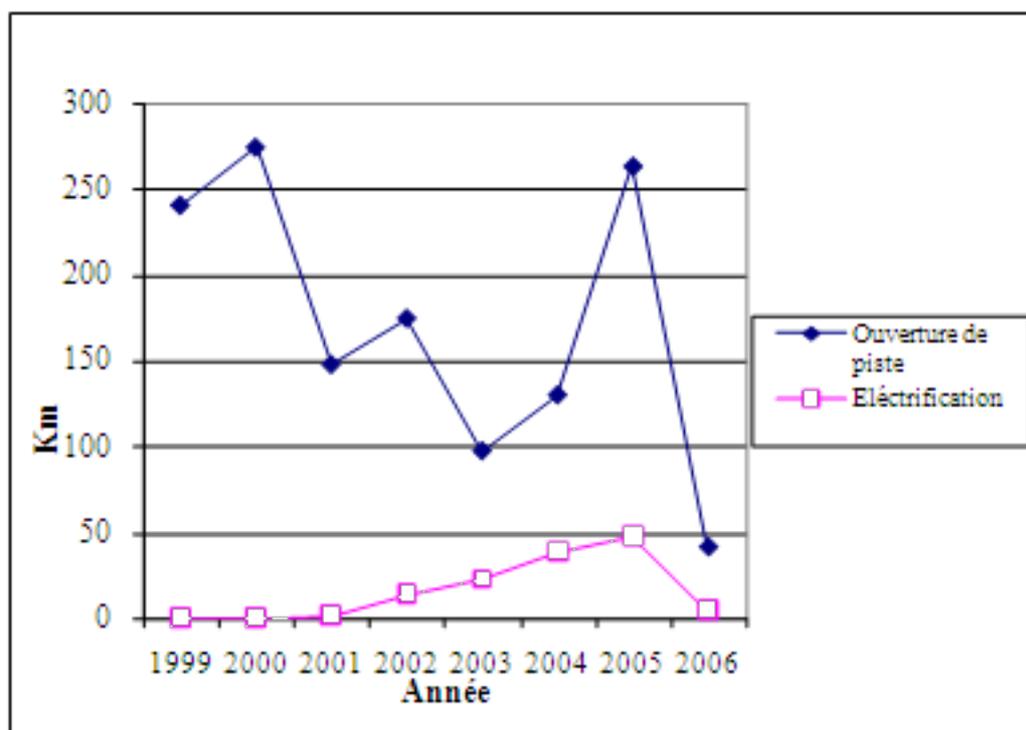
Les réalisations en brise vent en montagne ont enregistré 1 146,88 Km soit 44% des objectifs assignés dans la zone et 52,5% des réalisations globales du programme. Le maximum de brise vent plantés a été réalisé en 2005 soit 32% comparé aux résultats de la région de montagne.



Graphique n°20 : Evolution des réalisations en correction torrentielle en montagne

Les réalisations des corrections torrentielles en montagne ont atteint 443 244,19 M³, soit 92% des objectifs fixés en montagne et 73% par rapport aux réalisations globales de la zone.

Leur évolution par année en montagne a connu une réalisation importante en 2002 soit plus de 166 221 M³ réalisés représentant 37,5% des réalisations dans la région.



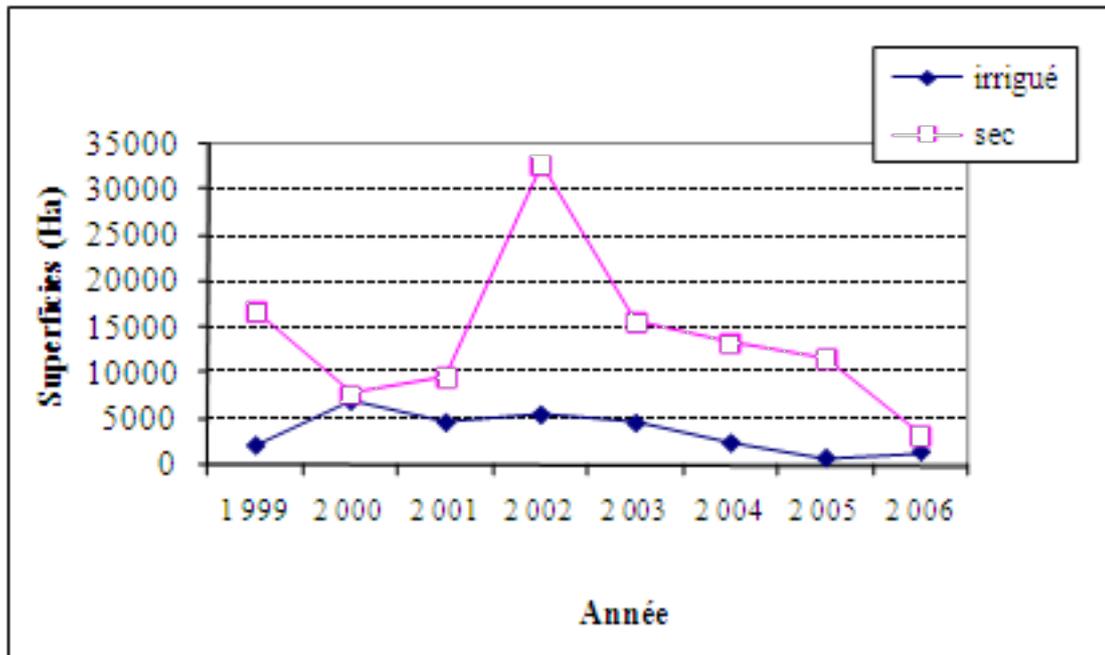
Graphique n° 21: Evolution des réalisations des principales actions de désenclavement

Les ouvertures de piste en montagne ont été réalisées à hauteur de 91% par rapport aux objectifs soit 1 385,55 Km une fois rapportée aux réalisations globales elles constituent 49%.

L'électrification est exécutée à raison de 128,966 Km soit 13, 5%des réalisations globales de la zone et 53% des objectifs escomptés.

7-3 Impacts initiaux « Résultats »

7-3-1 Superficie mise en valeur



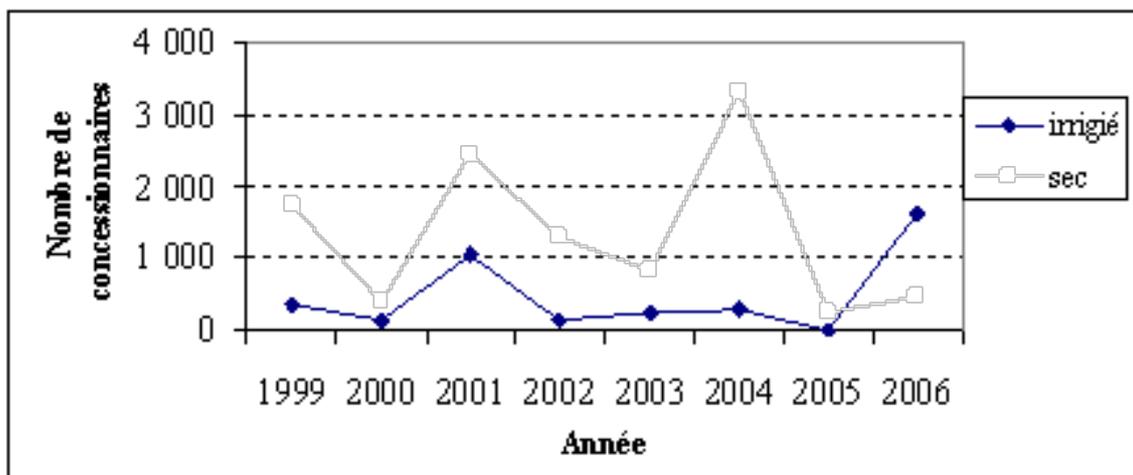
Graphique n°22: Evolution des superficies mises en valeur en montagne

Les SMV en montagne constituent 69% soit 140 379,39 des SMV totales, celles en sec sont évaluées à 111 739,08 Ha en montagne et sont nettement supérieures à celle en irrigué évaluées à 28640,31 Ha.

Les résultats indiquent que la plus grande SMV a été atteinte en sec pendant l'année 2 002 avec plus de 32 804 Ha soit 30 % des SMV globales en sec mises en valeur en montagne.

Les SMV en irrigué en zone de montagne ne sont pas très importante ; elles totalisent 28640,31Ha soit 20,4 % du total SMV en montagne.

7-3-2 Concessions créées

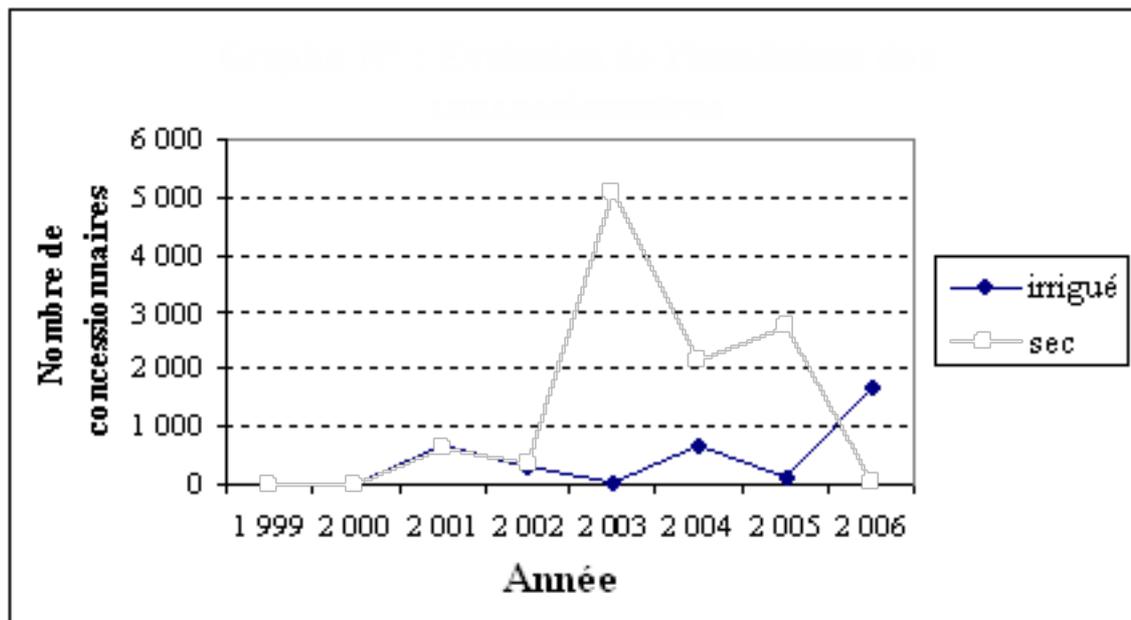


Graphique n°23 : Evolution de la qualification des concessionnaires

La qualification des concessionnaires en zone de montagne a atteint 14 391 à fin 2 006 soit 58% des objectifs fixés (18 044 qualifications).

Les concessionnaires qualifiés en sec en montagne sont évalués à 10 721 soit 59% des objectifs évalués à 18 044 concessionnaires à qualifier. Le nombre maximal de concessionnaires qualifiés a été enregistré en 2 001 avec 2 463 qualifications et en 2 004 avec 3 312 qualifications soit 18 % des objectifs fixés en sec.

En irrigué, les qualifications ont atteint 53% soit 3 670 par rapport à un objectif de 6 857 et ont atteint leur maximum en 2 006 avec 1 634 concessionnaires qualifiés soit 23% des objectifs escomptés en irrigué.



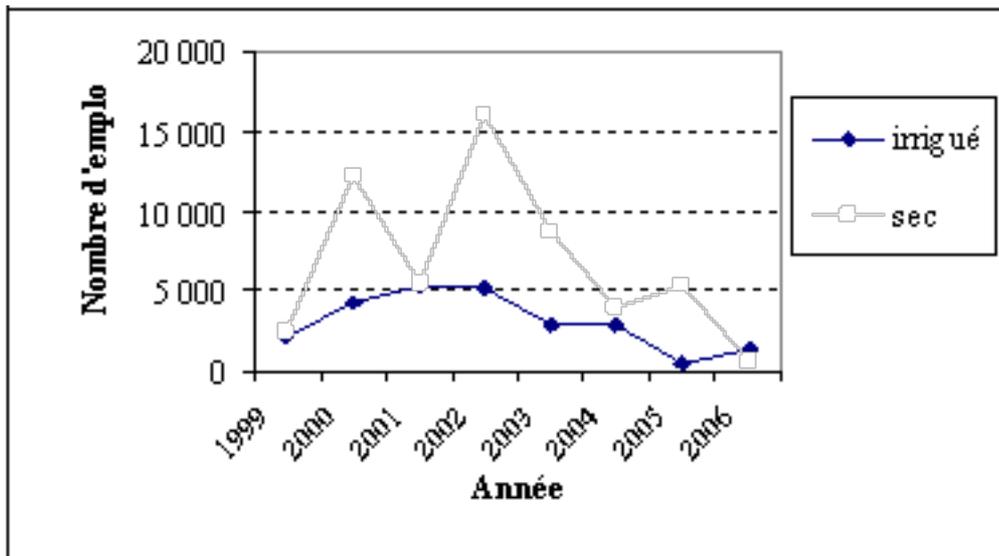
Graphique n° 24: Evolution de l'installation des concessionnaires

Le nombre de concessionnaires installés au niveau de la montagne occupe une part de 63% soit 14 107 installations par rapport au nombre total des concessionnaires installés par le programme évalués 27 808 concessions créées. La totalité des concessionnaires qualifiés ont été installés au niveau de cette zone.

En sec, le nombre de concessionnaires installés en montagne a atteint 10 437 soit 57 % par rapport aux objectifs à fin Décembre 2 006 dont 5 063 installés en 2003. Néanmoins, l'installation n'a pris effet qu'à partir de l'année 2 001 que cela soit pour les projets en sec ou en irrigué.

En irrigué, les concessions créées ont atteint 3 670 soit 53 % des objectifs évalués à 6 857 ; les années 2 001 et 2 004 ont enregistré un taux de réalisation de 37 % par rapport au nombre total des installations.

7-3-3 Emplois générés par les travaux de mise en valeur



Graphique n°25 : Evolution de l'emploi généré par les travaux de mise en valeur

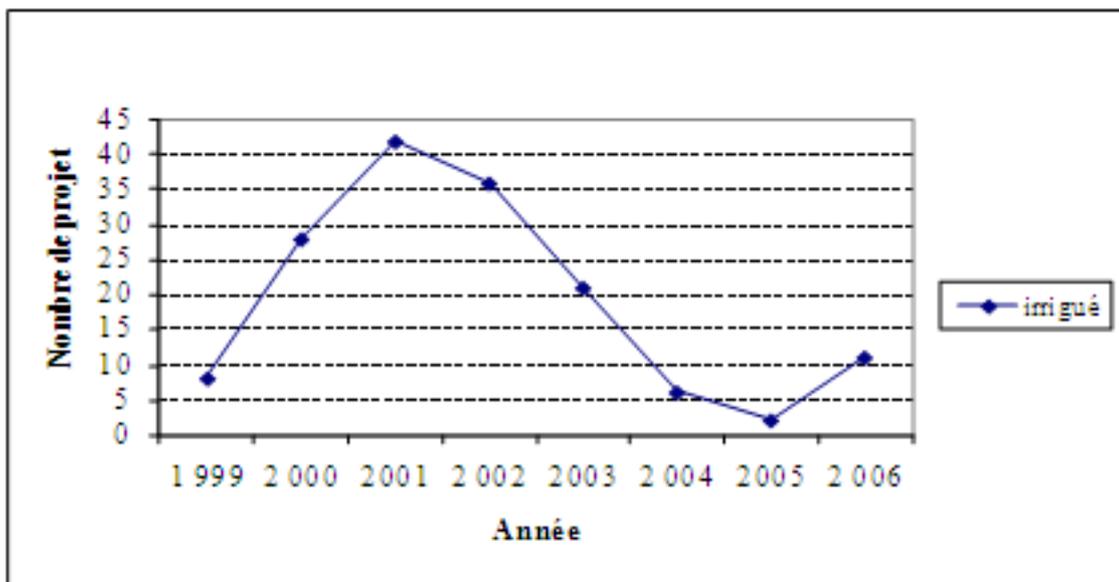
Les emplois générés par les travaux au niveau de la montagne constituent une part de 36% soit 39 807 emplois par rapport au nombre total des emplois générés du PMVTC évalué à 57 896 emplois. Rapportés aux objectifs de la zone, ils constitueront plus de 59%.

Aussi les emplois générés dans les projets en sec de la montagne occupent une part importante soit plus de 60% de nombre global des emplois générés en sec du PMVTC.

L'année 2 002 a enregistré le plus grand nombre d'emplois générés évalué à 15 983 emplois en sec soit plus de 40% des réalisations par rapport aux réalisations totales de l'action concernée de la zone.

VIII- Evaluation de l'efficacité du PMVTC dans les zones sahariennes

8-1 Inscription des projets



Graphique n°26 : Evolution des inscriptions des projets en zone saharienne

Le nombre de projets au niveau des zones sahariennes est évalué à 154 projets soit une part de 22 % du portefeuille projets et un taux de 42 % par rapport au total projets menés en irrigué du PMVTC.

La courbe ci-dessus indique que le maximum de projets inscrits a été atteint en 2001 avec 42 projets inscrits soit 27 % du nombre total de projets du Sahara ; au-delà, les inscriptions ont nettement baissé passant de 36 projets en 2 002 à 2 projet en 2 005 à 11 projets en 2 006.

8-2 Réalisations

| ACTIONS | UNITE | Obj | Réa | Taux (%) |
|--------------------------------------|-------|-----------|----------|----------|
| TRAVAUX DU SOL | | | | |
| Amélioration foncière | Ha | 14331,00 | 9506,30 | 66 |
| Nivellement | Ha | 3226,00 | 1767,00 | 54 |
| Débroussaillage | Ha | 800,00 | 330,00 | 41 |
| TOTAL | Ha | 18427,00 | 11603,30 | 63 |
| PLANTATIONS | | | | |
| Arboriculture extensif | Ha | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Arboriculture intensif | Ha | 3721,00 | 1175,76 | 32 |
| Viticulture | Ha | 43,00 | 0,00 | 0 |
| Palmeraie | Ha | 14116,00 | 4278,23 | 30 |
| Grandes cultures | Ha | 267,00 | 90,00 | 34 |
| Culture maraichère | Ha | 3693,00 | 169,00 | 5 |
| Cultures industrielles | Ha | 80,00 | 0,00 | 0 |
| Attelage et rénovation vœgues | Ha | 0,00 | 0,00 | 0 |
| plantation pastorale | Ha | 130,00 | 130,00 | 100 |
| Mise en défens | Ha | 4020,00 | 2470,00 | 61 |
| OUVRAGES HYDRAULIQUES | | | | |
| Aménagement de puits | U | 2,00 | 2,00 | 100 |
| Forage de puits | U | 93,00 | 93,00 | 100 |
| Equipement de puits | U | 77,00 | 60,00 | 78 |
| Aménagement de sources | U | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Captage de sources | U | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Réalisation de forages | U | 542,00 | 383,00 | 71 |
| Equipement forages | U | 576,00 | 288,00 | 50 |
| Autre forages | U | 605,00 | 411,00 | 68 |
| Mars d'eau | U | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Réseaux d'irrigation Goutte à Goutte | Ha | 17 213,30 | 7 165,00 | 42 |
| Réseaux d'irrigation (aspersion) | Ha | 1 451,00 | 270,00 | 19 |
| Bassin d'accumulation | U | 315,00 | 237,00 | 75 |
| Bassin d'irrigation | U | 100,00 | 100,00 | 100 |
| Aménagement de bassins | U | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Retenues collinaires | U | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Djoub | U | 0,00 | 0,00 | 0 |
| ACTIONS ANTI-EROSIVES | | | | |
| Ense vents | Km | 1339,70 | 593,70 | 44 |
| Reboisement | Ha | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Travaux Sylvicoles | Ha | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Banquettes | Ha | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Fixation de berges | Ha | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Correction torrentielle | M3 | 600,00 | 200,00 | 33 |
| Muraille | Ml | 0,00 | 0,00 | 0 |
| UTILITES | | | | |
| Aménagement de pistes | Km | 62,00 | 62,00 | 100 |
| Ouverture de pistes | Km | 969,94 | 361,94 | 37 |
| Apiculture | U | 200,00 | 200,00 | 100 |
| Electrification | Km | 682,11 | 384,04 | 56 |
| Cadastre | Ha | 21014,36 | 16388,36 | 78 |

Tableau n°27 : Réalisations physiques des actions de mise en valeur au Sahara

(Source GCA, Décembre 2006).

En zone saharienne, les réalisations des actions de mise en valeur les plus importantes se résument dans ce qui suit :

Les plantations : la phoeniculture constitue la plantation principale au Sahara. Elle a été réalisée à 30 % par rapport aux objectifs fixés dans la zone soit plus de 4 200 Ha plantés. L'arboriculture en intensif est réalisée à 32 % soit 1 176 Ha, les grandes cultures à 34%, les plantations pastorales sont réalisées dans leur totalité soit 150 Ha, les mises en défens à 61%, et le maraîchage à 5 % seulement des objectifs de la zone.

Les ouvrages hydrauliques : les actions de mobilisation des ressources hydriques ont marqué de grands taux de réalisation dans le sud. Les fonçages de puits ont dépassé les objectifs assignés, 95 puits réalisés par rapport à 89 prévus, les forages enregistrent une réalisation de 71% par rapport à celle prévue,

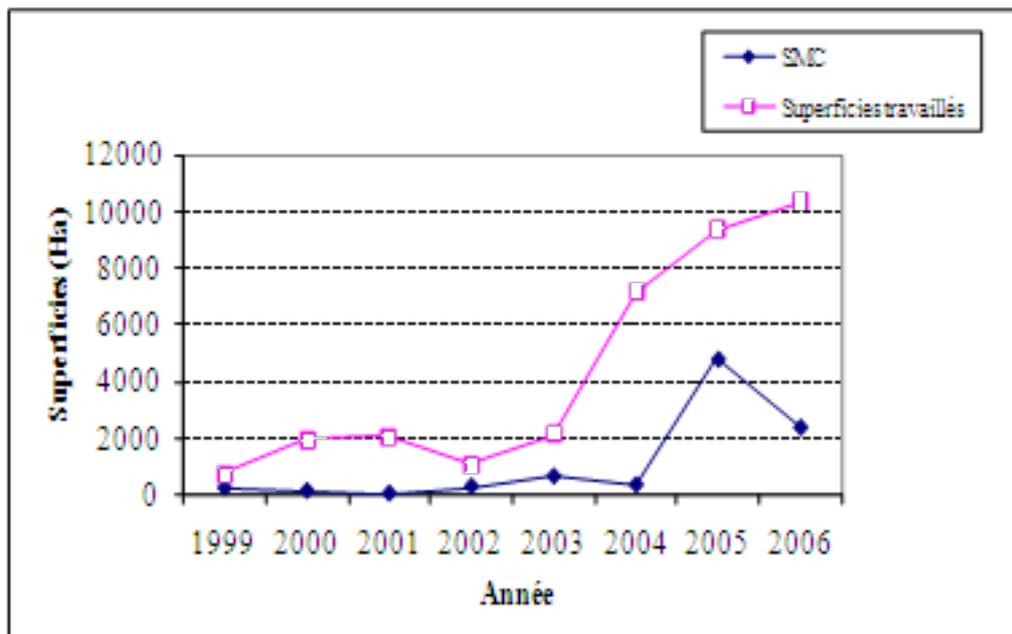
Les réseaux goutte à goutte à 42% par rapport aux objectifs de la zone et plus de 50% par rapport aux réalisations globales de l'opération dans les projets conduits en irrigué.

Les bassins d'accumulation ont été réalisés à 82% par rapport aux objectifs de la région.

Les actions anti érosives : les brises vents réalisés à 44% soit 593 km, et les corrections torrentielles à 33 % (soit 2 000 M³) par rapport aux objectifs de la région.

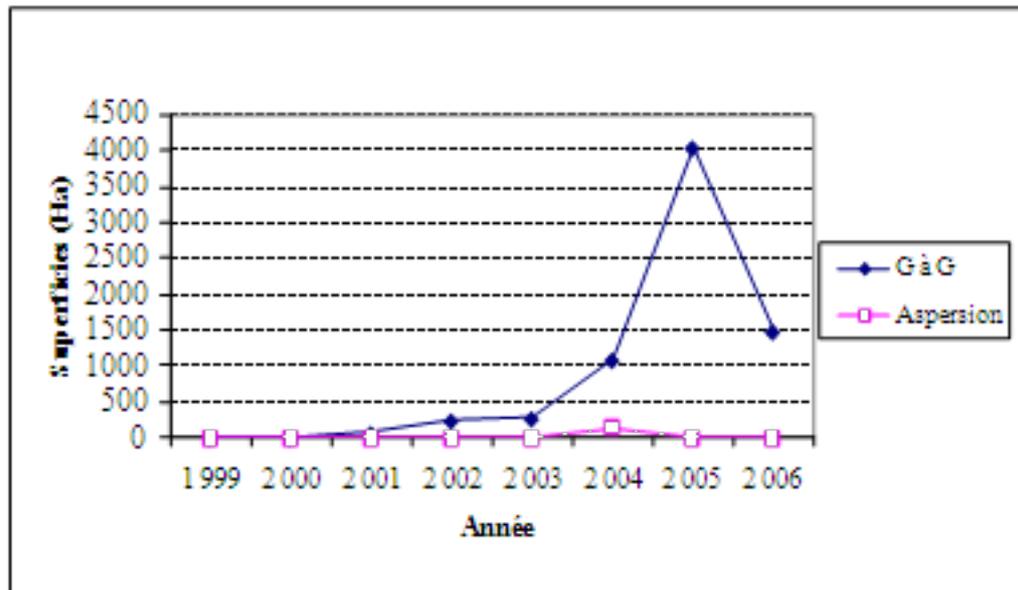
Les actions de désenclavement ont enregistré des taux de réalisation assez importants par rapport aux objectifs de la zone 100% des aménagements de piste ont été atteints, les ouvertures de piste à 61%, l'électrification à 56%.

L'apiculture à été réalisée à 100% soit 200 ruches fournies aux bénéficiaires des projets de la zone.



Graphique n°27 : Evolution des superficies mises en valeur et de celles travaillées

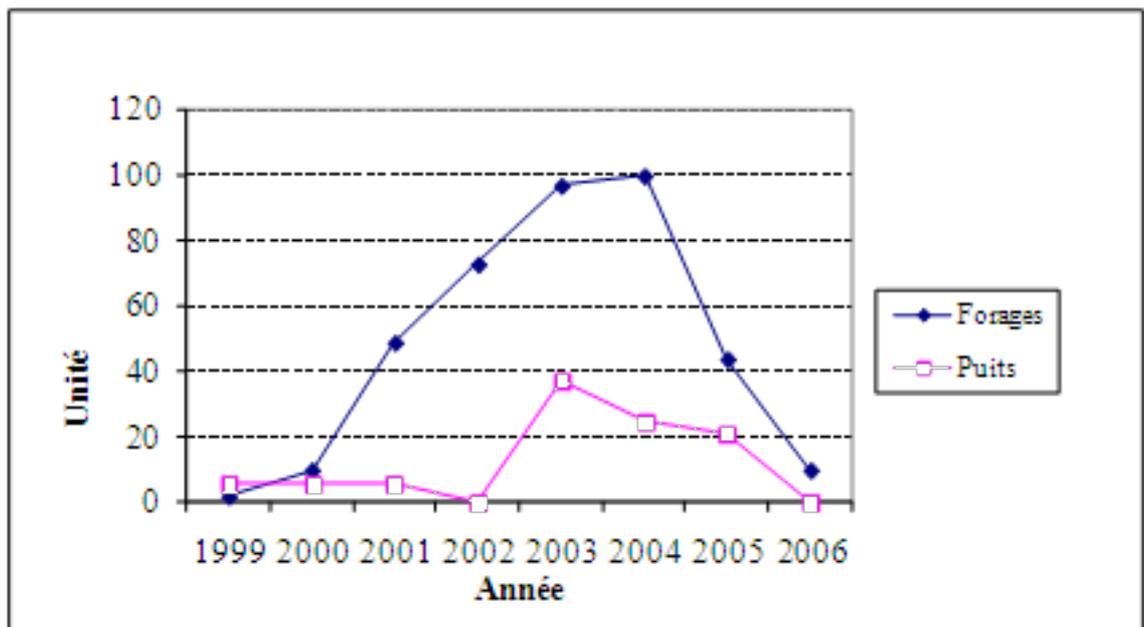
Les superficies mises en culture au Sahara ont été évaluées à 11 603 ha et représentent 8 % rapportées à celle réalisées pour tout le programme. Aussi il est à noter que la plus grande réalisation des travaux du sol a été accomplie en 2 006 soit plus de 20% des réalisations de la zone.



Quant aux superficies mises en culture ou plantées, elles sont estimées à Ha au Sahara, leur évolution au cours de la période 1 999 à 2 004 n'a pas connu de grandes réalisations. Au-delà, l'année 2 005 a enregistré ha de terres plantées soit 57% des réalisations totales de l'action au niveau du Sahara. En résumé, 72% des terres travaillées ont été mises en culture dans le sud. Graphique n° 28 : Evolution des réalisation du goutte à goutte et de l'aspersion

Les réseaux d'irrigation dans le sud n'ont pas connu de grands taux de réalisation si ce n'est pendant l'année 2 005. Les superficies équipées en goutte à goutte ont été estimées à 4 029 Ha soit 56%, et représente une part de 46 % par rapport aux réalisations totales en goutte à goutte du PMVTC.

L'équipement en réseau d'aspersion n'ont pas connu de réalisations sauf pour l'année 2 004 où une superficie de 139 Ha a été équipée en réseau d'aspersion.

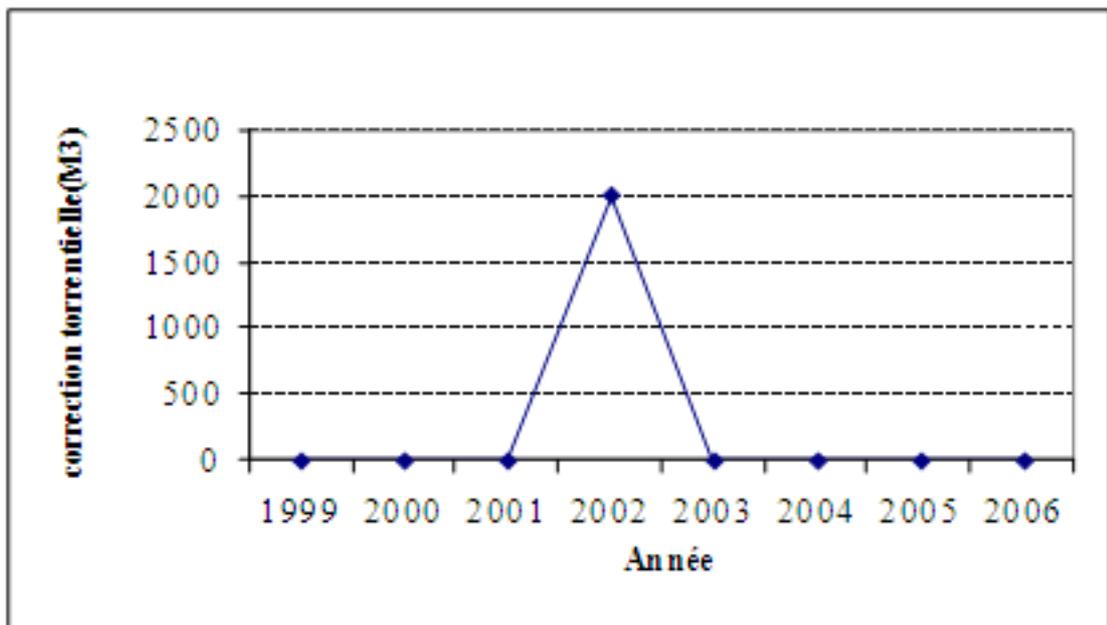


Graphique n°29: Evolution des réalisations de forages et des puits

Le nombre de forages réalisés dans le sud est de 383 forages soit 70% par rapport aux objectifs fixes dans la zone, et constituent 34,5 % par rapport aux réalisations totales en forages de la zone.

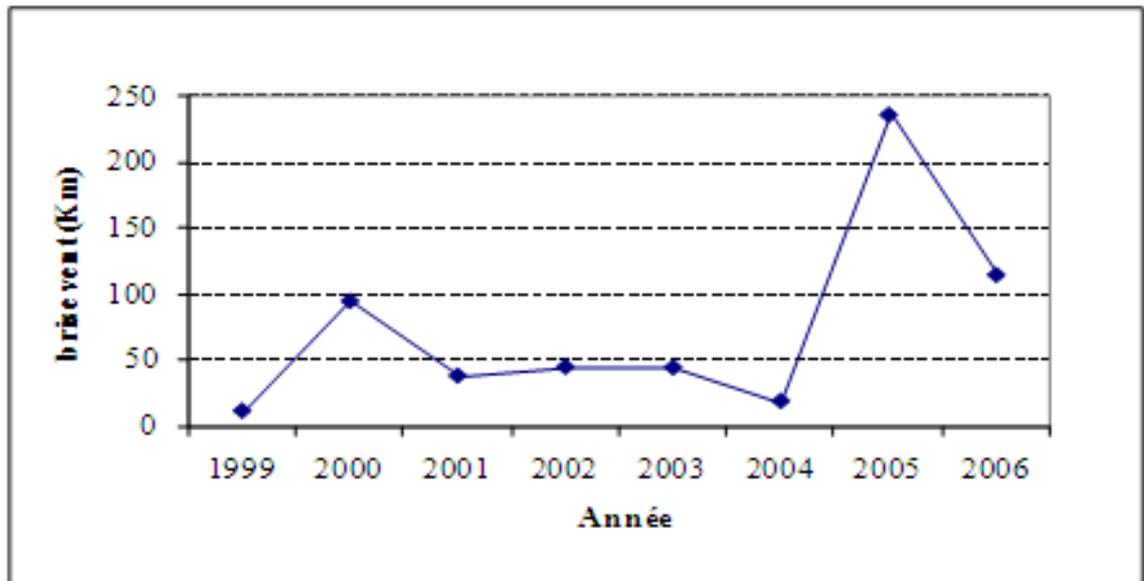
La réalisation de forages à connu 2 phases, la première de 1 999 à 2 004 où les réalisations sont croissantes et ont atteint en 2005 373 forages. Au-delà elles diminuent au fur et à mesure jusqu'à atteindre 10 forages en 2006.

Le nombre de puits réalisés à fin Décembre 2006 dans le sud est de 95 puits soit 13% des réalisations globales en puits du programme, l'année 2003 est celle qui a enregistré le plus de réalisations : 49 puits soit 51% des réalisations dans la région.



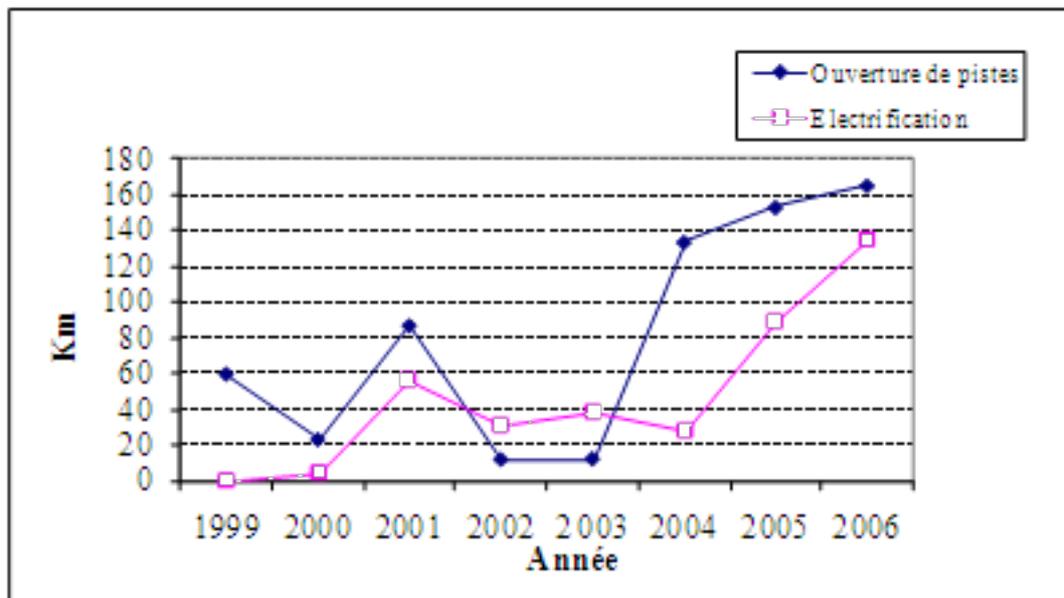
Graphique n°30 : Evolution des réalisations en correction torrentielle dans le sud

Les corrections torrentielles dans le sud ont été réalisées à 33% des objectifs soit 2 000 M3 devant un objectif de 6 000 M3 fixés pour la région. Cette quantité a été réalisée au cours de l'année 2 002, par la suite, l'action n'a connu aucune réalisation.



Graphique n°31 : Evolution des réalisations en brise vent dans le sud

Les brises vent dans le sud ont été plantés à raison de 43,6 % par rapport aux objectifs du Sahara, et constituent 21% des réalisations du programme. L'année 2005 est marquée par les plus grandes réalisations en brise vent soit 236,7 Km plantés occupant 40% des réalisations au Sahara.



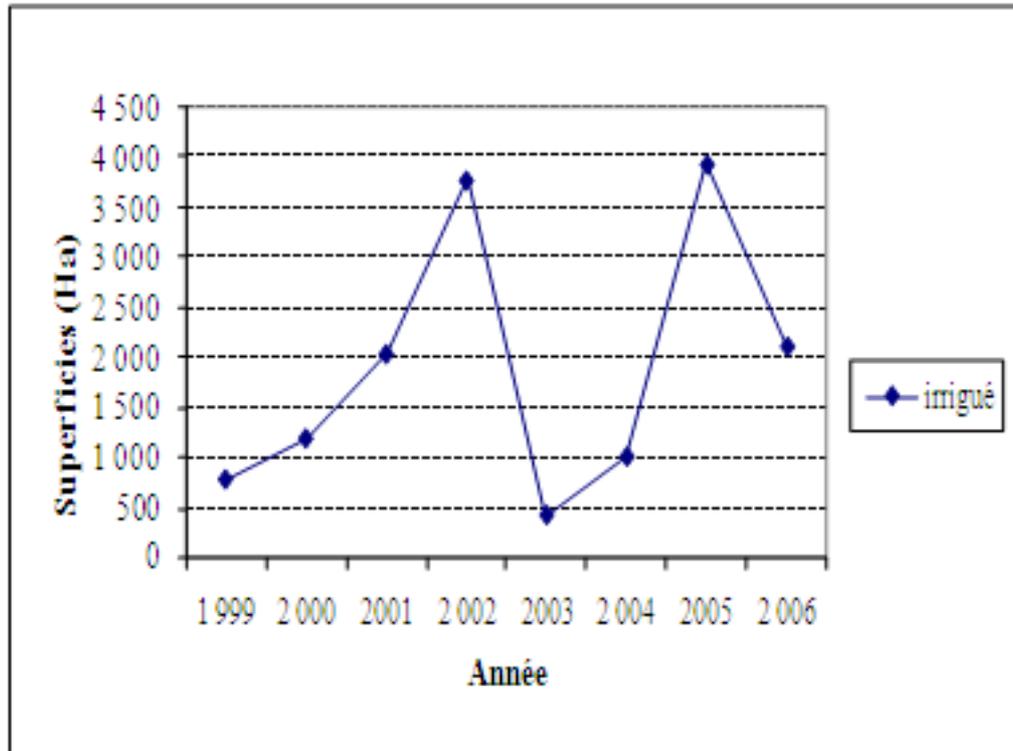
Graphique n°32 : Evolution des réalisations des principales actions de désenclavement du PMVTC

Les ouvertures de piste ont été réalisées dans une proportion de 60% par rapport aux objectifs escomptés soit 588 Km réalisés; le maximum des réalisations a été atteint en 2006 avec 165 Km.

L'électrification aussi importante pour palier au désenclavement des zones rurales a réalisé à fin 2 006 384 Km soit 56% des objectifs et 40 % des réalisations de l'électrification du programme.

8-3 Impacts initiaux « Résultats »

8-3-1 Superficie mise en valeur



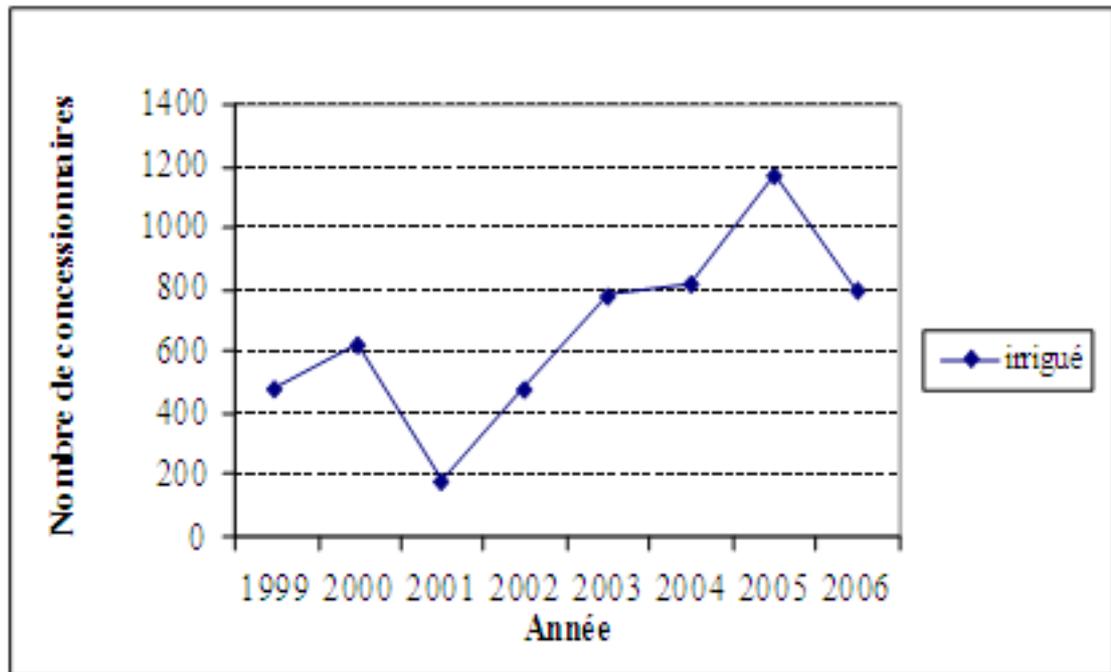
Graphique n°33: Evolution des superficies mises en valeur au Sahara

Les SMV en zones sahariennes ne constituent qu'une part infime soit 16% par rapport à toute la SMV du programme, après la steppe et la montagne. Par contre, comparée aux objectifs de la zone elle-même les réalisations en matière de SMV ont atteints les 51% 14 821,36 ha ayant été mis en valeur par rapport à un objectif de 29 183,62 ha.

Les résultats révèlent que les années 2002 et 2005 ont enregistré les réalisations en SMV les plus importantes soit plus de 52% représentées par 7 717 ha des SMV réalisées par rapport à la superficie totale mise en valeur correspondant à un taux de 26 % par rapport au total SMV dans cette zone.

8-3-2 Emplois permanents

Les courbes ci-dessous décrivent l'évolution des qualifications et des installations des bénéficiaires du programme de MVTC par année dans le sud de l'Algérie.

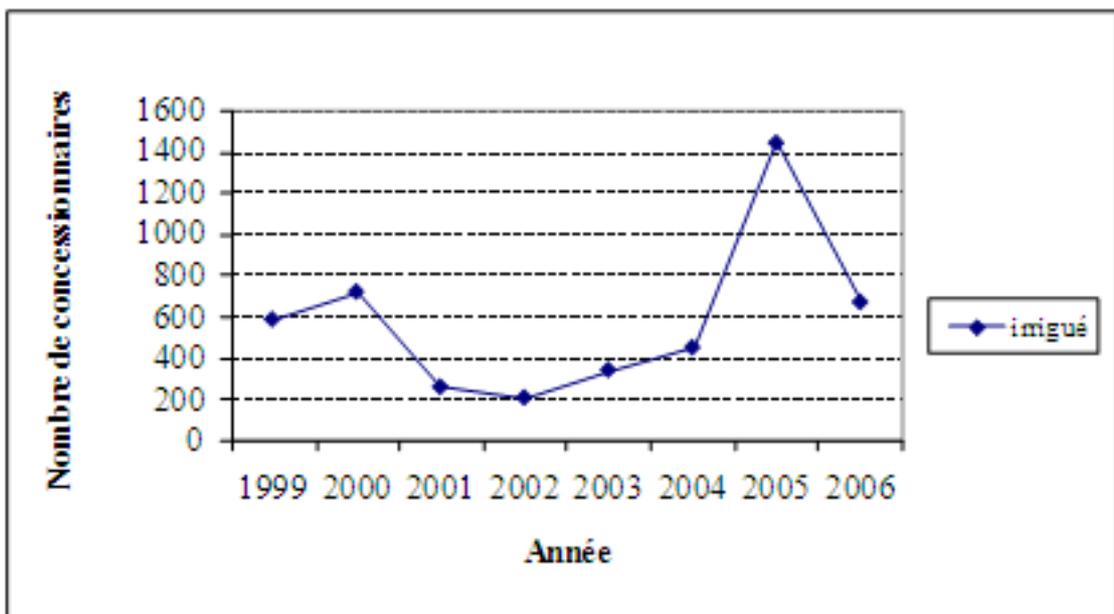


Graphique n°34: Evolution du nombre de concessionnaires qualifiés au Sahara

La qualification des concessionnaires au Sahara a connu une évolution relativement constante mis à part l'année 2001 où les qualifications ont connu une baisse soit 168 concessionnaires qualifiés.

Le nombre de ces derniers, à fin Décembre 2006, est évalué à 5 638 qualifications au Sahara soit 20,3% du nombre total des qualifications évaluées à 27 808 concessionnaires qualifiés.

Toutefois l'année 2005 a enregistré le plus grand nombre de qualifications soit 1 168 et 21 % des réalisations de l'action dans la zone concernée.

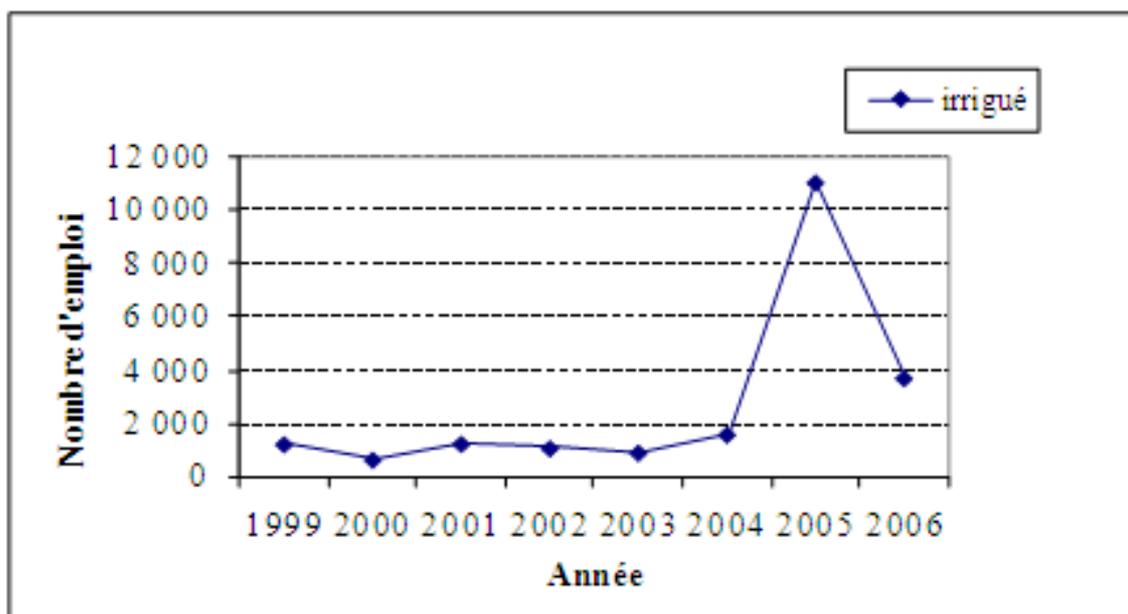


Graphique n°35 : Evolution de l'installation des concessionnaires au Sahara

Le nombre de concessions créées au niveau du Sahara constitue 17% par rapport au nombre total des concessions du programme, et 55% par rapport aux objectifs fixés pour cette zone soit un nombre 4 108 concessionnaires installées.

Le nombre de concessionnaires qualifiés et installés ont atteint le maximum en 2005 enregistrant pour les seconds 1 443 concessions soit 96% des objectifs fixés dans cette zone et 35 % par rapport aux réalisations totales de l'action dans la zone étudiée.

8-3-3 Emplois occasionnels



Graphique n°35: Evolution de l'emploi généré par les travaux de mise en valeur

Les emplois générés dans les zones sahariennes ont enregistré un taux de réalisation par rapport à l'ensemble des emplois générés par le programme égal à 13 % soit 21 563 emplois et de 77 % par rapport aux objectifs soit 27 845 assignés à cette zone.

Le nombre maximal d'emplois générés est atteint en 2005 coïncidant avec les deux courbes précédentes avec 11 066 emplois générés soit plus de 51 % par rapport aux objectifs fixés pour cette zone.

Conclusion

Le nombre de projets de la GCA est évalué à 693 pour une superficie à mettre en valeur de 701 181 Ha à fin 2006.

Le nombre de projet en sec est de 322 soit 46% et en irrigué 371 projet soit 54% du total projet

Les différents résultats de l'évaluation de l'efficacité du programme ont révélé les conclusions suivantes :

- **Travaux du sol** : soit 77 % des réalisations ont été effectuées par rapport aux objectifs soit 152 157,66 ha des terres ont été travaillées dont 93 763,46 ha appartiennent aux projets menées en sec et 58 394,20 Ha travaillés dans les projets conduits en irrigué.

- **Superficies mise en culture** : les surfaces plantées l'ont été à 61% des objectifs soit 393 350,95 ha dont 296 012,00 ha situées dans les projets en sec.
- **Les ouvrages hydrauliques** : représentés principalement par les :
- **Forages** : 1 110 forages réalisés à hauteur de 73% des objectifs principalement dans les projets en irrigué soit 1 105 forages dans ce type de projets.
- Les puits ont atteint 52% des réalisations **soit** 696 puits dont la plus grande partie 514 puits réalisés dans les projets conduits en sec.
- **Les réseaux d'irrigation goutte à goutte** : réalisés à hauteur de 38% soit 15 549,00 HA équipés
- **Les réseaux d'irrigation par aspersion** : ont marqué des réalisations de 29% soit 3 175,00 Ha équipés.
- **Les actions antiérosives** : les brises vents ont atteint **37%** des réalisations soit 2 791,13 Km plantés, les travaux sylvicoles ont été réalisés dans leur totalité soit 35 600,00 Ha, les corrections torrentielles ont enregistré également un grands taux de réalisation soit 92%.
- **Les actions de désenclavement** : les ouvertures de pistes sont réalisées à 76%, les aménagements à 90% des réalisations, l'électrification à 48% des réalisations soit 951,26 Km.

Les impacts initiaux : ont eux aussi connu des résultats importants à savoir :

- **Les emplois permanents** : avec 27 808 concessions créées soit 62% des objectifs escomptés pour le programme
- **Les emplois occasionnels ou générés par les travaux** sont évalués au nombre de 161 738 soit 87% par rapport aux objectifs.
- **Les superficies mises en valeur** ont marqué 491 320,21 ha mis en valeur soit 70% des terres prévues à mettre en valeur par le programme.

Pourtant, même si les résultats enregistrés ne sont pas totalement réalisés comparés aux objectifs escomptés par le programme, ils restent relativement importants que ce soit pour les actions de mise en valeur ou pour les impacts initiaux.

CHAPITRE 4 : Analyse physique des projets clôturés

Introduction

La clôture des projets de la GCA peut intervenir dans trois cas :

1-Achèvement des travaux : ce qui traduit la finalisation des actions de mise en valeur dans le projet.

2-En l'état : elle désigne la clôture des projets partiellement réalisés

3-La clôture annulation : elle représente des clôtures de projets qui n'ont subi aucune réalisation.

La clôture d'un projet concession se fait en concertation entre la Direction Régionale et la DSA concernés. Un dossier complet sur le projet est élaboré comprenant une fiche signalétique, une situation physique et financière, une attestation certifiant que le projet ne présente pas de contentieux.

Un comité technique constitué de membres GCA et DSA sort sur terrain et constatent l'état du projet.

Le dossier une fois signé et transmis à la direction générale de la GCA pour traitement et étude, il sera communiqué par la suite au comité Ad Hoc du Ministère de l'Agriculture pour l'élaboration de la décision de clôture.

I Projets clôturés

Les projets de mise en valeur des terres par la concession subissent pour leur clôture une procédure qui peut être résumée comme suit :

| DESIGNATION | NOMBRE | SOLDE SUR DECISIONS DE FINANCEMENT |
|--|------------|------------------------------------|
| DOSSIERS RECUS | 126 | 4 242 508 722,46 |
| DOSSIERS CLOTURES PAR DECISION | 44 | 3 474 019 183,74 |
| DOSSIERS TRANSMIS AU COMITE ADHOC | 16 | |
| DOSSIERS EN COURS DE FINALISTAION REPARTIS COMME SUI: | 66 | 768 489 538,72 |
| Dossiers signés en cours de finalisation | 26 | |
| Dossiers dont la clôture interviendra après restructuration | / | |
| Dossiers non encore signés par les DSA | 40 | |

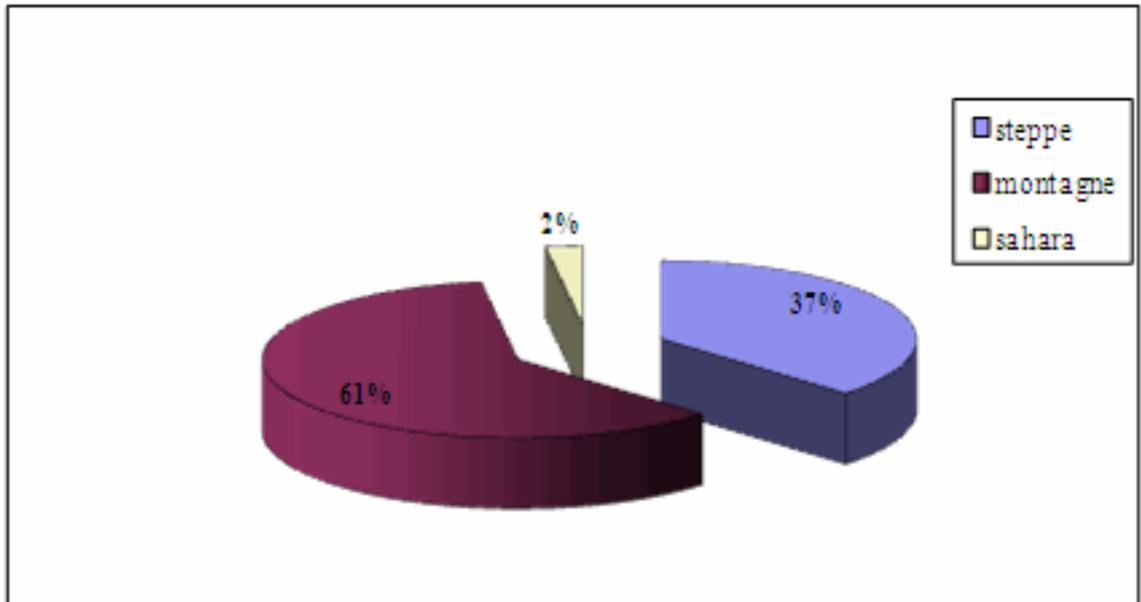
Tableau n°9 : Nombre de projets clôturés et ceux en voie de clôture du PMVTC.
(Source GCA, Décembre2006).

Le nombre de projets faisant l'objet de clôture avec décision de clôture au comité ad hoc est évalué à 44 projets soit 6,20 % depuis la mise en œuvre du PMVTC en 1999.

Tableau n° 10: investissements et consommations des projets clôturés(Source, fait par nous même à partir des données de la GCA).

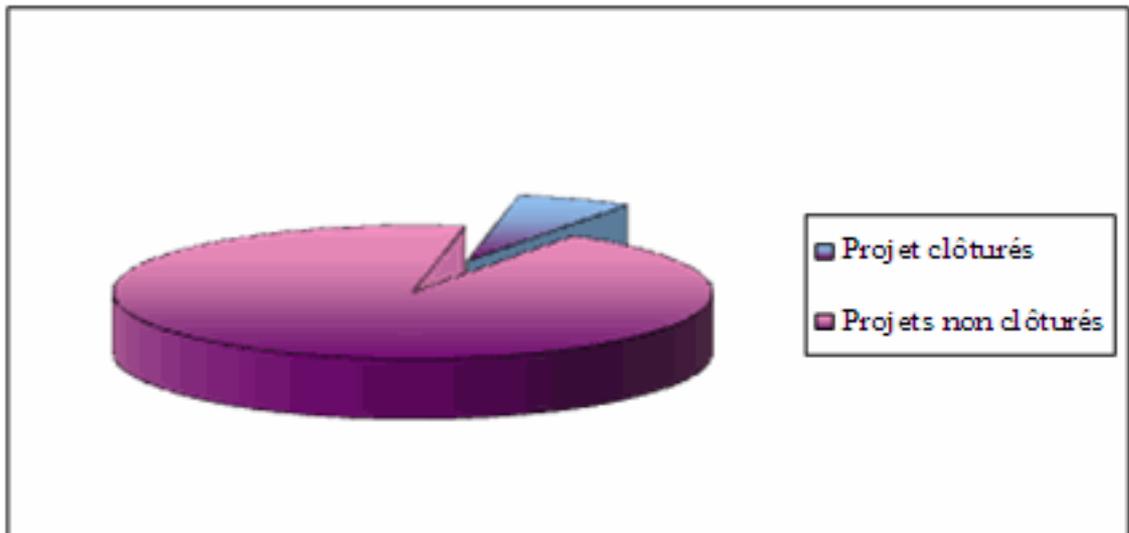
- 02 projets ont fait l'objet de clôture annulation où aucune des actions de mise en valeur n'a été entamée. Les causes d'annulation sont liées à l'absence des ressources hydriques et à la non adhésion des populations, il s'agit des projets de Oued Djez à Tindouf, M'zi I et II à Laghouat.
- 02 projets clôturés pour fin de travaux ; il s'agit des travaux dont les actions de mise en valeur ont été réalisées dans leur totalité.
- 40 projets clôturés en l'Etat c'est à dire pour non achèvement de travaux (n'ayant subi que peu de réalisations ex : cadastre) pour des contraintes multiples qui seront abordées ultérieurement.

Le montant global alloué pour l'exécution de ces projets est de 3 182 582 875Da, 9 % seulement de ce montant a été employé soit 288 461 498Da, ceci s'explique par le fait que 91% des projets clôturés ne sont pas achevés et clôturés en l'état.



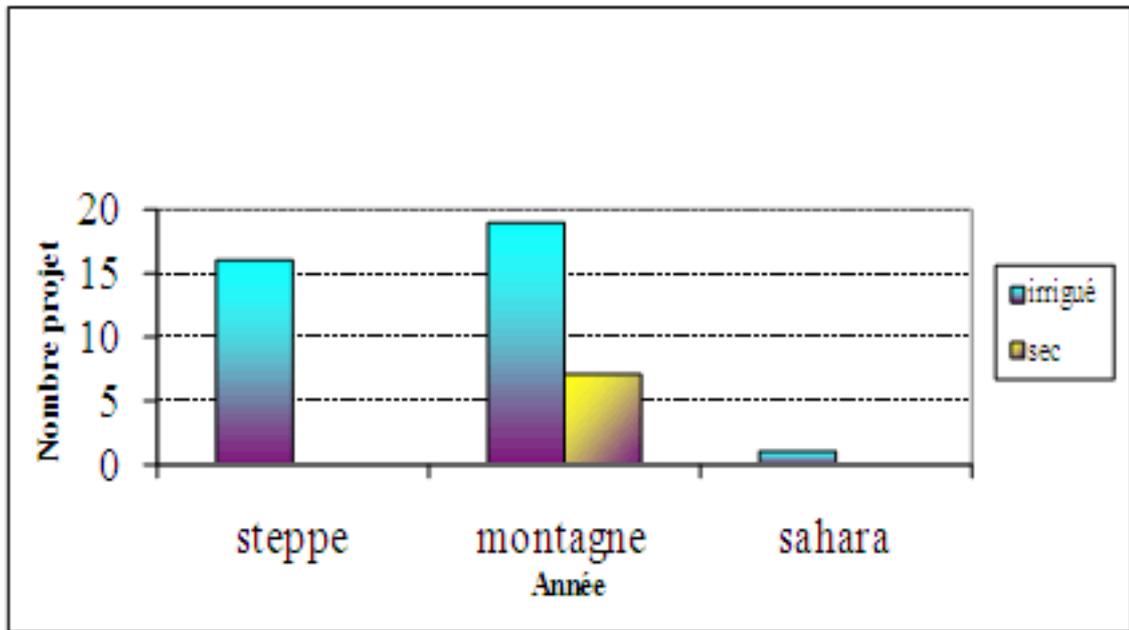
Graphique n°38 : Répartition des projets clôturés par zone naturelle

La distribution des projets clôturés par zone naturelle indique que 60% soit 26 projets clôturés appartiennent à la zone de montagne, 37% correspondant à 16 projets dans la steppe, et 2% c'est-à-dire 1 projet clôturé au Sahara...



Graphique n°38 : Part des projets clôturés dans le portefeuille projets de MVTC

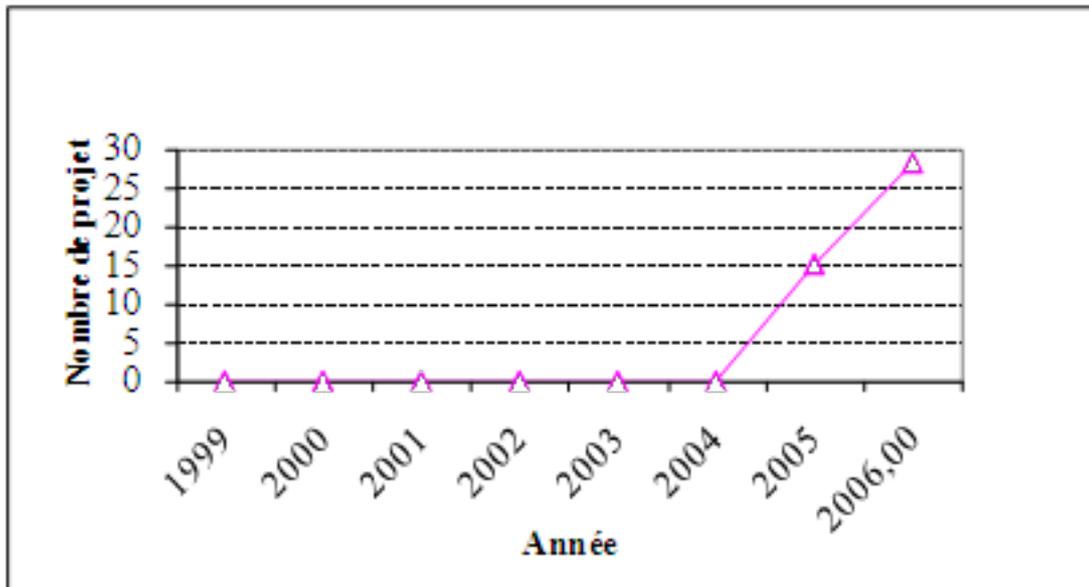
Il est utile de signaler que la part des projets à clôturer ne constitue que 6% soit 43 projets du portefeuille global des projets de mise en valeur évalués à 693 projets jusqu'à fin Décembre 2006.



Graphique n°39 : Répartition des projets clôturés zone naturelle et par mode de conduite

La répartition des projets clôturés selon leur mode de conduite « irrigué et sec » a révélé que 84% des projets clôturés sont menés en irrigué et 16% sont conduits en sec.

- En steppe la totalité des projets clôturés dans la région sont en irrigué soit 16 projets.
- En montagne 19 projets soit 73% des projets clôturés dans la zone sont conduits en irrigué.
- Au Sahara 1 projet clôture dans la région est conduit en irrigué.



Graphique n°40 : Evolution du nombre de projets clôturés

1-1 Les réalisations

Essai d'évaluation d'une politique de lutte contre la pauvreté

Les réalisations des actions de mise en valeur dans les projets clôturés ont donné les résultats suivants:

| ACTIONS | UNITE | OBJECTIF | REALISATION | TAUX (%) | REALISATION GLOBALE | TAUX (%) |
|--------------------------------------|-------|-----------|-------------|----------|---------------------|----------|
| AMELIORATION FONCIERS | | | | | | |
| Amélioration foncière | HA | 8 110,10 | 2 506,70 | 31 | 132 333,66 | 2 |
| Nivellement | HA | 0,00 | 0,00 | 0 | 1 942,00 | 0 |
| Déboisement | HA | 805,00 | 60,00 | 7 | 17 882,00 | 0 |
| Total | HA | 8 915,10 | 2 566,70 | 29 | 152 157,66 | 2 |
| PLANTATIONS | | | | | | |
| Agriculture en extensif | HA | 6 716,00 | 1 670,38 | 25 | 55 182,57 | 3 |
| Agriculture en intensif | HA | 4 673,00 | 92,28 | 2 | 8 697,92 | 1 |
| Viticulture | HA | 133,00 | 4,00 | 3 | 4 802,74 | 0 |
| Palmiers | HA | 50,00 | 50,00 | 100 | 4 574,78 | 1 |
| Grandes cultures | HA | 10 300,50 | 2 359,00 | 23 | 42 393,00 | 6 |
| Cultures maraichères | HA | 2 417,20 | 0,00 | 0 | 4 450,50 | 0 |
| Cultures industrielles | HA | 0,00 | 0,00 | 0 | 2 275,00 | 0 |
| Ancrages et rénovation vergers | HA | 0,00 | 0,00 | 0 | 833,58 | 0 |
| Plantations pastorales | HA | 2 198,00 | 120,00 | 5 | 37 609,06 | 0 |
| Mise en défens | HA | 0,00 | 0,00 | 0 | 217 290,00 | 0 |
| Total | HA | 26 545,20 | 4 352,36 | 16 | 393 330,95 | 1 |
| OUVRAGES HYDRAULIQUES | | | | | | |
| Aménagement de puits | U | 0,00 | 0,00 | 0 | 57,00 | 0 |
| Fouage de puits | U | 21,00 | 32,00 | 152 | 696,00 | 5 |
| Equipements de puits | U | 14,00 | 0,00 | 0 | 150,00 | 0 |
| Aménagement de sources | U | 0,00 | 0,00 | 0 | 112,00 | 0 |
| Captage de sources | U | 14,00 | 18,00 | 129 | 237,00 | 8 |
| Réalisation de forages | U | 113,00 | 11,00 | 10 | 1 110,00 | 1 |
| Equipement forages | U | 102,00 | 2,00 | 2 | 809,00 | 0 |
| Alaris forages | U | 102,00 | 5,00 | 5 | 1 037,00 | 0 |
| Murs d'eau | U | 0,00 | 0,00 | 0 | 8,00 | 0 |
| Réseaux d'irrigation goutte à goutte | Ha | 3 906,00 | 50,00 | 1 | 15 349,00 | 0 |
| Réseaux d'irrigation (aspersion) | Ha | 649,00 | 0,00 | 0 | 3 175,00 | 0 |
| Bassins d'accumulation | U | 135,00 | 10,00 | 7 | 1 006,00 | 1 |
| Bassins d'irrigation | U | 0,00 | 0,00 | 0 | 100,00 | 0 |
| Aménagement bassins | U | 0,00 | 0,00 | 0 | 6,00 | 0 |
| Retenue collinaires | U | 2,00 | 0,00 | 0 | 2,00 | 0 |
| Djous | U | 0,00 | 0,00 | 0 | 6,00 | 0 |
| ACTIONS ANTI-EROSIVES | | | | | | |
| Travaux de | Em | 956,50 | 31,50 | 3 | 2 791,13 | 1 |
| Reboisement | Ha | 56,70 | 56,70 | 100 | 15 041,00 | 0 |
| Travaux cyclotriches | Ha | 0,00 | 0,00 | 0 | 35 600,00 | 0 |
| Banquettes | Ha | 190,30 | 48,00 | 25 | 2 935,00 | 2 |
| Fixation de berges | Ha | 0,00 | 0,00 | 0 | 328,50 | 0 |
| Correction torrentielles | MS | 9 252,00 | 230,00 | 2 | 599 800,19 | 0 |
| Murettes | MI | 0,00 | 0,00 | 0 | 89 000,00 | 0 |
| UTILITE | | | | | | |
| Aménagement de pistes | Em | 147,82 | 77,82 | 53 | 1 820,42 | 4 |
| Ornement de pistes | Em | 219,50 | 62,50 | 28 | 2 820,26 | 2 |
| Agriculture | U | 6 670,00 | 370,00 | 6 | 81 338,00 | 0 |
| Electricité | Em | 151,53 | 3,43 | 2 | 931,26 | 0 |
| Cadastre | Ha | 28 903,88 | 20 764,75 | 72 | 286 086,00 | 7 |
| Banquettes | Ha | 190,30 | 48,00 | 25 | 2 935,00 | 2 |
| Fixation de berges | Ha | 0,00 | 0,00 | 0 | 328,50 | 0 |
| Correction torrentielles | MS | 9 252,00 | 230,00 | 2 | 599 800,19 | 0 |
| Murettes | MI | 0,00 | 0,00 | 0 | 89 000,00 | 0 |
| UTILITE | | | | | | |
| Aménagement de pistes | Em | 147,82 | 77,82 | 53 | 1 820,42 | 4 |
| Ornement de pistes | Em | 219,50 | 62,50 | 28 | 2 820,26 | 2 |
| Agriculture | U | 6 670,00 | 370,00 | 6 | 81 338,00 | 0 |
| Electricité | Em | 151,53 | 3,43 | 2 | 931,26 | 0 |
| Cadastre | Ha | 28 903,88 | 20 764,75 | 72 | 286 086,00 | 7 |

Tableau n°11 : Réalisations physiques des actions de mise en valeur des projets clôturés

(Source GCA, Décembre 2006).

Les travaux du sol : ont été réalisés à 29% comparés aux objectifs fixés pour les projets clôturés, et à 2% par rapport aux réalisations de la rubrique du PMVTC soit 2 566,70 ha de terres ont été travaillées.

Les plantations : les superficies plantées dans les projets clôturés ont atteint 4 352,36 ha soit 16% des objectifs escomptés dans les projets clôturés et 1% par rapport à la superficie totale mise en culture par le programme.

Les plantations en extensif dans les projets clôturés occupent une part de 3% par rapport à toutes les réalisations de l'action du programme. Les plantations en intensif n'ont occupé que 1% des réalisations globales, les cultures phoenicoles ont été réalisées dans

leur totalité comparées aux objectifs et ne constituent que 6% par rapport aux réalisations totales du programme.

Les ouvrages hydrauliques : les résultats indiquent que seul les puits ont été réalisé à raison de 5% par rapport à l'ensemble des puits réalisés, le captage de sources à 8%, le réseau d'irrigation est réalisé à hauteur de 1% par rapport aux objectifs des projets clôturés soit 50 ha équipés. Le reste des actions est insignifiant voire inexistant comparé aux réalisations globales du PMVTC.

Les actions antiérosives : les reboisements ont été réalisés pour 3% par rapport aux objectifs fixés dans les projets clôturés soit 56,70 ha part insignifiante, rapportée à l'ensemble des réalisations de la rubrique.

Les brises vents sont réalisées à 3% des objectifs et à 1% des réalisations globales en brises vent du programme.

Les action de désenclavement : les ouvertures de piste ont été réalisées à 28% par rapport aux objectifs et détiennent une part de 2% par rapport aux réalisations globale de désenclavement. L'électrification accomplie à 2% pour les projets clôturés.

Ces derniers ont été cadastrés à raison de 72% par rapport aux objectifs et réduits à 7% comparés aux réalisations globales du programme.

1-2 Les résultats « impacts initiaux » des projets clôturés

1-2-1 Les superficies mises en valeur

| ZN | Objectif | résultats | Taux(%) ¹⁸ | Résultats globaux | Taux (%) ¹⁹ |
|--------------|------------------|-----------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| Steppe | 16 976,00 | 2 416,78 | 14,24 | 336 119,46 | 0,72 |
| Montagne | 11 879,00 | 2 929,94 | 24,66 | 140 379,39 | 2,09 |
| Sahara | 100,00 | 50,00 | 50,00 | 14 821,36 | 0,34 |
| TOTAL | 28 955,00 | 5 396,72 | 18,64 | 491 320,21 | 1,10 |

Tableau n°12: les SMV dans les projets clôturés

(Source : fait par nous même à partir des données de la GCA)

Les résultats sur les superficies mises en valeur dans les projets clôturés indiquent qu'elles ont été accomplies à plus de 18% par rapport aux objectifs et occupent une part de 1% par rapport aux superficies mises en valeur du programme.

- Les SMV des projets clôturés au niveau de la steppe ont enregistré 14% par rapport aux objectifs soit 2 416 ha par rapport à la superficie totale mise en valeur dans la steppe. Ce qui est insignifiant.
- En montagne, le taux de réalisation des SMV est de 24% est de objectifs soit 2% de la superficie totale mise en valeur en montagne.
- Au Sahara, 50% des superficies sont mises en valeur, ce qui est négligeable par rapport à la superficie totale mise en valeur au Sahara.

Les réalisations des superficies mises en valeur dans les projets clôturés restent très deçà des objectifs et des réalisations totales.

1-2-2 Les emplois permanents

Tableau n°13 : les concessions créées dans les projets clôturés

| ZN | Objectif | résultat | Taux (%) | Résultat global | Taux (%) |
|----------|----------|----------|----------|-----------------|----------|
| steppe | 2 499 | 1 355 | 54,22 | 4 307 | 31,46 |
| montagne | 1 076 | 90 | 8,36 | 14 573 | 0,62 |
| Sahara | 25 | 50 | 200,00 | 4 108 | 1,22 |
| TOTAL | 3 600 | 1 495 | 41,53 | 22 988 | 6,50 |

(Source, fait par nous même à partir des données de la GCA 2006).

Les concessions créées dans les projets clôturés constituent une part de 41% par rapport aux objectifs et constituent 6% des concessions créées par le programme.

Les concessions créées au niveau de la steppe ont constitué 31% des réalisations.

Au Sahara les concessions créées constituent 6,5% des emplois permanents totaux créés dans la zone.

1-3-3 Les emplois générés par les travaux de mise en valeur

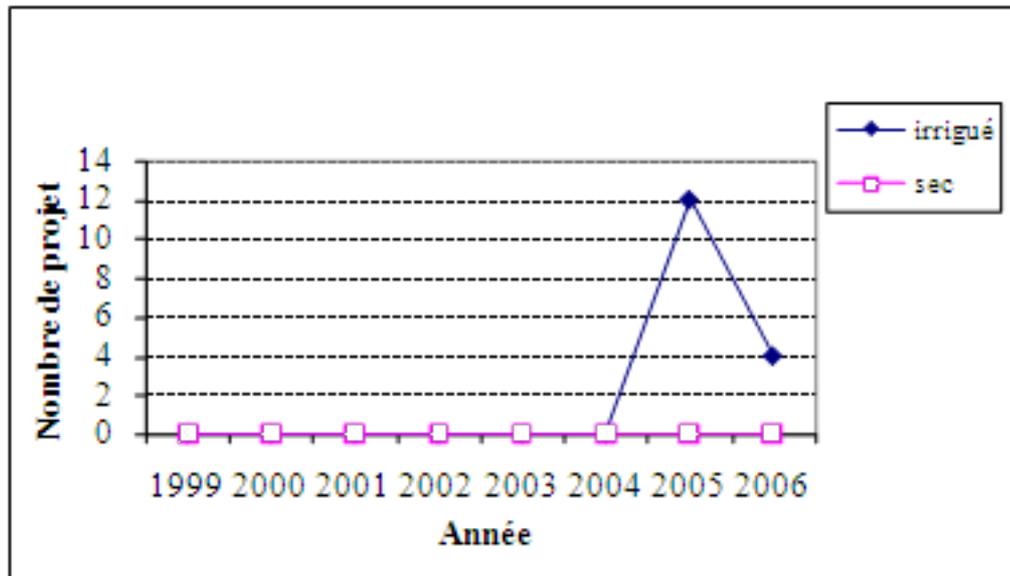
Tableau n°14: les emplois générés dans les projets clôturés

| ZN | Objectif | résultat | Taux(%) | résultat global | Taux (%) |
|----------|----------|----------|---------|-----------------|----------|
| steppe | 5211 | 531 | 10,18 | 82 279 | 0,64 |
| montagne | 5 318 | 1 122 | 21,10 | 57 896 | 1,94 |
| Sahara | 100 | 115 | 115,00 | 21 563,00 | 0,53 |
| TOTAL | 5 438 | 6 448 | 118,57 | 161 738 | 3,99 |

(Source, fait par nous même à partir des données de la GCA)

Les emplois générés ont dépassé les objectifs assignés au niveau des projets clôturés soit 6 448 emplois occasionnels créés mais ne constituent que 4% par rapport au total réalisé par l'ensemble du programme.

1-3-4 Les projets clôturés en steppe



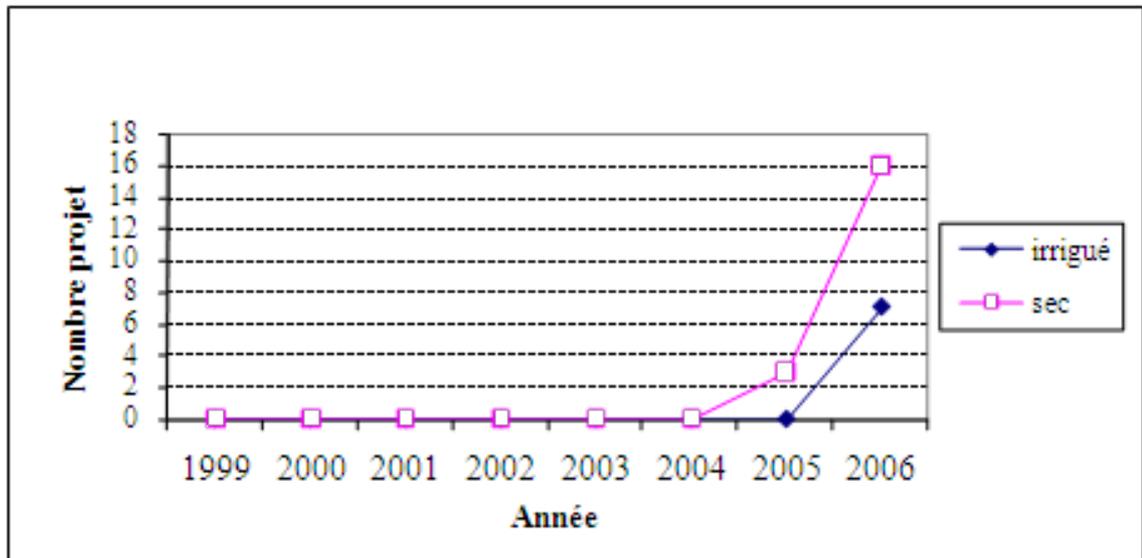
Graphique n°42 : Evolution de la clôture des projets en steppe

La clôture dans les zones steppiques n'a eu lieu qu'à partir de l'année 2005 comme pour tous les projets clôturés du programme. Les projets clôturés n'ont concerné que l'irrigué. Le sec n'a enregistré aucun cas de clôture. En 2005, 12 projets ont fait l'objet de clôture suivis de 4 projets en 2006.

Le tableau suivant indique les dates d'inscription et les celles de clôture des projets de MVTC dans la région concernée. Tous les projets clôturés au niveau de la steppe ont fait l'objet de clôture en l'état pour des raisons de contraintes telles que citer dans les procès verbaux de clôture :

- indisponibilité de la ressource hydrique entraînant la non réalisation des cultures céréalière, arboricoles et maraîchères.
- conflits sociaux entre autochtones et concessionnaires empêchant l'installation de ces derniers sur des parcelles de terres qu'ils entretiennent depuis des années.
- problème de salinité d'eau soit 0,4 g/l dans certains périmètres (ex : projet **Chahbounia Bouaïche Wilaya : Médéa**).
- réticence des agriculteurs pour les plantations pastorales.
- non adhésion des populations locales au programme.
- litige foncier lié au statut juridique des terres.

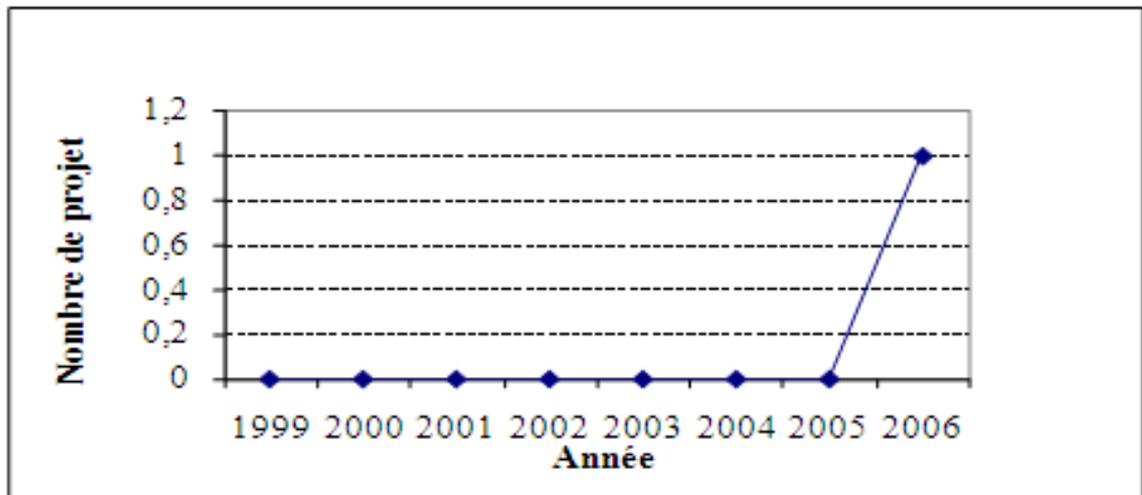
1-3-5 La clôture en montagne



Graphique n°43 : Evolution des projets clôturés en montagne

Le nombre de projets clôturés en montagne est évalué à 26 soit un taux de 60% par rapport au total projets du PMVTC dont 23 projets clôturés en 2006. Les projets en irrigué sont de 7 ceux en sec sont de 19.

1-3-6 La clôture au Sahara



Graphique n°44: Evolution de la clôture des projets au Sahara

L'évolution des projets au Sahara indique qu'un seul projet a été clôturé en 2006 sur 154 projets inscrits dans la zone. Il s'agit du projet : Taghbara Wilaya : Tamarrasset.

Conclusion

Le nombre total de projets clôturés (avec décision) est évalué à 44 soit 6% du portefeuille projet de MVTC.

Les actions de mise en valeur au niveau des projets clôturés n'ont pas marqué de grand taux de réalisation par rapport aux objectifs escomptés si ce n'est que :

Les travaux du sol 29%, 16% pour les superficies mises en culture, les fonçages de puits qui ont dépassé les objectifs prévus, les reboisements, les aménagements et ouverture de piste, et cadastre, mais elles sont négligeables une fois ramenées aux réalisations globales du programme vu le faible nombre de projets clôturés.

Concernant les impacts initiaux, les concessions créées sont à 50%, les emplois générés par les travaux à 16,6%, les superficies à 18,4% des objectifs.

Insignifiants, comparés aux résultats du programme sauf pour les concessions créées qui constituent 6,5% des concessions totales créées par le programme.

CHAPITRE 5 : Evaluation de l'impact du PMVTC sur les bénéficiaires

Introduction

L'évaluation d'impact est destinée à déterminer de façon plus large si le programme a eu l'impact désiré sur des individus, des ménages et des institutions et si ces effets sont attribuables à l'intervention du programme. Les évaluations d'impact peuvent aussi explorer des conséquences imprévues, soit positives soit négatives sur les bénéficiaires.

L'évaluation de l'impact aide à mieux comprendre la mesure dans laquelle les activités atteignent les pauvres et l'ampleur de leurs effets sur le bien-être de la population. Elle s'appuie sur des outils de portées très diverses.

Les enquêtes par sondage de grande envergure permettent de comparer la situation des populations touchées par le projet et de groupes témoins avant et après la réalisation du programme et, dans certains cas, à divers stades de son exécution.

Pour évaluer un programme ou une politique, il faut d'abord comprendre la nature des bénéfices que l'on en attend sur le bien-être. Cela dépend bien entendu du type d'intervention et de ses objectifs. Certaines interventions peuvent avoir défini plusieurs objectifs. Dans ce cas, il est préférable de se concentrer sur l'évaluation de quelques objectifs clés.

I Le PMVTC et la pauvreté

| Type de commune | Zone naturelle | Commune | Taux (%) | Projet | Taux (%) |
|----------------------|----------------|------------|------------|------------|------------|
| Pauvres | steppe | 31 | 45 | 57 | 49 |
| | montagne | 26 | 38 | 38 | 33 |
| | Sahara | 12 | 17 | 21 | 18 |
| Total 1 | | 69 | 32 | 116 | 17 |
| Non pauvres | steppe | 44 | 30 | 150 | 26 |
| | montagne | 72 | 49 | 294 | 51 |
| | Sahara | 32 | 22 | 133 | 23 |
| Total 2 | | 148 | 68 | 577 | 83 |
| Total général | | 217 | 100 | 693 | 100 |

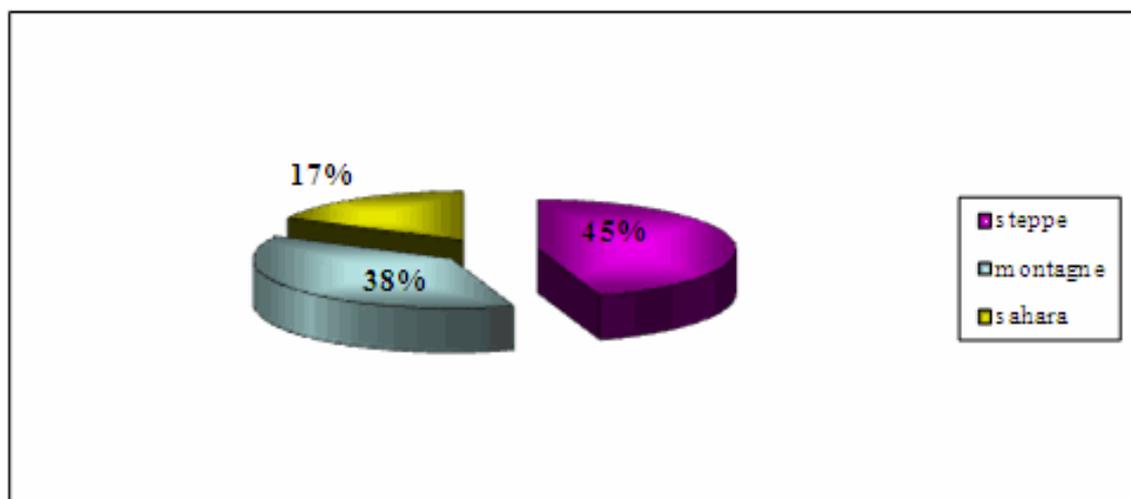
Tableau n°15 : Répartition des projets de mise en valeur selon le critère de pauvreté des communes

(Source fait par nous même à partir des données GCA 2006 et ANAT 2001).

L'étude précédemment effectuée par l'A.N.A.T en 2001 sur la pauvreté des communes, a permis d'identifier les communes les plus pauvres, le principe étant qu'elles affichent pour au moins trois domaines, des situations défavorables, leur nombre est estimé à 177 communes pauvres révélées par l'indice global(ce dernier est constitué de l'indice synthétique de l'éducation, de la santé, du logement, et du ratio de richesse) dont 46 d'entre elles en situation de précarité extrême réparties à travers 33 wilayas.

Le nombre de communes rurales touchées pas le programme de mise en valeur des terres par la concession est de 217 communes comprenant 693 projets de mise en valeur répartis à travers les 47 Wilayas du pays arrêté à fin Décembre 2 006.

Le nombre de communes rurales pauvres ayant fait l'objet de mise valeur des terres par la concession est de 69 communes « dont 24 d'entre elles sont dans un état d'extrême pauvreté » soit 32% du nombre global des communes touchées par le PMVTC, renfermant 116 projets soit 16,7% du portefeuille projets de la concession.



Graphique n°45 : Répartition par ZN du nombre de communes pauvres touchées par le PMVTC

Le schéma ci-dessus indique que 45% soit 31 communes pauvres financées par le PMVTC sont situées dans la zone steppique, dans la quelle la pauvreté est centrée selon l'étude de l'ANAT faites en 2001, le nombre de projets de mise en valeur est estimé à 57 projets.

La montagne renferme 38% des communes pauvres financées par le programme correspondant à 26 communes renfermant 38 projets de mise en valeur.

Le Sahara renferme 12 communes pauvres soit 17% du portefeuille des communes pauvres financées par le PMVTC regroupant 21 projets de mise en valeur.

Le PMVTC a touché 148 communes non pauvres ce qui représente 68 % du nombre global des communes de PMVTC, regroupant 612 projets.

II Résultats directs du PMVTC sur les communes rurales (pauvres et non pauvres)

2-1 Superficies mise en valeur

| Type de commune | Zone naturelle | Commune | SMV (Ha) | | TAUX (%) | TAUX (%)* |
|----------------------|----------------|------------|-------------------|-------------------|-----------|------------|
| | | | Obj | Réal | | |
| Pauvres | steppe | 31 | 90 987,00 | 17 053,38 | 19 | 55 |
| | montagne | 26 | 23 131,00 | 13 173,07 | 57 | 42 |
| | Sahara | 12 | 1 610,00 | 969,50 | 60 | 3 |
| Total 1 | | 69 | 115 728,00 | 31 195,95 | 27 | 7 |
| Non pauvres | steppe | 44 | 371 848,00 | 319 066,08 | 86 | 69 |
| | montagne | 72 | 186 031,00 | 127 206,32 | 68 | 26 |
| | Sahara | 32 | 27 573,62 | 13 851,86 | 50 | 3 |
| Total 2 | | 148 | 585 452,62 | 460 124,26 | 79 | 94 |
| Total général | | 217 | 701 180,62 | 491 320,21 | 70 | 100 |

Tableau n°16 : Les SMV réparties selon le critère de pauvreté des communes

(Source : fait par nous même à partir des données de la GCA 2006 et l'ANAT2001).

Comme il a été démontré précédemment, le PMVTC a touché d'une manière considérable les CNP¹⁸, il est cependant tout à fait normal que les résultats enregistrés soient plus importants dans ces communes là. (Voir annexe communes pauvres et très pauvres pour détails).

Les SMV ont enregistré un taux de réalisation de 27 % dans les CP¹⁹ par rapport aux objectifs et de 7 % par rapport au total des réalisations en SMV, la steppe détient la plus grande part en SMV dans les communes pauvres avec 54 % suivie de la montagne avec 42 %, et enfin le Sahara avec 3%.

Les CNP, par contre ont enregistré des réalisations importantes par rapport à leurs objectifs 78%, et 94 % ainsi qu'aux réalisations globales en superficies mise en valeur.

¹⁸ Communes non pauvres.

¹⁹ Communes pauvres.

De même pour ces communes, la steppe jouit de la plus grande part pour les SMV soit 69% par rapport au total SMV dans les CNP, puis la Montagne avec 26% et le Sahara avec 3%.

2-2 Emplois permanents

| Type de commune | Zone naturelle | Concession | | TAUX (%) | TAUX (%)* |
|----------------------|----------------|---------------|---------------|-----------|------------|
| | | Objectifs | Réalisations | | |
| Pauvres | steppe | 3 532 | 1 114 | 32 | 44 |
| | montagne | 2 439 | 1 232 | 51 | 48 |
| | Sahara | 372 | 207 | 56 | 8 |
| Total 1 | | 6 343 | 2 553 | 40 | 20 |
| Non pauvres | steppe | 8 969 | 3 193 | 36 | 31 |
| | montagne | 10 062 | 3 075 | 31 | 30 |
| | Sahara | 7 124 | 3 901 | 55 | 38 |
| Total 2 | | 26 155 | 10 169 | 39 | 80 |
| Total général | | 32 498 | 12 722 | 39 | 100 |

Tableau n°17 : les concessions créées répartie selon le critère de pauvreté des communes tabl

(Source : fait par nous même à partir des données de la GCA 2006 et l'ANAT2001).

Les emplois permanents créés au niveau des communes pauvres constituent 20% comparés aux concessions totales créés par le PMVTC, les communes non pauvres renferment 80% des concessions créées par le programme.

Dans les CP touchées par le programme, la montagne détient la première place avec 48%, la steppe avec 44 % et le Sahara avec 8% des concessions créées par rapport au total réalisé dans les CP.

Dans les CNP, le Sahara est en tête avec 38% des concessions créées, la steppe avec 31% est suivie de la montagne avec 30% par rapport aux réalisations totales en concession dans les CNP.

2-3 Emplois générés

| Type de commune | Zone naturelle | Emplois générés | | TAUX (%) | TAUX (%)* |
|----------------------|----------------|------------------|----------------|-----------|------------|
| | | Objectifs | Réalisations | | |
| Pauvres | steppe | 9 976 | 11 100 | 111 | 66 |
| | montagne | 7 907 | 3 596 | 45 | 23 |
| | Sahara | 1 489 | 2 232 | 150 | 3 |
| Total 1 | | 19 372,00 | 16 928 | 87 | 10 |
| Non pauvres | steppe | 51 193 | 71 179 | 139 | 49 |
| | montagne | 89 975 | 54 300 | 60 | 37 |
| | Sahara | 26 356 | 19 331 | 73 | 13 |
| Total 2 | | 167 524 | 144 810 | 86 | 90 |
| Total général | | 186 896 | 161 738 | 87 | 100 |

Tableau n°18 : Les emplois générés répartis selon le critère de pauvreté des communes

(Source : fait par nous même à partir des données de la GCA 2006 et l'ANAT2001).

Dans les CP, les emplois générés par les travaux ont enregistré des taux de réalisation considérables soit 87% par rapport aux objectifs et 10% par rapport aux réalisations globales du programme. La steppe a réalisé le plus grand nombre soit 11 100 emplois. Comparés aux réalisations de la zone, elles constituent 66% du total emploi généré.

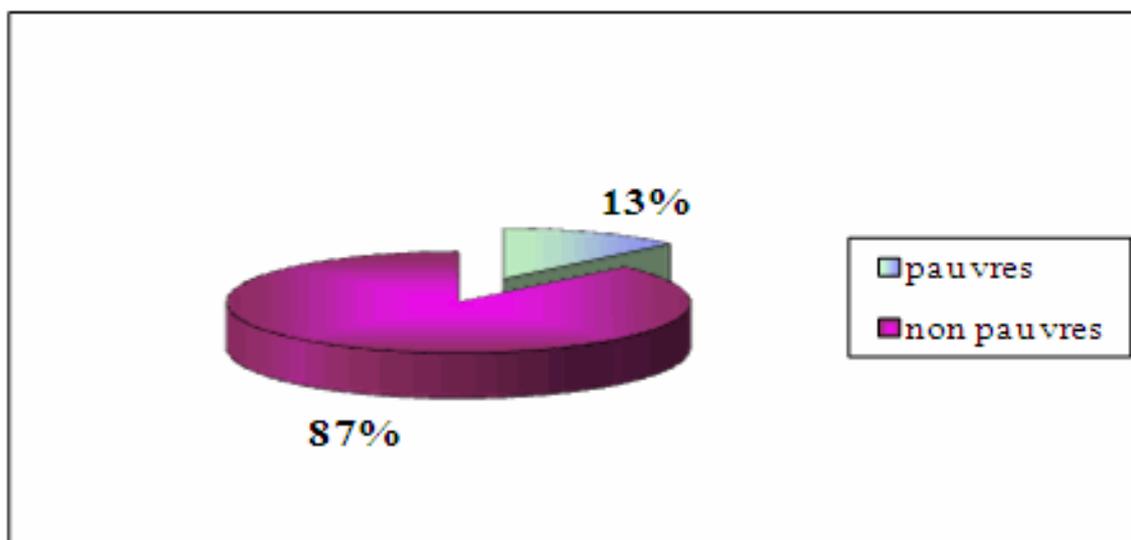
La montagne détient 23% du total emploi réalisé, au Sahara pendant que les emplois générés ont dépassé les objectifs escomptés dans la région; elle ne détient que 3% du total emploi généré par le programme.

III Les dépenses allouées aux communes pauvres touchées par le PMVTC

| Type de commune | Zone naturelle | Commune | Part de l'Etat | Dépenses | Taux (%) | Taux (%)* |
|----------------------|----------------|------------|--------------------------|--------------------------|-----------|------------|
| Pauvres | steppe | 31 | 4 870 593 591 | 4 041 868 366,93 | 83 | 59 |
| | montagne | 26 | 1 309 385 764 | 1 552 758 069,97 | 119 | 23 |
| | sahara | 12 | 1 257 777 859 | 1 200 256 441,81 | 95 | 10 |
| Total 1 | | 69 | 7 437 757 214,29 | 6 794 882 878,72 | 91 | 18 |
| Non pauvres | steppe | 44 | 17 337 171 630,56 | 12 259 465 006,22 | 71 | 39 |
| | montagne | 72 | 16 623 334 365,68 | 10 044 192 984,17 | 60 | 32 |
| | sahara | 32 | 17 587 156 798,18 | 9 395 572 463,62 | 53 | 30 |
| Total 2 | | 148 | 51 547 662 794,42 | 31 699 230 454,02 | 61 | 82 |
| Total général | | 217 | 58 985 420 008,71 | 38 494 113 332,73 | 65 | 100 |

Tableau n°19 : Répartition des investissements et dépenses selon le critère de pauvreté des communes

(Source : fait par nous même à partir des données de la GCA 2006 et l'ANAT2001). Les dépenses au niveau des projets situés dans les communes pauvres sont de 6,8 Milliards de DA soit 91% par rapport à la part subventionnée par l'Etat, et constituent 18 % par rapport aux dépenses totales du programme.



Graphique n°46: Répartition des dépenses par type de commune

La steppe occupe 83% par rapport aux dépenses totales effectuées 4 Milliard de DA, la montagne avec 23% soit 1,5 Milliards de DA et le Sahara avec 10% des dépenses totales soit 1,2 Milliards de DA déboursées au niveau des projets des communes pauvre de sahara.

Les communes non pauvres sont celles qui détiennent la plus grande part des dépenses du programme soit 87% ; la steppe occupe 39 %, la montagne 32% et le Sahara 30 % des dépenses totales du programme.

IV La pauvreté, facteur déterminant dans le choix des projets de MVTC

La réponse à cette question a nécessité le sondage des autorités locales en tant qu'entité contribuant à l'initiation des projets de MVTC, notamment les DSA, sur le critère de choix des périmètres.

Les résultats ci-dessous indiquent que 78 % des DSA sondés répondent que la pauvreté est un critère déterminant dans le choix des périmètres de MVTC, néanmoins un bon nombre d'entre eux ajoutent que la pauvreté n'est pas le seul facteur, l'extension de la SAU, la disponibilité des terres, et l'obéissance aux trois critères d'éligibilité des projets restent des facteurs tout aussi importants.

Seuls 22 % seulement des DSA questionnés ne prennent pas la pauvreté comme un indicateur de choix des projets.

| DSA | lutte contre la pauvreté | autres | |
|------------------|--------------------------|--|------------|
| Ain Defla | Oui | | % |
| Relizane | Non | Extension de la SAU | |
| Laghouat | Oui | Critères d'éligibilité : économiquement rentable, socialement acceptable, techniquement rentable | |
| Oum El Bouaghi | Oui | | |
| Médéa | Oui | mais ce n'est pas toutes les communes pauvres qui répondent à l'offre (disponibilité des terres) | |
| Bouira | Oui | | |
| Tamarrasset | Oui | | |
| Tiaret | Oui | Critères d'éligibilité | |
| Sidi Bel Abbès | Oui | Critères d'éligibilité | |
| Oran | Oui | | |
| Saida | Non | Disponibilité des terres | |
| Nâama | Oui | extension de la SAU | |
| Sétif | Non | Critères d'éligibilité | |
| Constantine | Oui | Disponibilité des terres | |
| Mila | Oui | | |
| Skikda | Non | Extension de la SAU | |
| Djelfa | Oui | | |
| Tébessa | Oui | | |
| M'sila | Oui | Extension de la SAU, disponibilité des terres | |
| El Taref | Oui | Acceptabilité sociale | |
| Khenchela | Oui | | |
| B.B.A | Non | Disponibilité des terres | |
| Souk Ahras | Oui | Extension de la SAU | |
| Total Oui | | 18 | 78 |
| Total Non | | 5 | 22 |
| Total | | 23 | 100 |

Tableau n°20 : Réponses des DSA liées au critère de la pauvreté dans le choix des projets

Source, Fait par nous même.

V Evaluation de l'impact du PMVTC sur les bénéficiaires : « études de cas »

5-1 Echantillon de projets faisant l'objet d'étude

Les projets sélectionnés pour l'étude d'impact sont les suivants :

| Z.N | Wilaya | Commune | Projet | IDRD | IDHS | IDER | Pauvreté / pnuod | Mode conduite | Nbre conc installés | Nbre conc questionnés |
|--------------|----------------|--------------------|-------------------|-------|-------|-------|------------------|---------------|---------------------|-----------------------|
| Steppe | M'sila | Slim | Hassi Ouaden | 0,537 | 0,526 | 0,303 | pauvre | ir | 30 | 30 |
| | | Ain Khedra | Ain Khedra | 0,502 | 0,502 | 0,407 | non pauvre | ir | 40 | 39 |
| | Tébessa | Saf saf | Oued Chabro | 0,526 | 0,572 | 0,348 | très pauvre | sec | 30 | 26 |
| Montagne | Médéa | Bouaïchoune | Bouchitane | 0,623 | 0,631 | 0,400 | pauvre | sec | 73 | 51 |
| | | Bouskène | Oued Mellah | 0,585 | 0,573 | 0,403 | non pauvre | sec | 12 | 10 |
| | Khench ela | Boukmama (chellia) | Boukmama | 0,573 | 0,562 | 0,364 | pauvre | ir | 67 | 45 |
| | Ain Defla | Zeddine | Bouyaloul | 0,566 | 0,544 | 0,388 | non pauvre | sec | 98 | 85 |
| | Ain Témouchent | Terga | Terga | - | - | - | non pauvre | sec | 161 | 29 |
| Sud | Biskra | M'Zirââ | M'Zirââ | 0,598 | 0,609 | 0,355 | pauvre | ir | 12 | 10 |
| | | Doucen | Rhyet | 0,591 | 0,588 | 0,434 | pauvre | ir | 20 | 10 |
| | Adrar | Tamentit | Tamentit (privés) | 0,601 | 0,619 | 0,385 | non pauvre | ir | 279 | 21 |
| | Ouargla | Hassi Ben Abdellah | Khchem Errh 1 | 0,591 | 0,624 | 0,319 | non pauvre | ir | 100 | 20 |
| Total | 8 | 11 | 11 | - | - | - | - | - | 922 | 376 |

Tableau n°21 : les projets retenus pour l'évaluation d'impact du programme sur les bénéficiaires

(Source, fait par nous même à partir de données du MDDR, de la GCA et de l'ANAT, 2006).

5-2 Analyse des résultats de l'enquête des projets de MVC

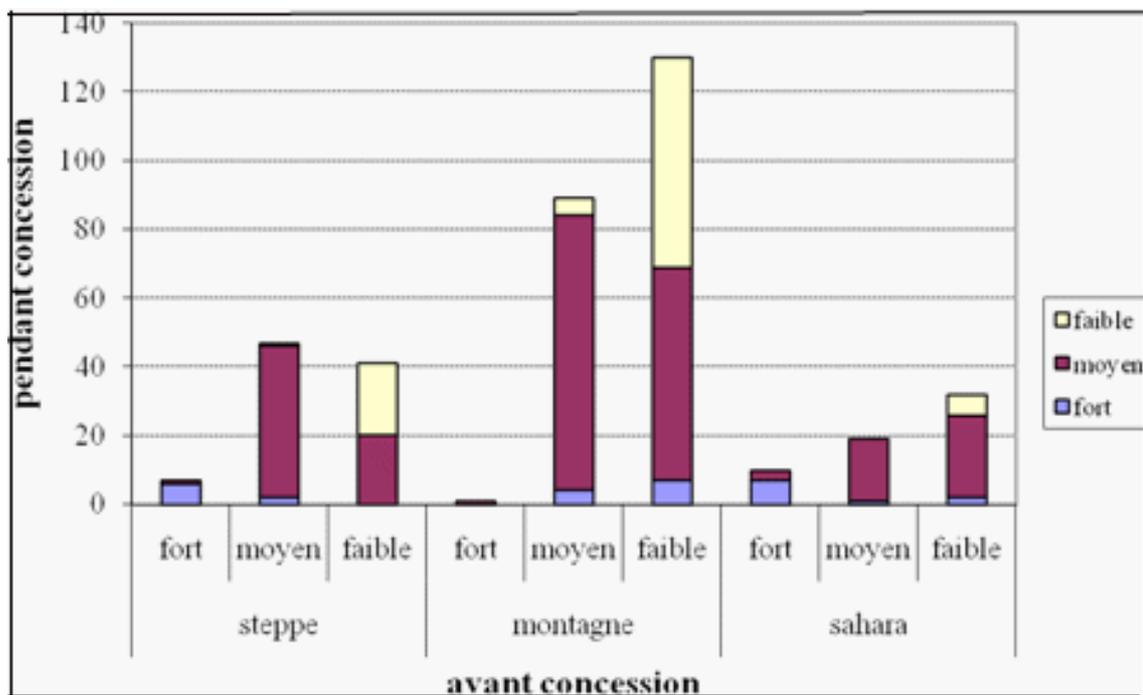
5-2-1 Indicateurs d'analyse de l'effet du PMVTC sur les bénéficiaires

1- Le revenu :

a- Le revenu total :

Les résultats de notre enquête relatifs à l'évaluation d'impact du PMVTC sur le revenu total des bénéficiaires questionnés dans les projets échantillonnés ont révélé que sur les 376 concessionnaires questionnés 8% d'entre eux révèlent avoir un revenu fort, 67% disent qu'ils ont un revenu moyen et 25% un revenu faible soit respectivement 29, 253 et 94 concessionnaires.

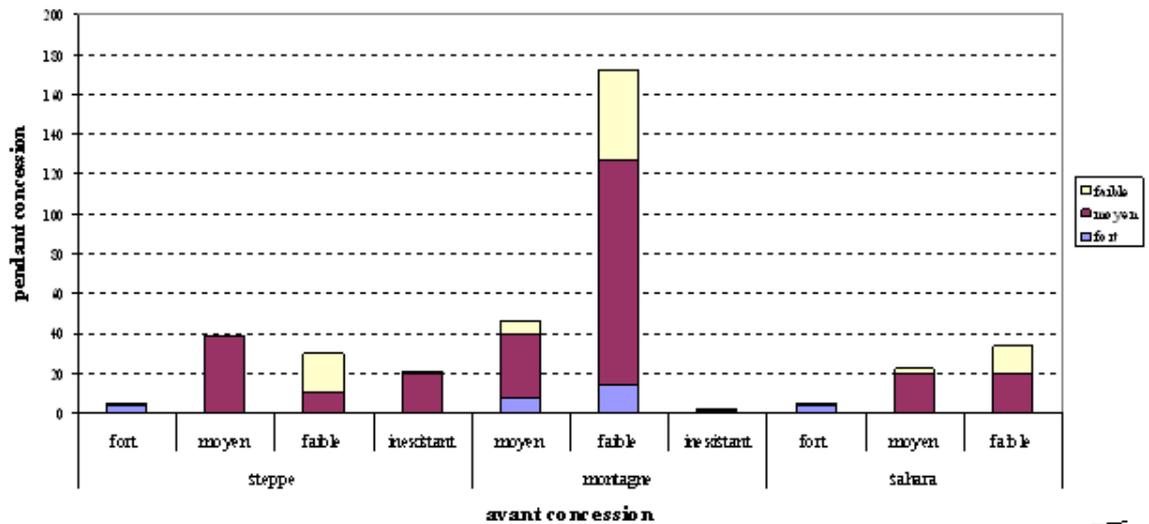
- **Dans la zone steppique** sur les 41 chefs de ménage qui avaient un revenu faible avant l'acquisition de la concession, 20 d'entre eux ont un revenu moyen après concession soit un taux de 49 %.
- Sur les 47 individus ayant un revenu moyen avant concession 4 % d'entre eux disent avoir un revenu total fort grâce à la concession, 94 % ont maintenu le même niveau de revenu.
- **Dans la zone de montagne**, 62 % sont passés d'un revenu faible à un revenu moyen, 5% sont passé du faible au fort. 80% des concessionnaires ont maintenu leur revenu moyen même après l'acquisition de la concession, 4% sont passés au revenu fort.
- **Dans la zone de Sahara** 70 % des individus a maintenu un revenu fort et 95% avant et après concession, le nombre de ceux qui ont un revenu faible a diminué²⁰ de 82 %, car 75 % des individus ont amélioré leur revenu en passant du faible au moyen.



Graphique n°47: Evolution du revenu total des bénéficiaires avant et pendant concessions

b- Le revenu agricole :

Les résultats de l'enquête liés au revenu agricole enregistrent 8 % des concessionnaires qui révèlent avoir un revenu agricole fort, 68% un revenu agricole moyen et 24% un revenu agricole faible, leur distribution par zone naturelle, avant et pendant la concession sont comme suit :



Graphique n° 48: Evolution du revenu agricole du bénéficiaires avant et pendant la concession

- **Dans la zone steppique** : sur 21 concessionnaires qui n'avaient pas de revenu agricole 95% d'entre eux révèlent avoir un revenu agricole moyen grâce à la concession, 33% ont amélioré leurs revenus passant d'un revenu agricole faible à un revenu agricole moyen en augmentant de 44%, pendant que le nombre de concessionnaires ayant un revenu agricole faible a diminué de 30%.
- **Dans la zone de montagne**, 15 % des concessionnaires ont amélioré leurs revenus agricoles en passant du stade moyen à fort, 72% ont maintenu le même niveau « moyen » avant et pendant la concession.

Les bénéficiaires qui avaient un revenu agricole faible sont passés au stade moyen avec 66% et au stade fort avec 14%.

- **Dans les zones sahariennes**, 20% des bénéficiaires sont passés du revenu agricole faible à moyen. En résumé dans cette zone le nombre de concessionnaires qui avaient un revenu agricole faible a diminué de 50% au profit du revenu moyen qui par contre a augmenté de 45 %.

| ZN | Age de la concession (année) | revenu agricole (avant concession) | revenu agricole (pendant la concession) | | | | | | Total |
|-----------------------|------------------------------|------------------------------------|---|-----------|------------|-----------|-----------|------------|------------|
| | | | fort | % | moyen | % | faible | % | |
| steppe | 2 | moyen | 0 | 0 | 23 | 100 | 0 | 0 | 23 |
| | | faible | 0 | 0 | 5 | 31 | 11 | 69 | 16 |
| | Total 2 | | 0 | 0 | 28 | 72 | 11 | 28 | 39 |
| | 4 | fort | 4 | 80 | 1 | 20 | 0 | 0 | 5 |
| | | moyen | 0 | 0 | 13 | 100 | 0 | 0 | 13 |
| | | faible | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 100 | 8 |
| | Total 4 | | 4 | 15 | 14 | 54 | 8 | 31 | 26 |
| | 6 | moyen | 0 | 0 | 3 | 100 | 0 | 0 | 3 |
| | | faible | 0 | 0 | 5 | 83 | 1 | 17 | 6 |
| | | inexistant | 0 | 0 | 20 | 95 | 1 | 5 | 21 |
| Total 6 | | 0 | 0 | 28 | 93 | 2 | 7 | 30 | |
| Total steppe | | | 4 | 4 | 70 | 74 | 21 | 22 | 95 |
| montagne | 3 | faible | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 100 | 1 |
| | | Total 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 100 | 1 |
| | 4 | faible | 0 | 0 | 2 | 67 | 1 | 33 | 3 |
| | | Total 4 | 0 | 0 | 2 | 67 | 1 | 33 | 3 |
| | 5 | faible | 0 | 0 | 2 | 50 | 2 | 50 | 4 |
| | | Total 5 | 0 | 0 | 2 | 50 | 2 | 50 | 4 |
| | 6 | moyen | 3 | 12 | 20 | 77 | 3 | 12 | 26 |
| | | faible | 2 | 3 | 50 | 67 | 23 | 31 | 75 |
| | | inexistant | 0 | 0 | 1 | 50 | 1 | 50 | 2 |
| | Total 6 | | 5 | 5 | 71 | 69 | 27 | 26 | 103 |
| | 7 | moyen | 4 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| | | faible | 10 | 21 | 33 | 70 | 4 | 9 | 47 |
| | Total 7 | | 14 | 27 | 33 | 65 | 4 | 8 | 51 |
| 8 | moyen | 0 | 0 | 13 | 81 | 3 | 19 | 16 | |
| | faible | 2 | 5 | 26 | 62 | 14 | 33 | 42 | |
| Total 8 | | 2 | 3 | 39 | 67 | 17 | 29 | 58 | |
| Total montagne | | | 21 | 10 | 147 | 67 | 52 | 24 | 220 |
| Sahara | 3 | fort | 4 | 80 | 0 | 0 | 1 | 20 | 5 |
| | | moyen | 0 | 0 | 3 | 100 | 0 | 0 | 3 |
| | Total 3 | | 4 | 50 | 3 | 38 | 1 | 13 | 8 |
| | 4 | faible | 0 | 0 | 1 | 50 | 1 | 50 | 2 |
| | | Total 4 | 0 | 0 | 1 | 50 | 1 | 50 | 2 |
| | 6 | moyen | 0 | 0 | 1 | 50 | 1 | 50 | 2 |
| | | faible | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 100 | 8 |
| | Total 6 | | 0 | 0 | 1 | 10 | 9 | 90 | 10 |
| | 8 | moyen | 0 | 0 | 16 | 94 | 1 | 6 | 17 |
| | | faible | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 100 | 4 |
| | Total 8 | | 0 | 0 | 16 | 76 | 5 | 24 | 21 |
| 9 | faible | 0 | 0 | 19 | 95 | 1 | 5 | 20 | |
| | Total 9 | 0 | 0 | 19 | 95 | 1 | 5 | 20 | |
| Total Sahara | | | 4 | 7 | 40 | 66 | 17 | 28 | 61 |
| Total | | | 29 | 8 | 257 | 68 | 90 | 24 | 376 |

Tableau n°24 : résultats liés au revenu agricole des bénéficiaires en fonction de l'âge de la concession

Nous avons essayé de connaître l'influence de l'âge de la concession sur le revenu agricole. Les résultats indiquent que :

Dans les zones steppiques : dans les concessions âgées de 6 ans, sur les 21 concessionnaires qui n'avaient pas de revenu agricole avant la concession, 95% d'entre eux disent réaliser des revenus moyens grâce à la concession :

- Dans les concessions qui datent de 4 ans, il n'y a pratiquement pas de changement dans le revenu agricole des concessionnaires.
- Dans les concessions âgées de 2 ans, passage de 5 sur 16 concessionnaires du niveau de revenu faible à moyen.

Dans les zones de montagne : au niveau des concessions âgées de 2 ans aucun changement n'est décelé quant au niveau du revenu agricole :

- Pour les concessions âgées de 4 et 5 ans : 67% des concessionnaires pour les premières et 50% pour les secondes sont passées du niveau agricole faible à moyen.
- Pour les concessions âgées de 6 ans : 12% sont passés du moyen au fort, 3% du faible au fort, et 50% de l'inexistant au moyen.
- Les concessions âgées de 7 ans : 100% sont passés du moyen au fort et 21% du faible au fort.
- Dans les concessions âgées de 8ans : 62% sont passés du faible au moyen et 5% du faible au fort.
- Dans les concessions âgées de 9 ans, 95 % des concessionnaires sont passés du niveau de revenu agricole faible au moyen.

Dans les zones sahariennes :

- Dans les concessions âgées de 4 ans : 50% sont passés du faible au moyen.
- Dans les concessions âgées de 9 ans : 95% des bénéficiaires questionnés sont passés du niveau de revenu agricole faible à moyen.

2-L'habitat :

a-Type d'habitation :

| ZN | Type d'habitat (avant concession) | maison | % | haouch | % | gourbi (toub) | % | bidonville | % | Total |
|-----------------------|-----------------------------------|-----------|-----------|------------|-----------|---------------|-----------|------------|----------|------------|
| steppe | maison | 24 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 |
| | haouch | 2 | 4 | 54 | 91 | 0 | 0 | 0 | 0 | 56 |
| | gourbi (toub) | 2 | 14 | 0 | 0 | 12 | 86 | 0 | 0 | 14 |
| | bidonville | 1 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Total steppe | | 26 | 27 | 52 | 55 | 16 | 17 | 1 | 1 | 95 |
| montagne | maison | 5 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| | haouch | 6 | 4 | 153 | 96 | 0 | 0 | | | 159 |
| | gourbi (toub) | 1 | 2 | 13 | 23 | 39 | 74 | 0 | 0 | 53 |
| | bidonville | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 100 | 3 |
| Total montagne | | 8 | 4 | 167 | 76 | 40 | 18 | 5 | 2 | 220 |
| sahara | maison | 10 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| | haouch | 0 | 0 | 27 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 27 |
| | gourbi (toub) | 0 | 0 | 11 | 48 | 12 | 52 | 0 | 0 | 23 |
| | bidonville | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 100 | 0 | 0 | 1 |
| Total sahara | | 10 | 16 | 32 | 52 | 19 | 31 | 0 | 0 | 61 |
| Total | | 44 | 12 | 251 | 67 | 75 | 20 | 6 | 2 | 376 |

Tableau n°25 : Résultats liés au type d'habitat des bénéficiaires avant et après concession

Les résultats sur le type d'habitation des concessionnaires avant et après la concession ont donné par zone naturelle, les résultats suivants :

Dans la steppe : 4% des concessionnaires qui vivaient dans des haouchs vivent dans des maisons grâce à la concession, 14% des bénéficiaires qui vivaient dans des gourbis vivent après concession dans des maisons.

En montagne : 4 % des bénéficiaires sont passés du type d'habitat haouchs à maison, 23% du gourbi au haouchs et 2% au type maison.

Au Sahara : 44% sont passées du type gourbi à haouchs.

b- Statut d'occupation de l'habitation :

| ZN | | statut (pendant concession) | | | | | | | | Total |
|-----------------------|-------------------|-----------------------------|-----------|-----------|----------|-------------------|-----------|----------|----------|------------|
| | | propriétaire | % | locataire | % | logé gratuitement | % | autres | % | |
| steppe | propriétaire | 64 | 96 | 1 | 1 | 2 | 3 | 0 | 0 | 67 |
| | locataire | 0 | 0 | 3 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| | logé gratuitement | 3 | 12 | | 0 | 22 | 88 | 0 | 0 | 25 |
| Total steppe | | 67 | 71 | 4 | 4 | 24 | 25 | 0 | 0 | 95 |
| montagne | propriétaire | 154 | 96 | 2 | 1 | 3 | 2 | 1 | 1 | 160 |
| | locataire | 8 | 53 | 7 | 47 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 |
| | logé gratuitement | 4 | 9 | 4 | 9 | 37 | 82 | 0 | 0 | 45 |
| Total montagne | | 166 | 75 | 13 | 6 | 40 | 18 | 1 | 0 | 220 |
| sahara | propriétaire | 29 | 91 | 1 | 3 | 1 | 3 | 1 | 3 | 32 |
| | propriétaire | 29 | 91 | 1 | 3 | 1 | 3 | 1 | 3 | 32 |
| sahara | locataire | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 100 | 0 | 0 | 1 |
| | logé gratuitement | 2 | 7 | 1 | 4 | 25 | 89 | 0 | 0 | 28 |
| Total sahara | | 31 | 51 | 2 | 3 | 27 | 44 | 1 | 2 | 61 |
| Total | | 264 | 70 | 19 | 5 | 91 | 24 | 2 | 1 | 376 |

Tableau n°26 : Résultats liés au statut d'habitation avant et après concession.

Le statut d'occupation des habitations a révélé que sur les 376 concessionnaires sondés, 70% sont propriétaires de leur habitation, 5% sont locataires et 24 % sont logés gratuitement.

- **Dans les zones steppiques :** 12% des concessionnaires qui étaient logés gratuitement « dans la demeure des parents en général » sont devenus propriétaires de leurs habitations après la concession.
- **Dans les zones de montagne :** 53% des concessionnaires locataires sont devenus propriétaires après concession. 9% de ceux qui étaient logés gratuitement sont devenus propriétaires.
- **Dans les zones sahariennes :** 7% des bénéficiaires logés gratuitement sont devenus propriétaires après concession.

3-Alimentation :

a- Consommation de la viande :

| ZN | Consomme plus de viande | Total | % |
|-----------------------|-------------------------|------------|------------|
| steppe | Oui | 33 | 35 |
| | Non | 62 | 23 |
| Total steppe | | 95 | 100 |
| montagne | Oui | 145 | 66 |
| | Non | 75 | 34 |
| Total montagne | | 220 | 100 |
| Sahara | Oui | 21 | 34 |
| | Non | 40 | 66 |
| Total Sahara | | 61 | 100 |
| Total | Oui | 199 | 53 |
| Total | Non | 177 | 47 |
| Total | | 376 | |

Tableau n°27 : Résultats liés à la consommation de la viande après concession

La viande est considérée comme un aliment d'une grande importance nutritive pourtant pas très accessible vu sa cherté. Nous l'avons donc pris comme un indicateur de bien être et essayé de savoir si sa consommation a augmenté chez les bénéficiaires du PMVTC. Selon les résultats de l'enquête, 53 % des concessionnaires affirment consommer plus de viande depuis la concession.

- **Dans la steppe** : 35 % des concessionnaires sondés dans la zone révèlent qu'ils consomment plus de viande depuis la concession.
- **En montagne** : 66% des concessionnaires consomment plus de viande par rapport au total questionné dans la zone.
- **Au Sahara** : 34% des bénéficiaires se permettent la viande depuis la concession.

b- Consommation de légumes :

| ZN | Consomme plus de légumes | Total | % |
|-----------------------|--------------------------|------------|-----------|
| steppe | Oui | 42 | 44 |
| | Non | 53 | 56 |
| Total steppe | | 95 | 100 |
| montagne | Oui | 129 | 59 |
| | Non | 91 | 41 |
| Total montagne | | 220 | 100 |
| Sahara | Oui | 24 | 39 |
| | Non | 37 | 61 |
| Total Sahara | | 61 | 100 |
| Total | Oui | 195 | 52 |
| Total | Non | 181 | 48 |
| Total | | 376 | / |

Tableau n°28 : Résultats liés à la consommation de légumes après concession

Les concessionnaires questionnés qui ont révélé mangé plus de légumes depuis l'acquisition sont de 52% du total sondé.

En steppe 44% des concessionnaires mangent plus de légumes en montagne 59% et 39 %. Au Sahara est du d'une grande part, à la pratique des cultures maraîchères (sous serres et hors sol) à la charge des concessionnaires dans leurs parcelles.

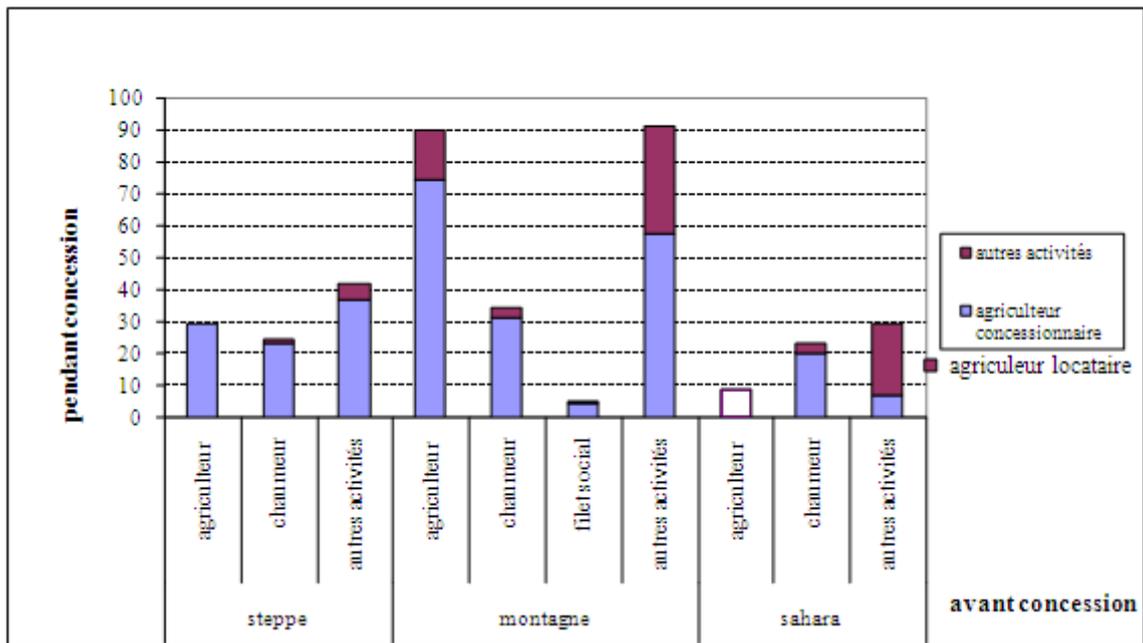
4-Activité du concessionnaire :

| ZN | activité (avant concession) | activité (pendant concession) | | | | Total |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------|------------------|-----------|------------|
| | | agriculteur concessionnaire | % | autres activités | % | |
| steppe | agriculteur | 29 | 100 | 0 | 0 | 29 |
| | chômeur | 23 | 96 | 1 | 4 | 24 |
| | autres activités | 37 | 88 | 5 | 12 | 42 |
| Total steppe | | 89 | 94 | 6 | 6 | 95 |
| montagne | agriculteur | 74 | 82 | 16 | 18 | 90 |
| | chômeur | 31 | 91 | 3 | 9 | 34 |
| | filet social | 4 | 80 | 1 | 20 | 5 |
| | autres activités | 57 | 63 | 34 | 37 | 91 |
| Total montagne | | 166 | 75 | 38 | 17 | 220 |
| Sahara | agriculteur | 0 | 0 | 9 | 100 | 9 |
| | chômeur | 20 | 87 | 3 | 13 | 23 |
| | autres activités | 7 | 24 | 22 | 76 | 29 |
| Total Sahara | | 27 | 44 | 34 | 56 | 61 |
| Total | | 282 | 75 | 78 | 21 | 376 |

Tableau n°29 : Résultats liés à l'activité du concessionnaire avant et après concession.

Les résultats liés à l'activité du concessionnaire « emploi » révèlent par l'enquête que 75% des bénéficiaires sondés sont agriculteurs concessionnaires 21% d'entre eux seulement pratiquent d'autres activités.

- **Dans la steppe** : 96% des concessionnaires étaient chômeurs avant la concession, 88% de ceux qui avaient des emplois autres que l'agriculture sont devenus agriculteurs par le biais de la concession.
- **Dans la montagne** : 91% de ceux qui étaient en chômage sont devenus concessionnaires, 80% de ceux qui vivaient du filet social sont concessionnaires, 63% qui excisaient d'autres activités hors agriculture sont devenus concessionnaires.
- **Au Sahara** : 87% des concessionnaires étaient chômeurs avant la concession, 24% d'entre eux pratiquaient d'autres activités.



Graphique n°49 : Evolution de l'activité du bénéficiaire avant et après concession

VI Analyse des résultats liés à l'aspect technique des projets

6-1 Arboriculture fruitière

6-1-1 Choix de l'arboriculture

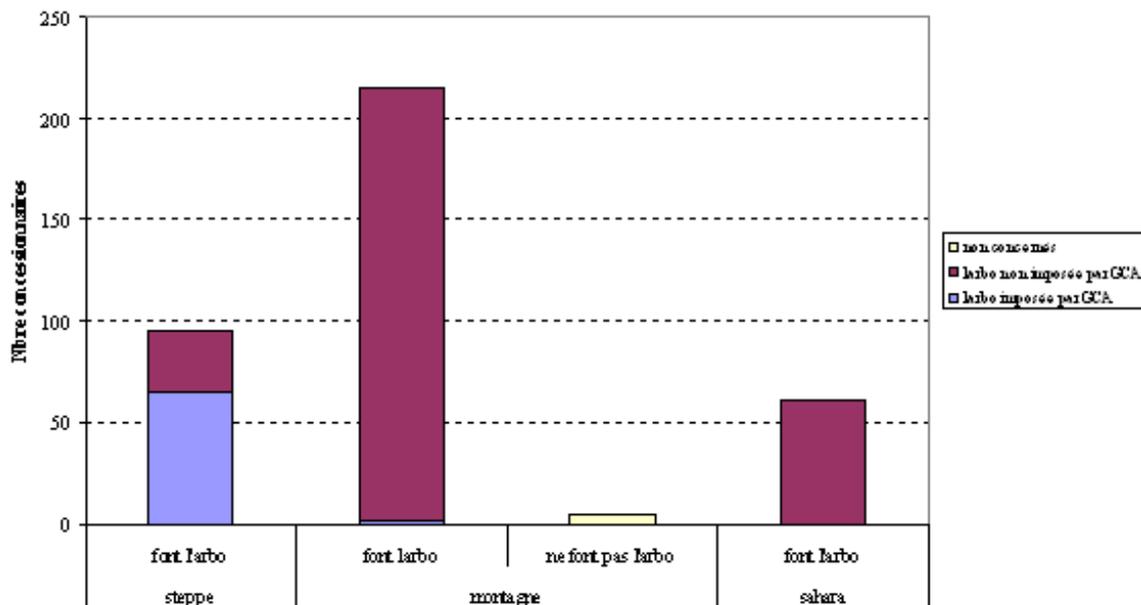
| | | Arboriculture imposée par GCA | | | | | | | |
|-----------------------|---|-------------------------------|-----------|------------|------------|---------------------------------|----------|------------|----------------|
| ZN | Concessionnaire faisant l'arboriculture | Oui | % | Non | % | Non concernés (par la question) | % | Total | Total concerné |
| steppe | Oui | 65 | 68 | 30 | 32 | 0 | 0 | 95 | 95 |
| Total steppe | | 65 | 68 | 30 | 32 | 0 | 0 | 95 | 95 |
| montagne | Oui | 2 | 1 | 213 | 99 | 0 | 0 | 215 | 215 |
| | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 100 | 5 | |
| Total montagne | | 2 | 1 | 213 | 99 | 5 | 2 | 220 | 215 |
| Sahara | Oui | 0 | 0 | 61 | 100 | 0 | 0 | 61 | 61 |
| Total Sahara | | 0 | 0 | 61 | 100 | 0 | 0 | 61 | 61 |
| Total | | 67 | 18 | 304 | 82 | 5 | 1 | 375 | 370 |

Tableau n°30 : Résultats liés à la pratique de l'arboriculture par les concessionnaires

98% des concessionnaires exercent l'arboriculture dans les projets enquêtés. Ceux qui révèlent que l'arboriculture leur a été imposée sont 18%, ceux qui disent avoir choisi eux même les arbres fruitiers sont de 82% du nombre total des concessionnaires questionnés.

La pratique de l'arboriculture est prédominante dans les trois zones naturelles, cependant en

- **Zone steppique** 32 % des bénéficiaires questionnés ont révélé qu'elle ne leur a pas été imposée par la GCA. Celle-ci leur a proposé l'arboriculture en se référant à l'étude, et les concessionnaires ont parfaitement adhéré. Par contre, 68 % d'entre eux disent qu'ils se sont vus imposer l'arboriculture, vu la vocation agropastorale de cette dernière.
- **En montagne** sur les 215 bénéficiaires sondés 99% d'entre eux ont révélé qu'ils ont adopté l'arboriculture « en extensif » de leur propre gré.
- **Au Sahara** : 100 % des bénéficiaires du Sahara ont adopté la « phoeniciculture », vu que c'est la culture de la zone ; les autres cultures fruitières n'ont pas été proposées dans la fiche de synthèse des projets enquêtés.



Graphique n°50 : les concessionnaires exerçant l'arboriculture

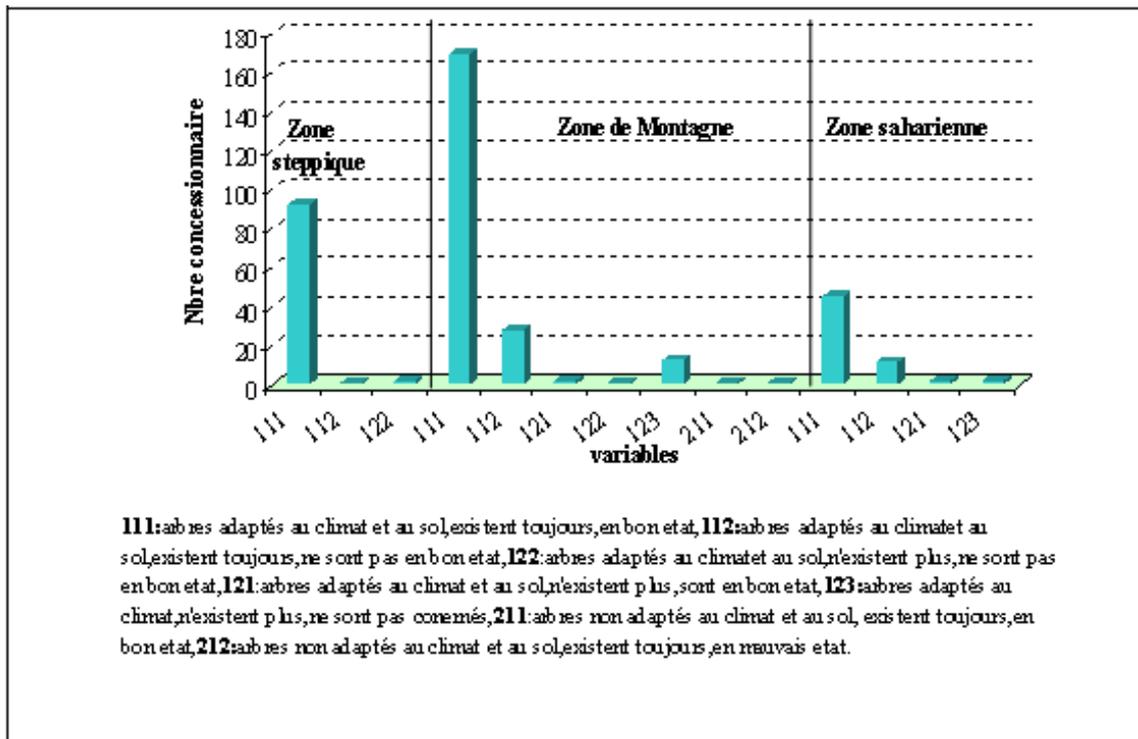
6-1-2Etat des plantations

| ZN | plantation adaptée au climat et sol | plantation existant toujours | plantation en bon état | | | | | | | |
|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------|------------------------|-----------|-----------|-----------|---------------|----------|------------|----------------|
| | | | Oui | % | Non | % | Non concernés | % | Total | Total concerné |
| steppe | Oui | Oui | 92 | 99 | 1 | 1 | 0 | 0 | 93 | 93 |
| | | Non | 0 | 0 | 2 | 100 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| | Total 1 | | 92 | 97 | 3 | 3 | 0 | 0 | 95 | 95 |
| Total steppe | | | 92 | 97 | 3 | 3 | 0 | 0 | 95 | 95 |
| montagne | Oui | Oui | 171 | 86 | 28 | 14 | 0 | 0 | 199 | 199 |
| | | Non | 0 | 0 | 1 | 100 | 13 | 93 | 14 | 1 |
| | Total 1 | | 171 | 86 | 29 | 15 | 13 | 6 | 213 | 200 |
| | Non | Oui | 1 | 50 | 1 | 50 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| | Total 2 | | 1 | 50 | 1 | 50 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| | Non concernés | Non concernés | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 100 | 5 | |
| Total montagne | | | 172 | 85 | 30 | 15 | 18 | 8 | 220 | 202 |
| Sahara | Oui | Oui | 47 | 79 | 12 | 21 | 0 | 0 | 59 | 59 |
| | | Non | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 100 | 2 | |
| | Total 1 | | 47 | 80 | 12 | 20 | 2 | 3 | 61 | 59 |
| Total Sahara | | | 47 | 80 | 12 | 20 | 2 | 3 | 61 | 59 |
| Total | | | 311 | 87 | 45 | 13 | 20 | 5 | 376 | 356 |

Tableau n°31: Résultats liés à l'état des plantations

98% des concessionnaires disent que les plantations conviennent au climat et au sol de la zone. Pour ce qui est de l'état des plantations 83% des bénéficiaires disent qu'elles sont en bon état.

- **Dans la région steppique** : 97% des bénéficiaires de cette zone révèlent que leur plantation est en bon état, cependant 99 % des bénéficiaires qui trouvent que les plantations faites par la GCA conviennent au climat et au sol, ont répondu que leur plantations sont en bon état actuellement, il est cependant utile de rappeler que la présente enquête est réalisés dans les projets réussis du programme.
- **En montagne** : 14% seulement des bénéficiaires de la zone ont leur plantation en mauvais état, aussi 86% des concessionnaires qui ont dit que les plantations sont adaptées aux conditions naturelles de la zone ont des plantations en bon état de production.
- **En zone saharienne** : 77% des concessionnaires questionnés ont des plantations phoenicicole qui demeure en bon état de production.



Graphique n°51 : Etat des plantations des projets enquêtés

VII Utilisation des réseaux d'irrigation par les concessionnaires

7-1 L'aspersion

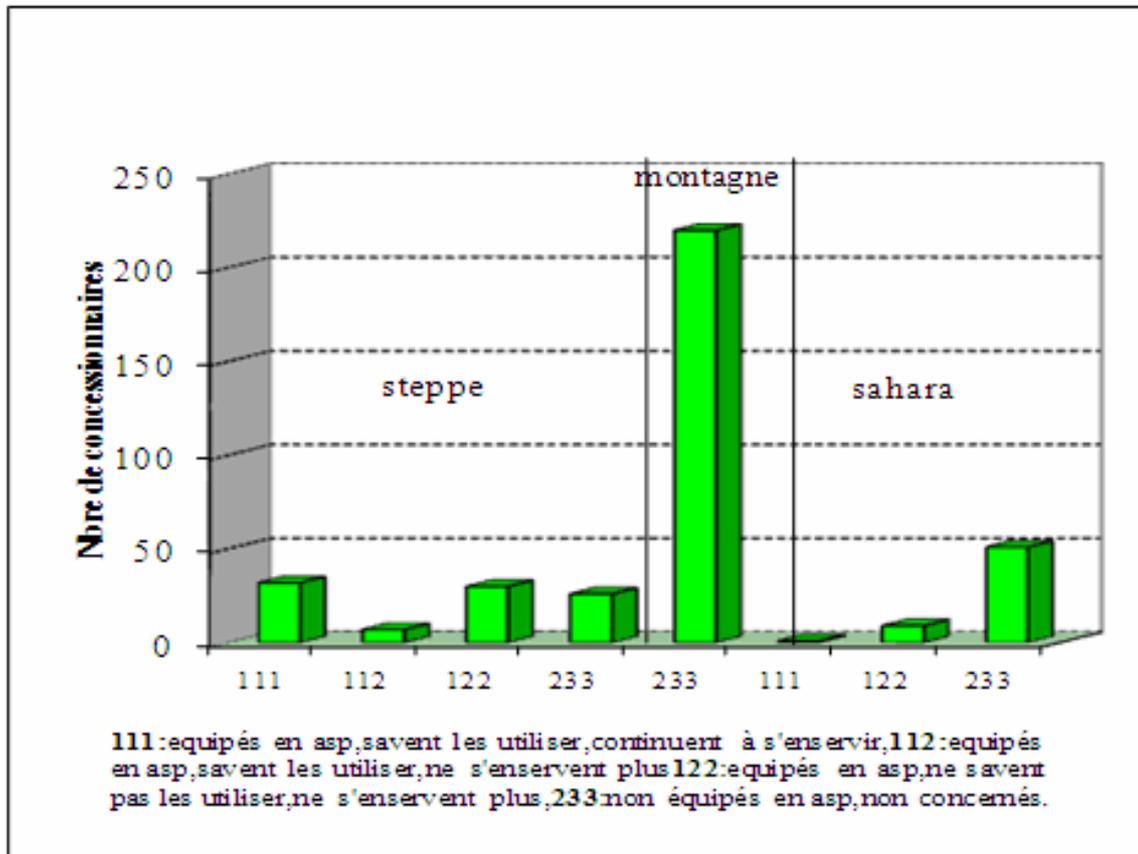
| | | | continuent à s'en servir | | | | | | | |
|-----------------------|-----------------------|-------------------|--------------------------|-----------|-----------|-----------|---------------|------------|------------|----------------|
| ZN | Equipés en asperseurs | savent l'utiliser | Oui | % | Non | % | non concernés | % | Total | Total concerné |
| steppe | Oui | Oui | 32 | 82 | 7 | 18 | 0 | 0 | 39 | 39 |
| | | Non | 0 | 0 | 30 | 100 | 0 | 0 | 30 | 30 |
| | Total 1 | | 32 | 51 | 37 | 59 | 0 | 0 | 69 | 63 |
| | Non | Non concernés | 0 | 0 | 0 | 0 | 26 | 100 | 26 | |
| | | Total 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 26 | 100 | 26 | |
| Total steppe | | | 32 | 46 | 37 | 54 | 26 | 27 | 95 | 69 |
| montagne | Non | Non concernés | 0 | 0 | 0 | 0 | 220 | 100 | 220 | |
| | | Total 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 220 | 100 | 220 | |
| Total montagne | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 220 | 100 | 220 | |
| Sahara | Oui | Oui | 1 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| | | Non | 0 | 0 | 9 | 100 | 0 | 0 | 9 | 9 |
| | Total 1 | | 1 | 10 | 9 | 90 | 0 | 0 | 10 | 10 |
| | Non | Non concernés | 0 | 0 | 0 | 0 | 51 | 100 | 51 | |
| | | Total 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 51 | 100 | 51 | |
| Total Sahara | | | 1 | 10 | 9 | 90 | 51 | 84 | 61 | 10 |
| Total | | | 33 | 42 | 46 | 58 | 297 | 79 | 376 | 79 |

Tableau n°32 : Résultats liés à l'utilisation du système d'irrigation par aspersion

Sur l'ensemble 21% soit 40 concessionnaires ont été équipés en asperseurs, 42%²¹ révèlent qu'ils continuent à utiliser les asperseurs, 58 % d'entre ne s'en servent plus, 79% ne sont pas concernés c'est à dire qu'ils n'ont pas été équipés en asperseurs.

- **En steppe** : 82% des concessionnaires équipés en aspersion dans la zone steppique savent les utiliser et continuent à s'en servir, 50% des concessionnaires équipés ne savent pas utiliser l'aspersion.
- **Au Sahara** : 2% des concessionnaires questionnés au Sahara continuent à utiliser l'aspersion, 15% ne s'en servent pas, une part de 16 % a été équipée en asperseurs, 1/10 concessionnaire seulement sait l'utiliser et continue à le faire.

²¹ Calculé par rapport au total équipé en asperseur soit 79 concessionnaires, les non concernés ne sont pas inclus.



Graphique n° 52: l'équipement en asperseurs et leur utilisation par les bénéficiaires

7-2 Le goutte à goutte

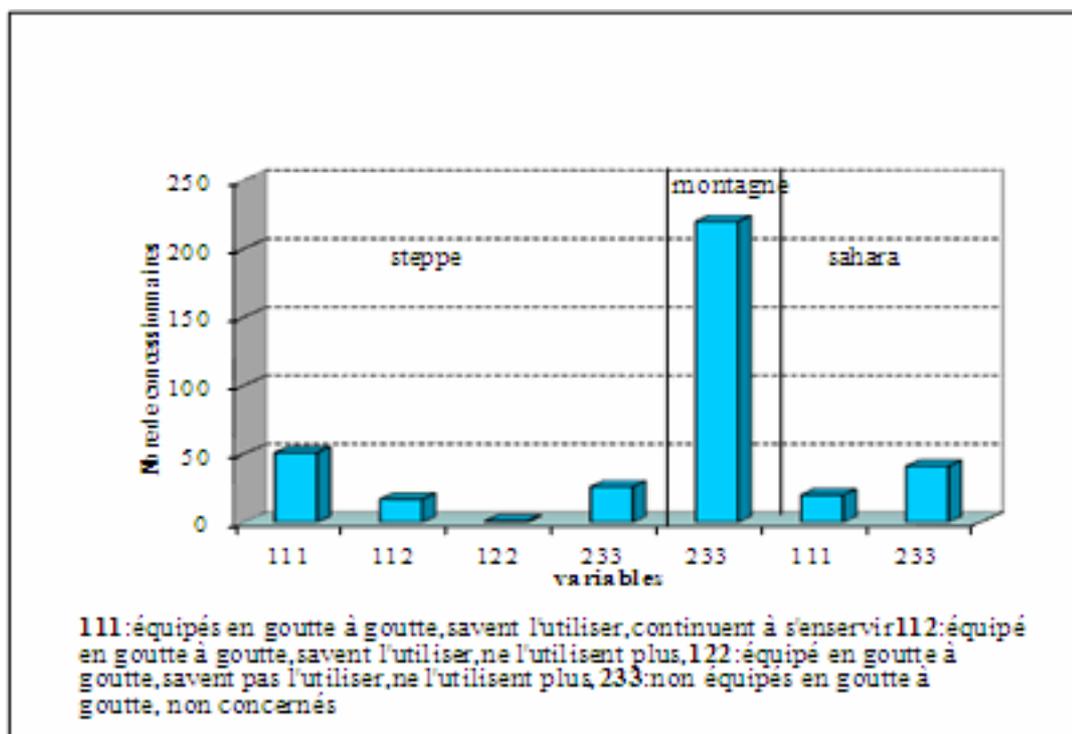
| | | | continuent à s'en servir | | | | | | | |
|-----------------------|----------------------------|-------------------|--------------------------|------------|-----------|-----------|---------------|------------|------------|----------------|
| ZN | équipés en goutte à goutte | savent l'utiliser | Oui | % | Non | % | Non concernés | % | Total | Total concerné |
| steppe | Oui | Oui | 51 | 75 | 17 | 25 | 0 | 0 | 68 | 68 |
| | | Non | 0 | 0 | 1 | 100 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| | Total 1 | | 51 | 74 | 18 | 26 | 0 | 0 | 69 | 69 |
| | Non | Non concernés | 0 | 0 | 0 | 0 | 26 | 100 | 26 | |
| | | Total 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 26 | 100 | 26 | |
| Total steppe | | | 51 | 54 | 18 | 19 | 26 | 27 | 95 | 69 |
| montagne | Non | Non concernés | 0 | 0 | 0 | 0 | 220 | 100 | 220 | |
| | | Total 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 220 | 100 | 220 | |
| Total montagne | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 220 | 100 | 220 | |
| Sahara | Oui | Oui | 20 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 20 |
| | | Total 1 | 20 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 20 |
| | Non | Non concernés | 0 | 0 | 0 | 0 | 41 | 100 | 41 | |
| | | Total 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 41 | 100 | 41 | |
| Total Sahara | | | 20 | 100 | 0 | 0 | 41 | 67 | 61 | 20 |
| Total | | | 71 | 80 | 18 | 20 | 287 | 76 | 376 | 89 |

Tableau n°33: Résultats liés à l'utilisation du goutte à goutte par les bénéficiaires sondés

Sur 376 concessionnaires questionnés, 89 ont été équipés en goutte à goutte 80% continuent à utiliser le goutte à goutte, 20% ne l'utilisent plus et 76% non équipés en goutte à goutte.

En steppe : 54% des concessionnaires de cette zone continuent à utiliser le goutte à goutte, 19% ne l'utilisent plus, et 27% non équipés. 75% des concessionnaires équipés et qui savent utiliser le goutte à goutte continuent à s'en servir, 25% d'entre eux ne l'utilisent plus.

Au Sahara : 33 % des concessionnaires continuent à utiliser le goutte à goutte, cependant la totalité de ceux qui ont été équipés et savent utiliser le goutte à goutte dans la zone continuent à s'en servir.



Graphique n°53 : L'utilisation du goutte à goutte par les bénéficiaires

7-3 Investissement des concessionnaires

| ZN | investi depuis la concession | Matériel pour l'irrigation | | | Tracteur | | Autres machines agricoles | | Bâtiment d'exploitation | | maraîchage + prod. phytosanitaires | | autres | | Non concernés | | Total |
|-----------------------|------------------------------|----------------------------|-----------|----------|----------|----------|---------------------------|----------|-------------------------|-----------|------------------------------------|------------|-----------|------------|---------------|------------|-------|
| | | Matériel pour l'irrigation | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | % | | | | |
| Steppe | Oui | 26 | 39 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 39 | 58 | 2 | 3 | 0 | 0 | 67 |
| | non | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 | 100 | 28 |
| Total steppe | | 26 | 27 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 39 | 41 | 2 | 2 | 28 | 29 | 95 | |
| Montagne | Oui | 3 | 3 | 6 | 6 | 2 | 2 | 3 | 3 | 0 | 0 | 86 | 86 | 0 | 0 | 100 | |
| | non | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 120 | 100 | 120 | |
| Total montagne | | 3 | 1 | 6 | 3 | 2 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 | 86 | 39 | 120 | 55 | 220 | |
| Sahara | Oui | 2 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 | 38 | 18 | 56 | 0 | 0 | 32 | |
| | non | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 29 | 100 | 29 | |
| Total sahara | | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 | 20 | 18 | 30 | 29 | 48 | 61 | |
| Total | | 31 | 8 | 6 | 2 | 2 | 1 | 3 | 1 | 51 | 14 | 106 | 28 | 177 | 47 | 376 | |

Tableau n°34 : Résultats liés à l'investissement par le biais de la concession des bénéficiaires sondés

Le nombre de concessionnaires ayant réalisé des investissements grâce à la concession est de 52% soit 195 concessionnaires.

En steppe : 90% des bénéficiaires questionnés de la zone ont investi grâce à la concession, 67% des concessionnaires sondés disent qu'ils ont investi grâce à la concession. Leur investissement s'est fait dans le matériel pour l'irrigation avec 39% et dans le maraîchage et les produits phytosanitaires avec 58 %.

- **En montagne** : 50 % des bénéficiaires questionnés dans la zone révèlent qu'ils ont investi depuis la concession, et ce dans divers domaines (rénovation de foyer, mariages de leur enfant etc.).
- **En zone saharienne** : 52 % des concessionnaires sondés ont investi grâce à la concession, une part de 38 % dans le maraîchage et les produits phytosanitaires, 6% dans le matériel d'irrigation et 56 % dans d'autres domaines...

| ZN | Pensent que l'Etat peut mieux utiliser les fonds mis dans l'agriculture | Total | % |
|-----------------------|---|-------|------------|
| steppe | Oui | 34 | 36 |
| | Ne savent pas | 61 | 64 |
| Total steppe | | 95 | 100 |
| montagne | Oui | 124 | 56 |
| | Non | 8 | 4 |
| | Ne savent pas | 88 | 40 |
| Total montagne | | 220 | 100 |
| Sahara | Oui | 41 | 67 |
| | Ne savent pas | 20 | 33 |
| Total Sahara | | 61 | 100 |
| Total | Oui | 199 | 53 |
| Total | Non | 8 | 2 |
| Total | Ne savent pas | 169 | 45 |
| Total | | 376 | 100 |

Tableau n°35 : Résultats liés à l'opinion des concessionnaires sur l'utilisation des fonds de l'agriculture

Nous avons demandé aux concessionnaires si les fonds mis dans l'agriculture auraient pu être mieux utilisés. Nous avons eu les réponses suivantes :

53% du total des concessionnaires ont répondu que l'Etat pourrait mieux utiliser les fonds de l'agriculture, 2% seulement sont satisfaits de la manière dont est utilisé cet argent.

En steppe 36%, en montagne 56%et au Sahara 53% des concessionnaires disent que l'Etat peut utiliser l'argent de l'agriculture d'une meilleure manière.

| ZN | Membre de la chambre d'agriculture | Total | % |
|-----------------------|------------------------------------|------------|------------|
| steppe | Oui | 25 | 26 |
| | Non | 70 | 74 |
| Total steppe | | 95 | 100 |
| montagne | Oui | 130 | 59 |
| | Non | 90 | 41 |
| Total montagne | | 220 | 100 |
| Sahara | Oui | 11 | 18 |
| | Non | 50 | 82 |
| Total Sahara | | 61 | 100 |
| Total | Oui | 166 | 44 |
| Total | Non | 210 | 56 |
| Total | | 376 | 100 |

Tableau n°36 : les concessionnaires membres de la chambre d'agriculture

Le nombre de concessionnaires membres de la chambre d'agriculture est de 166 soit 44% du nombre total des concessionnaires questionnés

En steppe 26%, en montagne 59% et au Sahara 18 % des concessionnaires sont membre de la chambre d'agriculture.

| | | peuvent lui exprimer leurs doléances | | | | | | | |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|---------------|-----------|------------|----------------|
| ZN | connaissent le député de leur région | oui | % | non | % | non concernés | % | Total | Total concerné |
| steppe | oui | 33 | 54 | 28 | 44 | 2 | 3 | 63 | 61 |
| | non | 0 | 0 | 0 | 0 | 32 | 100 | 32 | |
| Total steppe | | 33 | 54 | 28 | 46 | 34 | 36 | 95 | 61 |
| montagne | oui | 9 | 35 | 17 | 65 | 0 | 0 | 26 | 26 |
| | non | 0 | 0 | 0 | 0 | 194 | 100 | 194 | |
| Total montagne | | 9 | 35 | 17 | 65 | 194 | 88 | 220 | 26 |
| Sahara | oui | 22 | 37 | 37 | 63 | 0 | 0 | 59 | 59 |
| | non | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 100 | 2 | |
| Total Sahara | | 22 | 37 | 37 | 63 | 2 | 3 | 61 | 59 |
| Total | | 64 | 44 | 82 | 56 | 230 | 61 | 376 | 146 |

Tableau n°37 : Les concessionnaires pouvant contacter le député en cas de doléances

Nous avons également essayé de connaître si les concessionnaires ont des relations avec les autorités locales : 17% des concessionnaires affirment qu'ils peuvent contacter les députés de leur région afin de lui exprimer leurs éventuelles doléances.

En steppe 52%, en montagne 35% et au Sahara 37% des concessionnaires peuvent contacter les députés de leurs communes respectives et lui exposer leurs problèmes si toutes fois ils en auront.

7-4 Apport du concessionnaire dans la réalisation

| ZN | Contribution du bénéficiaire dans la réalisation | Total | % |
|-----------------------|--|------------|------------|
| steppe | en nature | 94 | 99 |
| | en nature et en argent | 1 | 1 |
| Total steppe | | 95 | 100 |
| montagne | en nature | 65 | 30 |
| | en nature et en argent | 155 | 70 |
| Total montagne | | 220 | 100 |
| Sahara | en nature | 40 | 66 |
| | en argent | 14 | 23 |
| | en nature et en argent | 7 | 11 |
| Total Sahara | | 61 | 100 |
| Total | en nature | 199 | 53 |
| Total | en argent | 14 | 4 |
| Total | en nature et en argent | 163 | 43 |
| Total | | 376 | 100 |

Tableau n°38 : Apport des concessionnaires dans la réalisation des projets

Nous nous sommes intéressés lors de notre enquête à l'apport du bénéficiaire dans la concession: 53% des concessionnaires disent qu'ils ont apporté leur contribution en nature, 4% ont participé en argent, et 43% ont contribué en nature (par leur force de travail) et en argent (achat de pesticides de fertilisants, location de matériels pour les labours, achat de semences, etc.).

1-Projet de Hassi Ouaden, **commune** : Slim, **Wilaya** : M'sila.

La sortie sur terrain dans le projet de Hassi Ouaden situé dans la commune de Slim énoncée pauvre par l'étude de l'ANAT, a révélé les constatations suivantes :

Toutes les actions de mise en valeur ont été réalisées. Néanmoins, il existe un échec presque total de la plantation arboricole en intensif ; il n'en demeure que quelques plants dans un état d'abandon.

Le maraîchage de saison « à la charge des bénéficiaires » est la culture la plus pratiquée par les concessionnaires.

Sur les 30 concessionnaires installés, nous avons constaté 02 cas d'abandon de bénéficiaires de leurs parcelles et ce pour motif de manque de moyens pour la prise en charge des concessions.



Etat des plantations arboricoles

GCA, Hassi Ouden, Novembre 2007.



M'sila, Hassi Ouâden, GCA Novembre 2007.

Maraîchage irrigué avec kits d'aspersion



Maraîchage irrigué avec pivot d'aspersion



M'sila, Harmila, GCA Novembre 2007

Récoltes de la culture maraîchère « carotte »

2-Projet de Lahmada, commune: M'zirâa, Wilaya : Biskra.

La superficie de ce périmètre est de 120 H ; celle cultivée est de 50 ha; 3 forages ont été réalisés dans ce périmètre, dont deux à l'arrêt le premier pour motif d'ensablement engendrant 8 cas

d'abandon des concessionnaires, un second pour cause de non paiement de redevance électrique. Il a été constaté également un déplacement des serres hors périmètre à cause de la structure caillouteuse du sol et sont donc utilisées à titre personnel hors concession. Le projet présente un taux d'échec important de la plantation fruitière et de djebbars.



Biskra, Lahmada, Décembre 2007.



Etat des plantations reliées au forage non fonctionnel

Biskra, Lahmada, Décembre 2007.

3-Projet de M'zirâa, **commune:** M'zirâa, **Wilaya :** Biskra.

Projet d'une superficie arrêtée de 60 Ha, 15 Ha sont mis en valeur. C'est un projet réussi prévu pour la clôture pour fin de travaux ne présentant aucune contrainte. Les plantations de Djebbars existent toujours avec un taux de réussite avoisinant les 60%, les serres fournies par la GCA (armature) sont utilisées pour faire du maraicher (les semences sont à la charge du concessionnaire), le quel est exercé même hors serres, les concessionnaires manifestent une bonne volonté est souhaitent être équipé en plastique et en semences.

Il est cependant important de préciser que lors de notre sortie sur terrain nous avons constaté un doublement du nombre de serres dans ce projet passant de 24 serres (armatures) à 56 serres.



Dédoublément des serres au niveau du projet



*Réseau goutte à goutte à la charge du concessionnaire
Biskra, M'zirâa, Décembre 2007.*



Cultures maraîchères du projet

Biskra, M'zirâa, Décembre 2007.

4-Projet de R'hayet, **commune:** Doucen, **Wilaya :** Biskra.

Projet d'une superficie arrêtée de 40 Ha, 23 ha sont mis en culture, regroupant 20 concessionnaires soit 2 ha / concessionnaire.

C'est un projet situé en zone venteuse ce qui a causé le déplacement des serres fournies hors périmètres celles sont utilisées à titre personnel hors concession). La parcelle réservée pour la plasticulture n'est donc pas exploitée.

La plantation de djebbar se présente en bon état en général, la plantation fruitière et le maraicher sont à la charge du concessionnaire et présentent de bons résultats.



Culture maraîchère du projet



Seguia et goutte à goutte utilisés parallèlement pour l'irrigation



Etat de la plantation de djebbar.

Biskra, R'hayet, GCA Décembre 2007.

Le réseau goutte à goutte est mal utilisé par les concessionnaires pour l'ensemble des projets de la wilaya de Biskra (d'après les concessionnaires, le goutte à goutte est mal conçu, les débits fournis ne comble pas les besoins et exigences du palmier dattier du moins juste les première années), ils ont de ce fait toujours recours à l'irrigation par système de gravité.

5- Projet : Tamentit / **Commune :** Tamentit

Le projet de Tamentit est une réhabilitation de palmeraie sur 300 Ha, « entretien et réfection de 1 751 foggaras (puits et galeries), entretiens et réfections 34 843 Ml de réseau d'irrigation, réalisation de 12 puits de renforcement de foggaras, 8 Km de brise vent, 7 Km d'aménagement de piste. ».

Les plantations (palmier et maraîchage) sont en bon état de production.

Nous avons également eu un entretien avec le PAPC de la commune de Tamentit et certains bénéficiaires du projet, ils ont signalé que les foggaras sont situées dans des zones où le trafic est dense et que ces dernières sont exposées à l'endommagement et au colmatage.

Une proposition de réhabilitation (restructuration) de 4 foggaras sur 21 opérationnelles a été faite par le PAPC afin de pouvoir réhabiliter la partie sud de la commune de Tamentit soit environ 200 Ha.



GCA, Tamentit , Fevrier2008

6-Projet : Ouled Mahmoud/**Commune** : Metarfa.

Projet abandonné par les concessionnaires (25 bénéficiaires) pour le motif de non paiement des factures d'électricité, échec total de la plantation de palmier, matériel en détérioration et exposé au vol.

Une tentative provisoire de remplacement des concessionnaires a été faite, mais en vain les mêmes contraintes ont persisté (abandon pour motif de non paiement de l'électricité).

Nous nous sommes rendus à l'APC afin de discuter avec le président de cette dernière sur les éventuelles solutions et mesures à prendre concernant ce projet.

Echec du palmier



Réseau d'irrigation déterré et endommagé



Matériels détériorés et exposés au vol



GCA, Metarfa Fevrier 2008.

La proposition de l'ex P/APC était de procéder au remplacement des 25 concessionnaires par deux autres capables de prendre en charge le projet, mais aucune décision n'a été prise dans ce sens jusqu'à aujourd'hui. Il est cependant utile de rappeler l'éloignement du projet par rapport au lieu d'habitation des concessionnaires.

Une autre proposition élaborée par le DSA, qui consistait à faire des puits individuels pour chaque concessionnaire, afin que chacun d'eux puisse évaluer sa propre consommation en électricité.

Proposition : le DP doit établir des mises en demeure à l'encontre des concessionnaires et les communiquer au PAPC qui se chargera de prendre les mesures nécessaires.

Conclusion

Le nombre de communes pauvres touchés par le PMVTC est de 69 communes pauvres soit 32% du total communes GCA évaluées à 217 communes renfermant 116 projets soit 17% du nombre global des projets de mise en valeur.

La plus grande part des projets touché par le programme situés dans les communes pauvres se trouvent dans les zones steppiques soit 31 communes correspondant à la zone dans laquelle la pauvreté est la plus prononcée selon l'étude de l'ANAT en 2001.

Le montant alloué pour ces communes dans PMVTC est de 6,8 Milliards de Da ce qui représente 18% du montant global des projets GCA estimé à 38,5 Milliards de Da.

Les résultats atteints dans ces communes pauvres en matière de :

*SMV réalisées sont de 7% comparées à la SMV total du peut de 27% rapportées au objectifs escomptés dans ces communes.

*Les emplois permanents sont de 20% par rapport au total emploi réalisé du programme et 40% par rapport aux objectifs des communes.

*Les emplois générés sont de 10% par rapport au total emplois du programme et 87% rapportées aux objectifs des dites communes.

Le sondage des DSA chargés de l'initiation des projets a révélé que le critère pauvreté est pris en compte pour le choix des projets mais ne demeure pas le seul.

Pour ce qui est de l'impact du PMVTC sur les bénéficiaires des projets enquêtés il nous a été donné de constater que selon les indicateurs pris pour connaitre leur niveau de bien être, ce dernier a connu une amélioration que ce soit pour :

· Le revenu :

L'impact de la concession sur le revenu des bénéficiaires est relativement bon car 68 % d'entre eux révèlent avoir des revenus moyens et 8% des revenus forts après concession, 24% seulement disent avoir des revenus faibles.

En zone steppique : 4% sont passés du revenu du revenu moyen à fort, 49% du revenu faible à moyen.

En montagne : 9% sont passés du moyen au fort et 48% du faible au moyen.

Au Sahara : 5% sont passés du moyen au fort et 6% du faible au fort.

· Le revenu agricole :

Les résultats par rapport aux revenus agricoles sont les suivants :

8% révèlent avoir des revenus agricoles fort après concession, 68% ont des revenus moyens, et 24% ont des revenus agricoles faibles.

En steppe : 33% sont passés du faible au moyen, 95% qui n'avaient pas de revenu agricole avant la concession réalisent des revenus moyens grâce à celle-ci.

En montagne : 50% qui n'avaient pas de revenu agricole ont un revenu moyen après concession, 66% du faible au moyen, 8% faible au fort, et 15% du moyen au fort.

Sahara : 59 % sont passés du faible au moyen.

- **L'âge de la concession** influe sur le revenu agricole des concessionnaires à savoir :

En steppe : les concessions de deux ans ont permis le passage du revenu de 31% des concessionnaires du faible au moyens, celles de 6 ans a permis à 95% des concessionnaires de réaliser des revenus moyen alors qu'ils ne pratiquaient pas l'agriculture auparavant.

En montagne : les concessions de 6 ans ont permis le passage de 67% des concessionnaires du revenu du faible au moyen.

Au Sahara : les concessions de 8 ans ont permis le passage de 94% concessionnaires du revenu faible à moyen.

- **L'habitat** : la concession a eu un impact positif sur le type et le statut d'habitat des bénéficiaires:

En steppe : 14% des concessionnaires sont passés du type gourbi à maison, 12% logés gratuitement dans la maison de leur parents sont maintenant propriétaires.

En montagne : 53% étaient locataires et sont devenus propriétaires après concession.

Au Sahara : 48% sont passés du goubi au haouch.

- **L'alimentation** : les concessionnaires grâce à la concession affirment qu'ils consomment plus de viande depuis la concession avec 53%, 52% disent qu'ils consomment aussi plus de légumes.

- **Activités du concessionnaire** : la concession a contribué à la création de l'emploi et à l'absorption du taux de chômage à savoir :

Dans la steppe, 96% des concessionnaires étaient au chômage avant la concession, 91% en montagne et 87% au Sahara.

Les plantations dans les projets enquêtés à impacts positifs ont été choisis par les concessionnaires soit 82% des concessionnaires disent qu'ils l'ont adopté de leur propre gré et qu'elles ne leur ont pas été imposées par la GCA, 18% disent qu'ils se sont vus obligés d'opter pour telle ou telle plantation ; il s'agit dans la majorité des cas des concessionnaires de la zone steppique.

Quant à l'état de la plantation, 87% des concessionnaires disent que leurs plantations sont en bon état de production.

L'utilisation de l'aspersion et du goutte à goutte : 42% des concessionnaires continuent à utiliser l'aspersion et 80% continuent à se servir du goutte à goutte ; il s'agit des concessionnaires qui savent se servir de l'un ou de l'autre.

Les concessionnaires ayant investi par le biais de la concession sont de 52%. L'apport des bénéficiaires dans la réalisation de leur concession, souvent en nature, constituent 53% et 43% des concessionnaires en contribuent en nature et en argent.

Deuxième partie : l'évaluation de l'efficacité du PMVTC

CHAPITRE 1 : Analyse financière globale du PMVTC

Introduction

Qu'est ce que l'efficacité ?

Aux termes (rendement, coût-efficacité), elle concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel) ; il s'agit donc d'abord de comprendre le coût des effets produits.

Mesure de l'efficacité :

L'efficacité concerne donc la relation entre coût et avantage : les ressources ont-elles bien été mobilisées, de façon optimale, en temps voulu et au moindre coût ? Les résultats acquis ont-ils été à la mesure des sommes dépensées ? L'efficacité touche souvent à des questions d'organisation interne ou d'efficacité organisationnelle.

Il n'y a pas de réponse simple à la question de l'efficacité ni un mode d'évaluation précis. Elle peut se mesurer par exemple en comparant les délais qui ont été nécessaires pour les différentes étapes du cycle de projet subventionné.

Ces indicateurs peuvent ensuite être comparés à la performance d'autres programmes, politiques ou organisations, par exemple nationaux ou à d'autres organismes travaillant avec les mêmes instruments mais sur d'autres domaines. Il est indispensables pour l'évaluateur d'avoir accès à ces données qui normalement devraient exister au sein des organismes financeurs (mais qui très souvent sont absents réclamant ainsi un gros travail d'identification et de recueil de données).

Indicateur d'Efficacité = (rapidité des procédures, par exemples délais entre approbation d'un projet et mise en place de financement).

Au sein d'une évaluation l'efficacité concerne généralement trois niveaux :

L'efficacité de la production des **réalisations**, pour les niveaux projet, programme et organisation :

Il s'agit de comprendre l'ensemble des coûts administratifs nécessaires pour administrer un programme ou pour en produire les réalisations.

-Le coût pour produire les **résultats** :

Les résultats concernent les avantages directs du programme, pour les bénéficiaires directs. Il s'agit de mesurer l'ensemble des coûts et avantages liés à chacun des résultats, y compris les coûts occasionnés par la participation des bénéficiaires.

-L'efficacité de la production des **impacts globaux** est généralement difficile à apprécier à un coût raisonnable, mais mériterait tout de même d'être analysée dans la

mesure où elle permet de poser la question du coût relatif du programme et pour les autres interventions de la production d'un effet.

Documents utiles à l'évaluation de l'efficacité :

*Les textes liés à la politique ou programme à évaluer ;

*Les éléments de la comptabilité analytique au sein de l'organisation gestionnaire ;

*Les éléments de suivi de la gestion du programme ;

*Des données ou indicateurs concernant les éléments suivants :

-Le rapport entre frais de fonctionnement (les ressources de gestion de programme) et frais d'intervention (ensemble de la contribution aux projets)

-Le rapport entre investissement fait (contribution de l'Etat), et le coût total des projets soutenus (c'est-à-dire y compris ce que les bénéficiaires ou d'autres acteurs ont investi).

-Les délais de montage ou de traitement des dossiers, ce qui nous informe sur l'efficacité interne du système de gestion, et qui peut avoir un impact sur le comportement des partenaires du programme

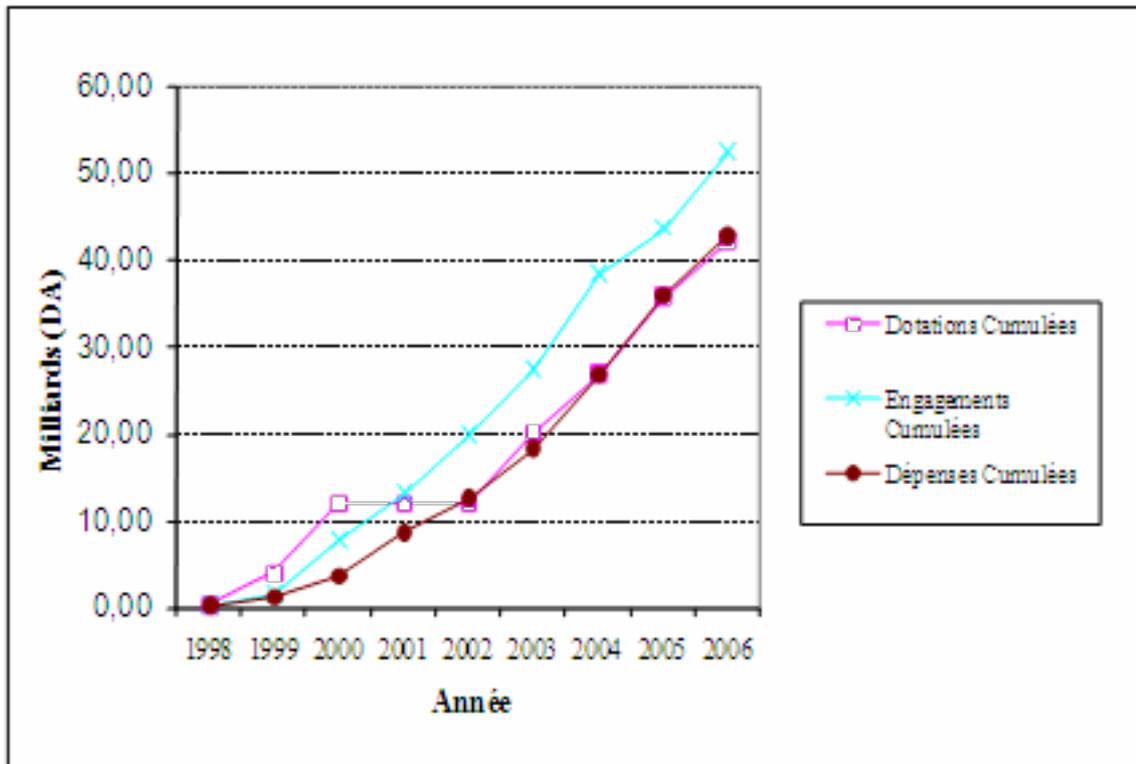
(délais dans la chaîne : appel d'offre, réception des dossiers, évaluation des dossiers, sélection effective, information des soumissionnaires, notification des contrats, paiements).

-Le nombre de projets acceptés sur le nombre de projets rejetés (ce qui renseigne à la fois sur le ciblage et l'effort mis par les partenaires dans la proposition)

-La taille de projet (qui peut nous renseigner sur un éventuel éparpillement financier)

I Dotations, engagements et dépenses du PMVTC

Le schéma ci-dessus révèle l'existence de trois phases :



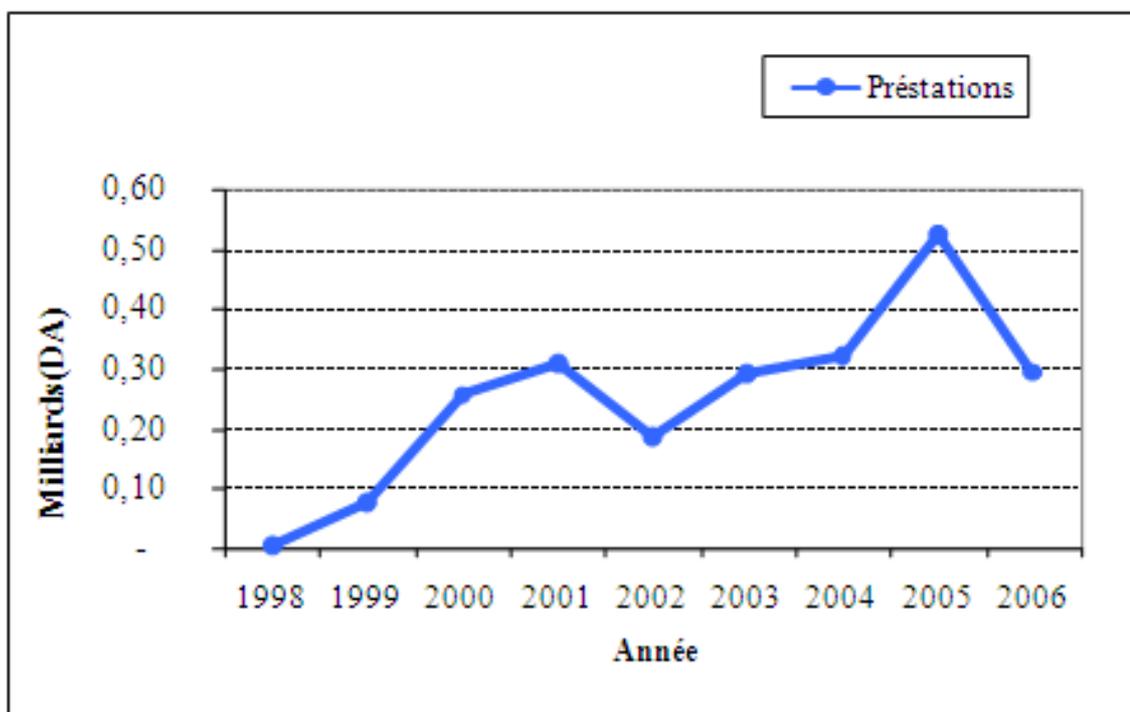
Graphique n°54: Evolution des dotations, des dépenses et des engagements

- La première phase** : commence de l'année de démarrage du PMVTC à l'année 2 000, dans laquelle on distingue une évolution croissante des dotations, des engagements et des dépenses d'où la convergence des trois courbes jusqu'à l'année 2 000, où les décaissements annuelles étaient largement en deçà (2,4 Milliards de DA) par rapport aux engagements estimés à 6,1 M de DA et aux dotations évaluées à 8 Milliards de DA en cette même année.
- La deuxième phase** : entre 2 000 et 2 002, durant laquelle il n'y a pas eu de dotations, les dépenses annuelles ont été estimées à 5milliards de DA en 2 001 et 3,9 milliard de DA en 2 002. Les engagement annuels, quant à eux, sont estimés à 5,3 Milliards de DA en 2001 à 6,7 Milliards de DA en 2002.
- La troisième phase** : allant de 2002 à 2006 se traduisant par une hausse significative des dépenses, celles-ci sont évaluées à 9,2 M de DA pour l'année 2005 (soit 21% des dépenses totales) pendant que les dotations restent en deçà et sont de 8,9 milliard de DA pour la même année. De même, pour l'année 2006, où les dotations ont atteint 6,4 M de DA, les dépenses pour cette même année ont été évaluées à 6,8 M de DA ce qui ralentit l'état d'avancement du PMVTC.

| Année | Dotations | | Engagements | | Dépenses | | Taux d'utilisation du FNMVTC | |
|--------------|--------------|----------|--------------|---------|--------------|----------|------------------------------|--------|
| | Annuelles | Cumulées | Annuelles | Cumulés | Annuelles | Cumulées | e/a | f/b |
| | a | b | c | d | e | f | | |
| 1998 | 0,35 | 0,35 | 0,11 | 0,11 | 0,17 | 0,17 | 48,86 | 48,86 |
| 1999 | 4,00 | 4,00 | 1,39 | 1,50 | 0,98 | 1,16 | 24,57 | 28,88 |
| 2000 | 8,00 | 12,00 | 6,18 | 7,68 | 2,44 | 3,59 | 30,48 | 29,95 |
| 2001 | 0,00 | 12,00 | 5,38 | 13,06 | 5,05 | 8,64 | - | 72,02 |
| 2002 | 0,00 | 12,00 | 6,70 | 19,76 | 3,92 | 12,56 | - | 104,68 |
| 2003 | 8,00 | 20,00 | 7,60 | 27,36 | 5,68 | 18,24 | 70,95 | 91,19 |
| 2004 | 6,81 | 26,81 | 10,96 | 38,32 | 8,54 | 26,78 | 125,41 | 99,88 |
| 2005 | 8,91 | 35,72 | 5,32 | 43,63 | 9,21 | 35,98 | 103,33 | 100,74 |
| 2006 | 6,44 | 42,16 | 8,82 | 52,46 | 6,88 | 42,87 | 106,93 | 101,68 |
| TOTAL | 42,16 | | 52,46 | | 42,87 | | | |

Tableau n°39 : Dotations, engagements, et dépenses du PMVTC. (Milliards de DA)
(Source, fait par nous même à partir des données de la GCA).

II Evolutions des prestations de la GCA



Graphique n°55 : Evolution des prestations "chiffre d'affaire" de la GCA

Le chiffre d'affaires de la GCA provient des inscriptions des projets et des décaissements, soit 2,5 % du montant de chaque projet inscrit et 3% du montant de chaque

action réalisée, cependant la courbe des dépenses illustrée ci-dessous présentent la même allure que celle des prestations de la GCA. Ceci dit, elle présente trois phases :

- **De 1998 à 2001** : où les prestations de la GCA ont connu une augmentation croissante 3 924 898,31DA en 1998 et 308 568 307,68DA en 2001, correspondant d'une part aux dépenses effectuées pendant cette période 172 332 661,96 DA en 1998 et 5 048 186 623,69 DA en 2001, Aussi, d'autre part au nombre de projet qui est passé de 58 projets à 180 projets en 2001.
- **De 2001 à 2002** : les prestations ont baissé et sont passées à 185 717 887,40 DA en 2002 car les dépenses ont elles aussi baissées pendant cette année et sont passées à 3 919 600 553,29 DA, le nombre de projet diminue lui aussi passant de à 123 projet en 2002.
- **De 2002 à 2005** : les prestations de la GCA ont connu une grande augmentation allant à 523 610 011,16 DA en 2005, car cette année même a connu de grandes réalisations allant à 9 206 438 286,04 DA soit 21% des dépenses projets de la GCA, même si les inscriptions ont baissé d'une manière significative pendant cette période.
- **De 2005 à 2006** : les prestations ont connu une baisse soit 292 655 166,68 DA en 2006 car les réalisations en cette date ont enregistré une baisse et sont estimées à 6 880 699 894,81 DA.

III Investissements et dépenses des projets de MVTC

| Zone naturelle | Commune | Projet | Montant (DA) | 70 % | Part réelle de l'Etat (DA) | Taux ²³ (%) | Dépense (DA) | Taux ²³ (%) |
|----------------------|----------------|------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| Steppe | irrigué | | | | | | | |
| | 59 | 152 | 26 396 490 075 | 18 477 543 052 | 20 233 313 534 | 77 | 14 349 728 855,93 | 71 |
| | sec | | | | | | | |
| | 16 | 55 | 4 628 455 840 | 3 239 919 088 | 4 423 403 730 | 96 | 2 421 807 198 | 55 |
| \$/Total 1 | 75 | 207 | 31 024 945 915 | 21 717 462 140 | 24 656 717 264 | 79 | 16 771 536 054,12 | 68 |
| Montagne | irrigué | | | | | | | |
| | 30 | 65 | 7 645 275 653 | 5 351 692 957 | 5 894 083 040 | 77 | 4 242 601 026,88 | 72 |
| | sec | | | | | | | |
| | 68 | 267 | 17 371 170 799 | 12 159 819 559 | 13 136 424 589 | 76 | 7 401 612 685 | 56 |
| \$/Total 2 | 98 | 332 | 25 016 446 452 | 17 511 512 516 | 19 030 507 630 | 76 | 11 644 213 711,76 | 61 |
| Sahara | irrigué | | | | | | | |
| \$/Total 3 | 44 | 154 | 22 649 772 168 | 15 854 840 518 | 19 957 604 038 | 88 | 10 078 363 566,86 | 50 |
| Total Général | 217 | 693 | 78 691 164 535 | 55 083 815 175 | 63 644 828 932 | 81 | 38 494 113 332,73 | 60 |

Tableau n°40 : Investissements et dépenses des projets répartis par zone naturelles

(Source : fait par nous même à partir des données de la GCA, Décembre 2006).

Le tableau suivant indique que la contribution de l'Etat aux projets de MVTC a été estimée à 70 %, néanmoins la contribution effective de l'Etat est évaluée à 81%. Des dépassements considérables par rapport à la couverture prévue de l'Etat pour les projets concession sont enregistrés dans le Sahara avec 88 % du taux de participation de l'Etat au financement des projets, suivi de la steppe et de la montagne avec respectivement 79 et 76 %.

Ces dépassements dans l'apport de l'Etat (70%) sont justifiés d'une part par le recours aux restructurations des projets, une opération à laquelle la GCA fait souvent appel pour la réalisation de ces projets.

D'autre part, par les projets agropastoraux dont la couverture est totale, c'est-à-dire une subvention complète de l'Etat (à 100%) des projets de mise en valeur à cause de l'absence de concessionnaires dans ce type de projet.

| Zone naturelle | Projet | Montant (DA) | Part réelle de l'Etat (DA) | Taux (%) | Dépenses (DA) | Taux (%) |
|----------------|--------|-------------------|----------------------------|----------|------------------|----------|
| Steppe | 58 | 6 295 410 917,00 | 6 295 410 917,00 | 100 | 3 865 446 753,26 | 61 |
| Montagne | 34 | 3 748 007 239,40 | 3 748 007 239,40 | 100 | 2 502 454 542,75 | 67 |
| Sahara | 29 | 4 247 672 872,62 | 4 247 672 872,62 | 100 | 790 770 024,81 | 19 |
| Total | 121 | 14 291 091 029,02 | 14 291 091 029,02 | 100 | 7 158 671 320,82 | 50 |

Tableau n°41 : Répartition des investissements et dépenses par zone naturelle des projets agropastoraux du PMVTC.

(Source : fait par nous même à partir des données de la GCA, Décembre 2006).

Leur nombre est de 121 soit 17% du portefeuille projets, ils occupent 22,5% de la part réelle de l'Etat dans le financement des projets, leurs dépenses évaluées à 7,1 Milliards de DA soit 20% des dépenses totales des projets de MVTC.

IV Restructuration des projets

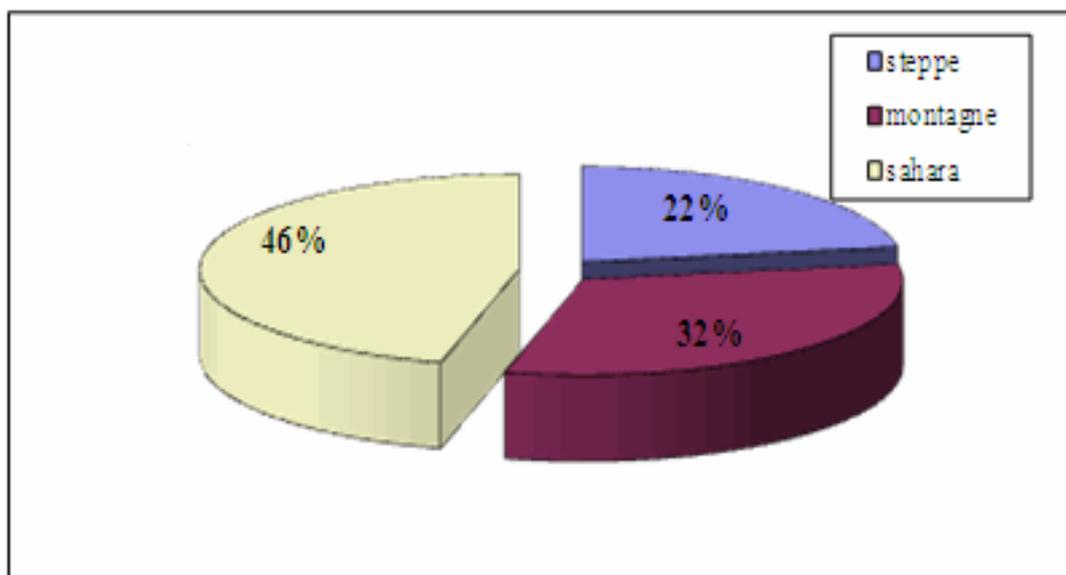
Cet écart est du aux restructurations (réévaluation) des projets, ce qui est illustrée dans le tableau ci-dessous.

| Zone naturelle | projet | Nbre derest | Montant initial (DA) | Part de l'Etat initiale (Avant restructuration) | Montant final (DA) | Part de l'Etat finale (Après restructuration) | Ecart Montant (DA) | Ecart part de l'Etat (DA) |
|----------------------|----------------|-------------|-----------------------|---|-----------------------|---|-----------------------|---------------------------|
| Steppe | Irrigué | | | | | | | |
| | 54 | 61 | 8 986 803 000 | 6 297 173 977 | 11 255 825 201 | 9 844 366 124 | 2 269 022 201 | 3 547 192 148 |
| | sec | | | | | | | |
| | 3 | 3 | 152 280 000 | 106 596 000 | 262 319 427 | 221 615 417 | 110 039 427 | 1 15 019 417 |
| S/Total 1 | 57 | 64 | 9 139 083 000 | 6 403 769 977 | 11 518 144 628 | 10 065 981 541 | 2 379 061 628 | 3 662 211 565 |
| Montagne | irrigué | | | | | | | |
| | 24 | 31 | 3 374 796 000 | 2 362 357 200 | 3 447 888 080 | 2 983 171 452 | 180 586 080 | 696 060 052 |
| | sec | | | | | | | |
| | 54 | 56 | 3 657 439 697 | 2 555 812 000 | 4 213 449 129 | 3 430 081 040 | 555 989 432 | 874 269 040 |
| S/Total 2 | 80 | 87 | 7 032 235 697 | 4 918 169 200 | 7 661 337 209 | 6 413 252 492 | 736 575 512 | 1 570 329 092 |
| Sahara | irrigué | | | | | | | |
| | 117 | 151 | 10 647 591 406 | 7 546 262 346 | 18 321 268 125 | 16 056 040 983 | 7 673 676 719 | 8 509 778 637 |
| S/Total 3 | 117 | 151 | 10 647 591 406 | 7 546 262 346 | 18 321 268 125 | 16 056 040 983 | 7 673 676 719 | 8 509 778 637 |
| Total Général | 254 | 302 | 26 818 930 103 | 18 868 201 523 | 37 500 749 962 | 32 535 275 016 | 10 789 313 860 | 13 742 319 294 |

Tableau n°42 : les restructurations des projets de mise en valeur répartis par zone naturelle

(Source : fait par nous même à partir des données de la GCA, Décembre 2006).

La restructuration peut être une addition d'une action qui n'était pas prévue dans la fiche de synthèse, ou bien une réévaluation souvent en hausse des coûts d'actions déjà prévues.



Graphique n°56 : Répartition du nombre de projets restructurés par zone naturelle

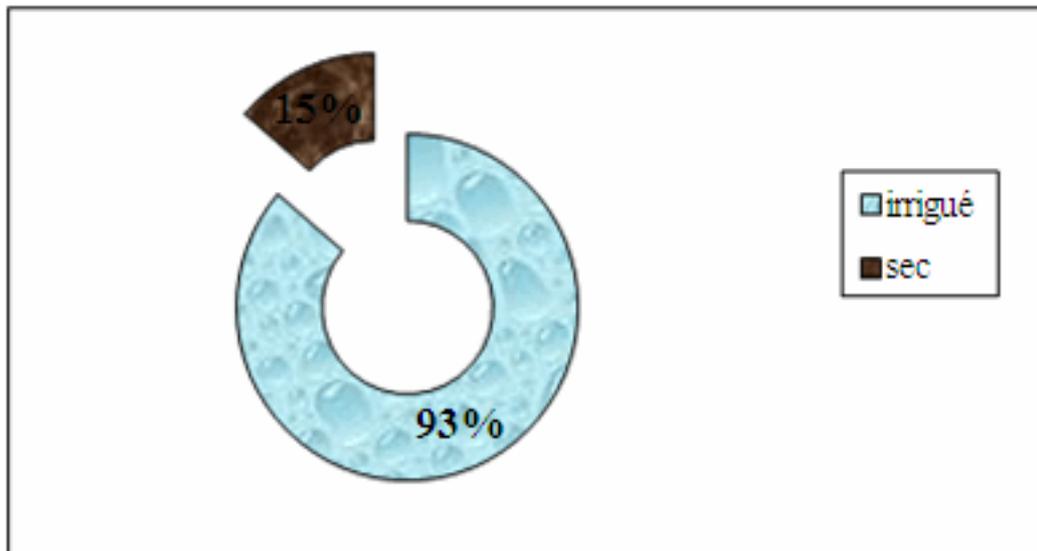
Le nombre de projets restructurés s'élève à 254 projets répartis à travers les trois zones naturelles, celui des restructurations a atteint 302 allant parfois jusqu'à trois restructurations pour le même projet.

L'écart dans le montant global des périmètres a été évalué à environ 10,7 milliards de (DA), quand à l'écart dans la contribution de l'Etat il est de 13,7 milliards de (DA).

Le Sahara a fait l'objet du plus grand nombre de projets restructurés estimé à 117 projets soit 46% du portefeuille de projets restructurés. Dans cette zone, le montant de la restructuration occupe 71% du montant global de celle-ci. La part de l'Etat a marqué un écart de 8,5 Milliard de DA après restructuration soit 62% de l'écart global dans l'apport de l'Etat enregistré après restructuration.

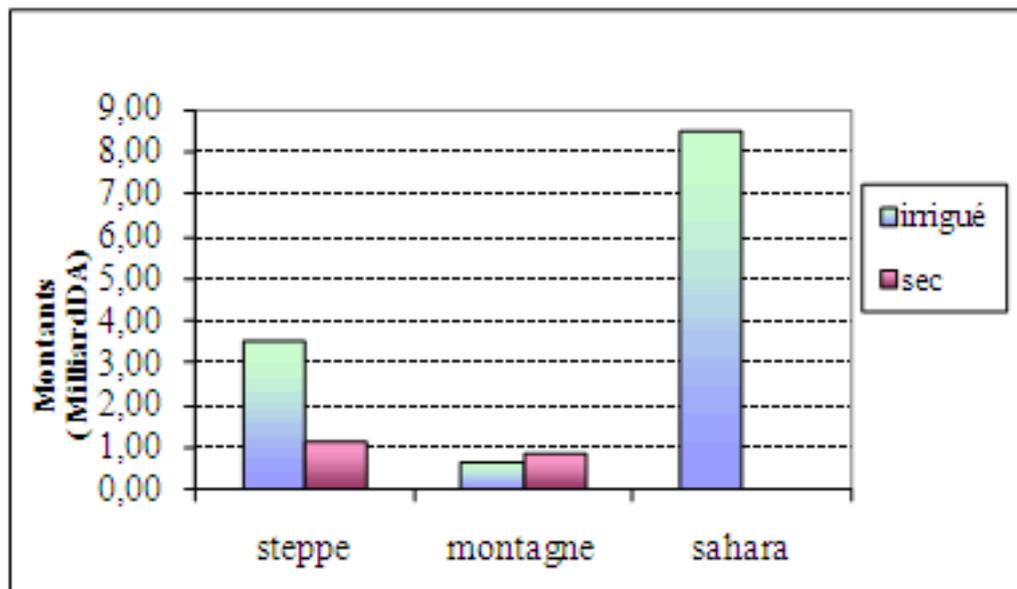
En montagne la part des projets restructurés est de 31,5%, l'écart dans le montant global des projets après restructuration est estimé à 736 575 512 DA soit 6,8 % du total de la restructuration, l'écart dans le part de l'Etat est estimé à 11% du total des restructurations dans la part de l'Etat.

La steppe avec 22,4% des projets restructurés, occupe 22% des restructurations par rapport aux montant global des projets et 26% par rapport aux montants de restructuration liés à la part de l'Etat.



Graphique n°57 : Répartition des montants de restructurations « par rapport à la part de l'Etat » par mode de conduite de projet

Les résultats indiquent que les montants les plus élevés pour les restructurations ont été enregistrés dans les projets conduits en irrigué dans les zones steppiques et sahariennes soit respectivement 12,75Milliards de DA pour l'irrigué et 2 Milliards de DA pour le sec.



Graphique n°58 : Répartition des montants de restructuration « part de l'Etat » par zone naturelle

Les restructurations dans ces zones ont concerné les ouvrages hydrauliques d'une manière prépondérante tels que les forages, bassins d'accumulation, puits, réseau d'irrigation, l'ajout de certaines actions dans le sud comme la fourniture de serres, et de palmier aux concessionnaires, l'électrification a également fait souvent l'objet de restructuration. Cette dernière résulte en priorité des études d'exécution faites souvent d'une manière trop sommaire

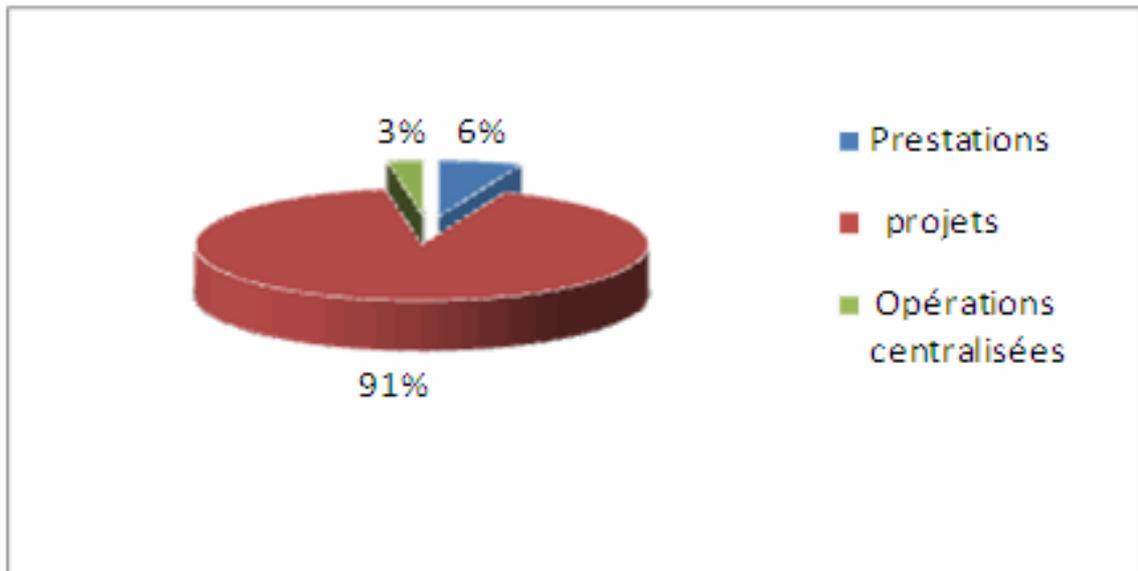
V Investissements, dotations, dépenses du PMVTC

| | | Montant (Da) |
|--|--------------------------------|--------------------------|
| Consommation financière globale | Prestations G.C.A. | 2 534 239 266,64 |
| | Projets | 38 494 113 332,97 |
| | Opérations centralisées | 1 086 710 150,54 |
| | Total | 42 115 062 750,15 |
| Engagements | | 51 407 229 690,16 |
| Investissement (part de l'Etat) | | 63 560 611 746,31 |
| Dotations | | 42 155 950 000,00 |

Tableau n°43 : Consommations globales, engagements, investissements et dotations des projets

(Source GCA, Décembre 2006).

Les dotations estimées à 42 Milliards de DA ont été consommées dans leur totalité pour la réalisation des projets ; la part de l'Etat a été évaluée à 63,5 Milliards de DA pour la couverture des projets ce qui confère à la GCA une large marge de manœuvre par rapport aux engagements estimés à fin Décembre 2006 à 51,4 Milliards de DA.



Graphique n°59: Répartition des dépenses entre les prestations, les projets, et les opérations centralisées.

Le tableau ci-dessous indique que les dotations allouées à la mise en œuvre du programme sont évaluées à 42 Milliards de DA. Ce montant a fait l'objet de consommation totale pour la réalisation des projets de MVTC dont 9% utilisés pour la réalisation des opérations centralisées qui renferment : les études de faisabilité et d'exécution réalisées par

le B.N.E.D.E.R, la fourniture de plants, l'apiculture et l'aviculture, appelées ainsi car elles ont fait des le départ l'objet de gestion centralisée par la Direction Générale de la GCA.

VI Les dépenses par zone naturelle et par mode de conduite de projet

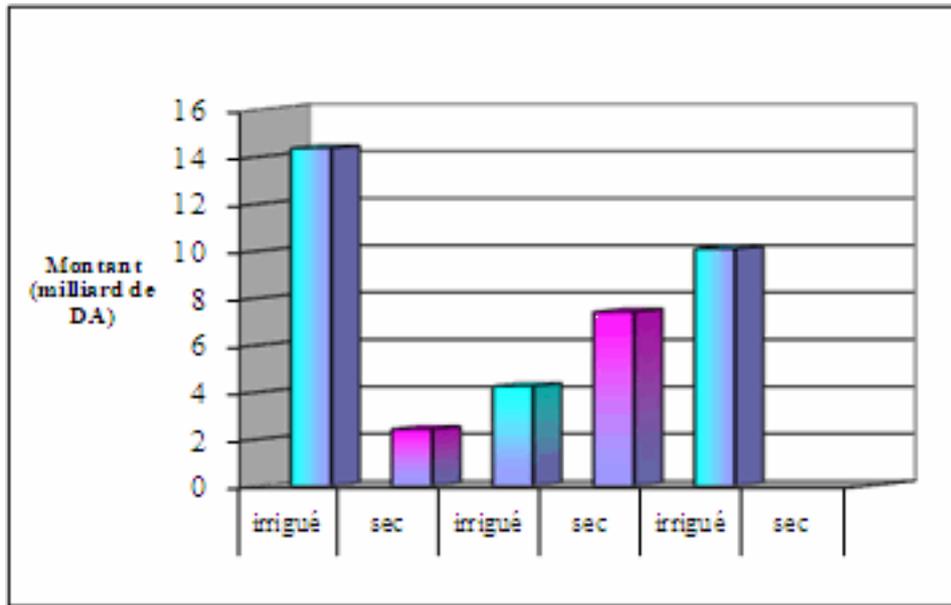
| Zone naturelle | Mode conduite | Nombre de projet | SMV (Ha) | concessions créées | Dépenses totales (DA) | Taux ²² (%) | Taux ²³ (%) |
|----------------------|---------------|------------------|-------------------|--------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|
| Steppe | irrigué | 152,00 | 51 117,46 | 3 982,00 | 14 349 728 855,93 | | 50 |
| | sec | 55,00 | 285 002,00 | 325,00 | 2 421 807 198,19 | | 25 |
| Total 1 | | 207,00 | 336 119,46 | 4 307,00 | 16 771 536 054,12 | 44 | |
| Montagne | irrigué | 65,00 | 28 640,31 | 3 594,00 | 4 242 601 026,88 | | 15 |
| | sec | 267,00 | 111 739,08 | 10 979,00 | 7 401 612 684,88 | | 75 |
| Total 2 | | 332,00 | 140 379,39 | 14 573,00 | 11 644 213 711,76 | 30 | |
| Sahara | irrigué | 154,00 | 14 821,36 | 4 108,00 | 10 078 363 566,86 | | 35 |
| | sec | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | 0 |
| Total 3 | | 154,00 | 14 821,36 | 4 108,00 | 10 078 363 566,86 | 26 | |
| Total irrigué | | 371,00 | 94 579,13 | 11 684,00 | 28 670 693 449,66 | 74 | |
| Total sec | | 322,00 | 396 741,08 | 11 304,00 | 9 823 419 883,07 | 26 | |
| Total général | | 693,00 | 491 320,21 | 22 988,00 | 38 494 113 332,73 | 100 | |

Tableau n°44 : Les dépenses des résultats par zone naturelle et mode de conduite de projet

(Source fait par nous même à partir des données de la GCA, Décembre 2006).

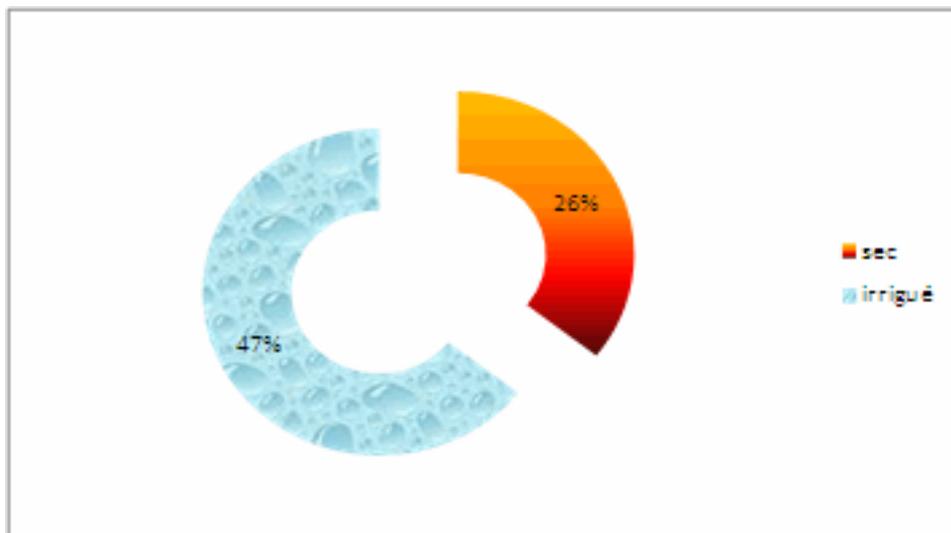
Les résultats indiquent que les projets conduits en irrigué occupent 74% soit 28,7 Milliards de DA du montant global des dépenses estimé à 38, 5 Milliards de DA, ceux en sec n'occupent que 26% dumontant global soit 9,8 Milliards de DA.

L'écart dans les dépenses entre les projets en irrigué et en sec s'explique par les coûts élevés des actions hydrauliques à savoir : les forages, les équipements, les bassins et les réseaux d'irrigation (goutte à goutte et aspersion), ainsi que l'électrification.



Graphique n°60 : Répartition des dépenses par zone naturelle et par mode de conduite de projet

Les zones steppiques ont enregistré 44 % du montant global des dépenses à cause du nombre élevé des projets en irrigué qui occupent à eux seuls 38 % du montant global des dépenses, suivies de la montagne avec 30% (réparties entre 9% pour l'irrigué et 21% pour le sec) et au sud avec une part de 26% de dépenses réservées à ses projets en irrigué.



Graphique n°61 : Répartition des dépenses par mode de conduite de projet

| GROUPE D' ACTIONS | MONTANT (DA) | % |
|---|-------------------|-------|
| 1-OUVRAGES HYDRAULIQUES | 32 810 671 577,99 | 44,6% |
| 2-CULTURES ET PLANTATIONS | 21 161 575 136,16 | 29% |
| 3-TRAVAUX DU SOL | 6 033 233 537,98 | 8,2% |
| 4-TRAVAUX DE DEFENSE ET RESTAURATION DES SOLS | 4 598 413 765,62 | 6,25% |
| 5-ELECTRIFICATION | 3 532 263 366,33 | 4,8% |
| 6-DESENCLAVEMENT | 2 369 876 157 | 3,2% |
| 7-PETITS ELEVAGES | 1 367 682 787,16 | 1,9% |
| 8-TRAVAUX DE CADASTRE | 914 338 105,76 | 1,2% |
| 9-AUTRES (SERRES) | 747 131 152 | 1,02% |
| TOTAL GENERAL | 73 535 185 586,00 | 100% |

Tableau n°45 : Les montants alloués pour la réalisation des actions de mise en valeur
(Source GCA, Décembre 2006)

Le tableau ci dessus montre que 45 % du montant alloué à la réalisation du programme est détenu par les ouvrages hydrauliques soit 33 Milliards. Viennent ensuite les plantations occupant 26 % du montant global soit 21 Milliards, ce qui leur confère des places éminentes dans le programme de mise en valeur des terres par la concession.

4-1 Dépenses par projet, concession et hectare mis en valeur

| Zone naturelle | Nature des plantations | Dépenses par projet | Dépenses par ha | Dépenses par concession |
|-------------------------|------------------------|----------------------|-------------------|-------------------------|
| Steppe | irrigué | 94 406 110,89 | 280 720,69 | 3 603 648,63 |
| | sec | 44 032 858,15 | 8 497,51 | 7 451 714,46 |
| Moyenne 1 | | 81 021 913,30 | 49 897,55 | 3 894 018,12 |
| Montagne | irrigué | 65 270 785,03 | 148 133,91 | 1 180 467,73 |
| | sec | 27 721 395,82 | 66 240,14 | 674 160,91 |
| Moyenne 2 | | 35 072 932,87 | 82 948,17 | 799 026,54 |
| Sahara | irrigué | 65 443 919,27 | 679 989,12 | 2 453 350,43 |
| | sec | 0 | 0 | 0 |
| Moyenne 3 | | 65 443 919,27 | 679 989,12 | 2 453 350,43 |
| Moyenne irriguée | | 77 279 497,17 | 303 139,75 | 2 453 842,30 |
| Moyenne sec | | 30 507 515,16 | 24 760,28 | 869 021,57 |
| Moyenne général | | 55 547 061,09 | 78 348,32 | 1 674 530,77 |

Tableau n°46 : Dépenses par projet, hectare et par concession réparties par zone naturelle

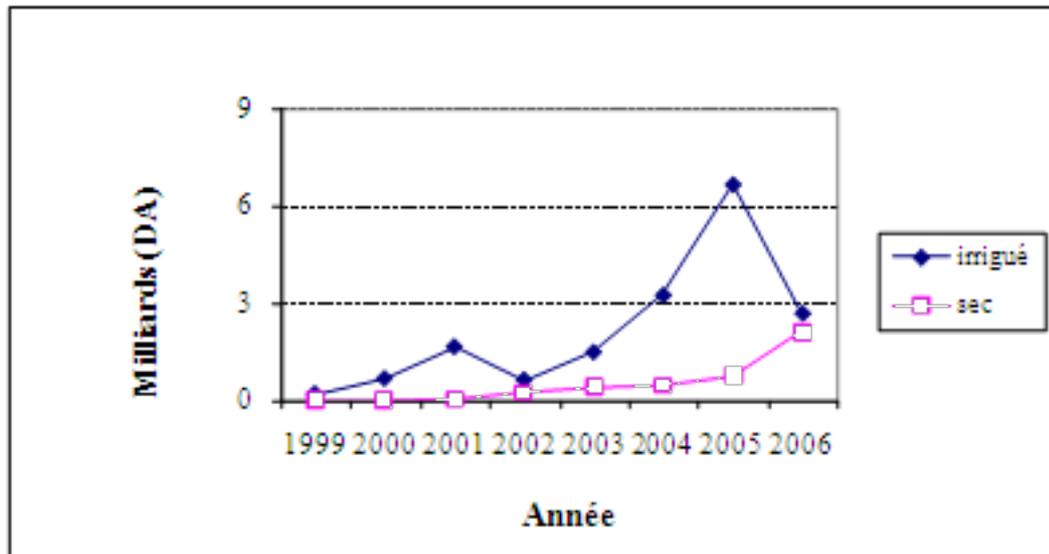
(Source, fait par nous même à partir des données de la GCA, Décembre 2006

Le tableau ci-dessous indique en moyenne les coûts de l'exploitation, du projet, et de l'hectare mis en valeur à travers les ZN, il est cependant évident que ces deniers coûtent plus chers en irrigué qu'en sec.

Les résultats révèlent que le coût de l'hectare en irrigué au Sahara est de 679 989,12 DA trois fois plus cher que celui en steppe estimé en moyenne à 280 720,69DA, ceci dit il est possible de mettre en valeur trois fois plus de terres en steppe en irrigué qu'au Sahara. En montagne, l'irrigué coûte 148 133,91DA.

Quant à l'hectare mis en valeur en sec en montagne il coûterait 66 240,14 DA, alors qu'en steppe il serait estimé à 8 497,51DA soit six fois plus cher qu'en montagne.

4-2 Evolution des dépenses en zone steppique



Graphique n°62 : Evolution des dépenses des projets en steppe

Les dépenses effectuées en zone steppiques sont estimées à 16,7 Milliards de DA, dont la plus grande partie a été attribuée aux projets conduits en irrigué soit 85% du dépenses totales de la steppe. Les dépenses en sec sont estimées à 2,4 Milliards de DA dans cette zone.

L'évolution des dépenses liées à la réalisation des projets en steppe par année a révélé que le maximum des dépenses a été atteint en 2005 correspondant à 7,4 Milliards de DA dont 6,6 Milliards de DA reviennent à l'irrigué. Les dépenses des projets en sec ont atteint le maximum en 2006 avec 2,1 Milliards de DA.

4-3 Délais de réalisation des projets clôturés dans les zones steppiques

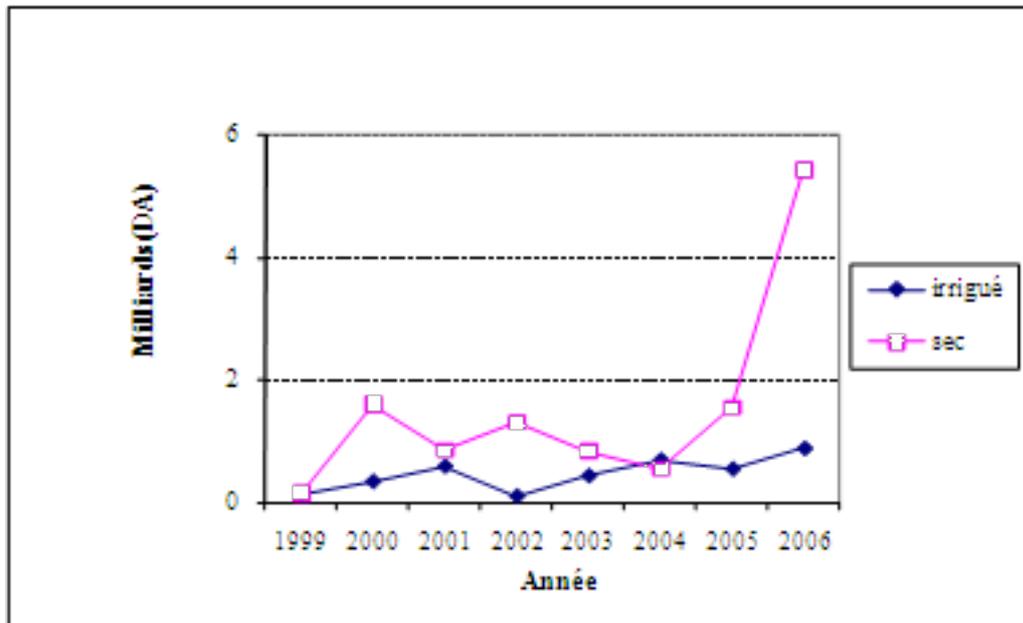
Les durées de réalisation illustrées dans le tableau ci-dessous ont largement dépassé les délais prévus dans cette zone. Le nombre de projets est de 207 projets à fin 2006 dans cette zone, 16 projets sont clôturés à hauteur des réalisations.

Les contraintes de mise en œuvre seront abordées en détails dans dernière partie de l'étude

| Z.N | Wilaya | Commune | Projet | Date d'inscription | Délai (mois) | Date de clôture | Type de clôture | |
|---------------|----------------|---------------------|-------------|--------------------|--------------|-----------------|---|--|
| Steppe | irrigué | | | | | | | |
| | Laghouat | Aflou | Kef El tir | avr-03 | 18 | 28/12/2005 | à hauteur des réalisations (en l'état) | |
| | Laghouat | Hadj Mechri | El Thania | avr-03 | 18 | 28/12/2005 | | |
| | Laghouat | Sebgag | El Gaâda | avr-00 | 12 | 28/12/2005 | | |
| | Laghouat | Taouiala | El Dhaia | avr-03 | 12 | 28/12/2005 | | |
| | Laghouat | | Bouachiche | avr-03 | 18 | 28/12/2005 | | |
| | 1 | 4 | 5 | | | | | |
| | Médéa | Boughezoul | Boughezoul | janv-99 | 36 | 28/12/2005 | | |
| | Médéa | Chahbounia-Bouaïche | Chahbounia | janv-99 | 36 | 28/12/2005 | | |
| | 1 | 2 | 2 | | | | | |
| | M'sila | Djebel Messaâd | Chiha | avr-00 | 18 | 28/12/2005 | | |
| | M'sila | Hamman Dalaâ | El Guettaf | sept-00 | 18 | 28/12/2005 | | |
| | M'sila | Maâdid | Oued djelf | juil-02 | 12 | 28/12/2005 | | |
| | M'sila | Medjedel | Boumahdi | avr-00 | 18 | 25/02/2006 | | |
| | M'sila | Ouled Slimane | Bhair echih | juil-02 | 12 | 28/12/2005 | | |
| | M'sila | Sidi Ameur | Belaârougue | avr-00 | 18 | 28/12/2005 | | |
| | 1 | 6 | 6 | | | | | |
| | Tiaret | Serguine | El Kraine | sept-03 | 18 | 25/02/2006 | | |
| | Tiaret | | Reg 1 | sept-03 | 18 | 25/02/2006 | | |
| | Tiaret | | Z'Ghamich | sept-03 | 18 | 25/02/2006 | | |
| 1 | 1 | 3 | | | | | | |
| Total | 4 | 13 | 16 | | | | | |

Tableau n°47 : Délais de réalisations des projets clôturés des projets en steppe (Source GCA, Décembre 2006).

4-4 Evolution des dépenses en zone de montagne



Graphique n°63 : Evolution des dépenses des projets en montagne

Les dépenses pour la réalisation des projets en montagne ont coûté 11,6 Milliards de DA soit 30% du montant global des dépenses ; les dépenses en irrigué ont été estimées à 4,2 Milliards de DA et à 7,4 M de DA pour de sec soit 75 % des dépenses totales en sec du PMVTC.

L'évolution des dépenses en montagne par année indique que les dépenses maximales ont été réalisées en 2006 avec 5,4 M de DA pour le sec 86 % du montant global des dépenses dans la zone.

4-5 Délais de réalisation des projets clôturés en montagne

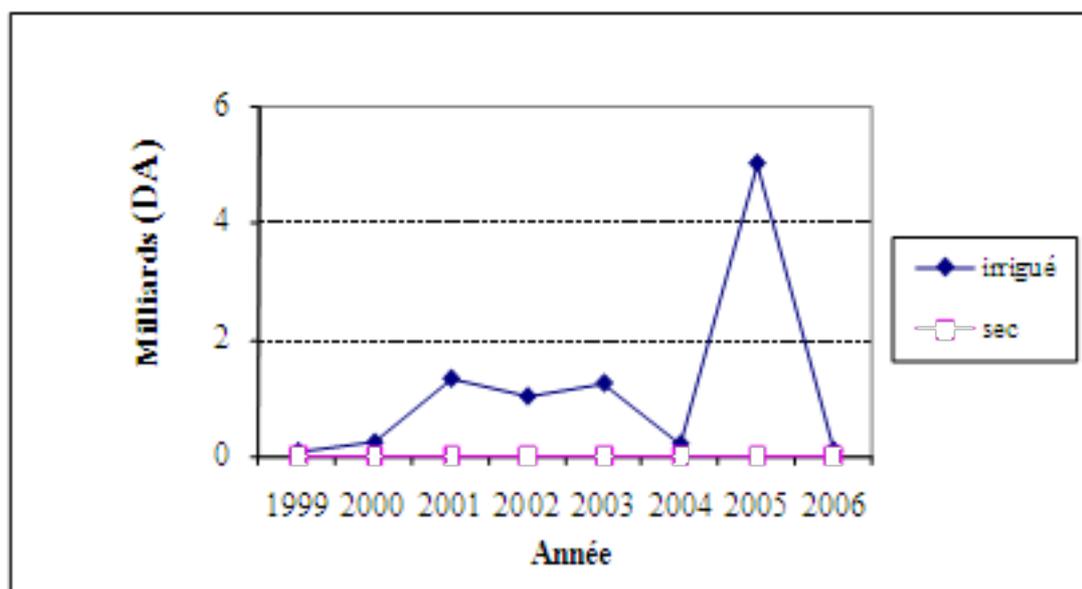
Le tableau ci-dessous indique les dates d'inscription et de clôture des projets clôturés en steppe. Il s'agit pour la plupart d'anciens projets inscrits en 1999- 2000 (date de démarrage du programme) dont les délais de réalisation prévus n'excédaient pas 24 mois. Il est aussi important de rappeler qu'ils ont fait l'objet de clôture à hauteur des réalisations donc inachevés pour la majorité (voir chapitre évaluation de l'efficacité des projets clôturés).

Deuxième partie : l'évaluation de l'efficience du PMVTC

| LN | Wilaya | Commune | Projet | Date d'inscription | Délais prévus (mois) | Date de clôture | Type de clôture |
|--------------|-------------------------|------------------|---------------------------|--------------------|----------------------|-----------------|-----------------|
| montagne | irrigué | | | | | | |
| | Sidi Bel Abbès | Bir El Hammem | Bir El Hammem | avr-03 | 24 | 12/10/2006 | En l'état. |
| | Mostaganem | El Hachme | Mendes | mars-00 | 24 | 25/02/2006 | |
| | | | Toumiet | mars-00 | 18 | 25/02/2006 | |
| | Mostaganem | Fouaka | Si Braham - Si Belkacem | mars-00 | 18 | 25/02/2006 | |
| | Bordj Bou Arrerdj | El Elch | El Groua - Msâder - Toumi | janv-02 | 18 | 25/02/2006 | |
| | | El Hammadia | Koudiat Nouidir | janv-02 | 18 | 25/02/2006 | |
| | | Ammari Maâcem | 07 périmètres | août-99 | 24 | 25/02/2006 | |
| | sec | | | | | | |
| | Ain Témouchent | Aghlal | Guetra | sept-03 | 18 | 28/12/2005 | En l'état. |
| | Tiencen | Ain Fezza | Ain Fezza | août-99 | 18 | 28/12/2005 | |
| | | Béni Bousaïd | Djebel Mechat | avr-00 | 12 | 25/02/2006 | |
| | Bouira | Maïmoura | Taycha | avr-00 | 18 | 25/02/2006 | |
| | Boumerdès | Delys | Tizerghouine | sept-01 | 18 | 25/02/2006 | |
| | | Zemmouri | Sahel | juil-00 | 18 | 25/02/2006 | |
| | Ain Defla | Zeddine | Bouyaka 1 | janv-99 | 36 | 28/12/2005 | |
| | Guelma | Bousti Mahmoud | Bouasseloudj | avr-02 | 18 | 25/02/2006 | |
| | | Sellaoua Annouma | Gabel Lalrada | avr-02 | 18 | 25/02/2006 | |
| | Bejaia | Adkar | Tala N'Bekar | janv-01 | 18 | 25/02/2006 | |
| | Sétif | Béni Fadok | Ain Mékhizna | août-00 | 18 | 25/02/2006 | |
| | | Guedjal | Djebel Youcef | août-00 | 18 | 25/02/2006 | |
| | | Ouled Tebbane | Bouassroume | août-00 | 18 | 25/02/2006 | |
| Ouled Cheaâ | | | août-00 | 18 | 25/02/2006 | | |
| Ounicia | El Hassana | août-00 | 18 | 25/02/2006 | | | |
| Tissemsilt | Bordj Emir Abd El Kader | Ben Youcef | mai-01 | 12 | 25/02/2006 | | |
| | | Si Larbi | mai-01 | 18 | 25/02/2006 | | |
| | Theriat El | M' Ghila | mai-01 | 12 | 25/02/2006 | | |
| | | Had | Si Ahmed Ben ali | mai-01 | 18 | 25/02/2006 | |
| TOTAL | 13 | 22 | 27 | | | | |

Tableau n°48 : Délais de réalisations des projets clôturés des projets en montagne (Source, GCA Décembre 2006).

4-6 Evolution des dépenses au Sahara



Graphique n°64 : Evolution des dépenses au Sahara

Les dépenses globales liées à la réalisation des projets dans le sud ont été estimées à 10 Milliards de DA soit une part de 26% par rapport aux dépenses totales du programme et 35% par rapport aux dépenses totales des projets en irrigué.

L'évolution des dépenses par année au Sahara indique qu'en 2005 les dépenses ont atteint 5 Milliards de DA soit 50% du montant des dépenses globales dans la zone.

4-7 Les délais de réalisation des projets clôturés au Sahara

Le nombre total des projets de mise en valeur au Sahara est de 154 projets, 1 projet a fait l'objet de clôture pour fin de travaux 6 années après son inscription

| Z.N | Wilaya | Commune | Projet | Date d'inscription | Délais prévus (mois) | Date de clôture | Type de clôture |
|--------|-------------|---------|----------|--------------------|----------------------|-----------------|---------------------|
| Sahara | Tamanrasset | Ingher | Taghbara | Juin-2000 | 12 | 2006 | pour fin de travaux |

Tableau n°49 : date d'inscription et de clôture des projets clôturés au Sahara

(Source, GCA, 2006).

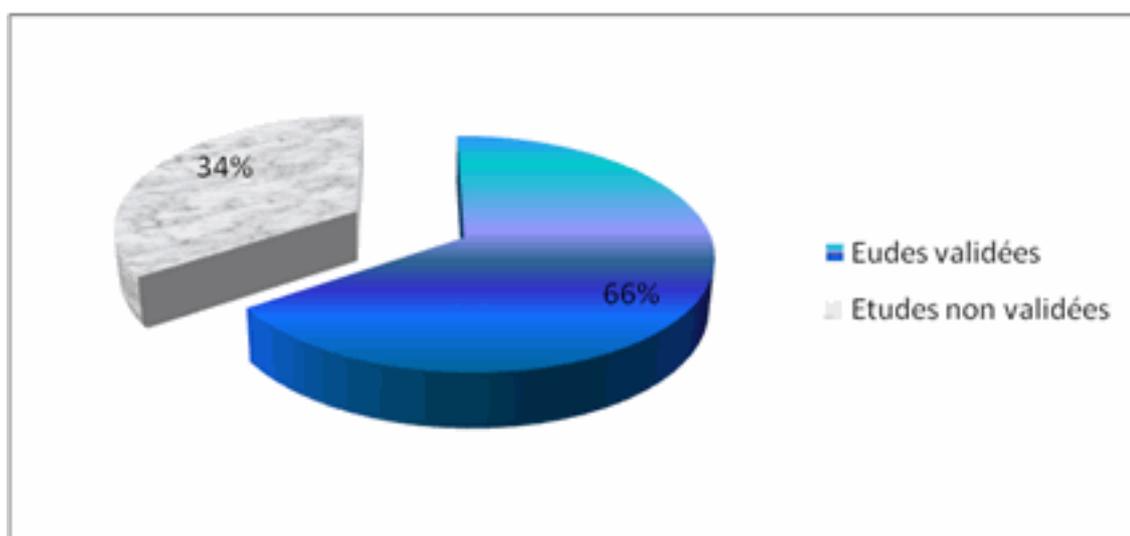
V Les dépenses des études

| Validation | Nombre d'études | Montant (Da) | Prestation (GCA) | Taux ²² (%) | Taux ²³ (%) |
|---------------------|-----------------|----------------|------------------|------------------------|------------------------|
| Etudes validées | 693 | 286 291 178,77 | 970 102 518,11 | 29,51 | 65,52 |
| Etudes non validées | 310 | 150 687 908,16 | - | - | 34,48 |
| TOTAL | 1 003 | 436 979 087 | - | - | 100 |

Tableau n°50 : Dépenses allouées aux réalisations des études de faisabilité

(Fait par nous même à partir des données de la GCA, Décembre 2006).

Le montant total des études de faisabilité effectuées par le BNEDER est évalué à 436 979 087 DA représentant 1% du total des dépenses de PMVTC.



Graphique n° 65 : Répartition des dépenses liées aux études de faisabilité

Les études ayant fait l'objet de validation par le comité ad hoc sont payées à partir des prestations totales (compte d'exploitation) réalisées par la GCA et constituent une part de 29,5% par rapport à cette dernière et un taux de 65 % par rapport aux dépenses totale liées aux études.

Celles qui ne sont pas validées par le comité ad hoc sont payées à partir du compte de mise en valeur par la concession et occupent 34% du total dépenses allouées aux études.

Conclusion

Après avoir passé en revue l'ensemble des données financières liées à la mise en œuvre du programme, voici les principales conclusions de cette partie :

- Les projets dans les zones steppiques ont coûté 16,7 Milliards de DA soit 44% du montant global des dépenses projets (38,4 Milliards de DA). 14,3 Milliards ont été consacré pour la réalisation des projets en irrigué qui constituent à leur tour 50% des dépenses totales consacrées aux projets menés en irrigué du PMVTC.
- Les projets dans les zones de montagne ont coûté 11,6 milliards de DA soit 30% des dépenses totales des projets dont 7,4 consacrés pour les projets en sec qui occupent 75% des dépenses totales projets sec.

Les projets dans les zones sahariennes ont coûté 10 Milliards soit 26% du montant total projet.

Les durées de réalisation des projets clôturés ont largement dépassé les délais fixés que ce soit pour les projets clôturés en steppe en montagne ou au Sahara.

En somme les dépenses consacrées à l'irrigué occupent par rapport au dépenses totales des projets 47% et 26% à l'irrigué.

Le nombre des restructurations des projets est de 302 touchant 254 projets, dont le montant de restructuration est de 10,7 Milliards de DA.

Le coût en moyenne du projet en irrigué en steppe (94 millions en steppe) est plus élevée que ceux situés en montagne et au Sahara (65 millions en montagne).

Le cout de l'hectare mis en valeur en irrigué est de 680 000 DA au Sahara soit presque trois fois plus cher qu'en steppe.

CHAPITRE 2: Contraintes et perspectives de développement du PMVTC.

Introduction

Nous avons vu que les conclusions précédentes ont révélé des niveaux d'efficacité et surtout d'efficience insuffisants, le chapitre suivant vise à cerner les contraintes qui entravent le développement du PMVTC.

Dans ce cadre et partant des enseignements tirés de notre recherche à partir des échantillons de projets enquêtés nous essayerons de définir et d'avancer quelques propositions et des éléments de recommandations afin de relever les causes freinant la processus de développement du PMVTC.

- Situés sur des terres qui ne sont pas intéressantes sur le plan agronomique et pédologique souvent marginales (sols squelettiques, affleurement rocheux, taux de pierraille élevé, etc.)
- Souvent accidentées, à difficultés topographiques (pente supérieure à **20%** dans certains cas) ce qui rend difficile toute intervention mécanisée.
- Eloignés souvent par rapport aux centres de vie; certains projets sont situés dans des zones difficiles et éloignées par rapport au lieu d'habitation du bénéficiaire ce qui limite le déplacement de ce dernier et ne garantit pas la viabilité du projet.
- Dans des zones à litige foncier « terre Aârch » qui est une des contraintes majeure de la mise en œuvre de PMVTC notamment dans les zones steppiques où la majorité des terres agricoles sont de type Aâch, les dits Aârouchs ne surviennent parfois que lors de la réception des travaux (souvent hydrauliques) pour réclamer leur terres et refusant toute exploitation de leurs terres par des tiers « concessionnaires qualifiés ».

Cette situation a engendré dans la plupart des cas des propositions d'annulation et de restructuration des projets.

Recommandations1 :

De ce fait le choix des projets par les autorités locales à travers des enjeux politiques ou autres entravent leur réalisation. Le choix des projets pourra être fait par le chef de projet lui-même originaire de la région, ce qui ne l'empêche pas de prendre en considération les avis des autorités locales.

Les bénéficiaires du projet peuvent être retenues sur *appel à candidature* ce qui permet au chef de projet de travailler avec des personnes motivées, sensibles au bon déroulement des travaux.

Il pourra aussi éviter toute contrainte d'ordre majeur tel que les litiges fonciers, l'abandon du concessionnaire pour une raison ou pour une autre.

II Causes relevant des procédures

2-1 La qualification des concessionnaires

En effet, sur les 693 projets, 133 ne disposent pas de concessionnaires qualifiés au nombre de : 9 445 soit 20% de l'objectif global.

Les retards enregistrés dans la qualification et l'installation des concessionnaires dès le lancement des projets se répercutent négativement sur l'état d'avancement des travaux et perturbent sérieusement les prévisions établies notamment en ce qui concerne les plantations arboricoles et viticoles.

2-2 Sous-évaluation des coûts tels qu'ils sont stipulés dans les fiches de décision des projets de mise en valeur ce qui conduit à la restructuration financière de ces projets, faisant perdre de l'argent et du temps **Exp1:** coût du MI forage est de 15 000 Da sur la DF revu à 50 000Da après restructuration. **Exp2:**coût Km de l'ouverture de piste est de 500.000Da revu à 1 200 000Da après restructuration.

Recommandation 2:

Le rôle de la commission de Wilaya* pourrait contribuer à la lenteur de la procédure de qualification des candidats. Selon BEDRANI Slimane²², la liste des candidats à la concession pourraient être transmise à un bureau d'études chargé de la préparation du projet, qui vérifiera si le candidat à la concession remplit ou non les conditions prévues par la réglementation en vigueur. (les contraintes au développement des zones steppiques et la mise en valeur des terres par la concession).

Les études présentées au niveau du Comité Ad Hoc, effectués par le BNEDER sur la base d'un rapport préliminaire émis par le DSA, sont trop sommaires et conduisent souvent à établir une fiche de synthèse du projet avec des coûts en général sous évalués. La GCA se voit obliger de refaire l'étude ou la consolider en faisant appel à d'autres bureaux d'études ce qui se répercute automatiquement sur les délais de réalisation de ses projets.

Selon BEDRANI Slimane, il serait plus prudent de soumettre des études d'exécution au comité ad Hoc (au lieu que ça soit fait après). Ce dernier pourra juger la validité ou non du projet d'une manière objective et sur des bases sûres.

Il aurait été plus intéressant que la **GCA** accroisse ses capacités d'études vu le nombre d'ingénieurs qualifiés (agronomes, aménagistes, hydrauliciens, génie civil..) à son actif. Elle pourrait effectuer elle-même les études de faisabilité de ses projets.

2-2 L'électrification des projets

L'électrification des projets de PMVTC demeure une contrainte majeure, malgré les démarches menées auprès de la SONELGAZ et le paiement à l'avance de 50% du montant du branchement, cette action enregistre toujours un retard important qui empêche la mise en œuvre des forages réalisés.

A fin décembre 2007, on relève 337 forages achevés en attente de l'amenée de l'énergie électrique soit plus de 27% du volume total réalisé.

L'équipement des projets en Groupes électrogènes à été une alternative pour palier à cette contraintes. Cependant, il y a lieu de signaler que les retards accumulés dans ce sens ont occasionné des effets néfastes aussi bien sur la mobilisation des concessionnaires, les délais de réalisation des travaux, que la mise en culture des périmètres.

Les projets MVTC sont conçus initialement pour les populations rurales démunies et pauvres. Ces dernières sont incapables de subvenir aux charges de leurs parcelles qui ne sont souvent pas rentrées en production. La majorité d'entre eux (voir tableau ci-dessus) abandonnent parce qu'ils n'arrivent pas à régler les premières factures d'électricité malgré leur bonne volonté de travailler.

Recommandation 3 :

Pour ce qui est du problème de l'électrification qui constitue un sérieux problème pour les concessionnaires, il serait intéressant de proposer une tarification agricole à la **SONELGAZ** au lieu de la tarification industrielle telle que faite actuellement et qui revient trop chère pour les concessionnaires. 50 % des projets de l'échantillon faisant l'objet d'échec sont abandonnés par leur concessionnaire pour non paiement des factures d'électricité.

2-3 La rémunération de la GCA

²² ²³ Slimane Bedrani « Les contraintes au développement des zones steppiques et la mise en valeur des terres par la concession » 2001.

elle se résumant dans les prestations qu'elle réalise soit 2,5 % « depuis 2003 » du montant global du projet (part de l'Etat) pour chaque élaboration de fiche de synthèse au niveau du MA, et une prestation de 3% sur chaque facture payée au profit de la GCA. De plus à cela que la convention ministère-GCA ne soumet cette dernière à aucun délai de réalisation des projets.

L'entreprise GCA ne se voit pas dans l'obligation de réaliser vite et bien vu qu'elle ne subit pas de pression pour le faire d'une part mais aussi que le seul profit qu'elle réalise n'est autre que les prestations précitées.

III Causes relevant de la qualité de l'étude

Les études établies par le bureau d'études B.N.D.E.R qu'elles soient de consolidation ou de faisabilité, sont souvent très sommaires et non fiables sur le plan technique et social. Elles révèlent de grandes lacunes :

- Insuffisance ou absence des ressources hydriques par manque d'études hydrogéologique fiable au niveau des services de l'ANRH. 22% des projets enquêtés faisant l'objet d'échec pour manque de ressources hydriques.
- Absence d'étude socio-économique : qui renseigne sur l'état des populations locales qui se résumant dans le nombre, l'âge, l'activité, taux de chômage dans la zone....
- Mauvaise délimitation du parcellaire.
- Mauvaise localisation des périmètres à mettre en valeur ex. : (certains projets dans la steppe faisant objet de litige foncier) 27% des cas d'échec des projets enquêtés sont dus à une mauvaise localisation des projets.
- La durée de réalisation des études (30 jours) n'est pas suffisante pour mener des études exactes et fiables.
- La non implication du directeur de projet dans l'étude du projet dont il est censé être le responsable.

Les termes de références tels que mentionnés dans le contrat BNDER-GCA sont les suivants :

- Préciser le statut juridique du périmètre en se basant sur les données du cadastre où des domaines quand elles existent, ou à défaut de préciser l'autorité source de l'information (APC, DSA,..) ;
- Préciser l'occupation du périmètre (indue occupation et activités sur le périmètre) ;
- L'appréciation des ressources en sol en effectuant des analyses de laboratoire de façon à rechercher tout obstacle à la mise en valeur (dalle calcaire compacte à faible profondeur, taux de calcaire actif excessif, salinité,..).
- Inventaire et caractérisation des ressources en eau existantes par des recensements des points d'eau en précisant leurs caractéristiques :
 - Profondeur et débit des forages et puits
 - Etat de fonctionnement
 - Qualité des eaux (analyse en laboratoire)
 - Caractéristiques des retenues collinaires...
- Stratification de classes d'altitudes pour orienter les plantations et mises en culture ;
- Stratification en classes de pentes pour orienter les travaux et choisir le tracé des voies d'accès à préconiser

- L'érosion existante ou potentielle de façon à préconiser les mesures antiérosives.
- Les données climatiques : il s'agit des principaux paramètres conditionnant la mise en valeur : pluie, température, vent, siroco, gelée.
- Cadre socio-économique : doit porter sur les données de la population (RGPH 08) de la commune concernée (taux de chômage, emploi par secteur, classe d'âge) et de la présence éventuelle sur site d'occupants agricoles.
- Etat de l'environnement immédiat du projet en matière:
 - De voies d'accès (réseau routier, piste),
 - De desserte en énergie électrique,
 - D'habitat,
 - Et d'autres infrastructures disponibles.
- Le secteur agricole : il est important d'indiquer si la zone a bénéficié de programme antérieur de mise en valeur des terres, préciser les cultures mises en place, les niveaux de production, de mécanisation ...

Recommandation 4 :

Le chef de projet doit être impliqué et participer à toutes les étapes de l'étude, et la réception de cette dernière ne doit être faite qu'après approbation du chef de projet.

La qualité de l'étude ne pourra être améliorée que si l'on accroît les compétences dans ce domaine et ce en mettant des organismes de réalisation d'études en concurrence qu'ils soient étatiques ou privés, tout en s'appuyant sur des laboratoires de recherche universitaire, ainsi les délais d'exécution des études seront revus à la baisse et les coûts seront bien évalués.

IV Causes relevant de la GCA

4-1 Le directeur de projet

Le directeur de projet doit être issu de la région et avoir les capacités managériales afin d'assurer avec l'aide des autorités locales le suivi et la réalisation des projets de mise en valeur.

La moyenne de projets rattachés à chaque directeur de projets est de 5 projets /DP ce qui veut dire que chaque DP doit assurer le suivi de 50 actions minimum « 50 entreprises ».

Cependant les directeurs de projet de la **GCA** « exceptés certains d'entre eux » manquent d'esprit d'initiative, ou ignorent même certaines de leurs prérogatives, ce qui les réduit à de modestes exécutants.

Recommandation 5 :

Le directeur de projet doit avoir plus d'autonomie au sein de la direction régionale dans la quelle il travaille. Sa rémunération doit être établie en fonction de son rendement et de sa capacité de mener à bien le projet qu'il doit mettre en œuvre.

4-2 Le recrutement des directeurs de projets et des cadres de la GCA

Le personnel de la **GCA** est composé des retraités de l'administration publique, de cadres détachés qui peuvent éventuellement apporter leur aide par rapport aux procédures administratives, et aux connaissances techniques.

Selon Bedrani Slimane²³ le problème dans ce genre de recrutement est que le personnel garde les mêmes réflexes bureaucratiques acquis dans l'administration à savoir : manque d'initiative, refus d'innovation, recrutement complaisant du personnel sans qu'il y ait d'exigence en matière de productivité ...

Pour ce qui est de la formation des cadres de la **GCA**, la plupart d'entre eux n'ont pas reçu de formation sur la gestion et le management des entreprises (comme celles reçues par les premiers cadres à l'I.S.G.P), il n'est donc pas seulement important mais urgent pour la GCA de former et de recycler ses cadres.

Il est aussi important de rappeler qu'une formation en matière de ressources humaines doit être faite pour les cadres ayant du personnel sous leur coupe.

La gestion des ressources humaines doit mener des recrutements appropriés pour que chacun puisse être dans le poste qui lui correspond, afin de maximiser la valeur ajoutée.

4-3 Monopole de la GCA sur la mise en valeur des terres par la concession

Le privilège qu'a la **GCA** sur la mise en valeur la désavantage par rapport au rythme des réalisations de ses projets « en effet partout où il y a un monopole, il y a des rentes de situations injustifiées et une faible efficacité, en tous les cas beaucoup plus faible qu'en situation de concurrence

large.....il conduit les dirigeants de ces entreprises, souvent de façon inconsciente, à être moins entreprenants et moins dynamiques »(BEDRANI Slimane, 2001).

Recommandations 6:

Il serait intéressant de créer des entreprises similaires à la **GCA**, pour qu'elles rentrent en concurrence de façon à « rationaliser » la gestion de cette dernière, l'attribution des projets à mettre en valeur se fera sur appel d'offres, la GCA soumissionnera donc au même titre que les autres entreprises similaires.

4-4 Le fonctionnement de la GCA et de ses directions régionales

Les directions régionales de la **GCA**, de par la centralisation au niveau de la direction régionale, les réduit à de simples antennes avec trop peu de pouvoir de décision.

Les directeurs des directions régionales ne sentent pas directement responsables de gestion de leurs directions, vu que tout est décidé à partir de la direction mère (argent destiné pour le paiement du personnel, les fiches de financement et factures destinés aux projets de la DR).

Recommandations 7:

Il faut que chaque directeur régional soit directement responsable de son projet par rapport au ministère de l'agriculture, cependant il serait obligatoire que le DR défende et soit directement impliqué dans l'état de réussite ou d'échec de son projet devant le comité ad hoc.

Recommandations 8:

Selon BEDRANI Slimane, 2001, si la GCA demeure EPE, il serait plus intéressant que ces administrateurs n'aient aucun lien hiérarchique avec l'administration agricole avec des qualifications en matière de gestion d'entreprise.

²³ ²⁴ Slimane Bedrani « Les contraintes au développement des zones steppiques et la mise en valeur des terres par la concession » 2001.

Il serait plus intéressant de revoir le statut de la GCA et qu'elle se transforme en agence de développement agricole si elle reste sous la coupe du ministère de l'agriculture.

La lenteur des procédures dans les engagements des opérations (délais de la chaîne : avis d'appels d'offres, réceptions des dossiers, évaluations des offres, sélection effective, information des soumissionnaires, notification du contrat, paiement des entreprises) entraînent des retards sur la réalisation des projets.

Conclusion

En conclusion, les principales contraintes ciblées sur terrain et les recommandations nécessaires à la promotion du PMVCT ne sont que d'envergure, ces contraintes sont articulées autour de :

- La qualité des études de faisabilité faites par le BNEDER ;
- Le choix des sites à mettre en valeur souvent incultes faisant l'objet de conflits sociaux ;
- Le problème de la lenteur dans la qualification des concessionnaires ;
- Le coût de l'électrification estimé trop cher pour être assumé par les bénéficiaires qui sont en général des gens pauvres incapables de prendre en charge les frais relatifs à la concession.

L'application rigoureuse des recommandations correspondantes à ces contraintes citées en détails ci-dessus induira sans doute la réhabilitation et la promotion du PMVTC. Cette promotion se traduira par des rendements plus élevés au niveau des concessions et à l'amélioration du niveau de vie des bénéficiaires, une diminution des taux d'abandon des concessionnaires.

Conclusion générale

Avant d'aborder les principales conclusions de notre travail de recherche qui se veut un essai d'évaluation du PMVCT et de son impact sur les bénéficiaires, il convient de rappeler la question principale à laquelle on s'est proposé de répondre :

« Le PMVCT a-t-il réussi à atteindre ses objectifs dans le but d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et ce à moindre coût ? ».

Dans ce cadre, cette évaluation, la première effectuée sur le programme a malgré les faibles moyens dont nous disposons a permis de mettre en lumière un certain nombre de facteurs favorables mais également et surtout les insuffisances qui nous le souhaitons ne se reproduiront pas sur les projets à venir ou en cours d'exécution.

La prochaine évaluation devra être menée par une équipe pluridisciplinaire pour mieux cerner les contraintes, et leur analyse afin de mieux orienter les responsables chargés du PMVTC.

En attendant nous conseillons vivement la non répétition des contraintes identifiées par notre étude. D'une manière générale ces contraintes sont des :

Contraintes rigides : quidevront être impérativement prises en considération lors du lancement de nouveaux projets afin de ne pas les répéter.

Contraintes souples : qui doivent être portées à la connaissance des responsables de projet pour faciliter l'exécution du projet et éviter des retards observés par ailleurs.

L'analyse de l'efficacité du PMVTC a mis en évidence les résultats suivants: A fin 2006 le nombre des projets de mise en valeur a atteint 693 projets dont 371 conduits en irrigué et 322 en sec. Pour ce qui des réalisations en matière d'action de mise en valeur, elles ont enregistré des taux relativement satisfaisants en ce qui concerne : les travaux du sol 77%, 61% des superficies ont été plantées, les ouvrages hydrauliques représentés principalement par les forages sont réalisés à hauteur de 73%, les réseaux d'irrigation goutte à goutte 38% et aspersion avec 29%.

Les actions de désenclavement ont enregistré un taux de réalisation de 48% pour l'électrification et 76% pour les ouvertures de piste. Rappelons qu'en milieu rural le désenclavement est une action déclenchante permettant la facilité dans la réalisation des actions de développement.

Les impacts initiaux ont enregistré des niveaux de réalisation favorables correspondant à 62% pour les emplois permanents, 87% pour les emplois occasionnels, et 70% pour les superficies mise en valeur.

S'agissant des projets clôturés, ils ont enregistré un faible taux soit 6% du portefeuille projet de mise en valeur dont la plupart clôturés en l'Etat avec de faibles taux de réalisation par rapport aux objectifs.

En somme le PMVTC a révélé un degré d'efficacité relatif si on oriente notre analyse vers les actions de mise en valeur et les impacts initiaux par rapport au programme dans sa globalité, cette observation change quand elle est rapportée au nombre de projets clôturés

et aux impacts réalisés au niveau de ces derniers, il est clair que le niveau d'efficacité est quasiment faible ou insatisfaisant.

L'essai d'analyse financière des projets de MVTC a permis de révéler que sur l'ensemble des dépenses projets estimés à 38,4 Milliards de Da dont 50% de la somme a été consacrée à la réalisation des projets en irrigué dont le moyenne de l'Hectare mis en valeur est de 303 139,75 DA et celle du sec est estimée à 24 760,28 DA soit 12 fois plus chère.

La réalisation des projets en zones steppiques a couté 16,7 Milliard de DA, elles occupent 30% du montant global et au Sahara 10 Milliards de Da.

Le nombre de restructurations est de 302 touchant 254 projets soit un projet sur trois a fait l'objet de restructuration, celle-ci a causé une rallonge budgétaire de 10,7 Milliards de DA, les

restructurations ont touché les trois zones naturelles dont le nombre maximal a été enregistré dans la zone saharienne soit 151 restructurations avec un montant de 7,7 Milliard de Da, suivi de la montagne avec 87 et la steppe avec 64 restructurations.

Pour les projets futurs, il est conseiller de consacrer plus de temps aux études en vue de faciliter l'exécution et d'éviter la restructuration successive ce qui permettra un gain de temps appréciable.

La restructuration est aussi l'une des contraintes qui entravent la réalisation des projets dans les délais prévus, ces derniers ne sont en général pas respectées et dépassent de loin la date limite de réalisation dont la durée maximale pour certains est de 36 mois, d'autres projets ont mis 6 ans voir une décennie et n'ont toujours pas fait l'objet de clôture exp: projet Beni Chougrane (Mascara), Terga (Ain Témouchent), Deldoul Ced Rahal (Djelfa), Zone sud Sidi (Bel Abbès) inscrits en 1 999 .

Ce programme comparativement aux programmes passés a bénéficié d'importants moyens aussi bien financiers qu'humains, mais les résultats enregistrés sont loin d'être satisfaisants, il est cependant claire de dire que le PMVCT a révélé un niveau d'efficience insatisfaisant et défavorable.

En évaluant l'impact qu'a eu la concession sur les bénéficiaires, il nous a été donné de constater à travers quelques indicateurs liés au bien être des concessionnaires que le programme concession a contribué d'une manière positive à l'amélioration du niveau de vie de ces derniers, ceci peut être résumé à travers :

Le revenu total (agricoles et hors agricoles) : En steppe 49% des concessionnaires révèlent réaliser des revenus forts après concession alors qu'ils avaient des revenus faibles avant, 62% en montagne sont passés du faible au moyen et 5 % du faible au fort, au Sahara le nombre de bénéficiaires ayant un revenu faible a diminué de 82% après concession.

Le revenu agricole : en steppe 95 % des concessionnaires n'avaient pas de revenus agricoles avant concession, ceux qui disent avoir eu des revenus faibles ont diminué de 30%, au Sahara ceux qui avaient un revenu faible a diminué de 50% au profit du revenu moyen.

Pour ce qui est de **l'habitat** : l'enquête a permis de constater que l'état d'habitation des concessionnaires s'est amélioré après concession par ex. : en steppe 14% des bénéficiaires sont passés de l'habitat précaire aux maisons grâce à la concession, 23% en montagne sont passés des Gourbi à Haouch.

Pour ce qui est du statut d'habitation : en steppe 12% qui logeaient chez leurs parents sont devenus propriétaires, 53% en montagne étaient locataires et sont devenus propriétaires.

L'alimentation : a connu également une amélioration depuis la concession, la consommation de viande a connu une augmentation car 53% affirment se permettre plus de viande à leur repas (66% en montagne et 34% au Sahara). Pour les légumes ils sont 52% à dire qu'ils consomment plus de légumes grâce à la pratique des cultures maraichères.

L'activité des concessionnaires a également changé depuis la concession car 96% des concessionnaires sont passés du statut chômeur à agriculteurs propriétaires, 91% en montagne et 87% au Sahara.

Il nous a été donné de constater que dans les projets enquêtés dans les zones steppiques 68% des bénéficiaires n'ont pas choisi la pratique de l'arboriculture et que leur zone était de vocation agropastorale.

Pour ce qui est de l'usage du système d'irrigation, les bénéficiaires questionnés de la steppe savent et continuent à utiliser l'aspersion et 75 % d'entre eux maîtrisent la goutte à goutte, contrairement au Sahara 1% des bénéficiaires au Sahara sait et continue à utiliser l'aspersion ce qui devrait se traduire par des programmes d'initiation et de perfectionnement par les DSA et les services de vulgarisation.

La concession a touché par son programme 217 communes dont 69 communes pauvres soit 32 % du nombre global des communes renfermant 116 projets soit 17% du nombre global des projets de mise en valeur.

Les dépenses au niveau des projets situés dans les communes pauvres sont évaluées à 6,8 Milliard de Da soit 18% par rapport aux dépenses totales.

Les impacts initiaux au niveau de ces communes sont de 31 195,95 Ha soit 7% de la superficie globale mise en valeur. Les emplois permanents créés sont de 20% du nombre total des concessions créées, les emplois occasionnels sont de 10% par rapport au total emplois générés par les travaux dans les communes pauvres.

Le sondage réalisé aux prés des DSA des périmètres des différentes Wilayas nous a permis de déduire que le critère de la pauvreté est pris en considération dans le choix des périmètres mais ne demeure pas le seul critère de sélection.

Les principales contraintes de mise en œuvre du PMVTC révélées par la présente étude ont pu être repérées à plusieurs niveaux et sont les suivantes :

Au niveau des autorités locales

Les projets GCA sont souvent situés sur des terres souvent marginales, accidentées, éloignées par rapport aux centres de vie, dans des zones à litige foncier « terre Aârch » qui est une des contraintes majeure de la mise en œuvre de PMVTC notamment dans les zones steppiques où la majorité des terres agricoles sont de type Aârch. Cet état de fait a engendré dans la plus part des cas des propositions d'annulation et de restructuration des projets.

Au niveau des procédures

La lenteur dans la qualification des concessionnaires demeure l'une des contraintes majeures du PMVTC ; en effet, sur les 693 projets, 133 ne disposent pas de concessionnaires qualifiés au nombre de 9 445 soit 20% de l'objectif global. Ce qui engendre des retards considérables sur l'état d'avancement des projets et sur la plantation. On se demande pourquoi les qualifications ne sont pas faites à temps quand on sait que le chaumage sévit dans les zones rurales.

Les coûts des actions de mise en valeur figurant sur les fiches de décision des projets sont sous évalués ce qui conduit à la restructuration financière de ces projets, faisant perdre à la GCA de l'argent et du temps.

L'électrification des projets de PMVTC demeure une contrainte majeure, malgré les démarches menées auprès de la SONELGAZ et le paiement à l'avance de 50% du montant du branchement, cette action enregistre toujours un retard important empêchant la mise en service des forages réalisés.

A fin Décembre 2007, on relève 337 forages achevés en attente de l'amenée de l'énergie électrique soit plus de 27% du volume total réalisé.

L'équipement des projets en Groupes électrogènes a été une alternative pour palier à cette contraintes, cependant il y a lieu de signaler que les retards accumulés dans ce sens ont occasionné des effets néfastes aussi bien sur la mobilisation des concessionnaires, les délais de réalisation des travaux, que la mise en culture des périmètres.

Les projets MVTC conçus initialement pour les populations rurales démunies et pauvres, ces dernières se voient incapables de subvenir aux charges financières de leur parcelles qui ne sont toujours pas entrées en production, la majorité d'entre eux abandonnent leur concession parce qu'ils n'arrivent pas à régler les premières factures d'électricité malgré leur bonne volonté de travailler.

Au niveau des études :

Les études établies par le bureau d'études B.N.D.E.R qu'elles soient de consolidation ou de faisabilité sont souvent très sommaires et non fiables sur le plan technique et social, elles révèlent de grandes lacunes :

- Insuffisance ou absence des ressources hydriques par manque d'études hydrogéologique fiable au niveau des services de l'ANRH.
- Absence d'étude socio-économique : qui renseigne sur l'état des populations locales qui se résument dans le nombre, l'âge, l'activité, taux de chômage dans la zone....
- Mauvaise délimitation du parcellaire.
- Mauvais localisation des périmètres à mettre en valeur ex. : (certains projets dans la steppe faisant objet de litige foncier).
- La durée de réalisation des études (30 jours) n'est pas suffisante pour mener des études exactes et fiables.
- La non implication du directeur de projet dans l'étude du projet dont il censé être le responsable.

Au niveau de la GCA :

Le directeur de projet :

Cependant le rôle des directeurs de projet de la **GCA** « exceptés certains d'entre eux » manquent d'esprit d'initiative, ou ignorent même certaines de leurs prérogatives, ce qui les réduit à de modestes exécutants.

Le recrutement des directeurs de projets et des cadres de la GCA :

Le personnel de la **GCA** est composé des retraités de l'administration publique, de cadres détachés qui peut éventuellement apportés son aide par rapport aux procédures administratives, et aux connaissances techniques.

Il n'est donc pas seulement important mais urgent pour la GCA de former et de recycler ses cadres.

Monopole de la GCA sur la mise en valeur des terres par la concession :

Le privilège qu'a la **GCA** sur la mise en valeur la désavantage par rapport au rythme des réalisations de ses projets

Le fonctionnement de la GCA et de ses Directions Régionales :

Les directions régionales de la **GCA**, de part la centralisation au niveau de la Direction Générale les réduit à de simples antennes avec une autonomie réduite.

Les directeurs régionaux ne se sentent pas directement responsables de la gestion de leur direction, vu que tout est décidé à partir de la direction mère (argents destinés pour le paiement du personnel, les fiches de financement et factures destinés aux projets de la DR).

En définitive nous avons essayé de suggérer quelques solutions envisageables afin de remédier aux contraintes qui entravent le développement du PMVCT.

L'application rigoureuse des recommandations correspondant à ces contraintes citées dans le détail dans le chapitre antérieur induira sans doute à la réhabilitation et à la promotion du PMVTC. Cette promotion se traduira par des rendements plus élevés au niveau des concessions et ainsi à l'amélioration du niveau de vie des bénéficiaires, une diminution des taux d'abandon des concessions par leur bénéficiaires.

Après 10 années d'existence des études portant sur l'expérience concession doivent être effectués pour mettre en lumière les aspects positifs et négatifs afin de rectifier le tir et d'éviter des erreurs dans les prochains programmes de développement.

Depuis une date récente le Ministère de l'Agriculture a intégré la GCA au programme du Renouveau Rural dont l'outil de mise en œuvre sur terrain est le PPDR « Projet de Développement Rural Intégré », ce qui impliquerait que les projets concession tels que menés jusqu'à lors risqueraient de connaître une diminution ou une totale disparition ce qui entraîne une approche complètement différentes par rapport à la première.

Références bibliographiques

I: Rapports et études

ANAT « Carte nationale de la pauvreté. » Mai 2001.

ANAT « Etude d'affinement de la carte de pauvreté » Mars 2006, document inédit

Conseil scientifique de l'évaluation. « Le petit guide de l'évaluation des politiques publiques » Mai 2001.

CNES, PRNDH, 1998, P. 105

CNEAP « Développement es zones rurales en Algérie», 1996.

BEDRANI.S et ABDELGUERF.A « Etude sur deux Fonds de soutien au développement agricole en

Bedrani. S « Les contraintes au développement des zones steppiques et la mise en valeur des terres par la concession » 2001.

MDDR « Stratégie Nationale de Développement Rural Durable.» Juillet 2004.

MDDR « Le renouveau rural.» Août 2006.

MA, « Plan National de Développement agricole encadrant de programme de mise en valeur des terres par la concession ».

PNUD « Rapport sur le développement humain » 2 000.

II : Décrets

Conseil du gouvernement, « le programme du secteur de l'agriculture en faveur des populations rurales pour un développement durable - mise en valeur des terres par la concession », Janvier 1998.

Décret exécutif n° 97-483 du 15 Décembre 1997, fixant les modalités, charges et conditions la parcelle de terres du domaine privé dans les périmètres de mise en valeur.

Extrait du procès verbal du CNPE du 23 Décembre 1997, sur la création d'un organe autonome, chargé de gérer pour le compte de l'Etat les concessions dans le secteur agricole.

Décret exécutif n° 98-372 du 23 Novembre 1998, modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-483 du 15 Décembre 1997, fixant modalités, charges et conditions de la concession parcelles de terres du domaine privé de l'Etat dans les périmètre de mise en valeur.

Arrêté interministériel du 29 Octobre, fixant la composition et le fonctionnement de la commission de Wilaya, chargée d'étudier les dossiers des postulants à la concession

de parcelles de terre des domaines privés de l'Etat dans les périmètres de mise en valeur.

La circulaire interministérielle n°323 du 29 Juin 1999, relative aux modalités de mise en œuvre du programme de mise en valeur des terres par la concession.

Décision n° 78 du 08 mars 2000, relative à l'instruction du comité Ad Hoc, chargé de se prononcer sur l'éligibilité des projets de mise en valeur des terres par la concession au financement.

Charte du FLN Tripoli 1962 et Charte nationale Alger 1976, cités par Mohammed Tayeb Nadir, dans « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », Office des Publications Universitaires Alger, 1982, p3.

Décret exécutif n°02-248 du 23 Juillet 2002 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302.109 intitulé " Fonds de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe".

V: Bibliographie consultée mais non utilisée dans les textes

KHELIL.A : « La société montagnarde en question », ANEP, p.16, 2000.

SAHLINS Marshall : « Sociétés de subsistance, sociétés d'abondance ». Paris, PUF, 1977.

CNEAP. « Niveau de développement et potentialités des zones rurales » in analyse et prospective, n°29, 2003.

CNEAP. « Le développement des zones rurales en Algérie », 1991.

CNEAP. « La pauvreté en Algérie, évolution et tendance » in analyse et prospective, n° 22, 2001.

CNEAP. « Contraintes et besoins prioritaires des populations rurales : analyse qualitative » in analyse et prospective n° 33, 2004.

CNEAP. « Les attentes des populations rurales » in analyse et prospective, n°32, 2004.

CNEAP. « Problématique du développement rural » in analyse et prospective, n° 28, 2003.

CNEAP. « Développement humain et pauvreté en milieu rural » in analyse et prospective, n°34,2004.

CNEAP. « La steppe algérienne : Pour une stratégie de développement intégré », Projet de rapport, Alger, 2003 ; document inédit

Foster, J., Greer, J. et Thorbecke, E., « A class of decomposable poverty measures », *Econometrica* 52: PP 761-766, 1984.

CENEAP. « Actualisation de l'indice de développement rural durable. »Rapport final, Mars 2006.

CENEAP « développement des zones rurales en Algérie », 1991.

CNES « Rapport national sur le développement humain. »,2006.

CNES « Stratégie de développement de l'Agriculture. », Juillet 2001.

CNES. « La lutte contre la pauvreté par le développement durable : pour une approche en partenariat. », Février, 2004.

BANQUE MONDIALE « Rapport annuel », 2006.

CNEAP « Participation et capacité participatives des populations des zones rurales » in analyse et prospective n°30, 2003.

GREDAAL - La pauvreté en Algérie: Une Conséquence des contraintes de L'environnement naturel

V: sites web

www.undp.org

www.cnes .

www.particip.de

www.particip.de

www.technopolis-group.com

www.fao.org

www.ceneap.com.dz

The image shows a vertical strip of approximately 10 small tables, each representing a different data set or metric. Each table has a header row and several rows of data. The tables are arranged vertically and are separated by thin horizontal lines. The content of the tables is dense and appears to be numerical data, possibly representing poverty indicators or economic metrics. The tables are too small to read the specific values, but they follow a consistent layout with headers and data rows.

The image shows a vertical column of 12 small, illegible tables or charts. Each table appears to have a header section followed by several rows of data. The text is too small to read, but the layout suggests a series of related data points or reports. The tables are arranged in a vertical sequence, separated by small gaps.